

L'homme au masque de fer

Jacob

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

L'HOMME

AU MASQUE DE FER

PAR PAUL L. JACOB, BIBLIOPHILE.

Livres nouveaulx, livres vielz et antiques.

Étienne Dolet.

PARIS. VICTOR MAGEN ÉDITEUR, 21, QUAI DES AUGUSTINS.

1837.

OEUVRES

DE PAUL L. JACOB, BIBLIOPHILE.

HISTOIRE.

HISTOIRE DU SEIZIÈME SIÈCLE EN FRANCE, d'après les originaux, manuscrits et imprimés; première série: règne de Louis XII, 4 vol. in-8°.

(Cet ouvrage ayant été détruit par l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, la publication se trouve suspendue provisoirement. Le cinquième volume doit compléter la première série.)

HISTOIRE DE L'HOMME AU MASQUE DE FER, 1 vol. in-8°.

ROMANS-HISTOIRES.

1437.--LA DANSE MACABRE, histoire du temps de Charles VII, 1 vol. in-8°.

1440.--LES FRANCS TAUPINS, histoire du temps de Charles VII, 3 vol. in-8°.

1514.--LE ROI DES RIBAUDS, histoire du temps de Louis XII, 2 vol. in-8°.

1525.--LES DEUX FOUS, histoire du temps de François Ier, 1 vol. in 8°.

1680.--PIGNEROL, histoire du temps de Louis XIV, 2 vol. in-8°.

1692.--LA FOLLE D'ORLÉANS, histoire du temps de Louis XIV, 2 vol. in-8°.

ROMANS DE MOEURS.

DE PRÈS ET DE LOIN, roman conjugal, 2 vol. in-8°.

LE DIVORCE, histoire du temps de l'Empire, 1 vol. in-8°.

VERTU ET TEMPÉRAMENT, histoire du temps de la Restauration, 2 vol. in-8°.

UNE FEMME MALHEUREUSE, 1re partie: FILLE, FEMME, 2 vol. in-8°.

CONTES ET NOUVELLES HISTORIQUES.

LES SOIRÉES DE WALTER SCOTT, 2 vol. in-8°.

LE BON VIEUX TEMPS, 2 vol. in-8°.

QUAND J'ÉTAIS JEUNE, Souvenirs d'un vieux, 2 vol. in-8°.

MÉDIANOCHES, 2 vol. in-8°.

CONTES A MES PETITS ENFANS, 2 vol. in-12.

CONVALESCENCE DU VIEUX CONTEUR, 1 vol. in-8°.

LITTÉRATURE MÊLÉE.

MON GRAND FAUTEUIL, poésies et dissertations historiques, 2 vol. in-8°.

SOUS PRESSE;

Pour paraître à différentes époques:

LA CHAMBRE DES POISONS, histoire du temps de Louis XIV, 2 vol. in-8°.

HISTOIRE DES FOUS EN TITRE D'OFFICE, 1 vol. in-8°.

UNE FEMME MALHEUREUSE, 2me partie: AMANTE, MÈRE, 2 vol. in-8°.

L'AVORTON, histoire du temps de Louis XIV, 2 vol. in-8°.

LES VA-NU-PIEDS, histoire du temps de Louis XIII, 2 vol. in-8°.

PHYSIOLOGIE DE LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE, suivie de l'_Histoire des Acrobates littéraires_, 2 vol. in-8°.

HISTOIRE DE LA RÉGENCE DE PHILIPPE D'ORLÉANS, 6 vol. in-8°.

IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

A MON AMI

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT.

Ce livre vous appartient, mon ami, puisque l'idée première me vient de vous, ou du moins à cause de vous, sans que vous vous en doutiez: à ce titre, j'attache beaucoup de prix à cet ouvrage; et comme je le crois d'une nature durable, fondé qu'il est sur une étude approfondie du point le plus curieux de l'histoire moderne, je le choisis comme un monument de marbre, où mon amitié veut inscrire votre nom couronné par cinquante victoires dramatiques, immortelles dans les fastes de notre théâtre!

Mais ce n'est pas au dramaturge, surnommé le _Corneille des boulevarts_ par Charles Nodier, c'est au bibliophile que j'adresse ici un témoignage public de mon vieil attachement.

Voici un livre fait avec des livres, et souvent avec ceux de votre bibliothèque, malgré la devise fondamentale écrite sur la porte de ce panthéon dédié aux illustrations et aux raretés bibliographiques:

Tel est le triste sort de tout livre prêté: Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Eh bien! mon ami, je veux, en vous renvoyant les volumes que vous avez confiés à ma tendre sollicitude, y ajouter celui-ci qui en est tiré comme Ève de la côte d'Adam. Je serai assez récompensé, si vous recevez cet intrus dans la famille dont il est issu en ligne plus ou moins directe, si vous lui faites fête ainsi qu'à un enfant de la maison, si vous lui donnez place dans votre catalogue tout plein de hauts et puissans seigneurs littéraires, si vous l'habillez

de maroquin ou de cuir de Russie, si vous le dorez sur toutes les coutures, ainsi qu'un chambellan de l'Empire.

L'origine de cet ouvrage vous intéressera peut-être plus que l'ouvrage même, dans lequel vous retrouverez _excerpta poetæ membra_, de même que dans la marmite où Médée fit bouillir le vieux père de Jason, coupé par morceaux, afin de le rajeunir. N'est-ce pas la manière de composer des livres nouveaux avec des livres anciens, concassés et passés à l'alambic? Le grand système de la vie universelle peut s'appliquer à toutes les créations de la plume: une tragédie morte et lugubre se reproduit en comédie vive et rieuse; bien plus, on fabrique, selon l'ordonnance, des extraits, des décoctions, des mélanges de livres, assez agréables au goût, et fort propres à servir de remède caustique contre l'ennui. La tâche du manipulateur se borne à choisir, à résumer, à comparer, à morceler; on respecte le fonds en changeant la forme; on renouvelle la forme en conservant le fonds; on ressuscite ou l'on galvanise des cadavres; cela se nommait autrefois: tirer de l'or du fumier d'Ennius. Les procédés intellectuels de notre temps ne sont pas moins ingénieux que les procédés matériels employés par la science et l'industrie: on est bien parvenu à faire d'excellent bouillon économique avec des ossemens humains à demi putréfiés, qui ne comptaient pas moins de cinq siècles! _O tempora, o mores!_

Par un de ces soleils caniculaires que les bibliophiles seuls osent supporter en face, sans craindre une fièvre cérébrale ou une ophthalmie, je me promenais sur le quai Voltaire, en flairant le veau et le mouton rôtis et calcinés par une chaleur de vingt-cinq degrés Réaumur. Je n'y prenais pas garde, quoique ma chemise fût collée à mon dos qui attirait tous les rayons solaires sur

son arête culminante; car ma tête, plongée dans les boîtes poudreuses des bouquinistes, descendait au niveau de la poitrine, et s'abritait à l'ombre de mon corps. Je cherchais, parmi des tas de brochures insignifiantes, quelqu'un de ces petits pamphlets anonymes que la révolution éparpillait sur le sol de la liberté, et que vous recueillez soigneusement, à l'instar des feuilles de chêne qui s'envolaient de l'antre de la sybille. Mon bonheur, à moi, c'est de découvrir une de ces pièces historiques, satiriques, théâtrales ou licencieuses, pour l'apporter en tribut à votre précieuse collection révolutionnaire, et pour remplir un des portefeuilles noirs, ornés d'une tête de mort blanche, monument terrible et philosophique, où vous rassemblez les débris de la gaîté française de 93. Mais cette collection est si complète, que mes plus rares captures vous sont trop souvent inutiles, et que là où je crois combler un vide, je trouve une montagne de documens singuliers que je ne soupçonnais pas même existans: votre richesse, qui m'étonne, accroît mon émulation, et je m'en vais, plus persévérant et plus attentif, fureter tout le vieux papier imprimé qu'on enlève des greniers pour le vendre à la livre et l'étaler aux yeux des passans sur les parapets de la rivière.

J'étais arrivé devant l'étalage du père P..., que nous connaissons tous, nous autres coureurs de bonnes fortunes en matière de bouquins: le père P... n'est pas de la force de Techner ni de Crozet, je l'avoue; il ne sait parler ni éditions, ni reliures, ni bibliotechnie, ni bibliologie, ni bibliuguiancie; il toucherait cent fois un elzevier non rogné, sans le distinguer des almanachs liégeois du siècle dernier; il ne mettrait aucune différence de prix entre un almanach royal, en maroquin rouge, et un _alde_ revêtu de la livrée magnifique de Jean Groslier, avec l'inscription célèbre: _Jo. Grolierii et amicorum_. Aussi les amateurs lui ont-ils voué une

reconnaissance éternelle, à cause des excellens marchés faits aux dépens de ce brave homme, qui ne s'en plaint jamais, et qui n'élève pas même ses prétentions le lendemain du jour où il a vendu pour quelques sous un bouquin rare et précieux; car les livres n'ont à ses yeux qu'une valeur relative au format et au poids du papier: tout in-folio est estimé trois francs; tout in-quarto trente sous; tout in-octavo vingt sous; tout in-douze cinquante centimes. Voilà le tarif dont il ne se départ pas, et qui lui évite la peine de lire les titres des ouvrages qu'il débite en plein air.

Cependant ce Diogène de la bouquinerie n'est pas, comme ses confrères, un ignorant en long et en large; il a, au contraire, un savoir particulier qu'il doit aux circonstances, et qui étonnerait un bibliographe de la révolution. Feu M. Barbier eût sans doute ajouté un volume à son excellent _Dictionnaire des Anonymes_, s'il avait découvert cette source vivante de faits et d'anecdotes concernant l'histoire et la littérature de la fin du dernier siècle. N'interrogez pas le père P... sur les événemens et les livres antérieurs à 1770: il croirait que vous parlez grec; mais à partir de cette époque jusqu'à la restauration, vous imagineriez, à l'entendre, que la bibliothèque révolutionnaire de M. Deschiens s'est infiltrée tout entière et toute cataloguée dans la cervelle de ce fantastique personnage. On supposerait qu'il a été pendant quarante ans initié aux secrets de la librairie et du journalisme; bien plus, il vous nommera l'auteur de tel journal aristocrate, de tel pamphlet terroriste, de telle affiche républicaine; il vous racontera une foule de traits originaux qu'on dirait recueillis dans le cabinet du lieutenant de police Sartines ou Lenoir, pour amuser les après-soupers de Louis XV.

Où donc le vendeur de bouquins a-t-il fait cette curieuse moisson de noms propres et de dates? je n'en sais rien, s'il le sait: il a vécu, il a vu, il s'est souvenu. Sa mémoire allait ramassant tout ce que lui offrit le panorama de la république, et devenait, pour ainsi dire, une table exacte et détaillée du _Moniteur_. Était-il conventionnel? point; libelliste? point; membre de la commune de Paris? point; maratiste, dantoniste, robespierriste, thermidoriste? à d'autres, bon Dieu! il fut, selon M. Boulard, qui l'avait rencontré bien à propos pour échapper au sanglant _hors la loi_, simple soldat réquisitionnaire, et pourtant il eut des rapports intimes avec les chefs du gouvernement, depuis Necker jusqu'à Talien; il se servit du crédit qu'il avait alors pour sauver différentes personnes qui existent encore, riches et puissantes, mais vers lesquelles se tendrait vainement la main qui les arracha aux septembriseurs. Cet étrange étalagiste, dont le visage bronzé, la physionomie rébarbative et la voix rude rappellent certains portraits terribles de ses contemporains, supporte patiemment l'oubli des hommes, la pauvreté, le froid et la chaleur: je l'ai pris long-temps pour un frère de Mirabeau, tant il y a de ressemblance entre eux. En tout cas, fussent-ils du même sang, le bouquiniste méprise beaucoup l'orateur qu'il accuse de trahison et de vénalité.

--Avez-vous du nouveau, père P...? lui dis-je en parcourant de l'oeil les étiquettes des volumes, espèce d'hiéroglyphes qu'on devine à force d'habitude, en dépit des capricieuses abréviations du relieur et des outrages du hâle, qui dévore en huit jours la plus riche dorure de Hering.

--J'ai là de la révolution, répondit-il en me montrant un paquet de brochures qu'il n'avait pas encore déployées. C'est un cadeau de M..., de la convention; il a quatre-vingt-six ans, il quitte

Paris pour se retirer en province, et, au lieu de vendre son vieux papier, il me l'a donné à condition que je l'en débarrasserais tout de suite.

--Je ne veux rien sur la révolution, par malheur.

--Vous avez tort; il y a du bon là-dedans.

--Plus tard, je formerai une bibliothèque spéciale pour ce temps si fécond en imprimés de toute espèce; j'attendrai seulement que mon propriétaire veuille ajouter deux ou trois chambres à mon appartement pour y loger ma révolution.

--Deux ou trois chambres? il en faudrait bien dix au moins, si l'on réunissait tout ce qui a été écrit depuis 89.

--Mais voyons la défroque de votre conventionnel: je suis fondé de pouvoir de mon ami Guilbert de Pixérécourt qui rassemble la partie gaie de la révolution.

--La partie gaie! répliqua-t-il avec une grimace de chat-tigre: ça prouve en effet que le Français est né malin.

--Cherchez-moi quelque drôlerie?

--Tenez, voici un pamphlet payé par d'Orléans à Brissot de Warville: ce n'est pas commun.

--_Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse_, Londres, 1789.

--Lisez plutôt: imprimé à Paris, chez Lerouge, si je ne me trompe.

--Comment avez-vous appris ces détails?

--Prenez-les, ne les prenez pas: ils sont authentiques, et vous pourriez questionner là-dessus quelqu'un qui ne me démentira pas.

--Qui donc?

--M. L..., graveur au Palais-Royal: il était attaché au cabinet secret de M. le lieutenant de police, et il accompagna Brissot à la Bastille, quand une lettre de cachet suivit la publication clandestine de cette odieuse satire.

--Eh! vous dites que Philippe d'Orléans ne fut pas étranger à ce libelle?

--On l'a dit, mais je ne vous nommerai pas mes autorités.

--Au reste, j'ajoute aisément foi à vos paroles; car en cette crise épouvantable de la société, tous les partis employaient les mêmes armes, l'injure et la calomnie. Le duc d'Orléans n'était pas plus épargné par la cour, qui trempait la plume de Monjoye dans le venin du mensonge pour empoisonner la réputation de ses adversaires.

--C'est vrai. Voulez-vous du _Masque de Fer_?

--_Grande découverte!... l'Homme au Masque de Fer dévoilé!_ Qu'est-ce que cette facétie?

--Je ne me rappelle plus l'auteur de cette feuille volante, qu'on a crié dans les rues pendant tout le mois d'août 89; on en a vendu plus de cent mille exemplaires à deux sous.

--Ces sept pages d'impression auront produit à l'auteur plus de bénéfice que je n'en tirerai jamais de mon meilleur ouvrage.

--Oui dà, on gagnait gros à faire des papiers publics: c'était Grangé, imprimeur, rue de la Parcheminerie, qui avait la haute main dans ce commerce.

--Mais qu'avait-on découvert?

--Que l'Homme au Masque de Fer n'était autre que le surintendant Fouquet.

--Peste! qu'est-ce qui avait découvert cela? Grangé, imprimeur, rue de la Parcheminerie?

--Non, peut-être ce sournois de Brissot qui avait mis le nez dans les archives de la Bastille, et qui, dans les _Loisirs d'un Patriote français_...

--Son journal s'intitulait simplement _le Patriote français_.

--Son journal, d'accord; mais il imagina d'annoncer la petite pièce en même temps que la grande, et il publia un autre recueil dont les trente-six livraisons parues composent un volume sous ce titre: _Loisirs d'un Patriote français_.

--Eh bien! occupa-t-il ses loisirs à chercher ce que pouvait être le _Masque de Fer_?

--M. Brissot visita soigneusement la chambre que le prisonnier avait habitée dans la tour de la Bertaudière.

--M. Brissot était si crédule, qu'il se persuada peut-être avoir vu le fantôme de cet inconnu?

--Comme je me trouvais en surveillance à la Bastille, pour qu'on n'enlevât aucun objet pendant la démolition, je rencontrai Brissot à qui l'on avait remis une carte ramassée dans la cour; je

le menai dans la troisième chambre de la Bertaudière, et lorsqu'il eut passé en revue tous les coins et recoins de cette prison, il se frotta les mains en répétant avec joie: C'est lui! c'est Fouquet!

--Qu'est-ce qui l'engageait à établir cette opinion?

--Des vers écrits avec la pointe d'un couteau sur la serrure et les verrous de la porte.

--Des vers! le _Masque de Fer_ était donc un poète?

--Je ne les ai pas retenus tous par coeur, mais vous jugerez qu'ils étaient assez jolis:

Oronte est à présent un objet de clémence: S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance, Il est assez puni par son sort rigoureux, Et c'est être innocent que d'être malheureux!

--L'élégie des _Nymphes de Vaux_! m'écriai-je: ce sont des vers de La Fontaine!

--La Fontaine! reprit le vieillard entiché de ses souvenirs républicains. Serait-ce Georges-Antoine Lafontaine qui fut dénoncé en l'an Ier à la commune de Paris, pour avoir fait contribuer des citoyens, sous prétexte de les mettre à l'abri de la loi des suspects?

--Eh! non, c'est le bon La Fontaine! dis-je, frappé de l'induction qui ressortait naturellement de l'existence de ces vers dans la prison du _Masque de Fer_.

--Ce doit être un Lafontaine qui fut nommé commissaire de la trésorerie, à la place du citoyen Huber?

--Non! non! c'est le fabuliste.

--Le fabuliste! en effet, par un arrêté du directoire, de l'an VII, les restes de ce Jean La Fontaine furent déposés au Musée des Monumens français.

Je quittai si précipitamment mon bouquiniste, que j'oubliai de lui payer les deux brochures que j'achetais pour vous; mais j'emportais à la fois un document qui devait faire la base du système que j'essayai depuis de fonder sur le _Masque de Fer_. Il me semblait que le voile qui cachait la vérité venait de se déchirer devant moi, et toutes les études que j'avais faites du siècle de Louis XIV convergeaient en un point pour y jeter la lumière de la critique. Dès lors, mon oeuvre commença; je l'achevai pierre à pierre, entassant note sur note, preuve sur preuve. Avant de descendre dans la lice contre mes devanciers, je m'armai de dates, je m'en formai une armure impénétrable, et je combattis avec la certitude de mon bon droit.

Ce fut sous vos regards et dans votre bibliothèque, mon digne ami, que ce tournoi a eu lieu; ce sont vos livres qui m'ont fourni des armes offensives et défensives. Soyez à présent le juge du camp, et déclarez si la victoire m'est restée, ou bien si elle est encore indécise. Enfin, je regarde mon entreprise comme la dernière qui sera tentée pour arriver à la connaissance de ce grand mystère historique, et nous serons forcés de recourir au hasard d'une gageure, dans le cas où vous voudriez soutenir, contre mon avis, que le _Masque de Fer_ était le duc de Beaufort, ou le duc de Montmouth, ou le comte de Vermandois, ou le frère de Louis XIV, ou le secrétaire du duc de Mantoue; je choisirai dans votre incomparable collection l'enjeu du pari: soit votre Rapin de Thoyras, en grand papier de Hollande, avec reliure de Padeloup; soit votre _Sagesse_ de Charron, le plus parfait de tous les exem-

plaires connus; soit vos _Heures_ de Mlle de La Vallière, écrites par le célèbre calligraphe Jarry; soit votre _Régnier_, édition d'Elzevier, broché!!! soit votre _Chevalier aux Dames_, qui souvent m'empêche de dormir; soit votre lettre autographe de La Fontaine; soit votre _Registre de la Bastille_, autographe de 1705 à 1752, soit quelque autre trésor de ce cabinet qui fait l'envie et le désespoir de la Société des Bibliophiles français. Mais qu'est-ce qui décidera le pari? Louis XIV, Louvois ou Saint-Mars?

Ah! mon ami, revenez vite en santé, reprenez votre verve de jeune homme, votre feu sacré de bibliophile, et recommençons à nous disputer sur la hauteur des marges d'un Elzevier, sur les fers d'une reliure, sur le mérite d'une édition, sur l'authenticité d'un autographe, sur la valeur réelle ou idéale d'un volume, sur une gravure avant toute lettre, sur un carton supprimé par la censure, sur l'importance bibliographique du _Cochon mitré_ ou de la _Sauce au verjus_, mais non jamais sur notre égale et inviolable amitié.

PAUL L. JACOB,

Bibliophile.

L'HOMME - PREMIÈRE PARTIE[1].

AU

MASQUE DE FER.

[1] Un extrait de cette Histoire a été publié dans la _Revue de Paris_, mais la forme de ce recueil ne permettait pas de donner

place aux développemens les plus curieux, et la rapidité de l'impression a laissé échapper à l'auteur un grand nombre de fautes qui dénaturent son travail.

Ce fut en 1745 que transpira, pour la première fois, dans le public, l'histoire mystérieuse et terrible du _Masque de Fer_: jusque-là, les prisons d'état, où cet inconnu subit une captivité si extraordinaire pendant de longues années, avaient bien gardé leur secret, et à peine une tradition, vague et obscure comme le fait lui-même, avait-elle survécu au passage du prisonnier masqué à Pignerol, à Exilles, aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille.

En 1745, la compagnie des libraires associés d'Amsterdam publia un volume in-12 intitulé: _Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse_, sans nom d'auteur. C'était une histoire galante et politique de la cour de France, sous des noms imaginaires, depuis la mort de Louis XIV. Ce livre, écrit avec élégance et facilité, ne renfermait guère que des faits déjà connus et narrés ailleurs avec moins de déguisemens; cependant ce livre eut une telle vogue en Hollande, et surtout en France, qu'on le réimprima la même année (in-16, format elzevier), et qu'on en fit, l'année suivante, une nouvelle édition in-18, avec des _augmentations_[2] qui paraissent interpolées par une main étrangère, et avec une _Clef_ aussi fautive qu'incomplète, qui sans doute ne fut pas rédigée par l'auteur de l'ouvrage. Une anecdote vraiment extraordinaire, qu'on trouve dans ces Mémoires, semble avoir été la principale cause du bruit qu'ils firent à leur apparition.

[2] «Cette édition, dit l'Avis des libraires, est corrigée et augmentée de plusieurs portraits intéressans et qui sont touchés _a-

vec la même force_ que ceux qui ont mérité les suffrages des connaisseurs.» Ces portraits furent jugés en effet si ressemblans et si bien tracés, que Mouffle d'Angerville en a copié quelques-uns dans la _Vie privée de Louis XV_, Londres, 1788, 4 vol. in-12.

«N'ayant d'autre dessein, disait l'auteur (p. 20 de la 2e édition), que de raconter des _choses ignorées, ou qui n'ont point été écrites, ou qu'il est impossible de taire_, nous allons passer à un fait _peu connu_ qui concerne le prince _Giafer_ (Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière), qu'_Ali Homajou_ (le duc d'Orléans, régent) alla visiter dans la forteresse d'_Ispahan_ (la Bastille), où il était prisonnier depuis _plusieurs_ années. Cette visite n'eut vraisemblablement point d'autre motif que de s'assurer de l'existence d'un prince cru mort de la peste depuis plus de trente-huit ans, et dont les obsèques s'étaient faites à la vue de toute une armée.»

Voici maintenant la relation de ce que l'auteur _persan_ nomme un _trait d'histoire_:

Cha-Abas (Louis XIV) avait un fils légitime, _Sephi-Mirza_ (Louis, dauphin de France), et un fils naturel, _Giafer_: ces deux princes, différens de caractère comme de naissance, étaient toujours en querelle et en rivalité. Un jour, _Giafer_ s'oublia au point de donner un soufflet à _Sephi-Mirza_. _Cha-Abas_, informé de l'outrage qu'avait reçu l'héritier de sa couronne, assemble ses conseillers les plus intimes, et leur expose la conduite du coupable qui doit être puni de mort, selon les lois du pays; mais un des ministres, _plus sensible que les autres à l'affliction de Cha-Abas_, imagine d'envoyer _Giafer_ à l'armée, qui était alors sur

les frontières du côté du _Feldran_ (la Flandre), de le faire passer pour mort, peu de jours après son arrivée, et de le transférer de nuit, avec le plus grand secret, dans la citadelle de l'île d'_Ormus_ (les îles Sainte-Marguerite[3]), pendant qu'on célébrerait ses obsèques aux yeux de l'armée, et de le retenir dans une prison perpétuelle.

[3] Il est remarquable que la _Clef_ de 1746 ne dit pas ce qu'on doit entendre par l'_île d'Ormus_; cette omission prouve que l'auteur de cette clef et des additions n'est pas l'auteur des Mémoires. Prosper Marchand crut reconnaître le _Havre-de-Grâce_ dans l'_île d'Ormus_: il relève à ce sujet l'erreur d'une autre clef que nous n'avons pas vue, dans laquelle on interprétait la citadelle d'Ormus par la Bastille de Paris. _Dict. de P. Marchand_, art. LOUIS DE BOURBON.

Cet avis prévalut et fut exécuté par l'entremise de _gens fidèles et discrets_, de telle sorte que le prince, dont l'armée pleurait la mort prématurée, conduit par des chemins détournés à l'île d'_Ormus_, était remis entre les mains du commandant de cette île, lequel avait reçu d'avance l'ordre de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique, possesseur de ce secret d'état, avait été massacré en route par les gens de l'escorte, qui lui défigurèrent le visage à coups de poignard afin d'empêcher qu'il fût reconnu.

«Le commandant de la citadelle d'Ormus traitait son prisonnier avec le plus profond respect; il le servait lui-même et prenait les plats, à la porte de l'appartement, des mains des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage de _Giafer_. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un esclave, entre les mains de qui tomba cette as-

siette, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'en être récompensé; mais ce malheureux fut trompé, et on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance.»

Les réflexions que l'auteur entremêle à son récit, et auxquelles on n'a jamais pris garde, sont fort judicieuses et méritent d'être remarquées. Ainsi le meurtre inutile de l'esclave amène ce commentaire, qui révèle en quelque sorte la position personnelle de l'auteur: «Précaution déplacée, puisqu'il est plus vraisemblable, par les faits qu'on vient de rapporter et par ceux qu'on va lire, que _le secret a été mal gardé_, accident très-ordinaire, surtout dans les affaires des grands, qui sont exposés à confier leurs secrets à plusieurs gens, parmi lesquels il s'en trouve toujours d'indiscrets, ou par _tempérament_, ou par des vues d'intérêt, et souvent par haine et par ingratitude!»

«_Giafer_ resta plusieurs années dans la citadelle d'_Ormus_, disent les Mémoires. On ne la lui fit quitter, pour le transférer dans celle d'_Ispahan_, que lorsque _Cha-Abas_, en reconnaissance de la fidélité du commandant, lui donna le gouvernement de celle d'_Ispahan_ qui vint à vaquer.»

Ici l'auteur ajoute une observation qui a été souvent faite après lui. «Il était en effet de la prudence de faire suivre _à Giafer_ le sort de celui à qui on l'avait confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident qui aurait pu être moins fidèle et moins exact.»

Les _Mémoires_ continuent:

«On prenait la précaution, tant à _Ormus_ qu'à _Ispahan_, de faire mettre un masque au prince, lorsque, pour cause de ma-

ladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prisonnier masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur, qui au contraire lui rendait des respects infinis.»

L'auteur donne des raisons assez plausibles qui ne permirent pas de ressusciter _Giafer_, lorsque _Cha-Abas_ et _Sephi-Mirza_ furent morts: «Si l'on demande pourquoi, ayant de beaucoup survécu à _Cha-Abas_ et à _Sephi-Mirza_, _Giafer_ n'a pas été élargi comme il semble que cela aurait dû être, qu'on fasse attention qu'il n'était pas possible de rétablir dans son état, son rang et ses dignités, un prince dont le tombeau existait encore, et des obsèques duquel il y avait non seulement des témoins, mais des preuves par écrit, dont, quelque chose qu'on pût imaginer, on n'aurait pas détruit l'authenticité dans l'esprit des peuples encore persuadés aujourd'hui que _Giafer_ est mort de la peste au camp de l'armée du _Feldran_. _Ali-Homajou_ mourut peu de temps après la visite qu'il fit à _Giafer_.» Ce dernier aurait donc été encore vivant vers 1723, année de la mort du duc d'Orléans.

Tel fut le fondement de la plupart des versions qui circulèrent depuis sur l'aventure du prisonnier masqué. Ce sujet devint aussitôt l'aliment des controverses historiques, et dès lors, quelques critiques distingués adoptèrent, sans hésiter, le témoignage des _Mémoires de la cour de Perse_, qui semblaient d'accord avec les mémoires authentiques du règne de Louis XIV, sur diverses particularités de cette anecdote singulière.

Le comte de Vermandois partit en effet pour l'armée de Flandre, peu de temps après avoir reparu à la cour, dont le roi l'avait exilé, parce qu'_il s'était trouvé dans des débauches_ avec plusieurs gentilshommes; or, _le roi_, dit mademoiselle de

Montpensier[4], _n'avait pas été content de sa conduite et ne le voulait point voir_. Le jeune prince, qui donna par là _beaucoup de chagrin_ à sa mère, et qui _fut si bien prêché qu'on croyait qu'il se fût fait un fort honnête homme_, ne resta que quatre jours à la cour pour prendre congé, arriva au camp devant Courtray au commencement du mois de novembre 1683, se trouva mal le 12 au soir et mourut le 19 d'une fièvre maligne (les _Mémoires de Perse_ en font la peste, _afin_, disent-ils, _d'effrayer et d'écarter tous ceux qui auraient envie de le voir_). Mademoiselle de Montpensier dit que le comte de Vermandois _tomba malade d'avoir bu trop d'eau-de-vie_, ce qui prouverait assez qu'il n'était pas corrigé de ses mauvaises habitudes, malgré la vie retirée qu'il menait à Paris auparavant, lorsque, _ne sortant que pour aller à l'Académie et le matin à la messe_, il avait, par son repentir, apaisé la colère du roi.

[4] _Mémoires de Mlle de Montpensier_, dans la _Collection des Mém. relatifs à l'histoire de France_, publiée par Petitot, 2e série, t. 43, p. 474.

La probabilité d'un enlèvement du jeune débauché, sur des ordres secrets de Louis XIV, fut niée avec conviction, sinon avec talent, par le baron de C... (Crunyngen, selon P. Marchand; mais, à notre avis, c'est un pseudonyme) qui, dans une lettre écrite à un de ses amis et insérée dans la _Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe_, numéro du mois de juin 1745, mit l'aventure du prisonnier masqué au rang _des bruits populaires et des anecdotes romanesques et absurdes, dans lesquelles la vraisemblance même n'est pas observée_.

Cependant le baron de Crunyngen avoue que les _Mémoires de Perse_ avaient _excité la curiosité du public_, à cause des

portraits assez ressemblans et crayonnés avec des traits hardis. «L'auteur est sagement resté derrière le rideau, dit-il, et fera bien de s'y tenir: à son style et à ses sentimens, on voit qu'il est Français de naissance; cependant M. de la C... (Armand de la Chapelle) pense que personne à Paris ne le connaît.» On remarque surtout dans cette lettre une phrase qui donne à réfléchir sur l'auteur du livre et de la lettre: «Le célèbre M. de V... assure que parmi beaucoup de vrai, il y a plus de faux encore dans cet ouvrage.» N'est-il pas au moins singulier que l'opinion de Voltaire soit invoquée ici, peu de mois après la publication des _Mémoires de Perse_, et que huit ans plus tard Voltaire parle de ces _Mémoires_ à peu près dans des termes semblables, en soutenant toujours que personne avant lui n'avait publié l'anecdote du _Masque de fer_?

Le _Journal des Savans_, qu'on réimprimait en Hollande avec des additions extraites la plupart des _Mémoires de Trévoux_, ne demeura pas étranger à cette discussion qui manquait encore de documens certains: un M. de W... dans une lettre adressée à M. de G... (initiales supposées sans doute), et ajoutée au mois de juillet, p. 348 de l'édition d'Amsterdam, s'appuya encore du nom de Voltaire et d'une prétendue lettre de cet écrivain célèbre, pour réfuter l'opinion du baron de Crunyngen et pour défendre la valeur historique de l'anecdote des _Mémoires de Perse_. Suivant ce M. de W..., Voltaire aurait dit, dans cette lettre, qu'il _savait à fond_ l'histoire du prisonnier au masque de fer, _ce que généralement on a cru désigner M. de Vermandois_. M. de W..., dans sa lettre au _Journal des Savans_, qu'on pourrait attribuer à Voltaire lui-même, si elle était d'un meilleur style, ajoute qu'il connaît _quelqu'un_ (Voltaire sans doute) «qui a assuré avoir lu un manuscrit intitulé _le Prisonnier masqué_; que plusieurs de

ses traits sont bien semblables à l'histoire de _Giafer_; que ce manuscrit avait été sur le point d'être rendu public; mais que des ordres supérieurs et des menaces effrayantes en avaient empêché, parce que c'était précisément l'histoire du prince de Vermandois.»

La lettre de Voltaire à l'abbé D..., que citait M. W... dans la sienne, non seulement n'était ni _publique_, ni imprimée, mais encore n'avait jamais existé, et l'annonce de ce manuscrit, qui devait dévoiler le mystère de l'homme au masque, produisit un détestable roman du chevalier de Mouhy, sous le titre du _Masque de fer, ou les Aventures admirables du père et du fils_, imprimé sans nom d'auteur à La Haye en 1746, chez Pierre de Hondt, et formant six petites parties in-12. Ce fut là probablement ce qui donna lieu au surnom de _Masque de fer_, forgé par l'imaginative du chevalier de Mouhy, espèce de spadassin plumitif aux gages de Voltaire, et scribe non moins fécond que son maître.

Ce roman est un imbroglio espagnol qui ne manque pas d'imagination, mais dont le style surpasse en barbarie tout ce que le chevalier de Mouhy a écrit; le sujet ne se rapporte nullement à l'anecdote des _Mémoires de Perse_: Don Pèdre de Cristaval, vice-roi de Catalogne, est marié secrètement avec la soeur du roi de Castille; ce roi s'introduit une nuit dans l'appartement où sont couchés les deux époux: «Il s'était muni, raconte l'auteur, de deux masques, en partant de sa cour, dont les serrures étaient faites avec tant d'art qu'il était impossible de les ouvrir, ni que le visage qu'ils renfermaient pût jamais être vu sans qu'on arrachât la vie à ceux à qui ils devaient être mis: il en couvrit le visage de don Pèdre et de sa soeur, et après les avoir fermés selon le secret qu'il possédait seul, il fit appeler ses officiers.» C'est dans ce style

monstrueux que sont narrées les aventures de ces époux masqués et de leurs enfans: «Leur fille était belle comme le jour, excepté qu'elle avait un masque parfaitement dessiné sur la poitrine et ressemblant à celui de don Pèdre.» Malgré ces burlesques sottises, ce roman fut mis à l'index en France, à cause de son titre, et on le rechercha beaucoup, parce qu'on le connaissait peu[5].

[5] Cet ouvrage est très-rare; la Bibliothèque du roi n'en a qu'un exemplaire provenant de la Bibliothèque particulière de Choisy-le-Roi, lequel n'a pu être classé parmi les romans inscrits au Catalogue imprimé en 1750.

L'_avertissement_ est plus curieux que le livre: l'auteur suppose avoir trouvé, dans un coffre nageant sur l'eau, près du Pont-Neuf, le manuscrit qu'il publie d'après le texte espagnol, et voici comment il explique le mystère qui couvrait la tradition sur laquelle il a fondé son roman: «L'histoire du _Masque de Fer_ contient des faits si extraordinaires, que ce n'est pas sans raison qu'on désirerait de connaître les personnages qui y sont dépeintes. Il y a lieu de croire qu'on n'est privé de cette connaissance que parce que nous vivons dans un siècle dont la politesse ne permet pas de faire assez d'honneur au despotisme et à la tyrannie pour nommer ceux qui en ont fait usage.» Après ce beau raisonnement, le chevalier de Mouhy ne cite pas moins de quatre _masques de fer_, en Turquie, en Écosse, en Espagne et en Suède. Celui qu'il place dans le château des Sept-Tours, à Constantinople, était le frère d'un empereur turc qui, pour empêcher que la douleur et la majesté empreintes sur les traits du prisonnier ne séduisissent ses gardes, «lui couvrit le visage d'un masque de fer fabriqué et trempé de telle sorte qu'il n'était pas possible au plus habile ouvrier de parvenir à le rompre ni à l'ou-

vrir.» On voit dans ce conte le germe du système qui fit plus tard de l'homme au masque un frère aîné de Louis

XIV.

M. de W... trouva un adversaire plus redoutable que le baron de Crunyngen dans le savant bibliographe Prosper Marchand, qui envoya un prétendu extrait d'une lettre datée de Paris, du 30 décembre 1745, à la _Bibliothèque française_ (t. 42, p. 362), pour convaincre d'erreur, et même d'ignorance, l'auteur de la _Clef_ des _Mémoires de Perse_, lequel avait fait un _duc_ du _comte_ de Vermandois, faute commise aussi par des historiens contemporains. P. Marchand, qui pensa que _le merveilleux de cette anecdote la rendait très-propre à être avidement adoptée par beaucoup de petits esprits_, s'abstint pourtant de juger le point en litige, en avouant qu'il n'avait point de _lumières suffisantes, quelque voisin qu'il fût des lieux_ (il entend sans doute parler de la Bastille, puisqu'il date sa lettre de Paris) _où la scène s'était passée_[6].

[6] P. Marchand a reproduit son article avec des additions dans son Dictionnaire historique, à l'article _Louis de Bourbon_.

On voit, à ces répliques qui se suivirent de près, combien la révélation faite par des mémoires anonymes et satiriques avait ému la curiosité et préoccupait déjà les esprits.

Mais, quel était l'auteur de ces _Mémoires_? Pourquoi se cacha-t-il obstinément, malgré le succès de son livre?

Serait-ce, selon l'opinion commune, le chevalier de Resseguier[7] qui fut mis à la Bastille vers cette époque? Mais le motif de son emprisonnement est mentionné sur les registres de la Bastille: on sait qu'il avait composé des vers contre madame de Pompadour.

[7] Fevret de Fontette, qui avait dit à propos des _Mémoires de Perse_ dans le t. 2 de la _Bibliothèque historique de la France_: «L'auteur de cet ouvrage est le chevalier de _Reseillé_,» mit cette correction dans le t. 4, p. 424: «Ces Mémoires sont attribués au chevalier Reysseyguier, de Toulouse, officier aux gardes; mais il n'est pas sûr qu'il en soit l'auteur.»

Ne serait-ce point, comme madame Du Hausset l'a consigné dans une lettre inédite, cette madame de Vieux-Maisons, _une des femmes les plus méchantes de son temps_, qui prenait Crébillon fils pour éditeur responsable? Mais Crébillon fils, qui plaçait volontiers en Perse les aventures licencieuses de ses romans, et qui publia même, en 1746, les _Amours de Zéokinisul, roi des Kofirans_ (Louis XV, roi des Français), attribués aussi à madame de Vieux-Maisons, ne se risquait pas dans la haute satire politique, et se bornait à des récits galans fort goûtés à la cour.

Serait-ce plutôt un nommé Pecquet, commis au bureau des Affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage? Mais le livre pénétrait en France, sans doute par l'entremise des secrétaires d'ambassade qui faisaient le commerce des livres défendus, et un seul exemplaire saisi dans les mains de Pecquet avait pu suffire pour motiver contre lui une lettre de cachet.

Serait-ce enfin le duc de Nivernais, qui se reposait alors de ses campagnes en composant des fables dans la compagnie de Vol-

taire et de Montesquieu? Mais le duc de Nivernais a eu grand soin de recueillir tout ce qu'il a écrit dans une édition de ses oeuvres (Paris, 1796, 8 vol. in-8°), faite dans un temps où la censure, qui avait poursuivi les _Mémoires de Perse_, n'était plus là pour le forcer à l'anonyme; d'ailleurs, cette histoire allégorique ne présente aucun point d'analogie avec les habitudes littéraires de Nivernais, poète délicat, écrivain spirituel, mais faible, timide, et dépourvu d'invention.

Les preuves font donc faute dans cette déclaration de paternité problématique, et M. Barbier, en offrant plusieurs conjectures à ce sujet dans son _Dictionnaire des Anonymes_ (t. 2, p. 400, seconde édition), n'a point assez motivé sa préférence en faveur de Pecquet par la citation d'une note manuscrite en tête d'un exemplaire qu'il possédait. On sait ce que vaut la garantie d'un faiseur de notes marginales, quand il ne se nomme pas Huet, ou La Monnoye, ou Mercier de Saint-Léger.

Pour moi, je n'avancerai rien de mieux prouvé sur le véritable auteur de ces _Mémoires_, mais aussi ne donnerai-je mon avis que comme une simple présomption: je pense que les _Mémoires de la cour de Perse_ doivent appartenir à Voltaire.

On y retrouve le style de ses contes avec plus de négligences, et quelquefois son esprit caustique: «Il ne paraît que trop d'ouvrages pour lesquels on demande grâce, dit l'Avertissement, et ce, avec d'autant plus de raison qu'il n'en est presque point qui méritent qu'on la leur fasse.» L'auteur suppose qu'un de ses amis, Anglais de nation, dans un voyage à Paris, eut communication de _quantité de Mémoires secrets, manuscrits, conservés dans la bibliothèque d'Ali-Couli-Kan, premier secrétaire d'état, seigneur d'un mérite distingué_, et entreprit de traduire une par-

tie de ceux du règne de _Cha-Sephi_ (Louis XV): voilà bien les _Mémoires_ inédits que M. de W... signale dans sa lettre, en invoquant le témoignage de Voltaire, qui n'avait encore rien écrit sur ce sujet; on reconnaît, en outre, le duc de Richelieu dans l'éloge d'_Ali-Couli-Kan_, surtout lorsqu'on se rappelle que Voltaire recueillait alors les matériaux de son _Siècle de Louis XIV_, et consultait les souvenirs du maréchal, son ami et son protecteur.

Dans l'Avertissement, l'auteur annonce avoir traduit de l'anglais ces _Mémoires_: «Je prie le lecteur de considérer que le génie de la langue anglaise est bien différent de celui de la langue française. Celle-ci est plus claire, plus méthodique, mais moins abondante et moins énergique que la langue anglaise.» Voltaire n'a-t-il pas répété vingt fois dans les mêmes termes ce jugement sur les deux langues?

En outre, Voltaire était en relation d'affaires avec la _Compagnie d'Amsterdam_, depuis le voyage qu'il avait fait en Hollande, dans l'année 1740, pour surveiller l'impression de l'_Anti-Machiavel_ du roi de Prusse; ce fut dans cette circonstance qu'il eut à se plaindre d'un libraire hollandais, nommé Vanduren, _le plus insigne fripon de son espèce_, disent les _Mémoires_ de Voltaire; il profita de ce voyage pour publier les _Institutions de Physique_, par madame Duchâtelet, avec une préface de sa façon, et ce livre, auquel le chancelier d'Aguesseau avait refusé un privilége du roi, parut chez les mêmes libraires associés qui, cinq ans plus tard, mirent au jour les _Mémoires de Perse_. Le portrait satirique de Voltaire, que l'éditeur ajouta dans la seconde édition, fut peut-être une vengeance de Vanduren, qui aurait trouvé plaisant de se moquer de l'auteur dans son propre ou-

vrage. Quoi qu'il en soit, ce portrait de _Coja-Sehid_ ne peut avoir été tracé par Voltaire qui n'aurait jamais porté un pareil jugement sur lui-même: «Aussi était-il d'un orgueil insoutenable. Les grands, les princes même l'avaient gâté au point qu'il était impertinent avec eux, impudent avec ses égaux et insolent avec ses inférieurs... il avait l'ame basse, le coeur mauvais, le caractère fourbe; il était envieux, critique mordant, mais peu judicieux, écrivain superficiel, d'un goût médiocre... il était sans amis, et ne méritait pas d'en avoir. Quoique né avec un bien fort honnête, il avait un si grand penchant à l'avarice, qu'il sacrifiait tout, lois, devoirs, honneur, bonne foi, à de légers intérêts.» Ne croit-on pas entendre le libraire qui se venge de l'auteur? Comment expliquer le silence de Voltaire, à l'égard d'une critique aussi sanglante, lui qui rendait coup pour coup à ses nombreux ennemis, lui qui ne pardonnait pas la moindre attaque contre ses ouvrages, lui qui, en l'année où fut imprimé ce portrait si cruellement ressemblant, s'adressait à Moncrif, lecteur de la reine, pour obtenir la permission de poursuivre le poète Roi qui avait _comblé la mesure de ses crimes_ en répandant un libelle diffamatoire dans lequel l'Académie était outragée et Voltaire _horriblement déchiré_[8]?

[8] _Correspondance générale de Voltaire_, lettre à Moncrif, mars 1746.

Enfin il est incontestable qu'à l'époque de la publication des _Mémoires de Perse_, Voltaire travaillait sur des matières analogues: il préparait le _Siècle de Louis XIV_, et traitait en contes des sujets orientaux que les _Lettres Persanes_ avaient mis à la mode. _Babouc_, _Memnon_, _Zadig_, sont contemporains des _Mémoires de Perse_, et Voltaire enviait probablement à Montesquieu la popularité des _Lettres Persanes_.

Mais, me demandera-t-on, pourquoi Voltaire n'a-t-il pas plus tard avoué un ouvrage digne de sa naissance à quelques égards? Si Voltaire eût fait cet aveu, tous les doutes seraient levés, et je n'aurais pas besoin maintenant de chercher à déchirer le voile de l'anonyme sous lequel je crois apercevoir l'auteur du _Siècle de Louis XIV_, ouvrant les voies, pour ainsi dire, à un fait nouveau qu'il voulait tirer de vive force des archives de la Bastille.

Veut-on une pure supposition qui a pourtant de quoi satisfaire la vraisemblance? Je suppose que le maréchal de Richelieu, possesseur du secret de l'homme au masque, se laissa surprendre par les prières et les adroites manoeuvres de Voltaire, qui fut initié, sous la foi du serment, dans ce ténébreux mystère, que possédaient seuls quelques serviteurs intimes de Louis XIV; c'est là du moins ce qu'on peut inférer de ce passage des _Mémoires de Perse_, où il est dit que _le secret a été mal gardé_, et que _les grands sont exposés à confier leurs secrets à plusieurs gens parmi lesquels il s'en trouve toujours d'indiscrets_.

Voltaire, qui était indiscret, n'eut pas plus tôt connaissance de l'énigme, sinon du mot de cette énigme commis à la fidélité de trois ou quatre personnes, qu'il se sentit tourmenté d'un désir immodéré de révéler ce qu'il savait, et peut-être de deviner davantage; mais c'était encourir la vengeance du roi et la haine ou le mépris du duc de Richelieu; d'ailleurs, la Bastille, qui avait si long-temps retenu dans ses entrailles de pierre l'existence et le nom d'un prisonnier d'état, pouvait ensevelir une seconde fois et à jamais l'imprudent écrivain, pour le punir d'avoir ajouté une nouvelle strophe aux _J'ai vu_.

Or, Voltaire trouvait bons tous les moyens capables de faire triompher la vérité et la raison; il ne craignait pas même de re-

courir au mensonge et de s'affubler d'un déguisement quelconque, avec la certitude d'être reconnu à son style et à son esprit: ainsi, tour à tour il s'intitulait Aaron Mathathaï, Jacques Aimon, Akakia, Akib, Alethès, Alethof, Aletopolis, Alexis, Arty, Aveline, et créait cent autres pseudonymes plus ou moins transparens; ou bien, gardant l'anonyme dans ses ouvrages les plus importans comme dans ses plus minces opuscules, il employait sans cesse les presses clandestines de Hollande.

On comprend qu'il n'ait pas revendiqué l'honneur d'un livre qui aurait pu le brouiller avec ses protecteurs, le maréchal de Richelieu et madame de Pompadour, dans la plus brillante période de sa fortune de courtisan, lorsque les grâces de Louis XV l'arrêtaient à Versailles, lorsqu'il était l'hôte de la reine d'Étioles, lorsqu'il se prosternait devant le soleil de Fontenoy, lorsqu'il étalait avec orgueil ses titres de gentilhomme ordinaire du roi et d'historiographe de France[9]!

[9] Voyez sa _Correspondance_, notamment la lettre à Vauvenargues, du 3 avril 1745, et les lettres à M. d'Argenson, écrites la même année.

Je pense donc que Voltaire a voulu mettre en circulation, par une voie détournée, l'histoire du _Masque de Fer_ pour avoir le droit de s'expliquer sur un sujet qu'il n'eût point osé aborder en face, si quelqu'un n'avait pris l'initiative avant lui. Ce _quelqu'un_ ne fut autre que lui-même; par cette tactique, il devint maître de traiter en public un point historique fort singulier, qu'il n'avait pu aborder encore qu'en particulier avec le duc de Richelieu, sous le sceau du secret le plus inviolable. Voltaire ressemblait beaucoup à ce barbier du roi Midas, que la fable nous représente creusant la terre pour se soulager d'un secret confié, et

pour répéter dans ce trou: Le roi Midas a des oreilles d'âne! Voltaire publiait volontiers tout ce qu'il savait, et même souvent ce qu'il ne savait pas, bien différent de Fontenelle qui, la main pleine de vérités, refusait de l'ouvrir. Dès lors, le prisonnier masqué passa en tradition dans le grand monde, et Voltaire fut peut-être autorisé par Richelieu lui-même à confirmer ce fait extraordinaire, au lieu de le démentir. Voilà pourquoi l'auteur des _Mémoires de Perse_ ne se dévoila pas.

Six ans après que l'homme au masque eut été signalé à la curiosité des anecdotiers, Voltaire fit paraître, sous le pseudonyme de _M. de Francheville_, le _Siècle de Louis XIV_ en deux volumes in-12, _Berlin_, 1751: on chercha aussitôt dans cet ouvrage, attendu depuis long-temps, quelques détails sur le prisonnier mystérieux qui faisait alors le sujet de tous les entretiens.

Voltaire s'était hasardé enfin à parler de ce prisonnier plus explicitement qu'on n'avait fait jusqu'alors, et à faire entrer dans l'histoire _un événement que tous les historiens ont ignoré_[10]; il assignait une date au commencement de cette captivité: _quelques mois après la mort du cardinal Mazarin_ (1661); il donnait le portrait de l'inconnu, qui était, selon lui, _d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble, admirablement bien fait_, ayant _la peau un peu brune_, et qui _intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être_; il n'oublia pas de décrire _le masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui laissaient au prisonnier la liberté de manger avec ce masque sur son visage_; enfin il fixa l'époque de la mort de cet homme, _enterré_, disait-il, _en 1704, la nuit, à la paroisse Saint-Paul_.

[10] T. 2, p. 11, de la première édition. Cette anecdote, dans toutes les éditions, se trouve au chapitre 25 de l'ouvrage.

Le récit de Voltaire reproduisait les principales circonstances de celui des _Mémoires de Perse_, hormis le roman qui amène dans ce livre l'emprisonnement de _Giafer_: Quand ce prisonnier fut envoyé à l'île Sainte-Marguerite, à la Bastille, sous la garde de Saint-Mars, _officier de confiance_, il portait son masque dans la route; «on avait ordre de le tuer s'il se découvrait; le marquis de Louvois alla le voir dans cette île, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect; il fut mené en 1690 à la Bastille où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château; on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait; son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles; il jouait de la guitare; on lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui.» On voit que Voltaire avait emprunté une partie de ces détails, et souvent les expressions même, aux _Mémoires de Perse_, sans s'approprier encore l'aventure dramatique du plat d'argent; il déclara en outre que plusieurs particularités lui avaient été fournies par M. de Bernaville; successeur de Saint-Mars, et par _un vieux médecin de la Bastille_, qui avait soigné le prisonnier dans ses maladies, et n'avait jamais vu son visage, _quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps_. Il raconta que _M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eût cet étrange secret_, et que son gendre, le maréchal de La Feuillade, l'ayant conjuré _à genoux_ de lui apprendre _ce que c'était que le Masque de Fer_, Chamillard mourant (1721) répondit qu'il avait fait serment de ne révéler jamais ce secret d'état. A ces détails certifiés par le duc de La Feuillade, Voltaire joignait une réflexion bien remarquable: «Ce qui redouble l'étonnement, c'est

que, QUAND ON ENVOYA CET INCONNU DANS L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE, IL NE DISPARUT DANS

L'EUROPE AUCUN PERSONNAGE CONSIDÉRABLE.»

Cette réflexion si juste et si lumineuse ne frappa personne; mais tout le monde était saisi d'étonnement et de terreur en lisant ce petit roman, écrit de manière à faire désirer qu'on le complétât bientôt.

Le Siècle de Louis XIV fut surtout recherché à cause de ces deux pages relatives au _Masque de Fer_, que Voltaire augmenta de nouveaux détails dans les éditions suivantes, publiées en 1753 et 1760. Il n'eut garde d'omettre une anecdote dont il était peut-être l'inventeur:

«Ce prisonnier était sans doute un homme considérable, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île de Sainte-Marguerite: le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait, après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur: «Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains?--Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur; je viens de la trouver, personne ne l'a vue.» Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût

bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. «Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire!» Voltaire ajouta, en 1760, pour justifier cet emprunt aux _Mémoires de Perse_: «Parmi les personnes qui ont eu connaissance _immédiate_ de ce fait, il y en a une très-digne de foi, qui vit encore.» Il voulait désigner sans doute le duc de Richelieu, car s'il entendait parler d'un témoin oculaire, ce témoin aurait eu au moins quatre-vingt-dix ans, le prisonnier masqué ayant quitté en 1698 l'île de Sainte-Marguerite, où l'événement eut lieu.

De ce moment, le fait du _Masque de Fer_ passa pour constant, appuyé par l'autorité de Voltaire, de M. de Bernaville, du duc de La Feuillade, et du ministre Chamillard; mais quel était le personnage caché sous ce masque?

La Beaumelle, qui avait rencontré Voltaire à la cour du roi de Prusse, et qui n'attendait qu'une occasion de déclarer la guerre à ce despote littéraire, imagina de critiquer le _Siècle de Louis XIV_, parce qu'il connaissait à fond cette époque, peinte avec goût et jugée un peu superficiellement par Voltaire. La Beaumelle mit donc au jour, en 1753, ses _Notes sur le Siècle de Louis XIV_, in-8º, dans lesquelles il ne manqua pas de dire que l'histoire du _Masque de Fer_ était tirée des _Mémoires de Perse_.

L'année précédente, un autre critique, Clément, moins savant, mais plus fin que La Beaumelle, avait répondu de même à la prétention de Voltaire, qui se donnait partout comme le premier révélateur du _Masque de Fer_. «M. de Voltaire, disaient les _Nouvelles littéraires_ du mois de mai 1752, se trompe quand il dit que tous les historiens ont ignoré ce fait. Vous le trouverez un peu différemment conté, et d'environ _vingt ans plus jeune_,

dans les _Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse_, publiés il y a huit ou neuf ans. Mais de qui s'agit-il? Suivant l'auteur des _Mémoires_, c'est de M. le comte de Vermandois. Le récit de M. de Voltaire ne souffre point cette explication et ne s'en permet aucune. Reste à savoir lequel des deux est le plus sûr: pour moi, je crois en M. de Voltaire[11].»

[11] _Cinq Années littéraires, ou Nouvelles littéraires des années_ 1748, 1749, 1750, 1751 et 1752, t. 2, lettre 99.

La _Réfutation des Notes de La Beaumelle_[12] ne se fit pas attendre, et Voltaire prit à coeur de montrer qu'il était mieux instruit que personne sur le _Masque de Fer_. Voltaire, qui avait fait sonner bien haut la nouveauté de l'anecdote, convint qu'elle se trouvait dans les _Mémoires de Perse, libelle obscur et méprisable où les événemens sont déguisés ainsi que les noms propres_; mais il prétendit que son ouvrage était composé _en partie long-temps avant ces Mémoires, qui n'ont paru qu'en 1745_, et il n'eut pas de peine à les réfuter en ce que le conte de _Giafer_ renfermait de contraire à la vérité historique et chronologique. Depuis la publication des _Mémoires de Perse_, Voltaire avait rassemblé des renseignemens plus positifs, entre autres, la date de la mort du prisonnier, avec laquelle on ne pouvait accorder une visite du régent à la Bastille[13].

[12] Réimprimée sous le titre de _Supplément au Siècle de Louis XIV_, dans toutes les éditions de Voltaire.

[13] La négation expresse de Voltaire, qui dit que le duc d'Orléans n'alla _jamais_ à la Bastille, est pourtant contredite par un manuscrit trouvé dans ce château et imprimé en tête de la première livraison de la _Bastille dévoilée_; on y lit ce qui suit: «Du

temps de la régence, j'ai vu entrer dans la cour de l'intérieur du château M. le duc de Lorraine et M. le duc d'Orléans, accompagnés d'un seigneur de la cour, dont il ne me souvient pas du nom.»

Voltaire, dans cette _Réfutation_ du livre de La Beaumelle, avoua pourtant qu'il était _surpris_ de trouver dans les _Mémoires de Perse_ une anecdote _très-vraie parmi tant de fausse-tés_. Il crut devoir nommer encore quelques personnes recommandables, pour constater l'authenticité des documens qu'il avait eus, notamment au sujet de l'assiette d'argent trouvée par un pêcheur: M. Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes, avait été, dans sa jeunesse, témoin de la translation du prisonnier masqué à la Bastille; le marquis d'Argens assurait qu'en Provence, les _aventures_ de ce prisonnier étaient _publiques_, et qu'il avait entendu conter l'histoire de l'assiette _aux hommes les plus considérables de la province_; M. Marsolan, chirurgien du duc de Richelieu, et gendre du _vieux médecin de la Bastille_, se faisait garant des faits racontés par son beau-père; MM. de La Feuillade et de Caumartin avaient appris de la bouche même de Chamillard l'existence de l'homme au masque; enfin le témoignage des _vieillards qui en avaient entendu parler aux ministres_ rendait ce fait, _fondé sur des ouï-dire, plus authentique qu'aucun autre fait particulier des quatre cents premières années de l'histoire romaine_.

Voltaire, pour tenir en haleine la curiosité de ses lecteurs, niait que ce prisonnier fût le comte de Vermandois, mort de la _petite-vérole_ au camp de Courtray, en 1683; ou le duc de Beaufort, tué par les Turcs, qui lui avaient coupé la tête au siége de Candie, en 1669. Mais, au lieu d'opposer son opinion personnelle à ces deux

opinions qui avaient cours alors, il se bornait à ouvrir une nouvelle porte aux conjectures, par ce paragraphe dont tous les mots veulent être pesés pour en définir le véritable sens: «M. de Chamillard disait quelquefois, pour se débarrasser des questions pressantes du dernier maréchal de La Feuillade et de M. de Caumartin, que C'ÉTAIT UN HOMME QUI AVAIT TOUS LES SECRETS DE M. FOUQUET. Il avouait donc au moins, par là, que cet inconnu avait été enlevé quelque temps après la mort du cardinal Mazarin. _Or, pourquoi des précautions si inouies pour un confident de M. Fouquet, pour un subalterne?_ _QU'ON SONGE QU'IL NE DISPARUT EN CE TEMPS-LA AUCUN HOMME CONSIDÉRABLE._ Il est donc clair que c'était un prisonnier de la plus grande importance?»

C'était la seconde fois que Voltaire appuyait sur l'impossibilité de faire coïncider le commencement de la captivité du _Masque de Fer_ avec la disparition d'un _homme considérable_. C'était la première fois qu'il nommait Fouquet dans la discussion de cet événement, et il le nommait en répétant les paroles de M. de Chamillard, _le dernier ministre qui eût cet étrange secret_! Mais personne n'y prit garde, et on ne pensa pas même à tirer une nouvelle induction de la place que Voltaire avait assignée dans le _Siècle de Louis XIV_ à la disgrâce de Fouquet, immédiatement après l'anecdote du _Masque de Fer_.

Le judicieux Prosper Marchand, qui réunissait alors les matériaux de son _Dictionnaire historique_ publié en 1756, deux ans après sa mort, regarda le récit fait dans le _Siècle de Louis XIV_ comme une _reproduction_ de celui des _Mémoires de Perse_, _revue, augmentée et retranchée à divers égards_[14].

[14] _Dictionnaire historique_ de Prosper Marchand, p. 143.

La critique avait commencé à retourner en tous sens le champ fertile des conjectures historiques. On écarta bientôt la première interprétation qui avait tenté de reconnaître le comte de Vermandois dans le _Masque de Fer_, et quelques savans de Hollande se réunirent pour accréditer un paradoxe basé, tant bien que mal, sur l'histoire: ils avancèrent que le prisonnier masqué était certainement un jeune seigneur _étranger_, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche, et _véritable père_ de Louis XIV.

La source de cette singulière et scandaleuse anecdote semble avoir été un petit livre assez rare, imprimé à Cologne, chez Pierre Marteau, en 1692, in-12, sous ce titre: _les amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec M. le C. D. R., le véritable père de Louis XIV, roi de France; où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne, les ressorts qu'on fit jouer pour cela, et enfin le dénouement de cette comédie_. La troisième édition de ce libelle, imprimée en 1696, porte sur son titre: _Cardinal de Richelieu_, au lieu des trois lettres C. D. R. Mais il est facile de se convaincre, à la lecture de l'ouvrage, qu'un imprimeur ignorant a mal traduit ces initiales, puisque le ministre joue dans l'ouvrage un rôle bien distinct de celui de père[15]. On a donc pensé que _le C. D. R._ signifiait _le comte de Rivière_[16], et que ce comte pouvait être le _Giafer_ des _Mémoires de Perse_.

[15] Il y a eu cinq éditions de ce libelle en 1692, 1693, 1696, 1722, 1738; celle de 1696 est la seule dont le litre porte le nom du _cardinal de Richelieu_.

[16] N'est-ce pas plutôt le _Comte de Rochefort_, dont les _Mémoires_, rédigés par Sandras de Courtilz, offrent aussi ces initiales: C. D. R.?

En effet, le roman des _Amours d'Anne d'Autriche_ avait tout ce qu'il fallait d'extraordinaire pour servir d'introduction aux malheurs du prisonnier inconnu. L'auteur, dont la plume était aux gages du roi Guillaume, comme tous les libellistes hollandais de cette époque, annonce, dans son _Avis au Lecteur_, qu'il veut développer _le grand mystère d'iniquité de la véritable origine de Louis XIV_: «Quoique cette relation, dit-il, soit ici quelque chose d'assez nouveau et d'assez inconnu, elle n'est rien moins que cela en France. La froideur reconnue de Louis XIII, la naissance extraordinaire de Louis-Dieudonné, ainsi nommé parce qu'il naquit après vingt-trois ans de mariage stérile, sans compter plusieurs autres circonstances remarquables, prouvent si clairement et d'une manière si convaincante cette génération empruntée, qu'il faut avoir une effronterie extrême pour prétendre qu'elle soit la production du prince qui passe pour en être le père. Les fameuses barricades de Paris et la formidable révolte qui se fit contre Louis XIV à son avènement au trône, et qui fut soutenue par des chefs si distingués, publièrent si hautement sa naissance illégitime, que tout le monde en parlait; et comme la raison le confirmait, à peine y avait-il quelqu'un qui eût des doutes et des scrupules là-dessus.» Cet auteur, sous l'anonyme duquel on trouverait peut-être le fameux Sandras de Courtilz[17], avait pourtant tiré de son imagination la fable de son livre, qu'il essaie dans sa préface de mettre sur le compte de l'histoire.

[17] M. Leber attribue ce livre à un sieur Le Noble, autre que l'auteur des satires contre le roi Guillaume, puisque l'_Avis au lecteur_ fulmine contre les _derniers ouvrages du Noble_. Voyez le _Supplément au Manuel du libraire_, par M. Brunet, t. 1, p. 49.

Voici cette fable assez habilement conçue:

Le cardinal de Richelieu, glorieux de voir sa nièce _Parisiatis_ (Mme de Combalet) aimée de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, propose à ce prince la main de cette belle personne; mais Gaston, indigné de tant d'orgueil chez le premier ministre, répond par un soufflet à cette offre de mariage. Le cardinal et sa nièce ne rêvent plus que vengeance, et le père Joseph, capucin, leur inspire le projet de frustrer Gaston de la couronne que lui promettait l'impuissance de Louis XIII. En conséquence, ils introduisent, la nuit, dans la chambre de la reine, un jeune homme, le C. D. R., qui était amoureux, sans espoir, de la femme de son roi. Anne d'Autriche, qui avait remarqué cet amant tendre et discret, le reconnaît à ses façons de faire, et lui oppose peu de résistance; ensuite elle va révéler au cardinal ce qui s'est passé: «Eh bien! lui dit-elle, vous ayez gagné votre méchante cause; mais prenez-y garde, monsieur le prélat, et faites en sorte que je trouve cette miséricorde et cette bonté céleste dont vous m'ayez flattée par vos pieux sophismes. Ayez soin de mon ame, je vous en charge; car je me suis abandonnée!» _Cet excessif débordement de vie continuant, la bienheureuse nouvelle de la grossesse de la reine ne fut pas long-temps à se débiter dans le royaume. Ainsi naquit Louis XIV, fils de Louis XIII, par voie de transsubstantiation._ Quant à l'instrument docile de ce miracle, le libelliste n'en parle que dans une note où il annonce que «si cette histoire plaît au public, on ne tardera pas à donner la _Suite_, qui contient _la fatale catastrophe du C. de R., et la fin de ses plaisirs qui lui coûtèrent cher_.»

Cette Suite n'a point paru, mais on a prétendu que _la fatale catastrophe_ devait être la découverte de l'amant de la reine par

Louis XIII, et l'enlèvement de ce seigneur masqué et emprisonné. Alors, à quoi bon un masque? Mieux eût valu un bâillon pour l'honneur du mari et du fils.

L'autorité de ce pamphlet _orangiste_ n'était point assez imposante pour accréditer en France une opinion qui entachait de bâtardise la gloire de Louis-le-Grand; la critique dédaigna donc de s'en servir, et préféra s'attacher au système, plus honnête pour la dynastie des Bourbons, mais aussi peu vraisemblable, qui représentait le duc de Beaufort comme le prisonnier inconnu de l'île Sainte-Marguerite, malgré les dénégations formelles de Voltaire.

Lenglet Dufresnoy, qui ne perdait jamais une occasion de jeter dans la publicité un paradoxe hardi, et qui d'ailleurs avait pu dans ses fréquens voyages à la Bastille recueillir le souvenir du _Masque de Fer_, en dit quelques mots dans son _Plan de l'histoire générale et particulière de la Monarchie française_, publié en 1754. C'est au sujet de la disparition du duc de Beaufort devant Candie (t. 3, p. 268 et 269), qu'il rappelle l'_anecdote singulière_ à laquelle donnèrent lieu les doutes existant sur la mort de ce prince. Après avoir raconté ce qu'on savait du prisonnier masqué, il ajoute cette réflexion: «Quelle raison y avait-il d'user de tant de mystère pour le duc de Beaufort?» Il mentionne ensuite l'opinion qui attribuait cette anecdote au comte de Vermandois «pour de prétendues causes rapportées dans les _Anecdotes persanes_; mais je pense, dit-il, que _cela vient de plus haut_; sur quoi il y aurait bien des particularités à examiner. Ce prisonnier fut inhumé non à Saint-Paul, mais aux _Célestins_.» Cette assertion erronée prouve l'incertitude qui régnait encore à cette époque pour les faits principaux de la captivité du _Masque de

Fer_. Lenglet Dufresnoy ne cite pas Voltaire comme _le premier_ qui eût parlé de l'anecdote, et Voltaire lui garda sans doute rancune de cet oubli, puisqu'il traita depuis avec un injuste mépris _le très-savant_ auteur de la _Méthode pour étudier l'histoire_[18].

[18] Voyez, dans les OEuvres de Voltaire, _Doutes sur quelques points de l'Histoire de l'Empire_; _Mélanges historiques_; _Correspondance générale_.

Voltaire rencontra un adversaire plus redoutable dans Lagrange-Chancel. Ce vieux satirique, qui devait à ses _Philippiques_ l'avantage d'avoir puisé quelques documens traditionnels aux lieux mêmes où le prisonnier inconnu avait habité vingt ans avant lui, écrivit, du fond de son château d'Antoniat en Périgord, une lettre publiée dans l'_Année littéraire_ de 1759 (t. 3, p. 188), pour réfuter certains points de la narration du _Siècle de Louis XIV_.

Cette lettre, que le nom de son auteur, alors âgé de quatre-vingt-neuf ans, fit lire avidement, participait à la haine de Fréron contre Voltaire, et n'avait pas d'autre but que de contredire celui-ci, en révélant des particularités «qu'un historien plus _exact dans ses recherches_ que M. de Voltaire aurait pu savoir, s'il s'était donné la peine de s'en instruire.» L'intention de Lagrange-Chancel était, disait-il, «d'arrêter le cours des idées que chacun s'est forgées à sa fantaisie, sur la foi d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux joint à l'_air de vérité_ qu'on admire dans la plupart de ses écrits;» mais ce ton dur et tranchant contrastait avec la pauvreté des faits que le libelliste avait rapportés de sa prison aux îles Sainte-Marguerite.

Il disait que M. de Lamotte-Guérin, gouverneur de ces îles, du temps qu'il y était détenu (en 1718), lui avait _assuré_ que le prisonnier était le duc de Beaufort, _amiral_ de France, qu'on croyait mort au siége de Candie, et qui fut traité de la sorte parce qu'il _paraissait dangereux_ à Colbert et qu'il traversait les opérations de ce ministre, chargé du département de la marine. Beaufort en effet eut pour successeur à l'amirauté le comte de Vermandois alors âgé de vingt-deux mois.

Les ouï-dires que citait Lagrange-Chancel, sur la foi de plusieurs contemporains de sa captivité, étaient peu dignes de balancer la version adoptée par Voltaire: comme Voltaire, Lagrange-Chancel raconte que le commandant Saint-Mars _avait de grands égards pour son prisonnier, le servait lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi riches qu'il le désirait_; mais le prisonnier était obligé, sur peine de la vie, _de ne paraître qu'avec son masque de fer en présence du médecin ou du chirurgien_, dans les maladies où il avait besoin d'eux; pour toute récréation, _lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luisantes et très-polies_. Lagrange-Chancel avait vu une de ces pincettes entre les mains du sieur de Formanoir, neveu de Saint-Mars, et lieutenant de la compagnie franche des îles Sainte-Marguerite.

Suivant plusieurs personnes, on aurait entendu, lors du départ de Saint-Mars pour la Bastille, le colloque suivant: «Est-ce que le roi en veut à ma vie? dit le prétendu duc du Beaufort _qui portait son masque de fer_.--Non, mon prince, reprit Saint-Mars, votre vie est en sûreté: vous n'avez qu'à vous laisser conduire.»

Enfin, le nommé Dubuisson, caissier du célèbre Samuel Bernard, avait été détenu aux îles Sainte-Marguerite en même temps que le _Masque de Fer_, et occupait avec d'autres prisonniers une chambre précisément _au-dessus de celle de cet inconnu_. Ce Dubuisson conta depuis à Lagrange-Chancel, que ses camarades de prison étaient parvenus, _par le trou de la cheminée_, à s'entretenir avec le mystérieux voisin et à _se communiquer leurs pensées_; mais que ceux-ci, lui ayant demandé la cause de sa détention si rigoureuse, ne purent le faire expliquer là-dessus, car il leur répondit que, s'il révélait son nom, on lui ôterait la vie ainsi qu'à toutes les personnes qui sauraient son secret. Voilà un prisonnier-d'état bien gardé! Les conversations par les cheminées étaient fort en usage à la Bastille; mais on devait prendre plus de précautions pour un homme dont il importait tant de cacher le nom.

Voltaire eût probablement relevé les critiques acerbes de cette lettre, si Lagrange-Chancel n'était mort la même année[19]; mais il se promit de faire payer les frais de la guerre à Fréron, qu'il immola en plein théâtre, en 1760, dans la comédie de l'_Écossaise_: il connaissait toutes les menées que Fréron avait faites pour lui enlever sa découverte du _Masque de Fer_. Voltaire rentra une dernière fois dans la lice, après que Saint-Foix et le père Griffet y furent descendus armés de citations irrécusables; mais ce ne fut pas pour se mesurer avec eux: semblable à un combattant qui dédaigne un adversaire trop aisé à vaincre, et reste immobile malgré tous les défis qu'on lui adresse, il se contenta de faire cette déclaration: «L'auteur du _Siècle de Louis XIV_ est le _premier_ qui ait parlé de l'homme au masque de fer dans une histoire _avérée_. C'est qu'il était _très-instruit_ de cette anecdote, qui étonne le siècle présent, qui étonnera la postérité et qui n'est

que trop véritable[20].» Voltaire tenait à honneur d'avoir _le premier_ livré à l'opinion publique et incorporé dans l'histoire la précieuse confidence du maréchal de Richelieu.

[19] La _Biographie universelle_, comme la _France littéraire_ et d'autres ouvrages contemporains, place cette mort sous la date du 5 décembre 1758; mais comment aurait-il écrit à Fréron en 1759? Son éloge nécrologique se trouve dans le huitième volume de l'_Année littéraire_ de 1759. D'après ces rapprochemens, on pourrait bien croire que la lettre posthume fut supposée par Fréron.

[20] L'_Anecdote sur l'Homme au Masque de fer_, dans laquelle se trouve cette déclaration, ne fut ajoutée à l'article _Ana_ que dans les éditions du _Dictionnaire philosophique_ postérieures à la publication de l'ouvrage du Père Griffet (1769).

En 1768, le paradoxe s'empara encore du _Masque de fer_: ce fut Fréron, qui, tout meurtri des coups terribles que son ennemi lui avait portés en face dans l'_Écossaise_, lança contre Voltaire un nouveau champion, plus redoutable que Lagrange-Chancel, dans l'espoir d'amener une grande querelle où l'auteur du _Siècle de Louis XIV_ aurait le dessous: le _Masque de fer_ était une sorte d'appât bien capable d'attirer Voltaire dans une embuscade où Poullain de Saint-Foix l'eût mis à mal, avec ce caractère irascible et provocateur qui faisait l'effroi de la basse littérature.

Saint-Foix, par une lettre insérée dans _l'Année littéraire_ (1768, t. 4), essaya de faire valoir une hypothèse qui avait du moins le mérite de la singularité, et qui réussit à ce titre auprès des amis du merveilleux: il imagina que le prisonnier masqué

était le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion et décapité à Londres le 15 juillet 1685.

Cette idée bizarre lui vint d'un passage de _l'Histoire d'Angleterre_, par Hume, d'après lequel on voit en effet que le bruit courut à Londres que le duc de Monmouth était sauvé, et qu'un de ses partisans, qui lui ressemblait beaucoup, avait consenti à mourir à sa place, pendant que le véritable condamné, secrètement transféré en France, devait y subir une prison perpétuelle.

Saint-Foix citait à l'appui de son système un petit ouvrage anonyme de la même famille que les _Amours d'Anne d'Autriche_, sans toutefois vouloir accorder une confiance aveugle aux _Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre_, quoique l'auteur ait mis ces paroles dans la bouche du Colonel Skelton, ancien gouverneur de la tour de Londres: «La nuit d'après la _prétendue_ exécution du duc de Monmouth, le roi, accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la tour; on lui couvrit la tête d'une espèce de capuchon, et le roi et les trois hommes entrèrent avec lui dans un carrosse.» Saint-Foix invoquait un témoignage plus respectable: Le père Tournemine étant allé avec le père Saunders, confesseur de Jacques II, rendre visite à la duchesse de Portsmouth après la mort de ce prince, la duchesse eut occasion de dire qu'elle reprocherait toujours au roi Jacques d'avoir laissé exécuter le duc de Monmouth au mépris du serment qu'il avait fait sur l'hostie, près du lit de mort de Charles II, qui lui recommanda de ne jamais ôter la vie à son frère naturel, même en cas de révolte; le père Saunders reprit avec vivacité: «Le roi Jacques a tenu son serment!»

Deux circonstances moins importantes semblaient à Saint-Foix propres à fortifier son opinion et à fixer celle du public. Un

chirurgien anglais, nommé Nelaton, _qui allait tous les matins au café Procope_, rendez-vous habituel des gens de lettres, avait souvent raconté qu'étant _premier garçon_ chez un chirurgien près de la porte Saint-Antoine, on l'envoya chercher pour une saignée, et qu'on le mena à la Bastille; que le gouverneur l'introduisit dans une chambre où était un prisonnier qui _se plaignait_ de grands maux de tête; que ce prisonnier avait l'accent anglais, était vêtu d'une robe de chambre jaune et noire à grandes fleurs d'or et ne montrait pas son visage caché par une _longue serviette nouée derrière le cou_. Mais on ne peut prendre cette serviette pour un masque de fer, et l'on sait que les prisonniers de la Bastille n'avaient aucune communication avec les personnes du dehors sans un ordre signé du ministre; d'ailleurs, il y avait un chirurgien, un médecin et un apothicaire attachés au service de la prison et y demeurant: le viatique même n'entrait à la Bastille qu'avec la permission du lieutenant de police[21].

[21] Voyez _Observations concernant les usages et règles du château royal de la Bastille_, 1re livraison de _la Bastille dévoilée_.

Saint-Foix admettait aussi légèrement un bruit répandu autrefois en Provence où l'on avait parlé d'un prince nommé _Macmouth_, enfermé dans la citadelle de l'île de Sainte-Marguerite et gardé avec beaucoup de précautions. L'identité du nom de _Macmouth_ avec celui de _Monmouth_ aurait été une présomption favorable à ce système, si l'on eût constaté l'époque où ce bruit avait circulé; aujourd'hui nous pouvons l'expliquer par une autre captivité postérieure[22] à celle du _Masque de Fer_.

[22] Celle du patriarche arménien Arwedicks; voyez la suite de cette Histoire.

Ce roman, soutenu par l'imperturbable aplomb de Saint-Foix et par l'élégance maniérée de son style, eut beaucoup de vogue et raviva la discussion qui durait depuis vingt-trois ans et qui changeait de terrain tous les jours, sans que la victoire penchât d'aucun côté.

Un partisan du nouveau système l'appuya par des _remarques_ insérées dans le _Journal Encyclopédique_ (1768, novembre, p. 112), et tira ses inductions d'un petit libelle anonyme qui contient la relation du supplice de Monmouth: les _Révolutions d'Angleterre sous le règne de Jacques II_, Amsterdam, 1680, in-12, ajoutaient peu de valeur à l'opinion de Saint-Foix.

Cependant Saint-Foix, ce fougueux et pétulant batailleur qui maniait aussi volontiers l'épée que la plume, ne rencontra pas d'abord de contradiction dans son paradoxe; seulement un M. de Palteau, sans doute petit-neveu de Saint-Mars[23] et seigneur de la terre de Palteau en Champagne, qui avait appartenu à son grand-oncle, publia dans le volume suivant de _l'Année littéraire_ quelques traditions de famille, qu'il avait déjà transmises à Voltaire, sans que celui-ci jugeât le moment venu d'en faire usage. M. de Palteau, dont l'avis était d'un grand poids dans ce débat, s'appuyait de l'autorité d'un de ses parens, le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie _qui avait accès chez M. de Saint-Mars_ à Pignerol et aux îles Sainte-Marguerite: les correspondances de Saint-Mars avec Louvois, publiées depuis, et les titres de la maison de Palteau[24], font foi de l'existence de cet officier en 1670; mais il était mort long-temps avant que l'anecdote du _Masque de fer_ fût publique.

[23] Il devait être fils de Guillaume de Formanoir, neveu de Saint-Mars; ce Formanoir, qu'on nommait _Corbé_ à la Bastille, parce que son nom de terre était _Corbest_, hérita d'une partie des biens immenses de son oncle: «Il s'est retiré, dit l'_Histoire de la Bastille_ par Renneville, dans une des terres que son oncle avait achetées près de Villeneuve-le-Roi, en _Bourgogne_, en changeant son nom infâme de _Corbé_ en celui de _Palletot_ (Palteau), qui est aussi celui de la terre.» T. 5, p. 406.

[24] Je rapporterai plus loin les énoncés de ces titres que je dois à l'obligeance de M. Ed. Barbier d'Aucourt, référendaire honoraire, propriétaire actuel du domaine de Blainvilliers, près Montfort l'Amaury.

Selon les confidences de Blainvilliers à M. de Palteau, l'homme au masque était connu sous le nom de _Latour_ dans ses différentes prisons; mais rien n'indiquait que son masque fût _de fer et à ressorts_; il avait toujours ce masque sur de visage dans ses promenades (sans doute sur les plate-formes ou les boulevarts de la forteresse) _ou lorsqu'il était obligé de paraître devant quelque étranger_; il était toujours _vêtu de brun_, portait de beau linge et obtenait des livres et _tout ce qu'on peut accorder à un prisonnier_; le gouverneur et les officiers _restaient debout devant lui et découverts jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et asseoir_; ceux-ci _allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui_. Quand il mourut en 1704 (il fallait dire 1703), on mit dans le cercueil _des drogues pour consumer le corps_.

Cette lettre contient deux passages qui fixèrent alors l'attention, mais qui ne sont pas également dignes de foi.

Le sieur de Blainvilliers, curieux de voir à visage découvert le prisonnier avec lequel il dînait et parlait souvent aux îles Sainte-Marguerite, puisqu'il fut lieutenant de la compagnie franche pour la garde des prisonniers, avait pris, racontait-il, les habits d'une sentinelle qu'on plaçait dans une galerie _sous_ les fenêtres de la prison de _Latour_, et était resté _toute une nuit_ à examiner l'inconnu qui se promenait sans masque par sa chambre: cet homme, _blanc de visage, grand et bien fait de corps_, quoiqu'il eût _la jambe un peu trop fournie par le bas_, semblait être dans la force de l'âge, malgré sa chevelure blanche. Les observations d'une nuit _presque entière_ n'auraient pas produit des renseignemens plus positifs, si l'on en croit ce vieil officier qui savait sans doute la valeur d'un secret d'état et qui ne se fût pas exposé à le trahir au risque de sa vie.

Lorsqu'en 1698, M. de Saint-Mars se rendit des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, dont il était nommé gouverneur, il séjourna avec _son prisonnier_ à sa terre de Palteau, et les paysans, qui vinrent au-devant de leur seigneur et l'accompagnèrent jusqu'au château, furent témoins de ce singulier voyage: l'homme au masque arriva dans une litière qui précédait celle de Saint-Mars, sous l'escorte de plusieurs gens à cheval. Le dîner eut lieu dans la salle à manger du rez-de-chaussée: l'homme tournait le dos aux croisées ouvertes sur la cour, et Saint-Mars, assis en face, avait deux pistolets auprès de son assiette; un seul valet de chambre les servait et fermait derrière lui la porte de la salle, chaque fois qu'il allait chercher les plats dans l'antichambre. Le prisonnier était de grande taille; il avait un masque _noir_ qui permettait d'apercevoir ses dents et ses lèvres, sans cacher ses cheveux blancs: les paysans le virent plusieurs fois traverser la cour avec ce masque sur le visage. Saint-Mars se fit dresser un lit

de camp auprès de celui où coucha son hôte. Les particularités frappantes de cet événement avaient laissé des traces profondes dans la mémoire des vieillards que M. de Palteau interrogea lui-même, bien des années après le passage de Saint-Mars.

Saint-Foix, qui souffrait impatiemment la contradiction, s'empressa de combattre avec une fine ironie les assertions contenues dans la lettre de M. de Palteau, et n'eut pas de peine à infirmer le témoignage du sieur de Blainvilliers[25]: il remarqua qu'un officier était incapable de corrompre un soldat pour satisfaire une curiosité blâmable, qui les eût amenés tous deux devant un conseil de guerre, et que d'ailleurs les sentinelles ne demeuraient que trois heures à leur poste; mais lors même que cet officier eût manqué de la sorte à son devoir et fût parvenu à tromper la vigilance des rondes qui se succèdent de demi-heure en demi-heure dans les prisons d'état, comment aurait-il pu, de la galerie où il était, au-dessous de la chambre du prisonnier, voir _le bas de la jambe_ de cet inconnu, surtout à travers les barreaux de fer qui garnissaient les fenêtres?

[25] La réponse de Saint-Foix à M. de Palteau et celle qu'il adressa plus tard au Père Griffet se trouvent dans les _Années littéraires_ de 1768 et 1769; mais elles furent recueillies en un seul volume sous ce titre: _Réponse de M. de Saint-Foix au R. P. Griffet, et Recueil de tout ce qui à été écrit sur le prisonnier masqué_, Londres, 1770, in-12 de 131 pages. Nous renverrons donc, pour nos citations, à cet ouvrage qui a été réimprimé avec des additions dans le tome 5 des _OEuvres complètes de Saint-Foix_, Paris, 1778, in-8°.

Saint-Foix, qui avait raison de penser qu'un prisonnier de cette importance était sans doute mieux gardé, ajoutait, d'après

la _Description de la France_, par Piganiol de la Force (éd. de 1753, t. 5, p. 376), que Saint-Mars fit construire, dans le fort de l'île de Sainte-Marguerite, la prison la plus _sûre_ qui fût en France. En effet, cette prison, que l'on montrait par tradition à l'époque où Saint-Foix écrivait, n'était éclairée que par une seule fenêtre regardant la mer, et ouverte à quinze pieds au-dessus du chemin de ronde; en outre, cette fenêtre, percée dans un mur très-épais, était défendue par _trois_ grilles de fer placées à distance égale, ce qui faisait un intervalle de deux toises entre les sentinelles et le prisonnier[26].

[26] _Voyage littéraire en Provence_, par le père Papon, 1780, in-12, p. 247.

Le conte du sieur de Blainvilliers, qui avait peut-être voulu par là mettre son secret à l'abri d'une dangereuse indiscrétion, ne résista pas à cet examen logique. Ensuite Saint-Foix saisit l'occasion de fortifier son système relatif au duc de Monmouth, en s'emparant d'un détail de la lettre qu'on ne saurait appliquer au duc de Beaufort, puisque Mme de Choisy répondit malignement à une épigramme de ce prince: _M. de Beaufort voudrait mordre et ne le peut pas!_ or le duc de Beaufort n'aurait pas eu la bouche mieux garnie à quatre-vingt-sept ans qu'à cinquante. Ce n'était donc pas lui dont les paysans de Palteau avaient vu les dents à travers le masque.

Saint-Foix revint encore à la charge pour achever de détruire les présomptions qui pouvaient exister en faveur du duc de Beaufort, qu'on aurait enlevé au siége de Candie et emprisonné jusqu'à sa mort. Le système de Lagrange-Chancel ne reposait que sur un ouï-dire, et Saint-Foix fit observer, entre autres choses, que le prince, surnommé le _roi des halles_, autant à cause de la

grossière trivialité de ses manières que de son extérieur malpropre et négligé, ne fût sans doute pas, vieux et captif, devenu soigné de sa personne et curieux de _riches habits_. Saint-Foix cependant aurait pu s'appuyer d'autorités plus recommandables que les _Mémoires du marquis de Montbrun_[27], supposés par Sandras de Courtilz, pour prouver que le duc de Beaufort ayant été tué dans une sortie, sa tête fut coupée par les Turcs et envoyée par le grand-visir à Constantinople, où on la promena au bout d'une pique pendant trois jours.

[27] Ces mémoires cependant sont curieux, et il est certain que Sandras de Courtilz les a rédigés sur les documens authentiques qui lui ont servi à narrer les mêmes faits dans les _Mémoires de M. d'Artagnan_, dans ceux du _comte de Rochefort_, etc. Courtilz était instruit à fond de l'histoire particulière du dix-septième siècle et il travaillait souvent sur des notes très-précieuses.

Le système présenté par Saint-Foix, avec la verve spirituelle qui caractérise son talent, semblait prévaloir, lorsque le père Griffet, savant éditeur de l'_Histoire de France_ du père Daniel, et auteur lui-même d'une bonne _Histoire de Louis XIII_, publia son _Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire_, in-12, Liége, 1769, excellent ouvrage d'érudition et de critique, où le ch. 13, destiné à l'_examen de la vérité dans les anecdotes_, est rempli tout entier par celle du _Masque de Fer_.

Ce jésuite, qui avait exercé à la Bastille le ministère de confesseur durant neuf ans, était plus que personne en état de lever le voile étendu sur le prisonnier masqué, que bien des gens regardaient comme une création romanesque sortie du cerveau de

Voltaire ou du chevalier de Mouhy; car on ne connaissait encore aucune pièce authentique constatant que cet homme eût existé. Le père Griffet surpassa encore ce qu'on attendait de son esprit juste et impartial, en citant, pour la première fois, le journal manuscrit de M. Dujonca, lieutenant du roi à la Bastille en 1698, et les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Paul.

Suivant ce journal, dont l'authenticité ne fut point révoquée en doute, Saint-Mars, arrivant des îles Sainte-Marguerite pour prendre le gouvernement de la Bastille, avait amené avec lui (jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi), dans sa litière, UN ANCIEN PRISONNIER QU'IL AVAIT À PIGNEROL, _dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué_. Ce prisonnier fut mis dans la tour de la Bazinière, _en attendant la nuit_, jusqu'à ce que M. Dujonca le conduisit lui-même, _sur les neuf heures du soir_, dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière[28], _laquelle chambre on avait eu soin de meubler de toutes choses_[29]. Le sieur Rosarges, qui venait aussi des îles Sainte-Marguerite, à la suite de Saint-Mars, _était chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui était nourri par le gouverneur_.

[28] Cette chambre était au troisième étage: «Les chambres ont toutes leur numéro; elles portent le nom du degré de leur élévation, comme leurs portes se présentent à droite et à gauche en montant: ainsi la _première bazinière_ est la première chambre de la tour de ce nom, au-dessus du cachot; puis la _seconde bazinière_, la _troisième_, la _quatrième_ et la _calotte bazinière_.» _Remarques historiques et anecdotes sur la Bastille_, éd. de 1774, p. 13. Les tours de la _Bazinière_ et de la

Bertaudière portaient les noms des architectes qui les avaient construites, ou des anciens prisonniers qui les avaient habitées.

[29] Ce n'était sans doute pas l'ameublement ordinaire des chambres de la Bastille, où il y avait dans chacune «un lit de serge verte avec rideaux, paillasse et trois matelas, deux tables, deux cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuiller d'étain et un gobelet de même métal, un chandelier de cuivre, des mouchettes de fer, un pot de chambre, deux ou trois chaises et quelquefois un vieux fauteuil.» _Rem. hist. et anec. sur la Bastille_, p. 14. Le père Griffet dit positivement que ces chambres sont _toujours meublées, mais fort simplement_. Constantin de Renneville, qui occupa la seconde chambre de la Bertaudière pendant que le _Masque de Fer_ était renfermé dans la troisième (en 1702), a fait de sa prison un tableau après lequel on ne doutera pas que celle du prisonnier de Saint-Mars ne fût plus habitable, grâce au soin qu'on avait pris de la _meubler de toutes choses_:

«C'était un petit réduit octogone large environ de douze à treize pieds en tous sens, et à peu près de la même hauteur. Il y avait un pied d'ordure sur le plancher, qui empêchait de voir qu'il était de plâtre; tous les créneaux étaient bouchés, à la réserve de deux qui étaient grillés. Ces créneaux étaient du côté de la chambre larges de deux pieds et allaient toujours en diminuant en cône, dans l'épaisseur du mur, jusqu'à l'extrémité qui, du côté du fossé, n'avait pas demi-pied d'ouverture, et par ce même côté ils étaient fermés d'un treillis de fer fort serré. Comme c'était à travers ce treillis que venait le jour, qu'il était encore obscurci par cette épaisseur de mur qui de ce côté a dix pieds, par la grille et par une fenêtre qui fermait au-dedans de la chambre à volet garni d'un verre très-épais et très-sale, il était si faible que, quand il

entrait dans la chambre, à peine servait-il à distinguer les objets et ne formait qu'un faux jour... Les murs de la chambre étaient très-sales et gâtés d'ordure. Ce qu'il y avait de plus propre était un plafond de plâtre très-uni et très-blanc (sans doute pour que les moindres trous percés dans ce plafond par le prisonnier de l'étage supérieur fussent visibles); pour tout meuble, il n'y avait qu'une petite table pliante, très-vieille et rompue, et une petite chaise enfoncée de paille, si disloquée qu'à peine pouvait-on s'asseoir dessus. La chambre était pleine de puces... cela provenait de ce que le prisonnier, qui en venait de sortir, pissait sans façon contre les murs: ils étaient tapissés des noms de quantité de prisonniers... Sur les sept heures, on m'apporta un petit lit de camp de sangles, un petit matelas, un travers de lit garni de plumes, une méchante couverture verte toute percée et si pleine d'une épouvantable vermine que j'ai eu bien de la peine à l'en purger.» _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 105. Un prisonnier que M. de Saint-Mars amenait _dans sa litière_, et qui allait être _nourri par le gouverneur_, ne fut certainement pas si mal logé que l'auteur de l'_Inquisition française_.

La mort de ce prisonnier était mentionnée dans le même journal, à la date du lundi 19 novembre 1703. «Le prisonnier inconnu, _toujours masqué d'un masque de velours noir_, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant des îles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis long-temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la messe, est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, _sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins_. M. Giraut, notre aumônier, le confessa hier: surpris de la mort, il n'a pu recevoir ses sacremens, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir. Il fut enterré le mardi

20 novembre, à quatre heures du soir, dans le cimetière de Saint-Paul: son enterrement coûta quarante livres.»

Voici donc enfin des dates précises.

L'extrait des registres de sépulture de l'église Saint-Paul confirmait l'exactitude du journal de M. Dujonca: «L'an 1703, le 19 novembre, _Marchialy_, âgé de _quarante-cinq ans, ou environ_, est décédé dans la Bastille; duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mars, en présence de M. Rosarges, major de la Bastille, et de M. Reih, chirurgien de la Bastille, qui ont signé.» Cet extrait fut collationné sur le registre original où le nom de _Marchialy_ était écrit avec beaucoup de netteté. On ne pouvait donc plus soutenir, sur la foi de Lenglet-Dufresnoy, que ce prisonnier fut enterré aux _Célestins_.

Le père Griffet, qui mettait ainsi hors de doute le mystère de l'homme au masque sans prétendre toutefois le découvrir, crut devoir relater quelques faits qu'il tenait d'un des derniers gouverneurs de la Bastille, Jourdan Delaunay, mort en 1749.

Le souvenir du prisonnier masqué s'était conservé parmi les officiers, les soldats et les domestiques de cette prison; et nombre de témoins oculaires l'avaient _vu passer dans la cour_ pour se rendre à la messe. Dès qu'il fut mort, on avait brûlé _généralement tout ce qui était à son usage_, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc.; on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché _quelque billet ou quelque marque_ qui eût fait _connaître son nom_. Enfin, longtemps après, le lieutenant de police, Voyer-d'Argenson, qui visi-

tait souvent la Bastille, soumise à son inspection, ayant appris qu'on s'y entretenait encore de ce prisonnier, voulût savoir ce qu'on en pensait, et le demanda aux officiers; mais, sur les vagues conjectures auxquelles ils se livraient entre eux, il se contenta de répondre: «On ne saura jamais cela!»

Après avoir rapporté ces nouvelles pièces, d'un procès qu'on avait débattu en l'air jusque-là, le père Griffet examina et réfuta tour à tour les _Mémoires de Perse_ et les lettres de Lagrange-Chancel, de M. de Palteau et de Saint-Foix: il évita de se prononcer sur le récit de Voltaire, qu'il ne nomme même pas en citant ce récit comme tiré d'un livre _très-connu et très-bien écrit_ (_le Siècle de Louis XIV_); il se borna à rapprocher les différentes _traditions_, pour en faire ressortir les contradictions et les invraisemblances: il en tira seulement deux faits, incontestables à ses yeux, savoir, que _LE PRISONNIER AVAIT LES CHEVEUX BLANCS_, et que son masque était de velours noir.

Quant aux trois opinions émises au sujet du personnage condamné à rester masqué toute sa vie, il ne voulut reconnaître ni le duc de Beaufort, ni le duc de Monmouth dans cette victime d'état, et il préféra pencher du côté de la version des _Mémoires de Perse_, parce que le comte de Vermandois lui semblait entrer plus naturellement dans cette mystérieuse captivité, dont il fixa le commencement à l'année 1683, plutôt qu'à l'année 1661, comme avait fait Voltaire; plutôt qu'à l'année 1669, comme le prétendait Lagrange-Chancel; plutôt qu'à l'année 1685, comme l'exigeait le système de Saint-Foix.

La date avancée par Voltaire, sans aucune preuve, aurait contredit les trois systèmes qui retrouvaient, dans le _Masque de Fer_, le duc de Beaufort, le duc de Monmouth et le comte de Ver-

mandois: «Il n'y a aucune de ces dates (1669, 1683, 1685), dit le père Griffet, qui, une fois bien constatée, ne réfutât invinciblement une des trois opinions.»

Mais le père Griffet ne donnait aucune raison particulière qui l'autorisât à choisir la date de 1683 avec l'opinion qu'on y rattachait: il répéta les motifs que Saint-Foix avait développés avec une solide logique contre la lettre de Lagrange-Chancel, et il ajouta que le duc de Beaufort, non seulement n'était pas capable d'entraver les projets du roi et du ministre Colbert, mais encore bornait ses fonctions à celles de _grand-maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France_, la charge d'amiral ayant été supprimée par le cardinal de Richelieu. Il traita d'_absurde_ la supposition de Saint-Foix, parce qu'un faux duc de Monmouth, quelle que fût sa ressemblance avec le condamné, n'aurait pas réussi à tromper les évêques qui l'assistèrent à ses derniers momens, et les officiers de justice qui le conduisirent au supplice en plein jour, à dix heures du matin, dans une place publique de Londres; et que d'ailleurs le véritable duc, aurait-il été soustrait à l'échafaud, ne pouvait demeurer ignoré à la Bastille après la révolution d'Angleterre et la mort de Jacques II, en 1701. Le témoignage du père Tournemine, que Saint-Foix invoquait avec confiance, ne semblait pas d'un aussi grand poids au père Griffet qui accusa de crédulité excessive ce bon jésuite connu pour son _imagination toujours vive et enflammée_.

Le père Griffet s'étendit avec plus de complaisance sur le fait raconté dans les _Mémoires de Perse_, et, malgré une lettre de la présidente d'Osembray, qui parle des _regrets infinis_ que laissa le comte de Vermandois, lequel avait _donné tant de marques d'un prince extraordinaire que le regret de sa mort fut une dou-

leur publique_, et qui dit positivement que le roi fut _fort touché_ de cette perte pleurée par Mme de La Vallière aux pieds du crucifix[30]; malgré la pompeuse épitaphe gravée à la louange du défunt dans le choeur de l'église cathédrale d'Arras, il n'hésita point à soutenir que le comte de Vermandois, après des débauches avérées, s'était rendu coupable de quelque _grand attentat_ avant son départ pour l'armée, tel qu'un soufflet donné au dauphin. «On en avait parlé, dit-il, long-temps avant que les _Mémoires secrets_ aient paru, sur une de ces traditions qui ont, à la vérité, besoin d'être prouvées, mais qui ne sont pas toujours fausses. _Le souvenir de celle-ci s'était toujours conservé_, quoiqu'on n'en fît pas beaucoup de bruit du temps du feu roi, par la crainte de lui déplaire: c'est de quoi beaucoup de gens, qui ont vécu sous son règne, pourraient rendre témoignage. On ne prétend pas soutenir que l'attentat en question soit un fait indubitable, _on soutient seulement que l'on ne l'a pas réfuté jusqu'à présent par des preuves sans réplique_.»

[30] _Lettres de Roger de Rabutin, comte de Bussy_, éd. de 1716, t. 6, p. 135.

Le père Griffet alléguait enfin une induction, bien futile, il est vrai, tirée du nom supposé de _Marchiali_ (le registre porte _Marchialy_), dans lequel on avait découvert _Hic amiral_ (_c'est l'amiral_), sans prétendre que cette mauvaise anagramme, moitié latine et moitié française, pût être rangée même parmi les probabilités; cependant, après avoir incliné vers l'opinion qui faisait du comte de Vermandois l'homme au masque, il déclara vouloir attendre, _pour former une décision_, qu'on eût la date certaine de l'arrivée de ce prisonnier à la citadelle de Pignerol; car, jusque-là, on ignorerait la vérité: _il y a grande appa-

rence qu'on ne la saura jamais!_ disait-il à l'exemple du lieutenant de police Voyer-d'Argenson.

Saint-Foix se hâta de faire imprimer sa _Réponse_ au père Griffet, et s'attacha surtout à démontrer que le prisonnier masqué ne pouvait être le comte de Vermandois: il s'efforça de prouver par des raisonnemens, plutôt que par des autorités contemporaines, que ce prince était incapable d'avoir porté la main sur le dauphin, et que Louis XIV n'avait pu se prêter à une _momerie_ aussi indécente que celle des obsèques et de l'enterrement d'une _bûche_ à la place de son fils; il se moqua de l'anagramme de _Marchiali_[31], et soutint, à tort, qu'on n'était pas dans l'usage d'appeler le comte de Vermandois _M. l'amiral_[32]: il cita, sans propos et sans but, un passage très-remarquable d'une _Histoire de la Bastille_, imprimée en 1724, lequel coïncide en effet avec l'anecdote du _Masque de Fer_; mais il ne songea pas à profiter d'une découverte aussi neuve, qui pouvait être la base d'un nouveau système et servir en tous cas à constater les précautions qu'on prenait pour la garde du prisonnier inconnu.

[31] On donnait quelquefois aux prisonniers un faux nom fabriqué avec l'anagramme du leur. Nous lisons dans la 3e livraison de _la Bastille dévoilée_, p. 79: «_Villeman_, c'est encore M. Jean de _Manville_ revenu des îles de Sainte-Marguerite à la Bastille: M. Delaunay avait renversé son nom et l'avait fait inscrire de même sur les registres, pour dérober à tout le monde le lieu de la détention du prisonnier.»

[32] Prosper Marchand rapporte dans son _Dictionnaire_ plusieurs pièces de vers de Benserade, adressées à _Monsieur l'Admiral_, en 1681.

Ensuite il présenta de nouveaux faits à l'appui d'une substitution de victime sur l'échafaud du duc de Monmouth: il faillit se croire personnellement offensé du trait de satire que le père Griffet avait lancé contre son confrère, le père Tournemine, _célèbre dans toute l'Europe, aimé, estimé, considéré à la cour et à la ville_. Mais les plus forts argumens du système de Saint-Foix ne reposaient que sur des ouï-dire plus ou moins croyables; l'histoire lui fournissait à peine quelques vagues allégations.

Saint-Foix essaya pourtant de répondre au défi du père Griffet, en établissant, d'une manière irrécusable, que le prisonnier n'avait été amené qu'en 1685 à Pignerol, et, faute de pièces authentiques, il se jeta dans des suppositions souvent erronées.

Il fixe d'abord avec justesse, et pour la première fois, l'époque à laquelle M. de Saint-Mars fut nommé au commandement de la _citadelle_ (ou plutôt du donjon et de la prison) de Pignerol, lorsque Fouquet fut envoyé dans cette forteresse, après son arrêt du 20 décembre 1664, sous la garde spéciale de Saint-Mars.

En 1681, une année environ après la mort de Fouquet, Saint-Mars devait conduire lui-même son second prisonnier d'état, le comte de Lauzun, aux eaux de Bourbon; mais il fut exempté de cette commission à cause de ses fréquens démêlés avec Lauzun, et remplacé par Maupertuis, sous-lieutenant des mousquetaires du roi[33]: si l'homme au masque eût été enfermé à Pignerol en 1681, se demande Saint-Foix, Saint-Mars aurait-il été chargé de suivre Lauzun dans un voyage de _trois_ mois?

[33] _Mém. de Mlle de Montpensier_, collection Petitot, 2e série, t. 42, p. 424.

En 1684, les réjouissances pour la naissance du duc d'Anjou furent l'objet d'une contestation assez vive entre M. d'Herleville, gouverneur de la ville et de la citadelle de Pignerol, et M. de Lamothe de Rissan, lieutenant du roi: cette contestation pouvait-elle avoir lieu, se demande Saint-Foix, sinon en l'_absence_ de Saint-Mars, qui _avait encore les lettres de commandement_ pour la citadelle, et Saint-Mars pouvait-il s'éloigner, si le prisonnier masqué lui eût été déjà confié? Par malheur, Saint-Foix ignorait que Saint-Mars avait passé de Pignerol à Exilles, dont il fut nommé gouverneur au mois de mai 1681[34].

[34] «Sa Majesté, ayant connu l'extrême répugnance que vous avez à accepter le commandement de la citadelle de Pignerol, a trouvé bon de vous accorder le gouvernement d'Exilles, vacant par la mort de M. le duc de Lesdiguières.» Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 12 mai 1681. Extr. des archives des Affaires étrangères, par M. Delort.

Saint-Foix signala, malgré ces erreurs, plusieurs points intéressans, surtout une alliance de famille entre Saint-Mars et madame Dufresnoy, dont il avait épousé la soeur: or, madame Dufresnoy, femme du premier commis de la guerre et maîtresse de Louvois, était à portée de servir son beau-frère auprès du ministre qui avait la surintendance des places de guerre et des prisons d'état. Saint-Foix raconta, en outre, comme un fait _certain_, que madame Lebret, mère de feu M. Lebret, premier président et intendant de Provence, _choisissait à Paris, à la prière de madame de Saint-Mars, son intime amie, le linge le plus fin et les plus belles dentelles_, et les envoyait à l'île de Sainte-Marguerite pour le prisonnier. Il raconta aussi, sans garantir l'exactitude de cette circonstance, que «le lendemain de l'enterrement de

Marchialy, une personne ayant engagé le fossoyeur à le déterrer et à le lui laisser voir, ils trouvèrent un gros caillou à la place de la tête.»

Un _ami du père Griffet_, lequel sans doute n'était autre que ce jésuite lui-même, écrivit à _l'Année littéraire_ de Fréron, théâtre principal de ce débat où Voltaire était mis en cause, une lettre au sujet des _pièces du procès_, réunies et publiées par Saint-Foix en 1770: il pensait que _ce procès n'était pas encore assez instruit pour pouvoir être jugé_. Cependant il ne paraissait pas éloigné de croire à la _disparition_ du comte de Vermandois, plutôt qu'à sa mort devant Courtray; et il mit en avant une de ces traditions, qu'on peut toujours fabriquer sans crainte d'être convaincu de mensonge.

«On _assure_, dit-il, que le jour même où le corps du comte de Vermandois dut être transporté à Arras, il sortit du camp une litière, dans laquelle on crut qu'il y avait un prisonnier d'importance, quoiqu'on répandît le bruit que la caisse militaire y était renfermée; et l'on ajouta que cette litière prit un chemin détourné. J'ai lu, _quelque part_, que le caveau, dans lequel on dit que le comte de Vermandois fut inhumé, à Arras, a été gardé très-soigneusement. Il me semble encore qu'il y avait dans le même écrit diverses anecdotes qui annonçaient un mystère enseveli dans cette tombe.»

L'auteur de la lettre, adoptant, sans examen, l'_absence_ de Saint-Mars hors de Pignerol, à la fin de l'année 1683 et au commencement de la suivante, comme Saint-Foix avait tenu à la constater, en interprétant mal l'_État de la France en 1684_, s'efforçait de la rapporter à l'enlèvement même du comte de Ver-

mandois, que Saint-Mars serait allé chercher en secret au camp de Courtray, pour le transférer masqué à Pignerol.

Enfin l'_ami du père Griffet_, d'un ton semi-sérieux et semi-plaisant, avançait une nouvelle conjecture, et proposait de chercher, sous le masque du prisonnier, le sultan Mahomet IV, détrôné en 1687, puisque le sort de ce sultan était _assez incertain_ depuis sa déposition, et que, le prisonnier passant pour un prince turc en Provence, le nom de _Marchialy_ étant quasi turc, tout s'accordait à soutenir un système non moins vraisemblable que les autres.

Saint-Foix résolut de fermer la bouche à tous les _amis_ que le père Griffet pouvait avoir encore: il fit venir d'Arras l'extrait des registres capitulaires de la cathédrale, constatant que Louis XIV avait écrit lui-même au chapitre pour lui enjoindre de _recevoir le corps_ du comte de Vermandois, décédé _en_ la ville de Courtray; qu'il avait désiré que le défunt fût inhumé, au milieu du choeur de l'église, dans le même caveau qu'Élisabeth, comtesse de Vermandois, et femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, morte en 1182; qu'une somme de dix mille livres avait été donnée au chapitre pour la fondation d'un obit à perpétuité en mémoire du comte de Vermandois; que les magistrats et les officiers municipaux de la ville étaient avertis d'assister à ce service célébré solennellement; et que, quatre ans après l'enterrement, à l'occasion de cet anniversaire, le roi avait fait don à la cathédrale d'un _ornement complet de velours noir et de moire d'argent, avec un dais aux armes du comte de Vermandois, brodées en or_. Il n'était pas probable, en effet, comme le remarque Saint-Foix, que Louis XIV eût cherché un _caveau de famille_

pour y enterrer une _bûche_, et qu'il eût fondé un obit perpétuel avec une telle solennité en présence d'un cercueil vide.

Saint-Foix, peu tolérant en matière de plaisanterie, accusa de mensonge l'_ami du père Griffet_, à cause d'une citation tronquée que l'anonyme avait faite des _Mémoires de Mlle de Montpensier_[35], et avoua dédaigneusement que cet _ami_ était _très-capable de soutenir, par des citations aussi vraies_, que _le prisonnier au masque était Mahomet IV_.

[35] Il s'agissait de cette phrase: _Ce sont des histoires qu'on ne sait pas et que l'on ne voudrait pas savoir_. Mme Montpensier veut parler des débauches italiennes qu'on avait attribuées au comte de Vermandois: _l'Ami du père Griffet_ applique ces paroles au démêlé que le prince aurait eu avec le dauphin.

La mort du père Griffet, arrivée l'année suivante (1771), mit un terme à cette longue et curieuse discussion: aucun _ami_ ne sortit de ses cendres pour argumenter à sa place.

Un nouveau système, qui ne devait prendre faveur qu'un demi-siècle après son apparition, fut livré à la publicité dans cette même année où Saint-Foix se flattait d'avoir fondé le sien sur des bases inébranlables.

Le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, qui ne nous est connu que par le catalogue de sa bibliothèque et son amitié bibliographique avec Mercier de Saint-Léger, adressa au _Journal Encyclopédique_ une lettre datée de Phalsbourg, 28 juin 1770, avec un ancien document qu'il regardait comme une explication de l'énigme du _Masque de Fer_: ce document était une lettre traduite de l'italien, et insérée dans l'_Histoire abrégée

de l'Europe_ (par Jacques Bernard), qu'on publiait à Leyde, chez Claude Jordan, 1685 à 1687, en feuilles détachées.

Par cette lettre, copiée scrupuleusement dans l'ouvrage périodique de Jacques Bernard (mois d'août, 1687 à l'article _Mantoue_), on apprend que le duc de Mantoue, ayant dessein de _vendre_ sa capitale au roi de France, son secrétaire l'en détourna et lui persuada même de s'unir aux autres princes d'Italie, pour s'opposer à l'ambition de Louis XIV. En conséquence, ce secrétaire fit plusieurs voyages auprès des souverains, afin de les entraîner dans cette ligue; mais, à la cour de Savoie, ses complots furent dénoncés au marquis d'Arcy, ambassadeur de France. Celui-ci accabla de civilités cet agent de trahison, le _régala_ fort souvent, et l'invita enfin à une grande chasse à deux ou trois lieues de Turin. Ils partirent ensemble; mais à peu de distance de la ville, ils furent enveloppés par douze cavaliers qui enlevèrent le secrétaire, _le déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol_. Le prisonnier ne resta pas long-temps dans cette forteresse, qui était _trop près de l'Italie_, et _quoiqu'il y fût gardé très-soigneusement, on craignait que les murailles ne parlassent_: on le transféra donc aux îles Sainte-Marguerite, _où il est à présent sous la garde de M. de Saint-Mars_, dit la lettre. «Voilà une nouvelle bien surprenante, mais qui n'en est pas moins véritable!»

Le baron d'Heiss, sans faire grand fracas de sa découverte, en était fort satisfait, et, rappelant avec Voltaire qu'_aucun prince ni personne de marque_ n'avait disparu en ce temps-là, il n'hésitait point à penser que ce secrétaire du duc de Mantoue dût être le prisonnier masqué.

Cependant cette opinion ne trouva pas d'abord beaucoup de partisans, soit que le _Journal Encyclopédique_ fût peu lu, soit plutôt que les ingénieuses dissertations de Saint-Foix eussent épuisé pour un temps la curiosité des juges de ce procès plein de ténèbres. A peine si le document historique, qui mettait au jour un acte odieux du _grand roi_, sembla digne d'attention, et nul écrivain ne hasarda un commentaire sur un fait relégué dans le chaos des calomnies forgées par la presse de Hollande.

Quelques années après (1779), le _Journal de Paris_ reproduisit l'extrait de l'_Histoire abrégée de l'Europe_, et le rédacteur, qui était probablement Sénac de Meilhan, fort habile à imaginer des travestissemens littéraires, alla jusqu'à dire que l'original italien de cette lettre existait à la Bibliothèque du roi. Mais personne n'eut la patience de l'y chercher ni le bonheur de le découvrir.

Voltaire était demeuré neutre durant ces débats, où son nom fut à peine prononcé de part et d'autre; peut-être s'y mêla-t-il sous le voile d'un pseudonyme, selon son habitude, semblable à ces preux chevaliers qui venaient couverts d'armures noires dans les tournois, et ne s'y faisaient reconnaître que par leurs beaux coups de lance. Seulement, dans un supplément ajouté à une nouvelle édition de l'_Essai sur les moeurs_, et intitulé _Nouvelles remarques sur l'histoire_, il avait répété que l'anecdote du _Masque de fer_ était _aussi vraie qu'étonnante_, et il avait consigné (12e _remarque_) une partie des faits relatés dans la lettre de M. de Palteau, en remarquant que _cette nouvelle preuve n'était pas nécessaire, quoiqu'il ne faille rien négliger sur un fait si éloigné de l'ordre commun_.

Il voulut en finir avec deux systèmes qu'il avait déjà réfutés dédaigneusement, et comprendre dans cette dernière réfutation celui de Saint-Foix, en faveur duquel la critique semblait se prononcer. Dans la septième édition du _Dictionnaire philosophique_, réimprimé sous le titre de _la Raison par alphabet_, 1770, 2 vol. in-8, où il fit entrer dans l'article ANA l'anecdote sur le _Masque de Fer_, il rectifia les erreurs qu'il avait commises lui-même, faute de documens authentiques, et il se servit pour cela du journal de Dujonca, publié par le père Griffet, qui avait, dit-il, _l'emploi délicat_ de confesser les prisonniers de la Bastille. Il traita de _rêve_ l'opinion qui faisait du prisonnier inconnu le duc de Beaufort ou le comte de Vermandois; il se moqua plus sérieusement des _illusions_ de Saint-Foix, en disant que, pour les admettre, il faudrait croire que le duc de Monmouth fût ressuscité et eût changé l'ordre des temps, substitution plus difficile que celle d'un patient livré au bourreau. On voit que Voltaire donnait toujours la date de 1661 ou 1662 au commencement de la prison du _Masque de Fer_. Il railla surtout la condescendance qu'on supposait à Louis XIV, de _servir de sergent et de geôlier_ au roi Jacques II, puis au roi Guillaume, puis à la reine Anne.

Voltaire rapporte ensuite que le prisonnier déclara _lui-même_ à l'apothicaire de la Bastille, peu de jours avant sa mort, qu'il _croyait avoir environ soixante ans_. Au sujet de ce renseignement que rien ne constate, un plaisant dit que l'auteur de la _Henriade_ en était réduit à faire des _comptes_ d'apothicaire. Il est impossible en effet de s'en rapporter à ce ouï-dire, outre que cet infortuné, captif depuis tant d'années, et privé des moyens de calculer exactement la marche du temps, se trompait peut-être dans ses conjectures sur son âge: on sait que Latude,

après une longue détention, n'avait plus aucune idée précise relativement aux années qui s'étaient écoulées pendant sa captivité.

Voltaire se demandait encore: «Pourquoi donner un nom italien à ce prisonnier? On le nomma toujours _Marchialy_!» M. de Palteau avait pourtant fait connaître que le nom de _Latour_ fut affecté à l'inconnu de son vivant. Quant au nom porté sur le registre des sépultures, quiconque était instruit du régime administratif des prisons d'état pouvait apprécier combien ce faux nom avait peu d'importance. Voltaire n'eut pas été intrigué du nom italien de _Marchialy_, s'il avait lu ce passage des _Remarques historiques sur le château de la Bastille_, imprimées quatre ans plus tard: «Le ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait inhumer à la paroisse de Saint-Paul sous le nom d'un domestique, et ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire pour tromper la postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit (p. 33).» Ce registre n'a point été retrouvé dans les archives de la Bastille.

Voltaire finissait son article par cette espèce de proclamation dans laquelle on peut voir la conscience d'une vérité cachée ou l'orgueil d'un esprit qui déguise son ignorance sous un silence prudent: «Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le père Griffet et n'en dira pas davantage.»

Cependant cet article fut suivi d'une _Addition de l'éditeur_, beaucoup moins discrète, attribuée à Voltaire par _bien des gens de lettres_ et par les éditeurs de Kehl: cette _addition_ parut dans une nouvelle édition du _Dictionnaire philosophique_, sous le titre de _Questions sur l'Encyclopédie distribuées en forme de dictionnaire, par des amateurs_, Genève, 1771, 9 vol. in-8. _L'é-

diteur_, ou Voltaire qui prenait souvent ce titre dans ses ouvrages pour faire passer quelque vérité audacieuse, sans en être personnellement responsable, dit: «Rien n'est plus aisé non-seulement de concevoir quel était le prisonnier, mais qu'il est même difficile qu'il puisse y avoir deux opinions sur ce sujet. L'auteur de cet article aurait communiqué plus tôt _son sentiment_, s'il n'eût cru que cette idée devait déjà être venue à bien d'autres et s'il ne se fût persuadé que ce n'était pas la peine de donner comme une découverte une chose qui, selon lui, saute aux yeux de tous ceux qui lisent cette anecdote.» C'était ne plus même admettre le doute dans une question si obscure et si peu éclaircie jusque-là. L'_éditeur_, qui s'appelle ici l'_auteur_, par distraction, s'étonne que «tant de savans et tant d'écrivains, pleins d'esprit et de sagacité, se tourmentent à deviner qui peut avoir été le fameux _Masque de Fer_, sans que l'idée la plus simple, la plus naturelle et la plus vraisemblable, se soit jamais présentée à eux;» en conséquence, il se décide _enfin à dire ce qu'il en pense depuis plusieurs années_.

Il rejette sans réfutation les diverses opinions qui étaient en lutte, sans oublier la dernière, celle du baron d'Heiss, à propos de laquelle cette _addition_ semble avoir été faite, et il juge impossible de concilier le personnage d'un secrétaire du duc de Mantoue _avec les grandes marques de respect_ que Saint-Mars donnait à son prisonnier; il _ne s'amuse pas_ à prouver que ce prisonnier ne saurait être le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, ni le duc de Monmouth, ni le secrétaire du duc de Mantoue: _l'auteur conjecture que Voltaire est aussi persuadé que lui du soupçon qu'il va manifester, mais que Voltaire, à titre de Français, n'a pas voulu publier tout net, surtout en ayant assez

dit pour que le mot de l'énigme ne dût pas être difficile à deviner_.

Selon le _soupçon_ de l'_éditeur_, le _Masque de Fer_ était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'avait eu d'un amant, et la naissance de ce fils aurait détrompé la reine sur sa prétendue stérilité. Après cette couche secrète, par le conseil du cardinal de Richelieu, un hasard avait été adroitement ménagé pour _obliger absolument le roi à coucher en même lit avec la reine_; un second fils fut le fruit de cette rencontre conjugale, et Louis XIV avait ignoré jusqu'à sa majorité l'existence de son frère adultérin. La politique de Louis XIV, affectant un généreux respect pour l'honneur de la royauté, avait sauvé de grands embarras à la couronne et un horrible scandale à la mémoire d'Anne d'Autriche, en imaginant un _moyen sage et juste_ d'ensevelir dans l'oubli la preuve vivante d'un amour illégitime. Ce moyen dispensait le roi de commettre une cruauté, qu'_un monarque moins consciencieux et moins magnanime que Louis XIV_ eût estimée _nécessaire_.

«Il me semble, poursuit toujours _notre auteur_, que plus on est instruit de l'histoire de ce temps-là, plus on doit être frappé de la réunion de toutes les circonstances qui prouvent en faveur de cette supposition.»

Était-ce bien là réellement l'opinion de Voltaire? Avait-il en effet été initié à ce secret d'état par le duc de Richelieu ou par Mme de Pompadour? Est-ce lui-même qui a rédigé cette note assez mal écrite? Ne serait-ce pas plutôt une interpolation d'un véritable éditeur, qui aurait cru ne faire que reproduire plus explicitement l'opinion de Voltaire? En tout cas, il est certain que, depuis cette déclaration publiée sous la responsabilité d'un _édi-

teur_ anonyme, Voltaire s'abstint, avec une affectation inexplicable, de revenir sur le sujet du _Masque de Fer_, comme s'il eût dit tout ce qu'il savait, ou peut-être tout ce qu'il en pouvait dire. Le système de Voltaire s'enracina dans les esprits, sans que personne osât songer à le renverser; et celui de Saint-Foix, au contraire, qui n'avait triomphé un moment qu'à force d'esprit et de témérité, ne survécut pas à son brillant auteur, mort deux années avant Voltaire (1776).

En 1774, un écrivain anonyme fit paraître sous le manteau un petit ouvrage sur la Bastille[36], dans lequel l'anecdote de l'_Homme au Masque de Fer_ ne fut pas omise. La police poursuivit avec tant de rigueur cet écrit qui contenait bien des particularités secrètes sur le régime intérieur de la prison d'état, que peu d'exemplaires échappèrent aux saisies et au pilon: on n'en connaît guère que deux ou trois de l'édition originale portant les armes de France au frontispice, comme pour signaler les oeuvres de la royauté. Ces _Remarques historiques_ ne sont pourtant qu'un extrait textuel de la partie descriptive de l'_Inquisition française_ de Constantin de Renneville, avec des additions curieuses. La note V est consacrée à un rapide examen des divers systèmes auxquels le mystère du _Masque de Fer_ avait donné lieu jusque-là: l'auteur penche visiblement du côté de l'opinion du père Griffet en disant: «Ce jésuite, confesseur des prisonniers de la Bastille, n'atteste pas que l'_Homme au Masque de Fer_ fût le comte de Vermandois; mais il rassemble bien des raisons et des probabilités en faveur de cette opinion, et _il semble que sur cette matière le suffrage du père Griffet doit être d'un grand poids_.»

[36] _Remarques historiques et Anecdotes sur le château de la Bastille_, 1774, petit in-12. Ce livre était si rare en 1789, qu'un éditeur (peut-être l'imprimeur Grangé qui a fait sortir de ses presses plusieurs opuscules sur la Bastille et sur le _Masque de Fer_) le réimprima sous ce titre: _Remarques et Anecdotes sur le château de la Bastille, suivies d'un détail historique du siége, de la prise et de la démolition de cette forteresse_, in-8º de 106 pages, et y ajouta une préface déclamatoire contre les prisons d'état, _ces monumens odieux de l'oppression, ces tombeaux vivans de la justice et de l'humanité_! «J'ai eu en possession, pendant bien peu de temps à la vérité, dit l'auteur de cette préface, un manuscrit précieux sur cette matière. Je pourrais même me prévaloir de sa rareté, puisque sans être très-volumineux, dix louis n'ont pu m'en rendre propriétaire. On pense bien que je n'ai pu ni peut-être dû le copier en entier.» Ce même ouvrage fut encore reproduit en 1789, sous une autre forme, avec d'importantes additions: _Remarques historiques sur la Bastille; sa démolition et Révolutions de Paris en juillet 1789 avec un grand nombre d'anecdotes intéressantes et peu connues_, Londres, in-8º, deux parties, 199 et 137 pages.

Le gouvernement, qui avait toujours redouté et contrarié les recherches relatives au prisonnier masqué, espéra enfin que ce sujet était épuisé pour la curiosité publique. Soulavie nous apprend que «le garde des sceaux, Hue de Miromesnil, n'avait jamais laissé discuter les anecdotes du mystérieux personnage, lorsqu'elles pouvaient indiquer un membre de la famille royale, et M. de La B... (La Borde, premier valet de chambre du roi) fut obligé d'envoyer, sous le nom de Voltaire, un mémoire manuscrit à Londres, le bureau de la librairie n'ayant jamais permis à ce sujet que d'amuser le tapis et de dire, avec le père Griffet ou ses

semblables, que le prisonnier était le duc de Monmouth, le duc de Beaufort ou quelque autre de cette classe[37].» Ce petit ouvrage, intitulé pompeusement l'_Histoire de l'Homme au Masque de Fer, par Voltaire_, in-12 de 32 pages, 1783, rassemblait en effet tout ce que Voltaire avait éparpillé dans ses oeuvres au sujet du prisonnier, et Linguet, qui, dans son séjour à la Bastille, recueillit quelques lointaines traditions échappées à ses devanciers, en avait fait part à M. de La Borde, sans oser les mentionner lui-même dans ses _Mémoires de la Bastille_, imprimés à Londres la même année.

[37] _Mémoires du maréchal duc de Richelieu_, t. 6, p. 6. Soulavie ne laisse aucun doute sur le nom de l'auteur de cet opuscule, que nous avions attribué à quelque libraire spéculateur. Dans le 3e vol. des mêmes _Mémoires_, p. 104, il s'était expliqué plus clairement encore: «Les dernières anecdotes qu'on a puisées sur le _Masque de Fer_ nous ont été données par M. Linguet, qui, long-temps détenu à la Bastille, obtint quelques renseignemens des plus anciens officiers ou serviteurs du château; il donna ses notes à M. de La Borde, qui les a publiées en ces termes, dans un petit ouvrage sur ce _Masque_.»

Selon Linguet, le prisonnier portait un masque de velours et non de fer; le gouverneur lui-même le servait et _enlevait son linge_; lorsqu'il allait à la messe, il avait les défenses les plus expresses de parler et de montrer sa figure: l'ordre était donné aux invalides qui l'accompagnaient de tirer sur lui dans le cas où il eût enfreint ces défenses; lorsqu'il fut mort, on brûla tous ses meubles, on dépava sa chambre, on ôta les plafonds, on visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pouvaient cacher un papier, un linge; en un mot _on voulait découvrir s'il n'y aurait

pas laissé quelque signe de ce qu'il était_. Les personnes de la Bastille, qui avaient rapporté ces faits à Linguet, «les tenaient de leurs pères, anciens serviteurs de la maison, lesquels y avaient vu l'_Homme au Masque de Fer_.» On a peine à comprendre pourquoi Linguet choisit La Borde pour secrétaire dans cette circonstance et se priva d'un thème aussi fertile en déclamations, lui qui, dans ses _Mémoires de la Bastille_, raconte sérieusement qu'on l'_empoisonnait_, lui qui fait un drame horrible et ténébreux de l'ensevelissement d'un prisonnier mort dans une chambre voisine de la sienne, lui enfin qui accumule tant de malédictions contre les _souffrances inconnues_ et les _peines obscures_ de cette prison d'état.

La plupart des faits racontés par Linguet et par M. de La Borde entrèrent dans les _remarques_ sur le _Masque de Fer_ publiées en 1783 par le marquis de Luchet dans le _Journal des Gens du monde_, t. 4, n° 23, p. 282 et suiv. Ce journal, qui paraissait en Allemagne, n'était pas obligé de garder des ménagemens avec la mémoire d'Anne d'Autriche, et le rédacteur de ce journal, attaché à la cour du prince de Hesse-Cassel, avait toute liberté d'amuser ses lecteurs, en mettant à profit ses réminiscences des ouvrages et des conversations de Voltaire.

Cependant le marquis de Luchet n'adopta pas entièrement le système de l'_éditeur_ anonyme des _Questions sur l'Encyclopédie_, qui d'ailleurs, en proposant l'histoire d'un fils naturel d'Anne d'Autriche, ne s'était point expliqué sur la personne du père; il fit honneur à Buckingham de cette paternité en litige, et réclama, en faveur de son opinion, un nouveau témoignage, celui de Mlle de Saint-Quentin, ancienne maîtresse du ministre Barbezieux, laquelle, retirée à Chartres où elle mourut dans un âge

avancé vers le milieu du dix-huitième siècle, avait dit _publiquement_ que Louis XIV condamna son frère aîné à une prison perpétuelle, et que la _parfaite ressemblance_ des deux frères nécessita l'invention du masque pour le prisonnier. Voltaire avait pensé aussi que ce masque cachait une ressemblance _trop frappante_; mais d'où vient que Voltaire, à qui l'on écrivit de Chartres le bruit qu'on y avait répandu sous le nom de Mlle de Saint-Quentin[38], ne le consigna pas dans ses oeuvres et se contenta d'en parler à Genève?

[38] 9e liv. de la _Bastille dévoilée_, p. 145.

Certes, Barbezieux avait un caractère léger et dissipé, bien différent de la fermeté et de l'esprit politique de Louvois son père; mais il n'eût point osé divulguer à une maîtresse ce formidable secret d'état, qui ne transpirait pas même dans les indiscrets libelles de Hollande, avant la mort de l'homme au masque: Barbezieux mourut en 1701 et _Marchialy_ en 1703. Le marquis de Luchet n'était-il pas bien capable de supposer cette demoiselle de Saint-Quentin[39], comme il supposait un fils de Buckingham, comme il supposa plus tard _Mlle de Baudeon_, _la comtesse de Tersan_, _la duchesse de Morsheim_, et plusieurs autres dames dont il rédigea les _Mémoires_, toujours pour l'amusement des _gens du monde_?

[39] Les auteurs de la _Bastille dévoilée_ voulurent constater par un _procès-verbal_ le séjour de la demoiselle de Saint-Quentin à Chartres, et l'anecdote racontée par elle à plusieurs personnes de cette ville encore vivantes en 1790; mais ils ne purent obtenir ce procès-verbal et attestèrent seulement la _notoriété_ du fait.

Linguet, dont M. de La Borde et le marquis de Luchet avaient invoqué le témoignage, n'osa pas confirmer ces assertions dans les _Annales politiques_, et craignit peut-être de fournir à ses ennemis le prétexte d'une nouvelle lettre de cachet: le silence de Linguet est inexplicable. Certes, l'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui ne se faisait pas scrupule de publier des vérités ou des mensonges hardis, aurait élevé la voix s'il eût encore vécu, lorsque le prieur Anquetil le cita dans une compilation historique, sans critique et sans style, intitulée: _Louis XIV, sa cour et le régent_, 4 vol. in-12, 1789. Anquetil rapportait, au sujet du _Masque de Fer_, ce que lui en avait dit Lenglet, qui assurait l'avoir _vu_ à la Bastille, et même lui avoir _parlé_. Lenglet, malgré cet entretien, ne jeta aucune lumière sur l'histoire de ce prisonnier qui avait _l'esprit vif et orné_, disait-il, «parlait très-bien d'affaires, de politique, d'histoire, de religion, était au fait des nouvelles courantes, et montrait par sa conversation qu'il avait voyagé dans toute l'Europe (tome I).»

Le crédule Anquetil, à qui l'auteur du _Traité des Apparitions_ racontait ces belles choses recueillies dans un de ses nombreux séjours à la Bastille, eut la bonhomie de le _presser_ de dire ce qu'il pensait de cet inconnu: «Voudriez-vous me faire aller une neuvième fois à la Bastille?» répondit Lenglet qui n'y alla que cinq fois pendant sa vie littéraire, comme l'a prouvé son biographe Michault, de Dijon. En outre, il n'y était allé pour la première fois qu'en 1718, à moins qu'on veuille infirmer les recherches et les calculs de Michault par une note imprimée dans la _Bastille dévoilée_ (1re livr., p. 113), où il est dit que Lenglet _est entré six fois à la Bastille_, la première en 1696. Quelle que soit la date de cette première entrée, l'abbé Lenglet, qui était en bon rapport de connaissance avec les officiers de ce château,

avait pu apprendre d'eux ce qu'il prétendait savoir du _Masque de Fer_ lui-même.

Le _Masque de Fer_, qui occupait avec tant d'ardeur les bureaux d'esprit, les journaux et les cafés, avait fait aussi l'entretien de la cour, où les mystères des lettres de cachet et des prisons d'état divertissaient quotidiennement le petit lever du roi et de ses maîtresses. Le régent Philippe d'Orléans avait, disait-on, refusé la confidence de ce grand secret aux instances les plus assidues de ses favoris et de ses compagnons de table: jamais le nom du prisonnier masqué n'était sorti de ses lèvres, même au milieu des plus étourdissantes orgies de la Muette. Louis XV ne se montra point aussi discret, assure-t-on, et les caresses de Mme de Pompadour eurent tout l'empire qu'elle leur savait; mais la spirituelle marquise, qui laissait le censeur Jolyot de Crébillon s'asseoir sur son lit, et le gentilhomme de la chambre Voltaire se mettre à ses genoux, garda peut-être ce secret mieux que son rang dans la compagnie des gens de lettres qu'elle aimait: elle n'avait pourtant pas à craindre la destinée du pêcheur des îles Sainte-Marguerite.

Louis XV fut souvent questionné par ses courtisans sur un sujet qu'il abordait sans répugnance, et qu'il entendait en souriant approfondir devant lui. Mais, à l'occasion des deux systèmes débattus avec une égale probabilité par Saint-Foix et le père Griffet, Louis XV hocha la tête et dit: «Laissez-les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur le _Masque de Fer_.»

Une autre fois, le premier valet de chambre du roi, M. de La Borde, essayant de mettre à profit un moment d'abandon et de familiarité de son maître, pour s'approprier sans péril ce secret qui avait causé la mort de plusieurs personnes, Louis XV l'arrêta

dans ses conjectures par ces mots non moins énigmatiques que le _Masque de Fer_ lui-même: «Vous voudriez que je vous dise quelque chose à ce sujet? Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que _la prison de cet infortuné n'a fait tort à personne qu'à lui_[40].»

[40] Soulavie ajoute de son crû une explication de ces paroles amphibologiques et la met aussi dans la bouche de Louis XV: «car il n'a jamais eu ni femme ni enfans.» _Mém. du maréchal de Richelieu_, t. 3, p. 109.

Les ministres de Louis XVI n'étaient pas comme ceux de Louis XIV, confidens du secret de leur maître; car le vertueux Malesherbes, pendant son premier ministère qui ne dura que neuf mois, s'imposa le devoir de tirer la vérité du tombeau de _Marchialy_ et de venger la mémoire de cet infortuné, seule réparation que pût inventer l'humanité du ministre insatiable de faire le bien; mais ses recherches, secondées par Amelot, ministre de Paris[41], ses visites à la Bastille, ses enquêtes dans les papiers de la police[42], demeurèrent sans résultat.

[41] On voit par une lettre du major Chevalier à M. Amelot, imprimée dans la 9e livraison de la _Bastille dévoilée_, p. 28, que cet officier lui avait envoyé, dès le 30 septembre 1775, les mêmes extraits historiques qu'il adressa ensuite à Malesherbes.

[42] Voy. _la Bastille dévoilée_, 1re livraison, p. 54.

Chevalier, major de la Bastille, le même qui avait inventé, dit-on, le grand registre des prisonniers, fut chargé spécialement de fouiller les archives et d'écrire l'histoire secrète du château depuis son origine[43], quoique un pareil travail demandât plus de lumières et d'instruction qu'il n'en avait: il recueillit pourtant des

documens originaux très-curieux, et il les envoya au ministre le 19 novembre 1775, en lui disant, dans un style hérissé de barbarismes et de fautes d'orthographe: «Si dans la suite je trouve quelque chose qui puisse être utile, soit pour le service, soit pour la curiosité, de même que pour tout ce que vous pouvez désirer, je serai toujours à vos ordres.» La pièce concernant le _Masque de Fer_ était rédigée d'après le journal de Dujonca et la dissertation du père Griffet. M. de Malesherbes n'en fit aucun usage et ne la rendit pas publique, sans doute parce qu'il espérait toujours arriver à la solution de ce grand problème historique[44].

[43] Voy. _Remarques historiques sur la Bastille_, 1774, p. 32.

[44] Ces pièces écrites de la main du major Chevalier sont aujourd'hui dans la collection de mon respectable ami, M. Villenave, qui les a eues avec beaucoup de papiers de Malesherbes.

En 1780, le père Papon, de l'Oratoire, qui avait visité les îles Sainte-Marguerite au commencement de l'année 1778 pour y chercher des détails de localité utiles à son _Histoire de Provence_ (4 vol. in-4, 1777-1786), publia de nouvelles anecdotes sur le _Masque de Fer_ dans son _Voyage littéraire de Provence_, Paris, 1780, in-12, composé avec des notes dont il ne pouvait faire usage pour son histoire dédiée à M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Il avait recueilli ces renseignemens dans la citadelle, où un officier de la compagnie franche, âgé de soixante-dix-neuf ans, lui raconta ce qu'il tenait de son père, lequel était _pour certaines choses l'homme de confiance_ du gouverneur Saint-Mars.

Un jour Saint-Mars s'entretenait avec son prisonnier, en restant hors de la chambre, _dans une espèce de corridor pour voir de loin ceux qui viendraient_. Le fils d'un de ses amis venait d'ar-

river pour passer quelques jours dans l'île; ce jeune homme s'avance du côté où il distingue des voix. Le gouverneur, surpris à l'improviste, ferme aussitôt la porte de la prison, court au-devant de l'indiscret et lui demande _d'un air troublé_ s'il n'a rien entendu; rassuré par la réponse du jeune homme, il le fit pourtant repartir le jour même en écrivant à son ami que «peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoyait de peur de quelque nouvelle imprudence.»

Un autre jour, un _frater_ (garçon de chirurgien) aperçut, sous la fenêtre du prisonnier, _quelque chose_ de blanc flottant sur l'eau: c'était une chemise très-fine, pliée avec assez de négligence et sur laquelle on avait écrit d'un bout à l'autre. Le pauvre homme la prit et l'apporta au gouverneur, qui ne l'eut pas plus tôt examinée qu'il demanda, _d'un air fort embarrassé_, au frater, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire ce qui était écrit dessus; celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu; «mais deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit.» N'est-ce pas là l'origine de l'anecdote du plat d'argent?

Le valet qui servait le prisonnier, et qui partageait ainsi sa captivité, mourut dans la prison, et ce fut le père de l'officier, que Papon interrogeait, qui chargea sur ses épaules le corps du défunt et qui le porta de nuit au cimetière. On chercha une femme pour remplacer ce valet: une paysanne du village de Mongins alla se présenter au gouverneur; mais quand elle fut avertie qu'elle devait, une fois pourvue de cet emploi, renoncer à ses enfans et au monde, elle refusa de s'enfermer pour le reste de ses jours.

Il n'y avait que peu de personnes qui eussent la liberté de parler au _Masque de Fer_, et sa prison, que l'épaisseur des murs et la force des grilles protégeaient contre toute tentative d'évasion,

était gardée au dehors par des sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance.

Mais le père Papon n'essaya pas même de découvrir quel était ce prisonnier _dont on ne saura peut-être jamais le nom_, dit-il. M. Dulaure, qui étudiait alors les antiquités nationales et surtout les fautes de la royauté pour en faire une leçon au peuple, reproduisit textuellement, dans sa _Description des principaux lieux de la France_, Paris, 1789, 6 vol. in-18 (1re partie, p. 184), les anecdotes rapportées dans le _Voyage littéraire de Provence_; il les accompagna des autres faits révélés par Voltaire et Lagrange-Chancel. Mais, au lieu d'adopter une opinion entre toutes celles qui avaient eu des avocats et des partisans, il avoua qu'elles _ne valaient pas la peine d'être répétées_, et il exposa nettement que «si l'on ne découvrait quelques _monumens_ ignorés du temps de la régence d'Anne d'Autriche et du ministère du cardinal Mazarin, ou bien quelques _mémoires écrits par les personnes initiées dans le secret_, le nom de ce prisonnier, inconnu à ses contemporains, le serait aussi à la postérité.» Cette phrase semble une annonce indirecte du _mémoire_ apocryphe que Soulavie préparait à cette époque dans son cabinet enrichi des matériaux dérobés à la bibliothèque du maréchal de Richelieu; on peut, sans faire injure à la mémoire de Dulaure, que la passion aveuglait trop souvent, supposer qu'il avait vu cette pièce dans les mains de Soulavie et qu'il la regardait alors comme authentique, puisqu'il en fit usage depuis dans son _Histoire de Paris_.

Cependant un nouveau système s'élaborait en silence, et plusieurs hommes très-judicieux étaient portés à lui donner la préférence. Le chevalier de Taulès, secrétaire d'ambassade à Constantinople, ramassait mystérieusement les matériaux de ce système

qui tendait à inculper les jésuites chassés de France et poursuivis de tous côtés avec la fureur des représailles. On ne peut apprécier quel sentiment de prudence ou de générosité l'empêcha de publier son livre, qui était dès lors connu dans les lettres, quoique manuscrit, et qui fut communiqué dès 1783 à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères.

Duclos prit les devans sur M. de Taulès, en imprimant qu'un jésuite _gros collier de l'ordre_ lui avait avoué que «le _Masque de Fer_ était une sottise de la Société, qu'il fallait ensevelir dans l'oubli.» Cette insinuation n'eut pas de suite à cette époque, et l'on ne demanda pas compte du prisonnier masqué à la société de Jésus, qui avait tant d'autres comptes plus graves à rendre.

C'était sous les décombres de la Bastille qu'on espérait retrouver les preuves de cette iniquité du _grand roi_, et quand la vieille prison féodale s'écroula sous le marteau du peuple, le 14 juillet 1789, le premier prisonnier qu'on chercha parmi les cachots, livrés au jour éclatant de la justice et de l'humanité, pour délivrer au moins son nom encore captif dans ces ténèbres, ce devait être le _Masque de Fer_!

Dès que la Bastille tomba au pouvoir du peuple, les portes des prisons furent brisées à coups de hache; mais on ne trouva que huit personnes à délivrer, au lieu des innombrables victimes qu'on supposait ensevelies au fond de cette sinistre forteresse: on prétendit que, peu de jours auparavant, la plupart des détenus avaient été transportés ailleurs secrètement.

Les souvenirs de plusieurs captivités célèbres planaient au-dessus des ruines, qu'on avait hâte de faire disparaître pour placer cette inscription: _Ici l'on danse_, à l'endroit même où tant

de larmes avaient coulé depuis des siècles; le fantôme du _Masque de Fer_ était sans doute présent aux yeux des démolisseurs patriotes, et quand un des _vainqueurs_ apporta en trophée au bout d'une baïonnette le grand registre de la Bastille[45], l'assemblée municipale de l'Hôtel-de-Ville attendit dans un silence solennel que le secret du despotisme royal tombât de ces pages sanglantes[46]: le folio 120, correspondant à l'année 1698 et à l'arrivée du prisonnier masqué venu des îles Sainte-Marguerite, avait été enlevé et remplacé par un feuillet d'une écriture récente!

[45] «C'est un in-folio immense ou plutôt une suite de cahiers qui augmentent journellement. Ces cahiers sont contenus dans un très-grand carton ou portefeuille en maroquin, fermant à clef, lequel est encore renfermé dans un double carton. Ces feuilles, distribuées en colonnes, portent des titres imprimés à chacune. Ire colonne: _Noms et qualités des prisonniers_. IIe col. _Dates des jours d'arrivée des prisonniers au château._ IIIe col. _Noms des secrétaires d'état qui ont expédié les ordres._ IVe col. _Dates de la sortie des prisonniers._ Ve col. _Noms des secrétaires d'état qui ont signé les ordres d'élargissement._ VIe col. _Causes de la détention des prisonniers._ VIIe col. _Observations et Remarques._ Le major remplit la sixième colonne suivant les indications qu'il peut avoir, et le lieutenant de police lui donne des instructions quand il veut et comme il veut. La septième colonne contient l'historique des faits, gestes, caractères, vie, moeurs et fin des prisonniers. Ces deux colonnes sont des espèces de mémoires secrets dont l'essence et la vérité dépendent du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaise du major et du commissaire du roi; plusieurs prisonniers n'ont aucune note sur ces deux dernières colonnes. Ce livre est de l'invention du sieur

Chevalier, major actuel.» _Remarques historiques sur la Bastille_, 1774, p. 31 et 32. La distribution des colonnes indiquée dans cet ouvrage n'est pas tout-à-fait la même que celle du registre qui a servi à la rédaction de la _Bastille dévoilée_: ce dernier «est un registre de 280 pages in-folio, broché et soigneusement renfermé dans un portefeuille de maroquin; d'un côté est écrit en lettres d'or le mot _Bastille_; de l'autre, sont gravées les armes du roi: ledit portefeuille fermait à clef. Chaque page de ce registre est divisée en onze colonnes. Voici ce qui se trouve imprimé en tête de chaque colonne: Ire _Noms et qualités des prisonniers_. IIe _Dates de leur entrée_. IIIe _Noms de MM. les secrétaires d'état qui ont contresigné les ordres_. IVe _Tomes_. Ve _Pages_. VIe _Dates de leur sortie_. VIIe _Noms de MM. les secrétaires d'état qui ont contresigné les ordres_. VIIIe _Tomes_. IXe _Pages_. Xe _Motifs de la détention des prisonniers_. XIe _Observations_. Nota. Nous n'avons aucune connaissance des TOMES et PAGES auxquels renvoient les colonnes 4e, 6e, 8e et 9e.» Première livraison, p. 44.

[46] Chap. 14 et 15 de _la Bastille, ou Mémoires pour servir à l'histoire du gouvernement français_, par Dufey de l'Yonne; 3e livraison de la _Bastille dévoilée_; les _Journées mémorables de la Révolution française_, t. 1, p. 21.

Dans les souterrains de la Bastille, on découvrit des squelettes entiers; dans les latrines, des ossemens brisés et putréfiés[47]: alors on se souvint avec terreur des horribles assertions que Constantin de Renneville avait avancées dans son _Histoire de la Bastille_, et qu'on avait trop légèrement traitées de fables calomnieuses; on pensa que bien des crimes, bien des vengeances, étaient restés enfouis dans les ombres impénétrables de cette pri-

son d'état, et que les murs, tout couverts de noms et de dates[48], offraient des listes de proscription plus amples et plus véridiques que les registres du greffe.

[47] «Quelques prisonniers ont péri à la Bastille par des voies secrètes, mais ces exemples sont rares.» _Rem. hist. sur la Bastille_, p. 33. Voyez _Antiquités nationales_, par Millin, t. 1, art. de la Bastille, p. 15.

[48] On trouve dans les _Révolutions de Paris_, à la suite des _Remarques historiques sur la Bastille_, le _Relevé exact des noms et inscriptions gravées sur les murs des cachots_, et le _Langage des murs ou les cachots de la Bastille dévoilant leurs secrets_.

Quelques curieux se mêlèrent donc aux travaux rapides de la démolition, et visitèrent en détail la tour de la Bertaudière que le _Masque de Fer_ avait habitée cinq ans, et dans laquelle il avait pu laisser la trace de son passage; mais on eut beau déchiffrer tout ce qui était écrit avec la pointe d'un couteau ou d'un clou sur les parois de pierre, sur les planchers de bois, sur les serrures, sur les meubles, sur le plomb des vitres, rien dans ces archives funèbres n'avait un rapport plus ou moins direct avec le malheureux _Marchialy_, et l'on ne douta plus que les ordres de Louis XIV pour effacer tout vestige de cette étrange mascarade n'eussent été ponctuellement exécutés.

Plusieurs personnes pourtant se demandèrent par quelle raison le cadavre du prisonnier n'avait pas, comme ceux dont on retrouvait les débris, été confié aux oubliettes infectes de la Bastille plutôt qu'à la terre bénite du cimetière de Saint-Paul: on pouvait répondre à cette objection, que les restes humains découverts

dans les fouilles appartenaient sans doute à une époque antérieure aux formalités de la prison d'état, ou n'accusaient que la scélératesse des officiers subalternes, capables d'un assassinat pour dépouiller un prisonnier; d'ailleurs en 1703, quand mourut _Marchialy_, Louis XIV, entièrement livré à Mme de Maintenon et à son confesseur le père Lachaise, avait une dévotion si scrupuleuse, qu'il n'eût pas refusé les secours de l'église et la sépulture chrétienne à son plus grand ennemi.

Cependant toutes les recherches ne furent pas infructueuses, s'il faut en croire la dernière feuille des _Loisirs d'un Patriote français_, recueil périodique[49], qui cita, le 13 août 1789, «une carte qu'un homme curieux de voir la Bastille prit au hasard avec plusieurs papiers: cette carte contient, ajoute le rédacteur, le numéro 64389000 et la note suivante: FOUCQUET, ARRIVANT DES ILES SAINTE-MARGUERITE, AVEC UN MASQUE DE FER; ensuite trois X.X.X., et au-dessous, KERSADION.» Le journaliste attestait avoir vu la carte, et présentait de rapides observations à l'appui de ce système, que la découverte vraie ou prétendue de la carte avait mis au jour.

[49] M. Deschiens, dans son catalogue des journaux de la révolution, ne nomme pas l'auteur de celui-ci, qui ne parut que pendant un peu plus d'un mois, et qui forme un seul volume (36 num. du 5 juillet au 13 août 1789). Ne pourrait-on l'attribuer à Brissot de Warville, et le regarder comme un annexe littéraire du _Patriote Français_ que rédigeait alors ce journaliste, qui se souvenait d'avoir été pensionnaire du roi à la Bastille? Ce recueil est aujourd'hui fort rare et ne se trouve pas à la Bibliothèque royale.

Cette carte singulière, dont l'usage est aussi obscur que le chiffre, exista-t-elle réellement? La situation politique du mo-

ment était trop grave pour qu'on donnât beaucoup d'attention à ce document, dont l'authenticité est maintenant impossible à prouver, et d'ailleurs, les _Loisirs d'un Patriote français_ avaient un fort petit nombre de lecteurs; car la révolution, qui marchait déjà au son du tocsin en suivant la tête du gouverneur de la Bastille, M. Delaunay, et celle de M. de Flesselles, prévôt des marchands, n'accordait plus de _loisirs_ aux patriotes enrôlés dans la milice citoyenne.

Néanmoins cette carte fut reproduite avec les réflexions du rédacteur, sous ce titre pompeux et trompeur: _Grande Découverte! l'homme au Masque de Fer dévoilé_, in-8º de sept pages d'impression. «Ce n'est pas la seule carte qu'on ait tiré de la Bastille, lit-on dans cette feuille, il y en avait plusieurs signées de quelques ministres ou de quelques personnes inconnues avec des ordres relatifs au prisonnier. Quant à celle que je cite, _je l'ai vue_!» L'anonyme, après avoir cherché à établir que Fouquet ne mourut pas à Pignerol, présume, d'après le témoignage de cette carte, que ce prisonnier d'état réussit à se sauver, fut _repris_, ramené en secret dans sa prison, masqué et condamné à passer pour mort, en châtiment de sa tentative d'évasion.

Cet imprimé se vendit dans les rues, où la liberté de la presse faisait affluer une prodigieuse quantité de brochures et de feuilles volantes, et cette opinion nouvelle, jetée au public sans preuves, sans nom d'auteur, sans aucune sorte de garantie historique, produisit toutefois certaine impression, en présence même des autorités de Voltaire, de Lagrange-Chancel, de Saint-Foix, du père Griffet et du baron d'Heiss, qui n'avaient jamais introduit Fouquet dans leurs discussions.

On se rappela toutefois une phrase du _Supplément du Siècle de Louis XIV_, d'après laquelle le ministre Chamillart aurait dit que le _Masque de Fer_ «_était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet_.» Des gens fort judicieux allèrent jusqu'à croire que Chamillart, que Saint-Simon (t. 7, p. 238) nous peint d'un caractère _vrai, droit, aimant l'état et le roi comme sa maîtresse, opiniâtre à l'excès_, avait dit la vérité sans pourtant manquer à son serment ni trahir un secret qui eût pu compromettre l'honneur de son maître; selon une idée que d'autres ont eue avant nous, Chamillart voulait désigner Fouquet et ne le pas nommer, par un accommodement de conscience assez fréquent dans ces temps de morale jésuitique: en effet, qui était mieux instruit des secrets de Fouquet que Fouquet lui-même?

Quant à la carte qui servait de base à ce système, elle ne me paraît point aussi absurde que l'ont jugée différens critiques.

1º Le numéro inintelligible de 64389000 renfermait peut-être un sens qu'on ne pouvait traduire par des lettres; car l'emploi des chiffres était très-usité dans les affaires d'état; ou bien encore, ce nombre extraordinaire avait-il été mal rapporté par négligence, sinon par suite de la détérioration de cette carte foulée aux pieds, mouillée, tachée de boue: dans cette seconde hypothèse, il faudrait lire d'abord, au lieu de 6438, l'année de l'entrée du prisonnier à la Bastille, 1698, et immédiatement après le numéro de l'écrou, 9000 ou plutôt 900.

2º Ces trois X.X.X. peuvent aussi s'interpréter de diverses manières également plausibles: est-ce la désignation d'un registre, d'une série, d'une armoire? car les archives de la Bastille étaient si considérables, que le régent y avait créé, en 1716, une place de _garde_ sous la surveillance immédiate du gouverneur[50]; or,

dans tous les grands dépôts de livres et de papiers, on distingue les divisions par des lettres, suivant l'ordre alphabétique, que l'on répète plusieurs fois au besoin. Tel est le système de classement usité à la Bibliothèque du Roi.

[50] Pièces envoyées par le major Chevalier à M. de Malesherbes. Cabinet de M. Villenave.

3° Quant au nom propre de _Kersadion_, qui est un nom breton, et qu'on doit lire de préférence _Kersadiou_ ou _Kersaliou_, c'est peut-être celui qu'on avait imposé à Fouquet, selon la règle des prisons d'état où de fréquens changemens de noms déroutaient la curiosité des indifférens et les démarches actives des intéressés: ainsi M. de Palteau prétend que l'homme au masque était connu sous le nom de _Latour_ à la Bastille, et nous le voyons désigné par le nom de _Marchialy_ sur les registres de la paroisse de Saint-Paul. Le fameux Latude, qui est resté trente-quatre ans à la Bastille, a subi deux ou trois baptêmes de cette espèce.

Cette carte aurait donc fait partie d'un catalogue général des prisonniers, destinée qu'elle était à indiquer le nom véritable, le faux nom, le numéro du volume contenant le détail des faits et les observations relatives, le numéro du carton des pièces à l'appui, la date et tous les renvois correspondant à une vaste collection de documens qui n'existent plus[51].

[51] Les _Remarques historiques et Anecdotes sur la Bastille_, nous autorisent à supposer une classification semblable: «Lors de l'arrivée de chaque prisonnier, on inscrit sur un livre ses noms et qualités, le numéro de l'appartement qu'il va occuper et la liste de ses effets déposés dans la case du même numéro. Le

livre de sortie contient un protocole de serment et protestation de soumission, de respect, de fidélité pour le roi... Le troisième livre en feuilles contient les noms de tous les prisonniers, et le tarif de leurs dépenses... Enfin, le quatrième livre est un in-folio immense (le grand registre décrit plus haut)... On réunit en registre tous les ordres à jamais donnés et adressés au gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des ministres et de la police; tout est recueilli soigneusement, et se retrouve au besoin.» P. 30 et suivantes.

Il est facile de prouver que les archives de la Bastille, qui étaient immenses, et qui contenaient les papiers des autres prisons d'état, ont été pillées avant et pendant le siége, anéanties et dispersées après le dépôt fait à l'Hôtel-de-Ville:

1º la troisième livraison de la _Bastille dévoilée_ (par Charpentier), page 152, cite des lettres tirées de ces archives, et concernant le château de Pierre-Encise, à Lyon. On a lieu de croire que la police envoyait à la Bastille toutes ses correspondances secrètes pour y être conservées en sûreté.

2º Cette même livraison présente des renseignemens qui sont d'accord avec nos suppositions, et que le rédacteur tenait du chevalier de Saint-Sauveur, officier de la Bastille durant dix-huit ans. «Nous avons appris que les mots _tome_ et _page_, qui sont deux fois répétés dans les colonnes de chaque page du grand registre, renvoient à de _gros volumes reliés_ qui renferment _simplement_ les ordres d'entrée et de sortie de chaque prisonnier. Cette découverte nous a fait moins regretter la perte de ces mêmes volumes; nous nous étions imaginés qu'ils renfermaient des objets bien plus intéressans.» Comment ces _gros volumes_ ont-ils disparu? le gouvernement avait donc intérêt à leur des-

truction? Quand ils n'auraient contenu que les _ordres d'entrée et de sortie de chaque prisonnier_, n'était-ce point assez pour éclaircir beaucoup de faits obscurs, pour en révéler d'autres tout-à-fait ignorés? On conçoit la perte de feuilles volantes, réunies en liasse, mais non celle de gros volumes qui étaient couverts sans doute en parchemin, et capables de résister même à un incendie tel que celui qui consuma ou plutôt attaqua le dépôt des livres saisis et les archives, lorsque les assiégeans eurent mis le feu à l'hôtel du gouvernement.

3º Mon savant et honorable ami M. Villenave, qui visita la Bastille le lendemain de la prise, se souvient d'avoir remarqué dans les cours une énorme quantité de papiers à demi-brûlés; il en ramassa quelques-uns, manuscrits et imprimés, qu'il conserve encore dans sa précieuse collection de pièces relatives à la révolution; mais il se souvient aussi que des sentinelles empêchaient les curieux d'emporter ces papiers qu'on enlevait sous les yeux des commissaires nommés par la ville. «La vérité est, dit Cubières dans son _Voyage à la Bastille_, que M. de Mirabeau avait aussi un ordre pour venir faire sa moisson de manuscrits, et je ne doute pas qu'il n'en ait rapporté plusieurs de très-curieux. J'aurais bien voulu en ramasser à mon tour; mais je n'en avais _ni permission ni ordre_.»

4º Charpentier nous apprend avec quel soin l'autorité faisait recueillir les papiers de la Bastille, qui furent déposés à l'Hôtel-de-Ville, et _couverts d'un voile aussi impénétrable que celui qui les dérobait au jour quand ils étaient sous les voûtes de la Bastille_. Le bruit courut même _qu'on ferait une perquisition à main armée chez les personnes soupçonnées de garder des pièces trouvées à la Bastille_. L'Hôtel-de-Ville n'était pas le seul dépôt

de ces papiers; le district de Saint-Germain-des-Prés en possédait un grand nombre[52]. Ces papiers, tombés dans les mains des particuliers, _se dispersaient tous les jours_, passaient en province et même dans les pays étrangers. Trente commissaires, choisis pour entreprendre le dépouillement du dépôt de l'Hôtel-de-Ville, s'arrêtèrent effrayés devant les difficultés et la longueur de ce travail, et Charpentier, qui criait toujours que les archives de la Bastille n'avaient fait que changer de cachot, avait déjà publié six livraisons de la _Bastille dévoilée_, à l'aide d'une collection particulière, rassemblée au Lycée, laquelle ne formait pas _la millième partie_ des papiers déposés à l'Hôtel-de-Ville[53]. Charpentier ne fit paraître que neuf livraisons de son livre; le reste des documens conquis le 14 juillet 1789 a été détourné depuis par l'adresse des agens de l'ancien gouvernement, ou perdu par l'incurie des gardiens de ce vaste répertoire d'iniquités morales et politiques.

[52] Voyez les _Révolutions de Paris_ citées plus haut, p. 34.

[53] _Bastille dévoilée_, première livraison, p. 7; 4e livraison, p. 3; 6e livraison, p. 1.

On concevra l'intérêt que la royauté avait à l'anéantissement des preuves écrites de ses abus de pouvoir, en se représentant l'effet produit alors sur les masses par la dénonciation du moindre fait nouveau relatif à la Bastille, dont le fantôme épouvantait encore les Parisiens. Ces papiers accusateurs étaient autant de pierres que le peuple avait en main pour lapider la monarchie.

Nous démontrerons plus loin que le grand registre, qu'on n'eut pas le temps ni l'ordre de détruire au moment du siége,

avait subi de nombreuses mutilations ou altérations à une époque antérieure, et que des officiers français avaient été chargés de rechercher et d'enlever, vers 1770, tous les papiers concernant Fouquet dans les archives de Pignerol.

Mais puisque cette carte n'a pas été conservée et que son existence ne fut point constatée par une exposition publique qui aurait attiré la foule en aussi grande affluence que l'échelle de Latude et les portes de fer de la Bastille, nous nous abstiendrons de la citer au rang des preuves, et même de défendre sa vraisemblance. Toujours est-il que la prise de la Bastille ayant accoutumé les esprits à l'imprévu et au merveilleux, on ne s'étonna pas de la trouvaille d'une carte et d'un nouveau système sur le _Masque de Fer_: les prisons républicaines allaient bientôt offrir des mystères plus inexplicables et plus horribles.

Le prisonnier masqué était encore une fois redevenu un objet de mode et d'engouement: les systèmes de Lagrange-Chancel, de Saint-Foix, du père Griffet, du baron d'Heiss et de Voltaire, repassèrent tour à tour sur la scène, sans qu'aucune découverte vînt les fortifier; les écrivains de places et de carrefours s'emparaient à l'envi de ce sujet déjà si populaire et toujours aussi mal connu.

On imprima et l'on colporta dans le même mois une quantité de misérables imprimés qui sortaient presque tous d'une librairie de la rue de Chartres, à laquelle le _Masque de Fer_ valut de bons profits. Il y eut d'abord _le véritable Masque de Fer, d'après les archives de la Bastille_, in-8° de huit pages: c'était le duc de Monmouth, d'après Saint-Foix; ensuite, d'après Voltaire et les _Mémoires de Perse_, l'_Histoire du Fils d'un roi, prisonnier à la Bastille, trouvée sous les débris de cette forteresse_, in-8° de

seize pages: c'était le comte de Vermandois, et le compilateur de cette notice, _trouvée_, disait-il, _parmi une foule d'autres papiers, lors de la prise de l'asile de la tyrannie_, se vantait de résoudre le problème, _grâce aux révolutions de Paris_.

L'effronterie du faussaire alla plus loin dans le _Recueil fidèle de plusieurs manuscrits trouvés à la Bastille, dont un concerne spécialement l'homme au Masque de Fer_, in-8° de 32 pages; c'était encore le comte de Vermandois; mais l'auteur avait la hardiesse de dire qu'il donnait la _copie exacte_ d'une feuille découverte dans le mur d'une chambre de la tour de la Bertaudière, et que cette feuille avait été écrite par le comte de Vermandois, et cachée par lui _le 2 octobre 1701, à six heures du soir_[54]. Ce mensonge ridicule et impudent devait, selon le libraire, servir de _supplément aux trois livraisons de la Bastille dévoilée_, qui commençait à paraître avec un succès bien mérité.

[54] Plusieurs découvertes de ce genre eurent lieu cependant à la démolition de la Bastille; le nommé Mauclerc trouva, en visitant les cachots, un «morceau de papier taillé en pointe, aux deux côtés, roulé et placé dans un petit trou à gauche de la cheminée.» Sur ce papier était écrite une sentence politique qui fut attribuée à Linguet. Le même Mauclerc raconte qu'un jeune homme, visant comme lui ces cachots, «aperçut la longueur du petit doigt d'un suif noirci, qu'avec son couteau il enleva cette couche de suif et découvrit une fente au mur, dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge, large d'environ deux pouces, se terminant en pointe à l'une des extrémités, sur lequel lambeau sont tracés en fil blanc très-fin ces trois lignes:

+ + + + + + | ans J'ai respecté les jours de mon roi Voilà mon crime.

Ce morceau de linge était roulé et contenait un bout de ce même fil blanc, attaché à un brin de crin noir très-fort.» _Révolutions de Paris_, à la suite des _Remarques historiques sur la Bastille_, p. 136.

Plusieurs autres écrits, cachant leur pauvreté ou leur niaiserie sous de magnifiques intitulés, circulèrent dans Paris encore tout ému de l'enfantement d'une révolution; mais le public, trompé par ces mystifications méprisables, n'était que plus impatient de pénétrer ce secret, dont les dépositaires avaient tous disparu de même que les murs de la Bastille.

L'éditeur anonyme de la troisième édition des _Remarques historiques sur la Bastille_ qui reparurent en 1789 comme un ouvrage nouveau, sous la rubrique de Londres, n'ajouta rien pour fixer l'_incertitude où l'on sera probablement toujours_ à l'égard du prisonnier inconnu, pensait-il; mais il ne se fit pas scrupule de renchérir sur ce qu'on savait du masque et de l'enterrement de _Marchialy_: «Son masque était simplement de velours noir, garni de baleines très-fortes et attaché par derrière avec un cadenas scellé; il était fait de manière qu'il lui était impossible de l'ôter ou de l'arracher lui-même et qu'il pouvait manger avec sans beaucoup d'incommodité.» Où l'éditeur avait-il trouvé ces détails minutieux qu'il débitait avec tant d'effronterie ou de naïve crédulité? «Il est _très-certain_ que le tronc seul du cadavre fut enterré, et que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut enterrée en plusieurs autres lieux.» L'éditeur ne nous dit pas comment il avait appris cette variante de la tradition recueillie par Saint-Foix; mais la Bastille, comme on sait, était une mine inépuisable.

Charpentier, ami de Linguet qui l'encourageait à écrire un ouvrage historique sur la Bastille, et qui promettait de lui fournir des éclaircissement singuliers, eut l'idée d'étaler au grand jour les injustices que cette prison d'état avait cachées dans son ombre. Un comité de gens de lettres s'était formé au Lycée, sous la direction de Charpentier, pour dépouiller et analyser tous les papiers de la Bastille, qu'on leur confierait, afin de _conserver des pièces intéressantes, déjà éparses, et qui, dans peu, seraient perdues sans ressource, si on ne les conservait au plus tôt_. Ce fut en quelque sorte un acte d'opposition contre la municipalité de Paris qui avait invité les possesseurs de ces pièces à en faire le dépôt à l'Hôtel-de-Ville, et qui ne se mettait pas en peine de les rendre publiques. _La Bastille dévoilée, ou Recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire_, fut donc publiée par livraisons, en 1789 et 1790, reproduisant et commentant le grand registre, dans lequel les entrées et les sorties des prisonniers étaient régulièrement marquées par ordre chronologique.

Ce travail fut exécuté avec autant de conscience que de célérité; mais les pièces contenant l'entrée et la sortie des prisonniers ne remontaient pas au-delà de l'année 1663; à partir de cette époque, Charpentier avait puisé ses documens «dans de petits feuillets manuscrits enfilés par un lacet, qui paraissaient être les dépositaires des notes relatives aux prisonniers jusqu'à ce que le temps permît de les mettre au net sur le grand registre.» Ces notes présentaient pourtant bien des lacunes. Il en était de même du grand registre, dans lequel on avait _enlevé avec beaucoup de précaution_ le folio 120, correspondant à l'année 1698 et à l'arrivée du prisonnier inconnu à la Bastille; on avait aussi _déchiré_ et _mutilé_ les feuillets qui comprenaient la fin de l'année 1703

et les suivantes, comme pour effacer tout ce qui pouvait avoir rapport à _Marchialy_.

L'absence du folio 120 fit croire naturellement à Charpentier «qu'on avait mis autant de soin pour anéantir après la mort du prisonnier tout ce qui aurait pu donner quelques lumières sur son sort, qu'on en avait mis pendant sa vie pour dérober aux regards des curieux le mystère caché sous ce masque de fer;» il désespéra donc de trouver dans les papiers de la Bastille la moindre indication à ce sujet, et il dut se borner à faire une dissertation historique à l'aide des témoignages existant; mais cette dissertation ne parut que dans la neuvième livraison de la _Bastille dévoilée_, qu'elle occupe tout entière.

Durant cet intervalle de temps, signalé par la publication de plusieurs ouvrages sur la Bastille et son prisonnier masqué, le folio 120 du grand registre fut remis entre les mains de Charpentier, non pas l'original, mais _un feuillet semblable, entièrement écrit de la main propre_ du major Chevalier.

On obtint la certitude qu'en 1775 M. Amelot, ministre de la ville de Paris, s'était fait communiquer toutes les pièces qui concernaient directement ou indirectement l'homme au masque: le major Chevalier, qui avait rempli les fonctions de sa charge à la Bastille depuis 1749, déclara lui-même qu'il avait, par l'ordre du ministre, opéré cette soustraction et envoyé à M. Amelot les feuillets déchirés du grand registre: on avait lieu de croire que ces feuillets étaient anéantis, mais on les retrouva, dit-on, par les soins de M. Duval, ancien secrétaire de la police, et leur authenticité fut à peine mise en doute, lorsque Charpentier les imprima dans son livre, rédigé avec modération et plein d'une sage cri-

tique, qu'on traduisait au fur et à mesure en Allemagne et en Angleterre.

Il est remarquable que ce folio où l'entrée du prisonnier a été relatée dans la forme ordinaire des écrous est divisé par colonnes, et en contient plusieurs réservées pour marquer les renvois aux tomes et pages d'un journal, d'une correspondance ou d'un recueil très-volumineux (37 volumes, d'une part, et 80 ou 8, de l'autre) qu'on n'a plus, ce qui s'accorde assez bien avec la disposition de la carte décrite dans les _Loisirs d'un Patriote français_.

Voici le tableau figuré de cette feuille, copié d'après l'original autographe du major Chevalier[55] et reproduit avec une scrupuleuse fidélité, sans omettre les fautes de français et d'orthographe qu'on remarque dans la rédaction de cet étrange historien de la Bastille.

[55] Le cabinet de M. Villenave nous fournit cet original envoyé à M. de Malesherbes, et presque entièrement semblable à celui que Chevalier avait fait passer à M. Amelot, peu de mois auparavant, et qui tomba dans les mains de l'éditeur de la _Bastille dévoilée_.

NOMS ET QUALITÉS DES PRISONNIERS Ancien prisonnier de Pignerol, obligés de porter toujours un masque de velours noir d'ont on n'a jamais scû le nom ni ses qualités.

DATES DE LEURS ENTRÉES. 18e 7bre. 1698 à 3 heures après midy

NOMS DE MESSIEURS LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT QUI ONT CONTRESIGNÉ LES ORDRES. ...

TOM. Dujonca

PAG. v. 37

DATES DE LEURS MORTS. le 19e 9bre 1703

TOM. Dujonca

PAG. v. 80[56]

MOTIF DE LA DETENTION DES PRISONNIERS. on ne l'a jamais scû.

OBSERVATIONS C'est le fameux homme au masque que jamais personne n'a jamais scû ni connû. Mort le 19e 9bre. 1703. agé de 45 ans ou environs, enterré à St. Paul le lendemain à 4 heures après midy, sous le nom de _Marchiali_, en présence de M. Rosarges major dud. chateau et M. Reilhe chirurgien major de la Bastille qui ont signés sur les registres mortuaires de Saint Paul. Son enterrement a couté 40 l. Ce prisonnier a resté à la Bastille cinq années et soixante et deux jours non compris celuy de son enterrement.

Nota. Ce prisonnier à esté ammenés à la Bastille par M. de Saint Mars, dans sa litierre, lorsqu'il est venû prendre possession du gouvernement de la Bastille venant de son gouvernement des illes de Sainte Margueritte et Honnorats et qu'il avoit cy devant à Pignerol.

Ce prisonnier estoit traités avec une grande distingtion de M. le Gouverneur, et n'estoit vû que de luy et de M. Rosarges major dud. chateau, qui seul en avoit soin. Il n'a point été malade que quel heures, mort comme subitement; il a été enseveli dans un linceuil de toille neuve et genéralement tout ce qui s'est trouvés

dans sa chambre à esté brulés, comme son lit tout entier y compris des matelats, tables, chaises et autres ustanciles reduis en poudres et en cendres, et jettés dans les latrines, le reste a esté fondu comme argenterie, cuivre ou étain.

Ce prisonnier estoit logés à la troisième chambre de la tour Bertodierre, laquelle chambres a esté regrattés et piqués jusqu'au vif dans la pierre et blanchie de neuf de bout à fonds, les portes, chassis et dormant des fenetres ont esté brulés comme le reste.

Il est à remarquer que le nom de MARCHIALI que lon lui a donnés sur le registre mortuaire de Saint Paul, on y trouve lettre pour lettre ces deux mots l'un latin l'autre françois, HIC AMIRAL, c'est l'Amiral.

[56] La _Bastille dévoilée_, 9e liv. p. 34, porte: _vol._ 8e; la plupart des ouvrages où cette feuille a été copiée depuis offrent en toutes lettres: _volume_ 8me.

Ce feuillet est évidemment composé avec le journal de Dujonca et les anciennes notes que le père Griffet avait employées dans sa dissertation; il y a entière analogie de faits et souvent d'expressions entre ces documens et la rédaction assez peu littéraire de Chevalier. Cependant on a sujet de croire que le folio soustrait au grand registre différait de celui qui fut représenté comme une copie; car dans le registre les feuilles sont divisées en _onze_ colonnes (voyez ci-dessus, la note [45]), tandis que le folio envoyé à messieurs Amelot et de Malesherbes ne contient que _dix colonnes_, l'une desquelles porte ce titre imprimé: _Dates de leurs morts_, au lieu de _Dates de leurs sorties_. La colonne qui manque dans le folio est intitulée au grand registre: _Noms de messieurs les secrétaires d'État qui ont contresigné les ordres_.

Comment d'ailleurs expliquer l'enlèvement de ce folio, autrement que par l'intention de cacher ce qu'il renfermait et même d'en détruire la preuve?

Rien ne fait supposer que le grand registre, où n'existait plus le folio 120, fût celui dont on attribue l'invention à Chevalier, major de la Bastille depuis 1749: le grand registre commence à l'année 1686 et ne paraît pas plus moderne; au contraire, on est bien certain que le major est l'auteur du feuillet apocryphe, remis par M. Duval aux éditeurs de la _Bastille dévoilée_, soit qu'il l'ait imaginé en entier, soit qu'il l'ait copié sur le feuillet original avec de notables modifications, d'après des ordres supérieurs. Comment aurait-on écrit au commencement du 18e siècle: _C'est le fameux homme au masque_, tandis que cet homme ne devint _fameux_ qu'en 1751, après la publication du _Siècle de Louis XIV_?

On reconnaît la main de la police de Sartines et de Lenoir, dans la perte de ce feuillet et dans la manière dont il fut remplacé; peut-être avait-il disparu avant que Chevalier fût chargé de recherches dans les archives. Les minutieuses précautions qu'on avait prises à la mort de _Marchialy_ donnent assez à entendre qu'on n'eût pas laissé subsister quelque pièce écrite, capable de faire deviner le nom de ce prisonnier. En tout cas, les volumes 37 et 80 ou 8 de Dujonca, auxquels renvoyaient les colonnes des _tomes_ et des _pages_ dans le feuillet écrit par le major, ne vinrent à la connaissance de personne, et à peine put-on obtenir quelques témoignages pour constater qu'une collection de _gros volumes_ avait figuré dans les archives de la Bastille.[57]

[57] On sait combien le gouvernement de Louis XVI employa d'argent et de ruse pour étouffer toutes les accusations qui pou-

vaient sortir contre lui des ruines de la Bastille. Les auteurs des différens ouvrages publiés alors sur cette prison d'état ne trouvèrent de renseignemens qu'auprès d'anciens officiers qui avaient été, à une époque antérieure, éloignés du service, et qui gardaient rancune à l'administration. Mais presque tous ceux qui, en dernier lieu, étaient attachés à la Bastille par des fonctions élevées ou subalternes, refusèrent de se faire dénonciateurs: on doit présumer qu'ils furent indemnisés généreusement, d'après ce seul fait (autographe de M. Villenave): un lieutenant de la Bastille, ayant perdu ses effets dans le sac du château, adressa une pétition à Louis XVI, pour obtenir un secours; le roi écrivit de sa main, au bas de la pétition: _Bon pour quatre mille livres_.

A propos de ces renvois, dignes de prêter aux conjectures, quelqu'un eut l'idée de rectifier ainsi le numéro de la carte citée dans les _Loisirs d'un Patriote français_, 6-4-37-8-9000, pour le rendre compréhensible par l'addition d'un seul chiffre, et par cette explication: la carte, faite après la mort du prisonnier, aurait renvoyé au volume 6e pour l'entrée de Fouquet à la Bastille en 1663; au volume 4e pour sa sortie en 1664, lorsqu'on le transféra à Pignerol; au volume 37e, pour son retour à la Bastille en 1698; au volume 8e, pour sa mort en 1703; et enfin au numéro d'ordre 9000, désignant le nombre de prisonniers enregistrés avant lui.

Mais l'auteur de _la Bastille dévoilée_ n'eut pas recours à ces calculs problématiques: dans sa neuvième livraison, il fit un examen succinct, mais judicieux, des diverses opinions qu'on avait fait valoir jusqu'alors à l'égard du _Masque de Fer_, en discutant pour la première fois celle de M. de Taulès, qui ne révélait son

secret à ses amis que _sous la foi du serment_ (p. 171 de la 9e liv.); mais il retomba dans le système de l'_éditeur_ des _Questions sur l'Encyclopédie_, ou du libelliste des _Amours d'Anne d'Autriche_, en s'efforçant de prouver que, suivant la solution _la plus vraisemblable_, le prisonnier était fils naturel d'Anne d'Autriche et frère aîné de Louis XIV.

Le champ s'ouvrait plus large et plus libre aux paradoxes, les moins respectueux pour l'honneur de la monarchie, depuis que l'_approbation_ des censeurs royaux et le _privilége du roi_ n'étaient plus nécessaires pour les nombreux ouvrages que la presse lançait de toutes parts, depuis que la police avait renversé son encre rouge et que le pilon ne faisait plus la guerre aux livres.

La Bastille fut encore le prétexte de plusieurs compilations moins importantes, dans lesquelles figurait le _Masque de fer_ sous différens noms.

Le chevalier de Cubières, qui mena la muse de Dorat à la Bastille, le 16 juillet 1789, voulut aussi dire son mot sur le _Masque de Fer_, dans le récit de son _Voyage_ en prose et en vers[58], sans doute pour justifier les qualités de _citoyen et soldat_ qu'il avait prises en tête de sa brochure: Cubières aspirait déjà à devenir poète républicain, afin de se venger des épigrammes de Rivarol, auxquelles il devait son unique célébrité. Ce fut dans les notes de cet opuscule, qui rappelle seulement par la forme le spirituel _Voyage de Chapelle et Bachaumont_, que Cubières se vanta d'être mieux instruit que ses contemporains au sujet du prisonnier masqué. «Le bruit a couru d'abord, dit-il avec la légèreté d'un faiseur de poésies fugitives, que, dans cet immense et redoutable dépôt des secrets de la monarchie, on avait trouvé des pièces qui renfermaient celui du célèbre _Masque de Fer_: ce

bruit a cessé tout-à-coup, et l'on a même dit qu'on n'avait rien trouvé de relatif à cet illustre prisonnier. On m'a révélé ce secret long-temps avant la prise de la Bastille; et comme on ne m'a point fait une condition de n'en rien dire, et que le temps est venu de ne plus rien dissimuler, je vais écrire ce que je sais, et l'écrire avec la franchise qui me caractérise.»

[58] _Voyage à la Bastille, fait le 16 juillet 1789, et adressé à Mme de G... à Bagnols, en Languedoc_, par Michel de Cubières, citoyen et soldat, in-8º; Paris, 1789.

Après cet exorde charlatanique, écrit de ce style qui était bien digne d'être appliqué plus tard à l'_Éloge de Marat_, Cubières raconte que, le 5 septembre 1638, Anne d'Autriche, qui avait mis au monde, entre midi et une heure, un fils qui fut Louis XIV, accoucha d'un second fils _pendant le souper du roi_, et que Louis XIII résolut de cacher la naissance de cet enfant, pour éviter les prétentions d'un frère jumeau à la couronne de France. Cubières a la bonne foi d'ajouter qu'il n'en sait pas davantage. On doit lui tenir compte de la réserve qu'il a mise dans sa prétendue révélation: il pouvait ne pas se contenter d'un mensonge de quinze lignes, lui qui avait déjà publié dix ou douze volumes sans y faire entrer une idée!

Le fougueux journaliste Carra, sous le voile de l'anonyme, qui fut levé par le _Moniteur_ du 6 juillet 1790, publia les _Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de près de trois cents emprisonnemens, détaillés et constatés par des pièces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux, trouvés dans cette forteresse, et rangés par époques, depuis 1475 jusqu'à nos jours_; 1789, 3 vol. in-8º.

Les noms de l'auteur et du libraire-éditeur (Buisson) de ces _Mémoires_ nous avaient d'abord mis en défiance contre leur caractère d'authenticité, si hautement réclamé dans le titre de l'ouvrage; l'esprit et le style des _observations_ qui entrecoupent les pièces historiques n'eussent pas servi à nous faire changer d'avis, et nous supposions que ce livre avait été fabriqué par les scribes de Soulavie, avec des documens plus ou moins falsifiés, sous les yeux de Carra, qui aurait écrit le _Discours préliminaire_, où la déclamation va jusqu'au burlesque. «Rois imbécilles, rois fanatiques, Sardanapales français, sortez un instant des abîmes de la mort, pour subir le plus grand des supplices, celui de voir proclamer vos forfaits par toute la terre; et vous, peuples de la terre, lisez ces annales du crime!...» Mais nous nous sommes convaincus que ces _Mémoires_ sont aussi exacts et non moins curieux peut-être que la _Bastille dévoilée_. Les pièces citées existaient réellement dans les archives de la Bastille, et les plus anciennes qui sont aussi les plus considérables avaient été copiées dès 1775, et transmises par le major Chevalier à M. de Malesherbes[59].

[59] Nous avons entre les mains ces copies, qui sont conservées dans le cabinet de M. Villenave, et en les comparant avec le tome 1 de l'ouvrage de Carra, nous ne trouvons que des suppressions peu importantes dans l'imprimé. On voit à l'article du _Masque de Fer_, p. 315, que Carra avait eu communication, avant Charpentier, du folio 120 du grand registre, écrit par le major Chevalier, et des autres pièces envoyées à Malesherbes en 1775. On a lieu de soupçonner que ces pièces étaient fournies à l'éditeur par Malesherbes lui-même, dans les papiers duquel on les a trouvées.

L'article du _Masque de Fer_ reproduit presque textuellement, sans avoir égard aux colonnes imprimées du grand registre, le folio 120, tel que Chevalier l'avait envoyé à Malesherbes; l'éditeur ajoute seulement que le masque de velours noir était _attaché sur le visage_ du prisonnier, et _qu'un ressort le tenait par derrière_. Il passe rapidement en revue les versions des _Mémoires de Perse_, de Voltaire, de La Grange-Chancel et de Saint-Foix: il en conclut que _tous se sont également trompés sur les dates, et vraisemblablement sur leurs conjectures_. Ensuite il cite, dans ses propres _observations_, l'extrait d'une lettre que nous rapporterons ailleurs, après laquelle on ne peut plus douter qu'en 1691 le prisonnier fût _sous la garde_ de Saint-Mars depuis _vingt ans_ au moins. On doit regretter cependant que Carra, plus curieux de phrases que de faits, ait négligé d'indiquer la source de cette lettre qui nous semble authentique, par la raison que cet ouvrage est rempli de pièces originales publiées avec autant de bonne foi que d'ignorance. Le déclamateur Carra n'était point assez adroit pour inventer un pareil artifice; et sans doute il ne regardait pas cette lettre comme un document si extraordinaire et si précieux, qu'il dût en justifier à ses lecteurs. Au reste, il croyait résoudre le problème, en adoptant le sentiment de _beaucoup de personnes_ qui pensaient que le prisonnier masqué était un frère aîné de Louis XIV.

Louis Dutens, dont la réputation de poète et de littérateur français était fort accréditée en Angleterre, ne s'amusa pas à réunir dans la lettre sixième de sa _Correspondance interceptée_, in-12, 1789, les systèmes de ses devanciers: il en choisit un, celui du baron d'Heiss, qu'il appuya de quelques faits aussi neufs que singuliers; il prouva qu'un ministre du duc de Mantoue avait été enlevé par ordre de Louis XIV, vers 1685, croyait-il, et enfer-

mé secrètement à Pignerol, parce que le cabinet de Versailles craignait l'habileté et la perfidie de cet Italien dans les négociations entamées avec la cour de Piémont. L'enlèvement semblait incontestable, quoique le cabinet de Versailles l'eût toujours nié, malgré la dénonciation de l'_Histoire abrégée de l'Europe_; mais Dutens prétendait que la victime de cet attentat contre le droit des gens était un comte Girolamo Magni.

Dutens dit que ce fut à Paris, en 1778, peut-être en fouillant les archives des affaires étrangères, qu'il acquit des lumières sur ce sujet; il avait recueilli aussi la tradition à Turin, où il alla ensuite avec lord Mount-Stuard, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre; mais il ne put compulser les archives de Mantoue, qu'on avait transportées à Vienne en 1707, et il ne trouva rien dans celles de Turin, où une lacune de quarante années (1660 à 1700) ne permettait pas de constater un fait qui avait sans doute mis en jeu les ressorts de la diplomatie italienne.

Durant le séjour de Dutens à Paris, l'abbé Barthélemy, dont la bonne foi ne peut être suspecte, lui montra un mémoire fait à l'instance du marquis de Castellane, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, par un nommé Claude Souchon, alors âgé de soixante-dix-neuf ans, fils d'un homme qui avait été _cadet_ de la compagnie franche des îles, du temps de Saint-Mars. Ce Claude Souchon est certainement le même officier que Papon avait interrogé en 1778; mais, dans son Mémoire, il fut moins réservé qu'il l'avait été dans ses paroles. Instruit par les confidences de son père et du sieur Favre, aumônier de la prison, il rapporta en détail les circonstances de l'enlèvement du prisonnier masqué (en 1679) qu'il appelait un _ministre de l'Empire_; et son récit s'accorde si fidèlement avec les Correspondances officielles rela-

tives à cette affaire, publiées depuis, qu'on est forcé de l'admettre comme véritable dans toutes ses parties. Claude Souchon assure que le prisonnier _mourut aux îles Sainte-Marguerite, neuf ans après sa disparition_.

Dutens démentait par là, disait-il, les assertions de Voltaire, et faisait évanouir le _merveilleux_ de l'anecdote, en établissant que le _Masque de Fer_ n'était autre que le ministre du duc de Mantoue, quoique celui-ci, mort _neuf ans après sa disparition_, c'est-à-dire en 1697, aux îles Sainte-Marguerite, ne pût avoir été transféré à la Bastille en 1698, ainsi que l'atteste le journal de Dujonca. Dutens, à l'appui de son opinion, cite de plus le témoignage du duc de Choiseul, qui, n'ayant pu arracher à Louis XV le secret du _Masque de Fer_, pria Mme de Pompadour de le demander elle-même au roi, et apprit par l'entremise de la favorite que ce prisonnier était _un ministre d'un prince italien_.

Ce petit écrit, qui avait passé inaperçu en 1789, reparut avec de légers changemens dans le deuxième volume (p. 204 et suiv.) des _Mémoires d'un Voyageur qui se repose_, publiés à Paris, en 1806, par Dutens, qui n'osa pas néanmoins répéter cette conclusion qu'il avait tirée d'abord de ses recherches: «Il n'y a aucun point d'histoire mieux établi que le fait que le prisonnier au masque de fer fut un ministre du duc de Mantoue enlevé à Turin.»

Le _Masque de Fer_ inondait encore une fois le public de dissertations plus ou moins hypothétiques; et ce sujet tenait aussi occupés les meilleurs critiques de l'Angleterre. M. Quentin Crawfurd publia, en 1790, un article anglais, dans lequel, après avoir comparé les systèmes soutenus jusqu'à cette époque, il opinait en faveur de celui de Voltaire, avec tant de conviction, qu'il ne pou-

vait douter, disait-il, que le prisonnier masqué fût le fils d'Anne d'Autriche, sans toutefois déterminer la date de sa naissance. Depuis, M. Crawfurd renouvela dans un ouvrage français cette discussion judicieuse, mais plus forte d'inductions morales que de preuves écrites.

Ce prétendu fils d'Anne d'Autriche semblait alors réunir toutes les probabilités en sa faveur, et devoir mettre fin aux conjectures que l'homme au masque soulevait depuis quarante-cinq ans: aussi ne s'occupait-on plus que de découvrir son père infortuné.

M. de Saint-Mihiel, qui travaillait à la recherche de cette paternité, fit paraître à Strasbourg, en 1790, une brochure in-8°, que nous n'avons pas vue, intitulée: _Le véritable Homme dit au Masque de Fer, ouvrage dans lequel on fait connaître, sur des preuves incontestables, à qui ce célèbre infortuné dut le jour, quand et où il naquit_. M. de Saint-Mihiel avait imaginé un _mariage secret_ entre la reine-mère et le cardinal Mazarin!

C'était sans doute un bel exemple à suivre pour les prêtres ennemis du célibat; mais on ne tint pas compte à l'auteur d'avoir légitimé la naissance du _Masque de Fer_: la critique refusa de prendre part aux noces de Mazarin. N'eût-il pas été plus logique d'imiter l'avocat Bouche, qui, dans son _Essai sur l'Histoire de Provence_, 2 vol. in-4°, publié en 1785, regardait l'histoire du _Masque de Fer_ comme une _fable_ de l'invention de Voltaire, ou bien n'était pas éloigné de conclure que ce prisonnier fût _une femme_?

La vérité historique n'existait plus dans ces temps de révolution sociale, où les événemens du jour contredisaient ceux de la

veille, où les hommes ne se reconnaissaient plus eux-mêmes, où le présent, semblable à un volcan en éruption, jetait son reflet et ses laves sur le passé. Le faux régnait dans les sentimens, dans les idées, dans les moeurs; l'exagération gâtait les meilleures choses, et personne n'y prenait garde, puisque chacun participait à ce vertige général. Le fait extraordinaire du _Masque de Fer_ avait été jusque-là soumis à une analyse chimique, pour ainsi dire, et dégagé de tout l'alliage mensonger que lui prêtait la tradition: en 1790, on ne disserta pas davantage, on supposa un document d'après lequel la question était résolue, sans appel, sous les auspices de ce maréchal de Richelieu qui passait pour avoir été dépositaire du secret de Louis XIV.

L'abbé Soulavie, qui trouvait moyen de changer en roman les pièces les plus authentiques, et qui donnait pour vraies ses plus grossières impostures, ne manqua pas de faire entrer le _Masque de Fer_ dans les _Mémoires du maréchal de Richelieu_[60], et prétendit avoir découvert de quoi expliquer cette énigme, dans les papiers du maréchal. Celui-ci, en effet, avait eu l'imprudence de confier sa bibliothèque, ses notes et ses correspondances à Soulavie, qui s'en servit avec une insigne mauvaise foi, comme le déclara le duc de Fronsac dans une protestation énergique contre le secrétaire de son père; mais on peut assurer que la ridicule _relation_, insérée dans le troisième volume des _Mémoires_, ch. IX, ne fut pas trouvée par Soulavie, ni par M. de La Borde, comme le dit la _Correspondance_ de Grimm (t. 16, p. 234, de la première édition), dans les cartons du duc de Richelieu. Le titre seul de ce morceau suffirait pour le démentir, en prouvant l'inexpérience de l'auteur qui a voulu déguiser son style et qui n'a pas su éviter ces mauvaises locutions que l'école encyclopédiste avait introduites dans la langue: «Relation de la naissance et de l'édu-

cation du _prince infortuné, soustrait_ par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la _société_, et renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince _au lit de la mort_.»

[60] _Mémoires du maréchal duc de Richelieu_, pour servir à l'histoire des cours de Louis XIV, de la minorité et du règne de Louis XV: ouvrage composé dans la bibliothèque et sur les papiers du maréchal, et sur ceux de plusieurs courtisans ses contemporains. Londres, 1790, les quatre premiers volumes; Paris, Buisson, 1793, les cinq derniers. Le succès de ce livre fut si grand, qu'on en fit une seconde édition cette année-là.

Quelques citations, choisies dans le récit où le changement d'orthographe ne déguise pas l'imitation maladroite du style du dix-septième siècle, ne laisseront aucun doute sur la fausseté de cette pièce aussi grossièrement fabriquée que les poésies de _Clotilde de Surville_.

«Le _prince infortuné_, que j'ai élevé et gardé _jusqu'à la fin de mes jours_, naquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie _du soir_ pendant le souper du roi; son frère, à présent régnant (Louis XIV), était né le matin à midi pendant le dîner de _son père_; mais _autant la naissance du roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin_.» Le gouverneur, quoique _au lit de la mort_, se souvient de sa rhétorique! Selon lui, Louis XIII fut averti par la sage-femme que la reine devait _faire un second enfant_, et cette double naissance lui avait été annoncée depuis long-temps par deux pâtres qui disaient dans Paris que si la reine accouchait de deux _dauphins, ce serait le comble du malheur de l'état_. Le cardinal de Richelieu, consulté par le roi, répondit que dans le

cas où la reine mettrait au monde deux jumeaux, _il fallait soigneusement cacher le second, parce qu'il pourrait à l'avenir vouloir être roi_. Louis XIII était donc _souffrant dans son incertitude_; quand les douleurs du second accouchement commencèrent, il _pensa tomber à la renverse_. Ayant réuni en présence de la reine l'évêque de Meaux, le chancelier, le sieur Honorat, la dame Péronette sage-femme, il leur dit que celui d'entre eux qui publierait l'existence d'un second dauphin en répondrait sur sa tête. La reine accoucha donc d'un dauphin «plus _mignard_ (voilà une expression de rondeau gaulois) et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, _comme s'il eût déjà éprouvé du regret d'entrer dans la vie où il aurait ensuite tant de souffrances à endurer_.» (Ah! Monsieur le gouverneur, vous avez lu les _Épreuves du sentiment_ de Baculard d'Arnaud!) Le roi fit faire plusieurs fois le procès-verbal de cette _merveilleuse_ naissance, _unique dans notre histoire_, et tous les témoins le signèrent avec serment de ne jamais rien révéler de ce qui s'était passé; la sage-femme fut _chargée_ de cet enfant et le cardinal s'empara plus tard de l'éducation du prince destiné à remplacer le dauphin, si celui-ci venait à décéder. Quant aux bergers qui avaient prophétisé au sujet des couches d'Anne d'Autriche, le gouverneur n'en a plus entendu parler; d'où il conclut que le cardinal _aura pu les dépayser_. (Le verbe _dépayser_ pris dans cette acception figurée ne se trouverait pas avant la cinquième édition du _Dictionnaire de l'Académie_, publiée l'an VII de la République.)

Dame Péronnette éleva comme son fils le prince qui passait pour le bâtard de quelque _grand seigneur du temps_; le cardinal le confia plus tard au gouverneur _pour l'instruire comme l'enfant d'un roi, mais en secret_, et ce gouverneur l'emmena en

Bourgogne dans sa propre maison. La reine-mère paraissait craindre que, si la naissance de ce jeune dauphin était connue, les mécontens ne se révoltassent, «parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux frères jumeaux est le premier conçu, et par conséquent qu'il est roi de droit;» néanmoins Anne d'Autriche ne put se décider à détruire les pièces qui constataient cette naissance. Le prince, à l'âge de dix-neuf ans, apprit ce secret d'état, en fouillant dans la cassette de son gouverneur, où il trouva des lettres de la reine et des cardinaux de Richelieu et Mazarin; mais pour mieux s'assurer de sa condition, il demanda les portraits du feu roi et du roi régnant: le gouverneur répondit qu'_on en avait de si mauvais_, qu'il attendait qu'on en fît de meilleurs pour les placer chez lui. Le jeune homme projetait d'aller à Saint-Jean de Luz où était la cour, à cause du mariage du roi et de l'infante d'Espagne (1660), et de _se mettre en parallèle avec son frère_: son gouverneur le retint et ne le quitta plus.

«Le jeune prince alors était _beau comme l'amour, et l'amour l'avait aussi très-bien servi_ pour avoir un portrait de son frère;» car une servante, avec laquelle il avait une liaison intime, lui en procura un. Le prince se reconnut et courut chez son gouverneur en lui disant: «Voilà mon frère et voilà qui je suis!» Le gouverneur dépêcha un messager à la cour pour réclamer d'autres instructions; l'ordre vint de les enfermer ensemble. Ce gouverneur, qui n'oublie rien si ce n'est de se nommer, termine ainsi sa confession générale écrite en manière de nouvelle sentimentale: «J'ai souffert avec lui dans notre prison, jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon _juge d'en haut_, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon ame ni à mon élève une espèce de déclaration qui lui indiquerait les moyens de sortir de l'état ignominieux où il est, si le roi venait

à mourir sans enfans. _Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables qu'il est nécessaire de laisser à la postérité?_» Touchante attention d'un homme qui se meurt et qui songe à éclairer la _postérité_ sur des _anecdotes incroyables_!

Cette belle histoire fut tellement goûtée, que Champfort, en rendant compte des _Mémoires du maréchal de Richelieu_ dans le _Mercure de France_, s'écriait avec une bonhomie assez peu digne de son caractère _mordicant_: «Il est enfin connu ce secret qui a excité une curiosité si vive et si générale!» Certes, rien ne coûtait à Soulavie en fait de mensonges, _grâce au sentiment patriotique dont il était animé_, disait Champfort; car Soulavie prétendait, que la _relation_ avait été remise par le régent lui-même à Mlle de Valois, sa fille, pour prix d'une complaisance d'autre nature, et que cette princesse, qui s'immolait ainsi à la curiosité du duc de Richelieu, son amant, avait donné à celui-ci le manuscrit, payé en monnaie fort déshonnête, comme il appert d'un étrange billet en chiffres que l'abbé, biographe du maréchal, n'a osé traduire que dans sa seconde édition: «_Le voilà le grand secret; pour le savoir, il m'a fallu me laisser_ 5, 12, 17, 15, 14, 1, _trois fois par_ 8, 3[61].» L'abbé Soulavie ne se faisait pas faute d'un inceste de plus ou de moins, pour ajouter du piquant à ses révélations, rédigées dans d'excellens _principes_ que Champfort louait de préférence au style négligé de l'ouvrage.

[61] Ce billet obscène courait déjà manuscrit en 1789, comme je l'ai supposé d'après une phrase de Dulaure. On lit dans la sixième livraison de la _Bastille dévoilée_, qui parut en janvier 1790: «Dans plusieurs journaux, dans plusieurs brochures, on a annoncé la découverte prochaine du secret tant désiré, tant at-

tendu, de l'homme au Masque de Fer. J'ai vu une copie de la pièce sur laquelle cette espérance est fondée. C'est une lettre en chiffres, de sept à huit lignes, écrite à M. le maréchal duc de Richelieu, par Mlle de Valois d'Orléans.» Charpentier, dans sa neuvième livraison, ne jugea pas que cette _monstrueuse_ anecdote fût digne d'une réfutation détaillée.

On peut croire que M. de La Borde, qui aimait à inventer des mystifications historiques et qui avait déjà fait un roman de ce genre dans la _Lettre de Marion de Lorme aux auteurs du Journal de Paris_[62], prit la plume au nom du _gouverneur_ d'un _prince infortuné plus beau que l'amour_, et fournit ce méchant pastiche aux compilations de Soulavie. Cependant on ne contesta pas l'authenticité de ce conte fait à plaisir, parce qu'on n'avait pas le loisir de s'arrêter sur un sujet aussi frivole à l'approche de la Terreur et au bruit du canon d'alarme.

[62] On sait que dans cette facétie, imprimée en 1780, in-12, Laborde essaya de prouver que la célèbre Marion Delorme était morte le 5 janvier 1748, à l'âge de cent trente-quatre ans et dix mois.

D'ailleurs Soulavie ne regardait pas lui-même comme très-convaincant le récit qu'il avait supposé, car il ne se dispensa pas de rassembler, avec des commentaires contradictoires, tous les faits rapportés tour-à-tour par les _Mémoires de Perse_, par Voltaire, par Lagrange-Chancel, par l'abbé Papon, par M. de Palteau et par le père Griffet: il en tira cet argument que le prince devait avoir une ressemblance qui l'eût fait reconnaître _pendant un demi siècle et d'un bout de la France à l'autre_. Soulavie ne se fait pas faute d'adopter et de paraphraser une circonstance que le chevalier de Cubières avait avancée dans son _Voyage à la Bas-

tille_: il raconte que Louis XV était impatient de savoir les aventures du _Masque de Fer_, et que le régent lui répondait toujours que _Sa Majesté ne pouvait en être instruite qu'à sa majorité_; la veille même du jour où cette majorité devait être déclarée en parlement, le duc d'Orléans refusa encore de dévoiler ce secret, en prétextant qu'_il manquerait à son devoir_, s'il parlait avant le terme fixé. «Le lendemain, le roi, en présence des seigneurs de la cour, tirant ce prince à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accompagnèrent le roi, et on vit le duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre; mais le roi dit tout haut en quittant le duc d'Orléans: «Eh bien! s'il vivait encore, je lui donnerais la liberté!» Cette anecdote, fût-elle vraie, n'ajoute aucune présomption en faveur de l'opinion défendue par Soulavie, car le malheur d'un étranger pouvait _émouvoir_ le jeune roi de quinze ans, sans que sa _sensibilité_ fût mise en jeu par les infortunes d'un personnage de sa famille.

Mais une note, dont l'authenticité semble d'autant plus incontestable que Soulavie n'y attache presque pas d'importance, mérite bien plus de créance que les quarante pages précédentes: c'est le résumé d'un entretien de l'auteur avec le maréchal de Richelieu, qui avait toujours été _très-réservé_ sur le secret du prisonnier masqué. Soulavie, dans un entretien particulier, lui demande _ce qu'on doit croire du Masque de Fer_ et lui dit: «Il serait bien intéressant de laisser dans vos mémoires ce grand secret à la postérité! vos liaisons avec le feu roi, avec les favorites, toujours fort curieuses de secrets, et avec toute l'ancienne cour qui le fut sans cesse sur le mystérieux prisonnier, ont pu vous l'apprendre, et vous avez vous-même instruit Voltaire _qui n'osa jamais publier le secret en entier_. N'est-il pas vrai, monsieur le

maréchal, que ce prisonnier était le frère aîné de Louis XIV, né à l'insu de Louis XIII?» Ces questions embarrassèrent visiblement le vieux courtisan, qui se jeta dans une réponse évasive: il avoua que le _Masque de Fer_ n'était ni le frère adultérin de Louis XIV, ni le duc de Monmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort; il appela _rêveries_ ces différens systèmes, quoique leurs auteurs eussent relaté des anecdotes _très-véritables_, et convint qu'il y avait ordre de tuer le prisonnier s'il essayait de se faire connaître. «Tout ce que je puis vous dire, monsieur l'abbé, continua-t-il, C'EST QUE CE PRISONNIER N'ÉTAIT PLUS AUSSI INTÉRESSANT, QUAND IL MOURUT, AU COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE, TRÈS-AVANCÉ EN AGE; MAIS QU'IL L'AVAIT ÉTÉ BEAUCOUP, QUAND, AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE LOUIS XIV PAR LUI-MÊME, IL FUT RENFERMÉ POUR DE GRANDES RAISONS D'ÉTAT.»

Cette réponse remarquable fut recueille par Soulavie qui l'écrivit sous les yeux du maréchal et qui lui en soumit la rédaction; M. de Richelieu corrigea seulement quelques expressions et ajouta de vive voix cette observation plus énigmatique: «Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce _masque_, ses dernières paroles surtout, et réfléchissez!» Quelles sont ces _dernières paroles_ de Voltaire? faut-il les prendre dans les _Questions sur l'Encyclopédie_, dans l'article même consacré au _Masque de Fer_ ou dans l'_addition de l'éditeur_ de 1771? faut-il plutôt entendre par là les _dernières paroles_ du principal endroit où cette anecdote est discutée dans les ouvrages de Voltaire, et recourir au _Siècle de Louis XIV_ et au _Supplément_ de cette histoire? en ce cas, ce seraient celles-ci: «Pourquoi des précautions si inouïes pour un confident de M. Fouquet, pour un

subalterne? qu'on songe qu'il ne _disparut_ en ce temps-là aucun homme considérable!»

Ces _dernières paroles_ pouvaient fortifier, il est vrai, le système de Soulavie, en même temps qu'elles en indiquaient un autre à établir.

Soulavie finit peut-être par se persuader que sa découverte était réelle, et il essaya de le prouver clairement dans la suite des _Mémoires du maréchal de Richelieu_, qu'il augmenta de cinq volumes en 1793. Mais ses _Nouvelles considération sur le Masque de Fer_, imprimées en tête du 6e vol. de ces _Mémoires_, ne méritent pas plus d'estime que le manuscrit du _gouverneur_ anonyme.

Il était si plein de son opinion, qu'il la regarda comme adoptée généralement, et qu'après avoir décidé ainsi le fond de la question, _le prisonnier fut un frère de Louis XIV_, il s'occupa seulement de rechercher si ce frère était légitime ou adultérin, et il s'en tint au texte même de sa fameuse _relation_ qu'il certifiait _sortie de la maison d'Orléans_. Cette dissertation semble avoir été faite pour combattre l'_addition_ ajoutée à l'article du _Masque de Fer_ dans le _Dictionnaire Philosophique_ par l'_éditeur_ de 1771, addition que les éditeurs de Kehl avaient attribuée à Voltaire, en réfutant avec une note assez vive la pièce fausse produite depuis peu dans les _Mémoires du maréchal de Richelieu_.

Conçoit-on que Soulavie, qui avait sacrifié si légèrement l'honneur de Mlle de Valois à une accusation infâme, s'érigeât en champion de la vertu d'Anne d'Autriche et s'inscrivît en faux contre le système qui tendait à faire du _Masque de Fer_ le fils

naturel de cette reine et de Buckingham, ou de Mazarin, ou de tout autre amant?

Soulavie, comme on voit, tenait beaucoup à son roman, non moins mystérieux que les romans d'Anne Radcliff, qui eurent la vogue des Mémoires apocryphes publiés chez le libraire Buisson, entrepreneur du scandale de l'ancienne monarchie; on a lieu de supposer, d'après nombre d'inductions, que cet abbé défroqué avait un intérêt occulte à déshonorer la maison d'Orléans pour rendre ce nom odieux et affaiblir le parti de Philippe-Égalité.

Un écrivain spirituel, qui s'était fait un nom dans la littérature avec les Mémoires supposés d'_Anne de Gonzague, princesse palatine_, fut dégoûté de ce genre facile par les succès peu honorables de Soulavie, et lorsqu'il voulut traiter le sujet du _Masque de Fer_, il choisit exprès l'opinion du baron d'Heiss, comme la moins romanesque, pour s'y rattacher dans un article fort sensé, qui fait partie de ses _OEuvres philosophiques et littéraires_, 2 vol. in-12, imprimées à Hambourg en 1795.

Sénac de Meilhan, pendant son émigration, retournait ainsi en France, par la pensée, à la suite du prisonnier inconnu, qu'il avait pris pour le secrétaire du duc de Mantoue. A l'appui de la lettre italienne traduite dans l'_Histoire abrégée de l'Europe_, il invoqua le témoignage des journaux italiens de 1782, qui avaient rapporté de la même manière l'anecdote de l'enlèvement de Matthioli, trouvée dans les papiers d'un marquis de Pancalier de Prie, mort à Turin cette année-là.

L'opinion de Sénac fut reproduite, avec quelques nouveaux rapprochemens de faits et de dates, dans un article intitulé: _Mémoires sur les problèmes historiques et la méthode de les ré-

soudre, appliqué à celui qui concerne l'Homme au masque de fer_, et signé C. D. O., que le _Magasin encyclopédique_ publia en 1800 (6e année, t. VI, p. 472.) Cet article, surchargé de considérations vagues et verbeuses, est écrit par une personne qui n'avait point approfondi la question, et qui annonce que des notes découvertes à la bibliothèque de Turin prouvent l'identité du _Masque de Fer_ et de Girolamo-Magni, premier ministre du duc de Mantoue.

Le savant Millin, directeur de l'estimable recueil où parut cet article, avait précédemment, dans ses _Antiquités nationales_ (in-4, t. I, art. I, la _Bastille_) examiné les systèmes émis sur le _Masque de Fer_, et adopté de préférence celui qui donnait à Louis XIV un frère aîné, fruit des galanteries d'Anne d'Autriche: c'était pour lui une occasion d'envisager ce fait _sous un point de vue politique_ et de comparer Louis XIV aux _despotes asiatiques_. Aussi fut-il _accueilli favorablement_, quand il présenta en 1790 à l'Assemblée Nationale son ouvrage, qui devait servir de liste de proscription aux monumens mis hors la loi!

Le système de Soulavie enté sur sa ridicule _relation_, avait pourtant trouvé des partisans en Allemagne; non seulement on représentait à Berlin un drame, _le Masque de Fer_, où Louis XIV, amoureux de la femme de son frère, voyait les deux époux s'empoisonner devant lui, pour échapper l'un à sa haine et l'autre à son amour, mais encore M. Spittler avait, dans le _Magasin de Gottingue_, essayé d'établir, avec toute la conscience de son érudition germanique, une opinion qui n'était déjà plus admissible en France, et qui reposait principalement sur un livre français que nous ne connaissons pas, intitulé: _Mémoires secrets du Masque de Fer_.

Ce fut alors que le système que Sénac de Meilhan avait défendu en dernier lieu prévalut en France par la seule force des pièces qu'on découvrit à Paris dans les archives des Affaires Étrangères, et il a été presque seul soutenu jusqu'à ce jour, avec quelque apparence de vérité, il faut l'avouer.

M. Roux-Fazillac fit paraître le premier, en 1800, ces pièces authentiques dans les _Recherches historiques et critiques sur l'Homme au masque de fer, d'où résultent des notions certaines sur ce prisonnier_, in-8° de 142 pages. Ces recherches, puisées à des sources que la Révolution avait pu seule mettre à la discrétion des curieux, se composent de correspondances secrètes relatives aux négociations, aux intrigues et à l'enlèvement d'un secrétaire du duc de Mantoue, nommé Matthioli et non Girolamo-Magni. On ne pouvait plus douter de cet enlèvement exécuté en 1679, avec les circonstances révélées déjà par l'_Histoire abrégée de l'Europe_, mais le plus mince esprit de critique eût établi des différences capitales dans la position humiliante de ce prisonnier _subalterne_ à Pignerol, et dans les respects que Saint-Mars témoignait pour le prisonnier masqué, suivant le consentement unanime de toutes les traditions.

Un anonyme, qu'on croit être le baron de Servière, revint deux ans après sur la plupart des faits que les _Recherches_ de Roux-Fazillac avaient constatés; mais il ne fit aucune mention de l'ouvrage de son devancier, dans cette _Véritable clef de l'Histoire de l'Homme au masque de fer_, in-8°, de onze pages, sous la forme d'une lettre signée _Reth_, adressée au général Jourdan et datée de Turin, 10 nivose an XI (31 décembre 1802), où l'on trouve de nouveaux détails historiques sur la personne et la famille de Matthioli.

Reth rapporte que dînant un jour chez le général, on lui demanda son avis sur le _Masque de Fer_ et qu'il ne voulut pas s'expliquer avant que toutes les pièces à l'appui de son système fussent réunies entre ses mains: il annonce dans sa lettre la publication de ces pièces en un ouvrage spécial qui n'a point paru, et prie le général de lui _garder le secret_, quoique ce prétendu secret eût été mis en circulation publique par le baron d'Heiss, depuis plus de trente ans.

Au milieu des documens authentiques cités dans cette notice, l'auteur a glissé plusieurs faits hasardés qui ne reposent que sur une tradition vague: selon lui, en 1723, le lendemain de la majorité de Louis XV, le régent, _en présence de la cour_, aurait révélé _mystérieusement_ au roi le secret du prisonnier masqué. Il est à peu prés avéré que la cour ignorait en 1723 l'existence de ce prisonnier; autrement, une anecdote si singulière fût arrivée plus tôt à la publicité.

L'auteur de la lettre fait valoir avec adresse la ressemblance qui existe en effet entre le nom de Matthioli et celui de _Marchialy_, écrit sur le registre mortuaire de Saint-Paul; il ajoute cette particularité, qui n'a pas l'importance qu'il y attache pour son système, savoir que Saint-Mars, dans sa correspondance officielle, défigure le nom de son prisonnier en écrivant _Marthioly_, ce qui se rapprocherait davantage de _Marchialy_: mais comment supposer qu'on ait presque divulgué le véritable nom du _Masque de Fer_ dans les actes publics d'une paroisse?

Enfin le pseudonyme Reth démontre jusqu'à l'évidence que le secrétaire du duc de Mantoue a été enlevé, masqué et emprisonné par ordre de Louis XIV: il oublie seulement de prouver que ce secrétaire et l'homme au masque de fer ne sont qu'une seule et

même personne, sous deux noms différens et à des époques différentes.

Les Anglais n'étaient pas moins curieux que les Français de connaître à fond ce terrible épisode du règne du _grand roi_: la dissertation que M. Crawfurd avait déjà publiée fut augmentée considérablement et incorporée dans un ouvrage anglais sur la Bastille, traduit en français et imprimé à Londres, sous la date de 1798[63]. Cette histoire, tirée en partie des _Remarques historiques sur la Bastille_, semble avoir été écrite par un homme d'état, peu partisan de la révolution française et surtout fort opposé à la politique du Directoire: nous croyons pouvoir l'attribuer à M. Crawfurd, tant on remarque d'analogie entre la _discussion_ sur le _Masque de Fer_, insérée dans ce livre, et la notice plus détaillée qu'il donna depuis dans la première édition de ses _Mélanges d'histoire et de littérature_, in-4°. Ces deux notices, rédigées dans le même esprit de critique et souvent avec les mêmes expressions, doivent être parties de la même main. L'auteur inconnu de cette _Histoire de la Bastille_ achève en ces termes l'examen des divers systèmes: «Je ne puis douter que l'homme au masque n'ait été le fils d'Anne d'Autriche; mais sans pouvoir décider s'il était frère jumeau de Louis XIV et s'il était né pendant le temps que la reine n'habitait pas avec le roi ou pendant son veuvage. Les abbés Barthélemy et Beliardy, qui avaient fait beaucoup de recherches sur ce prisonnier, le pensaient _comme moi_.» M. Crawfurd s'appuie aussi de l'autorité des abbés Barthélemy et Beliardy, qu'il avait interrogés à ce sujet, après la publication de la _Correspondance interceptée_, pour établir une opinion tout-à-fait conforme sur la naissance du _Masque de Fer_.

[63] Cet ouvrage, extrêmement rare en France, est intitulé: _Histoire de la Bastille, avec un appendice contenant entre autres choses une discussion sur le prisonnier au masque de fer, traduit sur la seconde édition de l'original anglais_, 1798, sans nom de lieu, in-8º de 474 pages. Nous n'avons pas connaissance de l'original; mais on peut juger avec certitude, d'après le type des caractères et la qualité du papier, que la traduction a été imprimée en Angleterre.

M. Crawfurd ne changea pas d'opinion depuis la publication des documens authentiques sur lesquels se fondait le système de Roux-Fazillac: il le réfuta d'une manière assez satisfaisante dans les _Mélanges d'histoire et de littérature, tirés d'un portefeuille_, 1809, in-4º, réimprimés à petit nombre sous le même titre en 1817, in-8º. M. Crawfurd confirmait la réponse de Louis XV à M. de Choiseul, rapportée par Dutens, et ajoutait cette circonstance, que le duc de Choiseul avait, à la prière des abbés Barthélemy et Beliardy, adressé des questions au roi, qui parut _fort embarrassé_, en disant qu'il croyait que _le prisonnier était un ministre d'une des cours d'Italie_.

M. Crawfurd réfuta aussi le système de M. de Taulès, d'après le manuscrit encore inédit dont il avait eu communication. Ce système, que M. de Taulès avait soumis sans doute à Voltaire, qui lui fut en effet redevable d'un grand nombre d'anecdotes sur le siècle de Louis XIV[64], tendait à prouver que le _Masque de Fer_ était un patriarche des Arméniens, nommé Arwedicks, enlevé de Constantinople, et conduit secrètement aux îles Sainte-Marguerite par les intrigues des jésuites. M. Crawfurd ne se montra pas plus favorable à l'opinion de M. de Taulès qu'à celles qu'il avait déjà combattues avec beaucoup de logique; il persévéra

dans la sienne plus fortement, et répéta que le prisonnier masqué ne pouvait être qu'un fils d'Anne d'Autriche et sans doute de Buckingham.

[64] Voyez les lettres inédites de Voltaire à M. de Taulès, tome 70 de l'édition des _OEuvres de Voltaire_, publiée par Dupont.

On peut mentionner ici que cette supposition, purement romanesque, avait été mise à sa place dans un roman de M. Regnault-Warin, lequel eut quatre éditions à cause de son titre: _l'-Homme au masque de fer_, 1804, 4 vol. in-12; jamais roman de Ducray-Dumesnil ou de Montjoye ne réunit mieux les conditions voulues d'un imbroglio faux, invraisemblable et sentimental. L'auteur avait essayé de faire de sa préface une espèce de dissertation, dans laquelle il donnait son thème de romancier comme un fait incontestable: il avait même fait graver en taille-douce le portrait de son héros pour tenir lieu de pièce justificative.

Napoléon, qui lisait parfois des romans, et des plus mauvais, entre deux victoires, puisa peut-être dans celui-ci une vive impatience de connaître le secret de Louis XIV; il ordonna même de grandes recherches qui demeurèrent sans résultat, malgré le zèle des courtisans empressés à satisfaire la volonté impériale. Durant plusieurs années, le secrétaire de M. de Talleyrand fureta dans les archives des Affaires étrangères, et M. le duc de Bassano appliqua toutes les lumières de son esprit judicieux à éclaircir les abords de ce ténébreux mystère historique. Ils ne trouvèrent l'un et l'autre que des suppositions à mettre sous les yeux du grand homme qui exprima tout haut son dépit, en songeant qu'il serait maître de l'Europe sans jamais le devenir d'un secret enseveli dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il comprit alors que la puissance avait des bornes[65].

[65] Mme la duchesse d'Abrantès nous a communiqué ces détails; elle se souvient de plusieurs conversations qui eurent lieu sur ce sujet à la Malmaison en présence de l'empereur, et auxquelles chacun prenait part. Napoléon était sombre et pensif pendant ces débats qui l'intéressaient vivement.

Après que le soldat de fortune fut tombé prisonnier à Sainte-Hélène, comme le _Masque de Fer_ aux îles Sainte-Marguerite, le sort du premier préoccupa seul l'attention publique.

La Biographie universelle admit dans sa nomenclature le _Masque de Fer_, faute de pouvoir le classer sous un autre nom; et le laborieux M. Weiss, de Besançon, dans un article du tome 27, publié en 1820, imagina de rassembler, en abrégé, une monographie de cet illustre prisonnier, sans toutefois se prononcer pour un des systèmes qu'il cataloguait comme les livres de sa bibliothèque. Cet article est curieux, malgré les fautes[66] qu'on ne peut attribuer à l'érudit biographe, qui termine sa nomenclature en reconnaissant qu'une lettre de Barbezieux, où ce ministre dit à Saint-Mars: _Sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait votre ancien prisonnier_, «semble renverser tous les systèmes suivant lesquels cet infortuné n'aurait dû son malheur qu'au hasard de sa naissance.»

[66] L'_Histoire générale de Provence_ de Papon est citée au lieu du _Voyage littéraire en Provence_; _Marchialy_ est nommé _Marthioli_, etc.

La froide impartialité de M. Weiss ne fut pas imitée par M. Dulaure. Ce vieux savant, qui consacrait à l'étude de l'histoire philosophique la fin d'une vie à demi-dépensée dans les travaux de la révolution, n'oublia pas d'accorder une place au _Masque

de Fer_ dans l'_Histoire de Paris_, préparée depuis quarante ans et publiée en 1821, 7 vol. in-8°. Cette histoire populaire, malheureusement trop passionnée et trop superficielle, produisit une si longue émotion de scandale, qu'on ne s'arrêta pas particulièrement au chapitre destiné à prouver que l'homme au masque était fils d'Anne d'Autriche et frère de Louis XIV. Mais M. Dulaure, en analysant le conte ridicule de Soulavie, déclara qu'il citait les faits _sans les garantir_, et avoua même que si cette relation contenait quelques vérités, «elles sont défigurées par des fictions qui n'amènent que des doutes.» Il avait à coeur de démontrer que la captivité de cet inconnu était «un des crimes inhérens aux gouvernemens arbitraires, que leurs auteurs cherchent à justifier comme nécessaires, et que le tribunal de l'histoire ne manque jamais de découvrir et de condamner.»

On était alors trop absorbé par les événemens de chaque jour et par leurs conséquences pour ne pas laisser reposer le _Masque de Fer_; il y eut un petit journal occulte qui prit ce nom pour donner à entendre que le rédacteur garderait l'anonyme _quand même_, et qui rentra dans le néant sous les coups de _la Foudre_, instrument périodique des vengeances de la Congrégation. Le _Masque de Fer_ n'était pourtant pas usé, après avoir si longtemps et de tant de manières occupé la curiosité publique.

En 1825, faute d'aliment plus nouveau, ou plus digne de repaître cette insatiable avidité de savoir qui tourmente les esprits, on se rejeta tout à coup sur le mystère du prisonnier masqué, et l'on essaya d'en finir avec cette grande abstraction historique: les systèmes anciens se remuèrent comme des tronçons de serpens, et ne réussirent pas à renouer leurs trames rompues par la critique; ils n'avaient plus même de principe vital.

M. Delort, qui passait sa vie à chercher et à comparer des autographes, fut amené, par sa passion exclusive, à découvrir dans les Archives du Royaume diverses lettres qu'il crut relatives à Matthioli, et par suite au _Masque de Fer_, selon la prétention de Roux-Fazillac. M. Delort, aussi persuadé de l'infaillibilité de ses conjectures que l'avait été son devancier, ne se fit aucun scrupule de les intituler: _Histoire de l'homme au Masque de Fer_, et de les publier en 1825, in-8°, avec un pompeux appareil de pièces justificatives, qui, plus précieuses par leur contenu que par le commentaire de l'éditeur, ajoutaient à peine quelques probabilités au système du baron d'Heiss.

Ce volume, vraiment utile et intéressant, quoique diffus et mal écrit, eut du retentissement jusqu'en Angleterre, où l'honorable George Agar Ellis, membre du parlement, le traduisit en anglais avec de nombreuses améliorations et quelques additions importantes puisées dans l'ouvrage de Roux-Fazillac. La traduction ou plutôt l'imitation d'Ellis fut retraduite en français et imprimée à Paris en 1830: _Histoire authentique du prisonnier d'état connu sous le nom du Masque de Fer_, in-8°. Agar Ellis, aux yeux de qui les documens recueillis par Delort établissaient le nom de ce prisonnier _d'une manière claire et certaine_, ne daigna discuter aucune opinion contraire, et affirma que le _Masque de Fer_ était _réellement_ le malheureux secrétaire du duc de Mantoue.

On lit avec surprise dans cette histoire que, suivant le sentiment de l'historien Gibbon, beaucoup de savans anglais persistaient encore à croire que l'homme au masque pouvait bien être Henri, second fils d'Olivier Cromwell, gardé en otage par la royauté de Louis XIV.

Aux affirmations de M. Delort, le chevalier de Taulès répondit par un opuscule posthume, ou du moins cet opuscule, rédigé naguère contre le système du baron d'Heiss, fut rajeuni par ce titre charlatanique: _Du Masque de Fer, ou Réfutation de l'ouvrage de M. Roux-Fazillac, et Réfutation également de l'ouvrage de M. J. Delort, qui n'est que le développement de celui de M. Roux-Fazillac_, in-8°, 1825.

L'éditeur, propriétaire des manuscrits de M. de Taulès, mort peu d'années auparavant, mettait sous presse, en même temps, l'ouvrage inédit que ce dernier avait préparé pendant sa vieillesse. L'ouvrage parut quelques mois après, avec ce titre approprié aux circonstances: _l'Homme au Masque de Fer, Mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une victime des jésuites_, in-8°.

Cet éditeur avait, comme on le voit, l'imagination des titres; mais quoiqu'il se flattât d'attirer l'attention en accusant les jésuites sur la couverture verdâtre de sa publication, celle-ci fut confondue avec ce déluge de mauvais écrits qui proclamaient la résurrection des _révérends pères_, annoncée par une chanson de Béranger.

Le _Masque de Fer_ avait été l'idée fixe du chevalier de Taulès, qui se plaisait à rassembler des anecdotes singulières et peu connues. Voltaire lui écrivait en 1768[67]: «Je ne doute pas que, si vous dites un mot à M. le duc de Choiseul, il ne vous permette de m'envoyer des vérités: il les aime; il sait qu'il est temps de les rendre publiques.» Voltaire avait dit de M. de Taulès: «C'est un homme fort instruit, et le seul capable de fournir des anecdotes vraies sur le siècle de Louis XIV.»

[67] Voyez les lettres inédites de Voltaire, t. 70 de l'édition de Dupont.

Dès cette époque, M. de Taulès _déterrait de vieilles vérités dans le fatras du dépôt des Affaires étrangères_: il avait probablement d'abord un système différent de celui qu'il soutint plus tard sur le _Masque de Fer_; car ce ne fut qu'à la lecture d'un mémoire manuscrit de M. de Bonac, ambassadeur de France à Constantinople en 1724, qu'il aperçut une identité remarquable entre le prisonnier inconnu et le patriarche Arwedicks.

Ce patriarche, _ennemi mortel de notre religion, et auteur de la cruelle persécution que les Arméniens catholiques avaient soufferte_, fut enfin exilé, et enlevé à la sollicitation des jésuites, par une barque française, pour être conduit en France et _mis dans une prison d'où il ne pourrait jamais sortir_. L'entreprise réussit; Arwedicks fut mené aux îles Sainte-Marguerite, _et de là à la Bastille, où il mourut_. Le gouvernement turc réclama instamment la délivrance du patriarche jusqu'en 1713, et le cabinet français nia toujours sa participation à cet enlèvement.

M. de Taulès avait trouvé, au dépôt des Affaires étrangères, une foule de dépêches concernant ce fait extraordinaire, qui était resté jusqu'alors ignoré en France, mais non en Turquie, où les agens subalternes des jésuites avaient avoué leur crime en subissant la question: ces dépêches concordaient parfaitement avec le récit de M. de Bonac; et M. de Taulès les avait fait servir à l'appui de son système, qu'il prétendait élever sur les ruines des précédens; il était si bien convaincu de la réalité de ce système, qu'il commence son livre par cette fière déclaration: «J'ai découvert le _Masque de Fer_, et j'ai cru de mon devoir envers la France, pour faire taire des bruits injurieux répandus au préjudice de ma

patrie, de rendre compte à l'Europe et à la postérité de ma découverte.»

Le chevalier de Taulès rapportait aussi certaines paroles, échappées devant lui au père Brottier et à l'abbé de Nolhac, recteur du noviciat des jésuites à Toulouse, lesquelles semblaient impliquer la société de Jésus dans l'affaire du prisonnier masqué; il accusait enfin le père Griffet d'avoir falsifié le journal de M. Dujonca, et d'avoir appuyé exprès sur la fable des _Mémoires de Perse_, pour donner le change aux conjectures et cacher l'attentat des jésuites; il allait même jusqu'à supprimer d'autorité le masque de fer ou de velours, comme une _mesure impolitique, inutile et dangereuse_.

Cependant le traité de M. de Taulès opéra peu de conversions, puisque, six ans après l'apparition bruyante de ce livre, MM. Fournier et Arnould ne lui empruntèrent aucun détail pour leur drame du _Masque de Fer_, représenté avec un brillant succès au théâtre de l'Odéon en 1831: ils suivirent de préférence la donnée de Soulavie, et se vantèrent de s'être conformés à une tradition conservée dans la famille de M. le duc de Choiseul; ils firent une pièce plus pathétique qu'historique, et le public qui les applaudit se souciait peu d'être instruit, mais bien d'être intéressé.

Depuis, le sujet du drame de MM. Arnould et Fournier fut signalé comme renfermant la vérité sur le _Masque de Fer_, et M. Auguste Billiard, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur, dans une lettre adressée à l'_Institut historique_, et insérée en 1834 au journal de cette société, nous apprit qu'il avait copié, par ordre de feu M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'Empire, aux archives des Affaires étrangères, une

relation écrite par M. de Saint-Mars lui-même, et conforme à celle des _Mémoires du maréchal de Richelieu_.

Suivant ce _précieux document_, dont l'_authenticité_, dit-il, _ne peut inspirer le moindre doute_, M. de Saint-Mars aurait été le gouverneur du fils d'Anne d'Autriche, à qui l'on cachait sa naissance pour empêcher l'accomplissement d'une funeste prédiction; mais le frère jumeau de Louis XIV ayant deviné ce secret d'état, on l'avait envoyé aux îles Sainte-Marguerite, dont le commandement fut remis _alors_ (en 1687) à son gouverneur.

Cette pièce n'est autre qu'une des nombreuses copies de la _Relation_ de Soulavie, qu'on faisait circuler en 1789[68] et dans laquelle on avait donné le nom de Saint-Mars au gouverneur anonyme du _prince infortuné_, sans réfléchir que les dates démentaient hautement cette nouvelle fausseté, puisque Saint-Mars avant 1687 ne pouvait être à la fois _gouverneur_ d'un prince en Bourgogne et commandant du fort d'Exilles en Dauphiné. Ce n'était donc qu'un roman méprisable saisi avec les papiers posthumes de quelque personnage suspect, ainsi que cela se pratiquait par précaution sous le règne de Louis XV et de Napoléon: les innocens Mémoires de Dangeau n'ont pas même été exempts de cette proscription, que motivait un simple soupçon de vérité et de scandale. On a lieu de présumer que le manuscrit que M. de Montalivet fit copier, sans doute pour le mettre sous les yeux de l'empereur, s'était trouvé dans le cabinet de Soulavie après sa mort en 1813, et avait été transporté aux archives des Affaires étrangères, _par ordre_, avec ses collections de brochures et de caricatures historiques[69].

[68] Voyez dans les OEuvres de Voltaire, éd. de Kehl, une note du t. 70 qui parut en 1789: «Aujourd'hui il _se répand_ une

lettre de Mlle de Valois écrite au duc de Richelieu, où elle se vante d'avoir appris du duc d'Orléans, son père, à d'étranges conditions, quel était l'homme au _Masque de Fer_, et cet homme, dit-elle, était un frère jumeau de Louis XIV, né quelques heures après lui.»

[69] La _relation_ signalée par M. A. Billiard a été imprimée depuis, sous le titre de _Mémoires de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'homme au Masque de Fer_, dans le t. 3 des _Mémoires de Tous_, Levasseur, 1835, in-8°.

Le dernier ouvrage où le problème du _Masque de Fer_ ait été traité avec quelque détail et quelque critique parut en 1834: _La Bastille, Mémoires pour servir à l'histoire secrète du gouvernement français depuis le XIVe siècle jusqu'en 1789_, in-8°. L'auteur, M. Dufey, de l'Yonne, a fait preuve, ici comme ailleurs, d'une prodigieuse lecture, mais d'une partialité systématique. Les dates et les faits ne sont pas toujours respectés dans cette chaude compilation qui se sent, à chaque page, de l'esprit républicain de 1789: la révolution de juillet 1830 devait encore chercher le prisonnier masqué à la place où fut la Bastille.

M. Dufey, après avoir rapidement reproduit les opinions précédentes sur ce célèbre inconnu, présente la sienne avec chaleur, et s'autorise surtout de plusieurs passages des _Mémoires de Mme de Motteville_, pour démontrer que la passion de Buckingham fut partagée par Anne d'Autriche: il cite particulièrement certain tête-à-tête des deux amans dans un jardin _où une palissade les pouvait cacher au public_. «La reine, dans cet instant, surprise de se voir seule, et apparemment importunée par quelque sentiment trop passionné du duc de Buckingham, _s'écria_ et appela son écuyer, et le blâma de l'avoir quittée.»

D'après ces paroles expresses de Mme de Motteville, M. Dufey croit pouvoir inférer que ce _cri_ fut celui de la pudeur aux abois, et que les suites de cette scène furent d'une part l'exil, la disgrâce ou l'emprisonnement des personnes qui avaient si mal gardé la vertu de la reine, et, d'autre part, la naissance d'un fils que Louis XIII ne connut jamais. M. Dufey va jusqu'à insinuer que l'assassinat de Buckingham ressemble à une vengeance de mari trompé, et que la tendresse d'Anne d'Autriche pour Mazarin provenait de la confidence qu'elle lui avait faite du mystère de l'enfant, à qui Louis XIV donna plus tard une prison et un masque. Enfin M. Dufey appelle en garantie l'article du _Journal des gens du monde_, qu'il nomme aussi un _document précieux_, pour _résoudre_ cette question posée en titre du chapitre IV de son livre: _L'homme au Masque de Fer était-il frère aîné de Louis XIV, ou son frère jumeau?_

Voilà donc jusqu'à ce jour quel est l'état de ce _procès_, qu'on n'a pas encore terminé, ce me semble.

En attendant qu'un nouveau _découvreur_, plus audacieux et mieux armé de paradoxes, vienne proclamer que le _Masque de Fer_ fut certainement par anticipation le dauphin, fils de Louis XVI, qu'on dit mort à la prison du Temple, et qui reparaît tous les ans sur les bancs de la police correctionnelle, je vais battre en brêche les systèmes que j'ai examinés chronologiquement et les renverser, s'il se peut, avec des faits et surtout des dates qu'on a surnommées _inexorables_, avant d'élever, à mon tour, sur des dates et sur des faits, un système solide et capable de résister à une attaque réglée de la critique. Dans un procès d'histoire, la confrontation des dates est aussi puissante que les interrogatoires des témoins dans les causes ordinaires.

I.

ARWEDICKS.

Le manuscrit de M. de Bonac dit positivement que ce patriarche fut enlevé _pendant l'ambassade de M. Feriol à Constantinople_, et M. Feriol succéda dans cette ambassade à M. de Châteauneuf, en 1699: or, Saint-Mars arriva, en 1698, à la Bastille avec son prisonnier masqué.

En outre, on sait maintenant qu'Arwedicks se convertit au catholicisme, recouvra sa liberté, et mourut libre à Paris, comme le prouve son extrait mortuaire conservé aux archives des Affaires étrangères.

II.

MATTHIOLI.

L'enlèvement du secrétaire du duc de Mantoue est maintenant aussi bien prouvé que celui d'Arwedicks; mais, quoique Matthioli, arrêté en 1679 par l'entremise de l'abbé d'Estrades et de Catinat, ait été conduit à Pignerol dans le plus grand secret et emprisonné sous la garde de M. de Saint-Mars, on ne peut lui faire l'honneur de le confondre avec le _Masque de Fer_.

Catinat dit de lui, dans une lettre à Louvois: _Personne ne sait le nom de ce fripon_[70]; Louvois écrit à Saint-Mars: _J'admire votre patience, et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite, quand il vous manque de respect_; Saint-Mars répond au ministre: _J'ai chargé Blainvilliers de lui

dire, en lui faisant voir un gourdin, qu'avec cela l'on rendait les extravagans honnêtes_; Louvois écrit une autre fois: _Il faut faire durer trois ou quatre ans les habits de ces sortes de gens_, etc. Ce n'est point là certainement ce prisonnier inconnu qu'on traitait avec tant d'égards, devant qui Louvois se découvrait, à qui l'on donnait de beau linge, des dentelles, etc.

[70] Cette citation et les suivantes sont tirées des pièces mises au jour par MM. Roux-Fazillac et Delort.

En lisant avec attention les correspondances publiées par M. Delort, on reste convaincu qu'il a tort de rapporter à ce Matthioli les lettres postérieures à 1680, où Saint-Mars n'emploie que cette désignation: _mon prisonnier_. Ces lettres concernent évidemment l'homme au masque de fer; car, dans celles qui regardent Matthioli, Saint-Mars ne se fait aucun scrupule de l'appeler par son vrai nom ou bien par celui de _Lestang_, qu'on lui avait imposé pour mieux cacher ce qu'il était devenu. Tout semble même indiquer dans ces correspondances que ce malheureux, enfermé avec un jacobin aliéné, devint fou lui-même et succomba vers la fin de l'année 1686. Le mémoire de Claude Souchon, que Dutens avait vu, dit positivement que Matthioli mourut _neuf ans_ après son enlèvement.

Telle était aussi l'opinion de M. le comte de V-l-i (BIOGR. UNIV., article _Masque de Fer_), qui devait l'appuyer sur des preuves recueillies à Pignerol, et qui, dans un ouvrage mis sous presse en 1820[71], se proposait de démontrer que le prisonnier masqué n'était pas Matthioli, mais don Juan de Gonzague, frère naturel du duc de Mantoue. Ce don Juan, qui accompagnait Matthioli, aurait été enlevé avec lui et retenu en prison, parce qu'en le relâchant on eût craint de divulguer une violation du droit des

gens, que le gazetier de Hollande ne soupçonne que huit ans après.

[71] Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait paru, du moins en France.

Mais on ne voit nulle part, dans les pièces connues jusqu'à ce jour, qu'une autre personne ait partagé le sort de Matthioli, et sans doute le duc de Mantoue eût élevé plus haut la voix pour réclamer la liberté de son frère naturel. «J'arrêtai hier (2 mai 1679), écrit Catinat à Louvois, à trois milles de Pignerol, sur les terres du roi, Matthioli, dans une entrevue que l'abbé d'Estrades avait adroitement ménagée, pour en faciliter les moyens, _entre lui, Matthioli et moi_. Je me suis seulement servi, pour l'arrêter, du chevalier de Saint-Martin et de Villebois, officiers de M. de Saint-Mars et de quatre hommes de sa compagnie. Cela s'est passé sans aucune violence.» Il est donc certain que Matthioli était venu seul à cette conférence.

En attendant donc que le système de M. de V-l-i soit présenté, il suffit de faire remarquer que M. de Blainvilliers, que Saint-Mars choisit _à son goût_ pour surveiller et bâtonner Matthioli, n'aurait pas pris les habits d'une sentinelle pour voir le _Masque de Fer_ aux îles Sainte-Marguerite, comme M. de Palteau le raconte dans sa lettre, si ces deux prisonniers eussent été le même personnage: en tous cas, M. de Blainvilliers eût reconnu le secrétaire qui voulut lui faire présent d'une bague de diamant à Pignerol.

III.

HENRI CROMWELL.

Il est étrange en effet que ce second fils du Protecteur soit rentré en 1659 dans une obscurité si complète, qu'on ne sait ni où il a vécu, ni où il est mort: Henri Cromwell avait un _très-bon caractère_, selon Rapin de Thoyras, avec _plus de feu_ que Richard son frère aîné, selon Burnet; pourquoi se résigna-t-il à descendre de la scène politique? Mais aussi pourquoi serait-il devenu prisonnier d'état en France, où son frère avait le privilége de séjourner sans être inquiété? Le probable ne supplée pas ici à l'absence de toute espèce de preuves.

IV.

LE DUC DE MONMOUTH.

Sans mettre en question le plus ou moins de vraisemblance qu'on trouverait dans une substitution de personne au supplice de Monmouth, il suffit d'opposer à la date du 15 juillet 1685, jour de l'exécution de ce prince, cette phrase d'une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, écrite le 13 août 1691: _Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde _DEPUIS VINGT ANS_, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois_[72].

[72] _Mémoires historiques sur la Bastille_, par Carra, t. 1, p. 321.

V.

UN FILS NATUREL OU LÉGITIME D'ANNE D'AUTRICHE.

Barbezieux écrivait à Saint-Mars, le 17 novembre 1697: _Sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'_A FAIT_ votre ancien prisonnier_[73]. Ce prisonnier avait donc _fait_ quelque chose qui motivât sa rigoureuse prison? Le ministre ne se fût pas servi de cette locution précise, dans le cas où l'inconnu n'aurait eu que sa naissance à expier.

[73] M. Weiss, dans son article de la _Biographie universelle_, cite cette phrase si décisive sans indiquer la source d'où il l'a tirée; néanmoins on peut s'en rapporter à M. Weiss pour l'exactitude d'une citation.

Au reste, ce système n'a jamais produit un seul document authentique, et ne repose que sur des présomptions romanesques: on pourrait se dispenser de le combattre.

Saint-Mars aurait donc reçu par écrit communication d'un si grave secret, puisqu'il ne quitta pas son poste depuis l'année 1665, où il fut envoyé à Pignerol pour la garde spéciale de Fouquet, jusqu'en 1684 où il eut un congé pour aller à la cour, suivant l'_État de la France_ de cette année-là? son lieutenant Rosarges commandait à Exilles en son absence.

Certes un fils d'Anne d'Autriche n'était point à Pignerol en 1680, lorsque Louvois écrivait à Saint-Mars après avoir donné des ordres pour _l'entretiennement_ de Lauzun: _A l'égard des _AUTRES_ prisonniers dont vous êtes chargé, Sa Majesté vous en fera payer la subsistance à raison de _QUATRE LIVRES_ pour chacun par jour_. Ces _autres_ prisonniers étaient à peine

de _bons bourgeois_, si on juge leur _état_ au tarif de leur nourriture[74].

[74] «Un tarif réglait la dépense des prisonniers (à la Bastille) pour la table, le blanchissage et la lumière, selon leur état. Un prince du sang était à 50 livres par jour; un maréchal de France, à 36 livres; un lieutenant-général, à 24 livres; un conseiller au parlement, à 15 livres; un juge ordinaire, un prêtre, un financier, à 10 livres; un bon bourgeois, un avocat, à 5 livres, un petit bourgeois, à 3 livres, et les membres des moindres classes étaient à 2 livres 10 sols: c'était le taux des gardes et des domestiques.» _Bastille dévoilée_, 2e livraison, p. 40.

Est-ce au sujet d'un fils de Louis XIII ou d'un bâtard d'Anne d'Autriche que Louvois aurait écrit à Saint-Mars en 1687: _Il n'y a point d'inconvénient de changer le chevalier de Thezut_ (C'est un faux nom comme _Marchialy_) _de la _PRISON_ où il est, pour y mettre votre prisonnier jusqu'à ce que celle que vous lui faites préparer soit en état de le recevoir[75]_? Est-ce en parlant d'un prince, que Saint-Mars aurait dit, la même année, à l'exemple du ministre: _Jusqu'à ce qu'il soit logé dans la _PRISON_ qu'on lui préparera ici, où il y aura joignant une chapelle[76]_?

[75] _Mémoires historiques sur la Bastille_, par Carra, p. 323. «Saint-Mars, qui fut gouverneur de la citadelle de l'île Sainte-Marguerite avant que de l'être de la Bastille, obtint la permission d'y faire bâtir des prisons pour les criminels d'état.» _Description de la France_, par Piganiol, t. 5, p. 376.

[76] La lettre entière se trouve dans l'ouvrage de Roux-Fazillac, ainsi que celle dont est extraite la citation suivante.

Enfin, ce prisonnier n'était donc pas plus important à garder que Fouquet et Lauzun, puisque Saint-Mars mandait à Louvois en 1683: _Pour son linge et autres nécessités, _MÊMES_ précautions que je faisais pour mes prisonniers du passé_.

VI. - VII.

LE COMTE DE VERMANDOIS.

La fameuse lettre de Barbezieux, du 13 août 1691, qui met en échec tous les systèmes, ne laisse pas même discuter l'identité du comte de Vermandois, mort en 1683, avec l'inconnu, prisonnier _depuis vingt ans_ en 1691.

LE DUC DE BEAUFORT.

Ce système, il faut l'avouer, est plus raisonnable que tous les précédens, et on aurait pu le soutenir d'une manière presque victorieuse en rassemblant de meilleures inductions prises dans les Mémoires contemporains.

Dès l'année 1664, le duc de Beaufort, par son insubordination et sa légèreté, avait compromis plusieurs expéditions maritimes; en octobre 1666, Louis XIV lui adresse des reproches avec beaucoup de ménagemens, et l'invite à se rendre _de plus en plus capable de le servir par l'augmentation des talens_ qu'il possède, et par _la cessation des défauts qu'il peut y avoir dans sa conduite_: «Je ne doute pas, ajoute-t-il, que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, et que vous ne reconnaissiez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de bienveillance, _qu'il y a peu d'exemples de rois qui en aient usé de la sorte_[77].» On ci-

terait plusieurs occasions où le duc de Beaufort fut très-funeste à la marine du roi. L'_Histoire de la Marine_, par M. Eugène Sue, laquelle renferme une foule de renseignemens neufs et curieux sous une forme dramatique et colorée, a fort bien précisé la position du roi des Halles vis-à-vis de Colbert et de Louis XIV. Colbert, de son cabinet, voulait diriger toutes les opérations militaires et pour ainsi dire les manoeuvres de la flotte que commandait le grand-maître de la navigation avec toute l'inconséquence de son caractère frondeur et _matamore_, comme dit M. Eugène Sue (pièces justificatives du 1er volume).

[77] _OEuvres de Louis XIV_, t. 5, p. 388 et suiv. Voyez aussi dans ce recueil les autres lettres du roi à M. de Beaufort, dans lesquelles perce souvent un grave mécontentement qui n'ose éclater.

En 1669, Louis XIV envoya le duc de Beaufort pour secourir Candie assiégée par les Turcs; Beaufort fut tué dans une sortie, le 26 juin, sept jours après son arrivée: le duc de Navailles, qui commandait avec lui l'escadre française, dit seulement dans ses Mémoires (liv. 4, p. 243): «Il rencontra en chemin un gros de Turcs qui pressaient quelques-unes de nos troupes; il se mit à leur tête, et combattit avec beaucoup de valeur; mais il fut abandonné, et _l'on n'a jamais pu savoir depuis ce qu'il était devenu_.»

Le bruit de sa mort se répandit rapidement en France et en Italie, où, dans les magnifiques obsèques qui lui furent faites à Paris, à Rome et à Venise, on prononça diverses oraisons funèbres; néanmoins, comme son corps n'avait pas été retrouvé parmi les morts, bien des gens crurent qu'il reparaîtrait. «Plu-

sieurs veulent gager ici, écrivait Guy-Patin le 26 septembre 1669, que M. de Beaufort n'est pas mort: _O utinam!_»

Guy-Patin, dans une autre lettre du 14 janvier 1670, nous atteste que cette croyance n'était pas abandonnée six mois après la nouvelle de la disparition du duc de Beaufort: «On dit que M. de Vivonne a, par commission, la charge de vice-amiral de France pour vingt ans; mais il y en a encore qui veulent que M. de Beaufort n'est point mort, et qu'il est seulement prisonnier dans une île de Turquie. Le croie qui voudra! pour moi, je le tiens mort, et ne voudrais pas l'être aussi certainement que lui.»

Plusieurs relations du siége de Candie, écrites par des témoins oculaires et imprimées à cette époque, avaient rapporté que les Turcs, selon leur usage, coupèrent la tête du duc de Beaufort sur le champ de bataille, et que cette tête fut exposée à Constantinople: de là les détails que Sandras de Courtilz répéta dans les _Mémoires du marquis de Montbrun_ et dans les _Mémoires de d'Artagnan_; et, en effet, on conçoit bien que le corps nu et sans tête n'ait pas été reconnu parmi les morts. M. Eugène Sue, dans son _Histoire de la Marine_ (t. 2, ch. 6), a adopté cette version conforme au récit de Philibert de Jarry et du marquis de Ville, qui ont laissé des lettres et des mémoires manuscrits conservés à la Bibliothèque du roi.

Mais sans faire valoir le danger et les difficultés d'un enlèvement que le cimeterre des Ottomans pouvait d'ailleurs remplacer d'un jour à l'autre dans ce mémorable siége, on se bornera ici à déclarer positivement que la correspondance de Saint-Mars avec Louvois depuis 1669 jusqu'en 1680[78] ne permet pas de supposer que le gouverneur de Pignerol eût sous sa garde, pendant cet

intervalle de temps, quelque grand prisonnier d'état, outre Fouquet et Lauzun.

[78] M. J. Delort a publié cette correspondance, dont les originaux sont aux Archives du Royaume, dans le premier volume de l'_Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Fouquet, Pellisson et Lauzun, avec tous les documens authentiques et inédits_, Paris, 1829, 3 vol. in-8º.

* * * * *

Quel était donc cet _ancien_ prisonnier masqué que Saint-Mars _avait à Pignerol_, suivant le journal authentique de M. Dujonca?

SECONDE PARTIE.

D'après ma conviction formée par l'étude du règne de Louis XIV et par la minutieuse comparaison des faits et des dates, l'homme au masque de fer était Fouquet, ce malheureux surintendant des finances, victime de tant de noires intrigues de cour, que l'histoire n'a pas encore éclaircies; Fouquet, qui fut arrêté en 1661, condamné à la prison perpétuelle en 1664, et enfermé depuis au château de Pignerol, sous la garde de Saint-Mars; Fouquet enfin dont la mort a été faussement enregistrée au 23 mars 1680!

Avant d'appuyer de preuves, qui me semblent irrécusables, une opinion que je donne comme nouvelle, puisqu'elle n'a jamais été présentée à l'état de système étayé de pièces authentiques, je vais réfuter par avance une autre opinion qui est en germe dans

le vaste champ des probabilités, et qui s'en va sans doute sortir de terre, si ce sol fertile n'est point assez fouillé.

Cette dernière opinion que je combats pourrait offrir nombre d'assertions remarquables qui viendraient à l'appui d'un document fort curieux, regardé avec raison par Saint-Foix comme la première mention imprimée qu'on ait faite d'un prisonnier inconnu, qui se trouvait à la Bastille en 1705 (plutôt 1703), selon un témoin oculaire: ce prisonnier a en effet certaine analogie avec le _Masque de Fer_, et l'on doit s'étonner qu'on n'ait pas plus tôt songé à s'en tenir à la lettre d'un ouvrage publié dès 1715, douze ans après la mort de _Marchialy_, et bien antérieurement aux _Mémoires de Perse_ et au _Siècle de Louis XIV_.

Je suis tenté de croire que M. de Taulès avait d'abord naturellement adopté cette solution du mystère de l'homme au masque, et qu'il se servit de la plupart des mêmes argumens préparés à cet effet, lorsqu'il imagina, pour _l'honneur de la France_ et pour son propre intérêt de courtisan, de masquer le patriarche Arwedicks. Le ministre M. de Vergennes lui avait écrit en 1783: «C'est surtout _pour détruire les soupçons odieux_ auxquels l'homme au masque a donné lieu, par les précautions qu'on a prises pour le dérober à tous les regards, qu'il est important d'avoir sur ce personnage des notions certaines.»

M. de Taulès rejeta donc sur la compagnie de Jésus les _soupçons odieux_ arrêtés sur Louis XIV, et ne voulut voir qu'une correction de collége dans cette vengeance de roi, dans ce crime contre le droit des gens.

Les jésuites, s'il faut en croire les insinuations de plusieurs des leurs et l'aveu même d'un _gros collier de l'ordre_, auraient eu

l'idée de l'étrange captivité du _Masque de Fer_, et Louis XIV se serait fait leur docile instrument.

En 1702, un gentilhomme normand, nommé Constantin de Renneville, fut mis à la Bastille, non seulement pour avoir composé des bouts rimés injurieux au gouvernement du roi, mais parce qu'on l'accusait d'espionnage au profit des ennemis de la France[79]. Ce Renneville resta emprisonné jusqu'en 1713, et dès qu'il eut sa liberté, avec l'ordre de quitter la France, il rédigea une relation chaleureuse de ses malheurs: elle parut à Amsterdam, chez Étienne Roger, en 1715, sous ce titre capable de fixer l'attention: _l'Inquisition française, ou l'Histoire de la Bastille_, deux volumes in-12.

[79] _Mémoires historiques sur la Bastille_, par Carra, t. 1, p. 389.

Ce livre, tiré à mille exemplaires, eut beaucoup de peine à pénétrer en France où il se vendait jusqu'à deux louis, sous le manteau, et où il fut contrefait, dit la préface de la seconde édition (5 vol. in-12, Amsterdam, Balthazar Lakeman, 1724), tandis qu'on le traduisait à la fois en hollandais, en anglais, en allemand et en italien. L'édition originale est tellement rare, que la Bibliothèque du Roi ne la possède pas et que je ne l'ai jamais vue; la contrefaçon ne se trouve pas davantage; mais la seconde édition est assez commune, eu égard aux actives recherches de la police pour la détruire. On ne conçoit pas que les judicieux auteurs du _Catalogue de la Vallière_ aient attribué sans examen cet ouvrage à Sandras de Courtilz, suivant une supposition émise dans la _Bibliothèque historique de la France_.

Dans la préface de l'édition en cinq volumes (p. 46 et suiv.), Renneville raconte qu'en 1705 il vit un prisonnier _dont il n'a jamais pu savoir le nom_, dans une salle de la Bastille, où il avait été introduit _par méprise_. «Les officiers m'ayant vu entrer, dit Renneville, ils lui firent promptement tourner le dos devers moi, _ce qui m'empêcha de le voir au visage_. C'était un homme de moyenne taille, mais bien traversée, portant des cheveux d'un crêpé noir et fort épais, dont pas un n'était encore mêlé.» (Peut-être a-t-il pris pour des cheveux un masque de velours noir?) Renneville, surpris de ce qu'on lui cachait le visage d'un détenu, interrogea, pendant qu'on le reconduisait à sa chambre, le porte-clef Ru qui lui apprit que cet infortuné était _prisonnier depuis _TRENTE-UN ANS_, et que Saint-Mars l'avait amené avec lui des îles Sainte-Marguerite, où il était condamné à une prison perpétuelle pour avoir fait, étant écolier, âgé de douze ou treize ans, deux vers contre les jésuites_.

Renneville, dont la curiosité fut piquée davantage par cette révélation du porte-clef, demanda de plus amples détails à Reilh, chirurgien de la Bastille, qui lui conta _toute l'histoire_.

Lorsque les jésuites du collége de Clermont, enrichis des bienfaits de Louis XIV qu'ils fournissaient de confesseur, voulurent attirer sa protection plus particulièrement sur leur collége, ils invitèrent le roi à honorer de sa présence une tragédie latine composée exprès pour célébrer sa gloire: le roi se rendit avec sa cour à ce spectacle, où les principaux écoliers jouèrent leurs rôles avec une intelligence que ne surpassèrent pas plus tard les demoiselles de Saint-Cyr dans les représentations d'_Esther_ et d'_Athalie_. Le roi fut tellement satisfait de la tragédie et des acteurs, qu'il dit tout haut: «C'est mon collége!» Ce mot-là ne fut pas per-

du, et le lendemain on ôta l'ancienne inscription: _Collegium Claromontanum societatis Jesu_, pour la remplacer par celle-ci, qui fut gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir: _Collegium Ludovici Magni_.

Un écolier, par piété ou par malice, ne pardonna pas aux révérends pères d'avoir substitué le nom du roi à celui de Jésus, et fit ce distique qu'il placarda le soir même sur la porte du collége et en divers endroits de Paris:

Abstulit hinc Jesum, posuitque insignia regis, Impia gens: alium non colit illa Deum!

Une autre main apposa cette traduction française au bas des écriteaux:

La croix fait place au lis, et Jésus-Christ au roi: Louis, ô Race impie, est le seul Dieu chez toi!

La compagnie de Jésus cria au sacrilége; l'auteur fut découvert, et quoique appartenant à une famille noble et riche, on le condamna, _par grâce_, à une prison perpétuelle, et on le _transféra aux îles Sainte-Marguerite pour cet effet, d'où Saint-Mars le ramena à la Bastille avec des précautions extraordinaires, ne le laissant voir à personne par les chemins_. Ce pauvre écolier ne mourut pas toutefois en prison, si l'on peut ajouter foi au témoignage de Reilh: il hérita des grands biens de ses parens et réussit à intéresser en sa faveur, à force de promesses, le père Riquelet, confesseur des prisonniers, qui se chargea de solliciter la clémence royale et d'obtenir l'élargissement de son pénitent. Ce dernier _sortit deux ou trois mois après_ que Renneville l'eut entrevu, sans doute dans le courant de 1703 et non 1705.

Plusieurs traits de ce récit s'accordent bien avec diverses particularités de l'histoire du _Masque de Fer_, le _seul_ prisonnier que Saint-Mars amena des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, _avec des précautions extraordinaires, ne le laissant voir à personne par les chemins_; mais on a tout lieu de croire que l'aventure de l'écolier, vieille tradition du collége de Louis-le-Grand, où nous l'avons nous-même recueillie, fut appliquée mal à propos à ce prisonnier, dont on cachait le visage.

En effet, n'eût-il pas été plus rationnel de cacher la cause d'un emprisonnement si odieux, plutôt que la figure de cet homme enfermé depuis l'enfance et certainement inconnu à tous ses compagnons de captivité? D'ailleurs, il n'y a pas d'identité possible entre l'écolier des jésuites et ce prisonnier dont Renneville n'a _jamais pu savoir le nom_.

Ce fut le 10 octobre 1681 que le collége de Clermont devint celui de Louis-le-Grand, par suite d'un adroit changement d'inscription, qui étonna assez Paris pour qu'on en ait conservé la date; or, il n'y a aucune concordance entre cette date et les _trente-un ans_ de captivité qu'aurait subis, en 1705, cet écolier. En outre, on trouve nombre de représentations dramatiques données par les écoliers et leurs régens, au collége de Clermont; et même en 1658, une tragédie d'_Athalia_ y fut jouée avec tant de pompe, que Loret en fit mention dans sa _Muse historique_; mais on n'indique nulle part que Louis-le-Grand soit allé à la comédie dans _son_ collége: c'est une invention des jésuites pour balancer la célébrité du théâtre de Saint-Cyr, fondé sous les auspices de Racine et de Mme de Maintenon. Lorsque les jésuites obtinrent depuis la permission de faire jouer leurs élèves devant le roi Louis XV, en 1721, ce fut dans le château des Tuileries que

ces jeunes comédiens représentèrent solennellement _les Incommodités de la grandeur_, comédie du père Ducerceau, dans laquelle tous les personnages sont des hommes.

Le nombre des années (trente-une) que cet inconnu avait passées en prison vers 1705, ou plutôt 1703, s'accorderait presque avec le passage de la lettre de Barbezieux, qui constate que le _Masque de Fer_ était prisonnier _depuis vingt ans_ en 1691.

Comme la date de 1705 donnée par Renneville ne se concilie pas avec celle de la mort de _Marchialy_ en 1703, je suis à peu près convaincu que cette date n'est fautive que par une erreur, du fait de l'imprimeur, qui aura lu sur le manuscrit un 5 au lieu d'un 3: cela me paraît d'autant plus vraisemblable, que Renneville ne sortit jamais de la chambre où il était prisonnier, que pour passer dans une autre prison immédiatement, et qu'il ne fut mandé par le gouverneur que dans les premiers temps de son entrée à la Bastille; on chercherait en vain dans sa relation, après l'année 1703 jusqu'en 1713, quelque circonstance qui coïncidât avec cette translation en une _salle_ où il ne fut introduit que _par mépriſe_. Renneville, ce me semble, n'a parlé de cette mystérieuse rencontre dans sa préface, que pour réparer un oubli, sinon par l'embarras où il aurait été de la placer dans le livre sous cette date de 1705, que la suite des événemens n'eût point justifiée.

Cette _Histoire de la Bastille_, que certains critiques ont traitée avec un mépris que n'autorisait pas une lecture rapide et superficielle, n'est certainement point un roman farci de contes ridicules; cet ouvrage, au contraire, me paraît aussi vrai, aussi authentique, aussi précieux pour l'histoire, que peut l'être un livre écrit sous l'influence d'un profond ressentiment, par un homme honnête et religieux.

Aussi adopterais-je tout-à-fait les termes mêmes de la préface, si je pouvais avoir la moindre confiance dans le récit du chirurgien Reilh, qui était intéressé à détourner du prisonnier inconnu l'attention de Renneville, et qui répondit par une fable aux questions qu'on lui faisait sur un sujet de cette importance. Le prisonnier étant mort _deux ou trois mois après_ que Renneville l'eut rencontré sans _le voir au visage_, Reilh imagina de publier la prétendue délivrance de cet inconnu, quoique le gouvernement de Louis XIV n'eût garde de dévoiler ses iniquités par une clémence tardive et dangereuse, et Renneville a rapporté avec bonne foi ce qu'il savait par les communications officieuses de Ru et de Reilh.

Renneville était d'un caractère passionné et vindicatif, mais il avait un fond de dévotion solide qui l'aidait à supporter son infortune, et qui l'inspirait dans la composition de ses _Cantiques de l'Écriture sainte_, de ses _OEuvres spirituelles_ et de son _Traité des devoirs d'un fidèle chrétien_: on se persuadera facilement, au ton fervent de ses ouvrages pieux, que Renneville n'eût pas été capable de mentir avec impudence en invoquant sans cesse la justice de Dieu; mais, en même temps, on concevra, en voyant ce qu'il a souffert pour expier deux bouts-rimés satiriques, l'indignation furieuse qu'il fait éclater contre ses bourreaux et surtout contre le gouverneur de la Bastille, Bernaville: «Ce cruel tyran, dit-il dans son style trivial, incorrect, mais énergique, me laissa très-long-temps pourrir sans paille, sans une pierre où reposer ma tête, couché sur le limon du cachot et la bave des crapauds, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture, et d'où il ne me retira que lorsque je fus crevé. J'avais les yeux presque hors de tête, le nez gros comme un moyen concombre; plus de la moitié des dents, que j'avais auparavant très-saines,

m'étaient tombées du scorbut; la bouche m'était enflée et toute en gale, et mes os perçaient ma peau en plus de vingt endroits.»

Je regarde donc l'_Histoire de la Bastille_ comme très-digne de créance pour tous les faits où Renneville se pose lui-même en témoin oculaire avec quelque apophthegme biblique à la bouche; quant aux nombreuses aventures des prisonniers qu'il a fréquentés tour à tour pendant onze ans, il ne donne pas ces aventures, souvent romanesques et ridicules, pour des faits avérés; il les répète telles qu'il les a entendues, et quelquefois seulement la passion l'emporte jusqu'à se faire l'avocat de ses amis de prison.

Un faussaire, un faiseur de pamphlets n'eût pas osé dédier au roi d'Angleterre, George Ier, un tissu de mensonges grossiers et de brutales calomnies: «L'oeil de Votre Majesté, dit-il dans cette dédicace, empêchera bien que la Tour de Londres, qui ne fait trembler que les criminels, ne se convertisse en Bastille, qui écrase plus d'innocens que de coupables; et, comme mon protecteur, Sire, vous me défendrez de mes persécuteurs, qui se font gloire de poursuivre jusque dans le sanctuaire ceux qui dévoilent leurs crimes ou qui ont le malheur de leur déplaire.» Enfin, un lâche calomniateur n'eût pas osé inscrire son nom au frontispice d'un acte d'accusation contre la Bastille, et se mettre en danger de la vie, ou du moins de la liberté. Renneville courait risque d'être enlevé et replongé à la Bastille pour le reste de ses jours; il fut même attaqué à Amsterdam par trois _coupe-jarrets_, qui ne lui firent que de _légères blessures_: «Je n'alongerai pas mon épée d'un pouce, dit-il dans sa préface. _Si Deus pro nobis, quis contra nos?_ Il est beau de mourir pour la vérité et le bien public!» Ce langage peint l'homme.

Au reste, on ignore ce que devint Renneville depuis la publication de sa seconde édition, en 1724, et l'on peut présumer qu'il eut le sort de Matthioli et d'Arwedicks, qu'il fut secrètement arrêté en Hollande ou peut-être en France, où l'on s'efforçait de l'_attirer_, et qu'il périt au fond de ces affreux cachots décrits pour la première fois dans les annales de l'_Inquisition française_[80].

[80] On peut fonder cette supposition par ce qui arriva au bénédictin François de la Bretonnière, auteur de plusieurs pamphlets dans lesquels Louvois et son frère, l'archevêque de Reims, étaient gravement insultés. La Bretonnière fut enlevé en Hollande, par l'entremise d'un juif hollandais, et livré à la merci de Louvois, qui le fit transporter secrètement en France, au mont Saint-Michel, et enfermer dans une cage de fer où il mourut. _La Bastille dévoilée_, 9e livraison, p. 76.

La date (1681) du baptême royal que reçut le collége de Clermont réfuterait suffisamment l'anecdote inventée par Reilh, qui donnait trente-un ans de captivité, en 1705, à l'écolier des jésuites, si la vraisemblance ne contredisait pas cette terrible histoire. En effet, l'offense ayant été publique, raison était que la réparation le fût pareillement, et dans le cas où les révérends pères se fussent contentés d'une vengeance secrète, auraient-ils eu recours aux prisons d'état et à la puissance de Louis XIV, qui, d'ailleurs, n'eût pas considéré comme une injure bien grave ce distique, dans lequel sa royauté était mise presque au niveau de la divinité de Jésus?

Les jésuites avaient en main des moyens plus sûrs et plus formidables de se venger, sans qu'il fût besoin d'importuner le roi pour un si mince objet. Le collége de Louis-le-Grand renfermait des souterrains profonds, non moins impénétrables que les pri-

sons d'état: là, s'expiaient, dans les ténèbres et le silence, des crimes que les lois n'eussent pas punis et que la société de Jésus frappait d'une détention perpétuelle; ces crimes consistaient surtout en imprudences capables de compromettre la fortune et la dignité de l'ordre. Les coupables avaient, d'ordinaire, fait partie de cette société, qui s'arrogeait le droit de retrancher elle-même ses membres nuisibles.

Quand les jésuites furent chassés de France, leurs colléges fouillés et leurs turpitudes traînées au grand jour de l'opinion, le collége de Louis-le-Grand offrit une preuve manifeste des violences qui s'exerçaient impunément sous la règle de Loyola: on y trouva, raconte Dulaure dans son _Histoire de Paris_[81], des espèces d'oubliettes, caveaux sans portes et ouverts à la voûte pour descendre le patient avec des cordes, comme dans les anciens _in-pace_ des couvens. Un anneau de fer scellé dans le mur, des chaînes rongées de rouille et des ossemens ne permettaient pas de douter de la destination de ces tombeaux, où plus d'une victime avait succombé au désespoir, peut-être à la faim. Les vengeances des jésuites étaient occultes, selon l'esprit de cette société, à qui les oubliettes n'eussent pas manqué pour l'insolent auteur du distique.

[81] Troisième éd. in-12, t. 5, p. 440 et 441. Ce furent des écoliers qui découvrirent ces cachots au-dessous des bâtimens de l'infirmerie. «Armés de bâtons et de flambeaux, ils pénètrent dans un caveau servant d'atelier au menuisier de la maison, frappent le sol et reconnaissent qu'en un certain endroit il résonne sous leurs coups; il remuent la terre, découvrent une trappe en bois, la lèvent avec peine, aperçoivent un bel escalier, le descendent et se trouvent dans une vaste salle voûtée; elle était

bordée d'environ dix caveaux, aussi voûtés, de sept à huit pieds de longueur, garnis chacun d'un fort anneau de fer scellé dans le mur. La voûte de la salle était soutenue au milieu par un gros pilier dont les quatre faces présentaient autant d'anneaux de fer. A la voûte, ils virent une ouverture étroite, fermée par une grille de fer. Par cette ouverture, la seule qu'ils aient aperçue dans ce souterrain, on descendait évidemment la nourriture destinée aux malheureuses victimes.»

Il n'y a pas cinq ans qu'un professeur du collége Charlemagne eut l'idée de visiter avec soin les caves de cette maison-professe des jésuites, pour y découvrir quelque trace de l'effrayante chambre des _méditations_, toute remplie de peintures diaboliques, telle, du moins, que Voltaire nous l'a montrée par ouïdire; ce professeur fouilla le sol dans un endroit qu'il avait jugé suspect; il rencontra sous sa pioche une voûte dont il détacha plusieurs pierres, de manière à pratiquer un passage; il planta une échelle dans le trou, et eut le courage de descendre au fond d'un caveau sans issue, à moitié comblé. Il ramassa, parmi les décombres, une lampe en terre cuite et un crâne humain. D'autres fouilles semblables produisirent la découverte d'autres cellules voûtées, que l'eau des fossés de la Bastille avait envahies.

C'est dans ces cachots-là qu'on doit rechercher les vestiges de la punition du pauvre écolier, et non dans les archives d'une prison d'état. A quoi eût servi un masque sur la figure d'un enfant de treize ans, qui ne pouvait être reconnu que par ses parens et ses régens de classe?

Eh bien! on ne manquera pas sans doute, tôt ou tard, de nous représenter cet écolier comme le véritable homme au masque, sans égard pour les dates et pour la vraisemblance. Mais on aura

de la peine à faire un secret d'état, d'une affaire de collége, et l'on n'expliquera pas pourquoi Louis XVIII disait, en causant du _Masque de Fer_: «Je sais le mot de cette énigme, comme mes successeurs le sauront; c'est l'honneur de notre aïeul Louis XIV que nous avons à garder[82].»

[82] Plusieurs personnes dignes de foi nous ont attesté cette réponse que Louis XVIII eut peut-être la malice de faire pour tenir en haleine la curiosité des courtisans: le secret du _Masque de Fer_ lui semblait sans doute une condition aussi nécessaire que le sacre de Reims pour sa royauté.

Pour établir maintenant d'une manière satisfaisante que le _Masque de Fer_ et Fouquet ne sont qu'une seule et même personne avec deux noms différens et à des époques différentes, il suffira de prouver,

1º Que les précautions apportées dans la garde de Fouquet à Pignerol ressemblent en tout point à celles qu'on déploya plus tard pour l'homme au masque à la Bastille, comme aux îles Sainte-Marguerite;

2º Que la plupart des traditions relatives au prisonnier masqué paraissent devoir se rattacher à Fouquet;

3º Que l'apparition du _Masque de Fer_ a suivi presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet en 1680;

4º Que cette mort de Fouquet, en 1680, est loin d'être certaine;

5º Que des raisons politiques et particulières ont pu déterminer Louis XIV à le faire passer pour mort, plutôt que de s'en défaire par un empoisonnement ou d'une autre façon;

6° Enfin, que l'époque de la mort de Fouquet en 1680 étant reconnue fausse, les faits et les dates, les inductions et les probabilités viennent à l'appui de mon système, qui serait incontestable, si l'authenticité de la carte trouvée à la Bastille en 1789 pouvait être justifiée par la production de cette pièce que je n'ai pas invoquée cependant comme une preuve, en mentionnant sa découverte.

I.

Dès que la _chambre de justice_, par son arrêt du 20 décembre 1664, eut déclaré Fouquet _atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au fait des finances dans les fonctions de surintendant_, et l'eut _banni à perpétuité hors du royaume_ en confisquant tous ses biens, le roi _jugea qu'il pouvait y avoir grand péril à laisser sortir ledit Fouquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires les plus importantes de l'État_. En conséquence, la peine de bannissement perpétuel fut _commuée_ en celle de la prison perpétuelle, et trois jours après l'arrêt rendu, Fouquet monta en carrosse _avec quatre hommes_, et partit escorté de cent mousquetaires, sous la conduite de M. d'Artagnan, pour être mené au château de Pignerol, où Saint-Mars devait le garder prisonnier.

On retint à la Bastille le médecin et le valet de chambre de Fouquet (Pecquet et Lavallée), _de peur qu'étant en liberté ils ne donnassent avis de sa part à ses parens et à ses amis pour sa délivrance_[83]. Mme de Sévigné écrivit à M. de Pomponne, le 22 décembre: «Si vous saviez comme cette cruauté paraît à tout le

monde, de lui avoir ôté ces deux hommes: c'est une chose inconcevable; on en tire même des conséquences fâcheuses, dont Dieu le préserve; voilà une grande rigueur. _Tantæne animis coelestibus iræ!_ Mais non, ce n'est point de si haut que cela vient. De telles vengeances rudes et basses ne sauraient partir d'un coeur comme celui de notre maître. On se sert de son nom et on le profane!» Ce fut pourtant le roi qui signa l'_Instruction_[84], datée du 24 décembre, et remise à M. de Saint-Mars, laquelle n'eût pas été plus sévère pour le _Masque de Fer_.

[83] _Recueil des Défenses de M. Fouquet_, 15 vol., 1665-1668, t. 13, p. 235: _Relation de ce qui s'est passé dans la chambre de justice au jugement de M. Fouquet_. Il y a une autre édition en 16 vol., 1696, sous ce titre: _OEuvres de M. Fouquet_.

[84] Cette pièce a été imprimée en partie, pour la première fois, dans le t. 6 des _OEuvres de Louis XIV_, p. 371. Elle y est précédée d'un _Avis de l'éditeur_, rempli d'aperçus neufs et piquans sur les causes du procès de Fouquet. M. Delort, dans le premier volume de l'_Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres_, p. 24 et suiv., réimprima en entier cette instruction dont l'original existe aux Archives du Royaume.

Cette Instruction défend «que Fouquet ait communication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit, et qu'il soit visité de personne, _ni qu'il sorte de son appartement_ pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, pas même pour se promener;» elle refuse des plumes, de l'encre et du papier à Fouquet, mais elle permet que Saint-Mars «lui fasse fournir des livres, s'il en désire, observant néanmoins de ne lui en donner qu'un à la fois, et de prendre soigneusement garde, en retirant ceux qu'il aura eus en sa disposition, _s'il n'y a rien d'écrit

ou de marqué dedans_;» elle charge Saint-Mars d'acheter les habits et le _linge_ dont Fouquet aura besoin, et de lui choisir un valet qui _sera pareillement privé de toute communication, et n'aura non plus de liberté de sortir que ledit Fouquet_; elle assigne un fonds de six mille livres par an pour la _subsistance_ de Fouquet et de son valet; elle autorise Saint-Mars à lui faire tenir un confesseur lorsqu'il _voudra_ se confesser, «en observant néanmoins de n'avertir ledit confesseur qu'un moment avant qu'il doive entendre ledit Fouquet, et de ne lui pas donner toujours la même personne pour le confesser;» elle recommande enfin à Saint-Mars de _tenir Sa Majesté avertie de temps en temps de ce que fera_ le prisonnier.

Dès que Fouquet fut arrivé à Pignerol le 10 janvier 1665 et enfermé dans le donjon, sous la garde de Saint-Mars, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie composée de cinquante hommes, avec le titre de _commandant_ de ce donjon en l'absence du gouverneur, le marquis de Piennes, les inquiétudes du roi et les précautions de surveillance s'accrurent successivement: Louvois, qui reçut la prison de Fouquet dans ses attributions de secrétaire d'état de la guerre, enjoignit à Saint-Mars d'envoyer des nouvelles _toutes les semaines, quand bien même il n'aurait rien à mander_[85].

[85] Lettre du 29 janvier 1665, dans le 1er vol. de l'_Histoire de la détention des Philosophes_, ainsi que les lettres dont j'ai extrait les phrases suivantes: on les trouvera sous leur date, sans qu'il soit nécessaire de renvoyer sans cesse à l'ouvrage ci-dessus.

La défiance de Louvois se porte sur tout, dans ses lettres à Saint-Mars:

«C'est à vous à veiller à ce que ceux qui approchent M. Fouquet ne se laissent pas corrompre, et que, quand même quelqu'un aurait assez de bassesse pour cela, il ne pût exécuter son mauvais dessein: il est nécessaire que vous empêchiez qu'il n'ait ni plume ni encre.» (10 février 1665.)

«Le confesseur, que vous avez choisi pour lui, a des talens qui ne doivent pas donner beaucoup de sujet de craindre qu'il lie quelque négociation contraire au service de Sa Majesté. Vous ne sauriez manquer de faire observer la conduite de cet ecclésiastique, pour reconnaître si les apparences ne sont point trompeuses.» (20 février.)

«Il n'y a point de difficulté à donner en même temps deux livres à M. Fouquet: ce que vous avez à faire observer est que ceux de qui vous les prendrez ne sachent point que ce soit pour lui, et que vous les visitiez ou fassiez visiter avant que de les lui donner.» (3 mars.)

«On est bien aise ici de voir que l'ecclésiastique que vous avez choisi (pour confesseur) soit de l'humeur que vous marquez. Vous ne sauriez mieux faire que de l'entretenir dans les sentimens où il est, et de lui promettre que Sa Majesté reconnaîtra ses services; et certainement, après les précautions que vous prenez, il semble que ce soit le seul homme qui puisse lui donner des nouvelles, s'il était assez infidèle pour le faire. Après ce que cet ecclésiastique vous a dit, vous avez eu raison de croire que M. Fouquet désire se confesser, plus pour apprendre des nouvelles que toute autre chose, et Sa Majesté souhaite que vous ne lui donniez cette permission que toutes les quatre bonnes fêtes de l'année et le jour de la Notre-Dame d'août... Il vaut mieux acheter qu'emprunter des livres pour lui... Lorsqu'il vous demande des

lunettes d'approche, il a vraisemblablement dessein de s'en servir à quelque chose qui est contre le service de Sa Majesté: aussi ne veut-elle pas que vous lui en fournissiez. (24 avril; à cette époque la compagnie de Saint-Mars fut augmentée de dix soldats et d'un sergent.)

«Sa Majesté approuve que vous ayez refusé de lui donner un crayon.» (26 octobre.)

«Vous ne sauriez apporter trop de précautions pour empêcher que M. Fouquet n'écrive ou ne reçoive des lettres, et le roi approuvera toujours toutes celles que la raison voudra que vous pratiquiez pour vous empêcher d'être trompé.» (13 novembre.)

«Le roi approuve les diligences que vous faites pour ôter à M. Fouquet toutes sortes de moyens d'écrire, ni de recevoir des lettres, et trouvera bon toutes les précautions que vous croirez devoir prendre à l'avenir.» (12 décembre.)

«Vous devez faire savoir ici les moindres choses qui se passent au sujet de M. Fouquet, et lorsque vous croirez à propos de donner avis par avance de quelques précautions que vous voudrez prendre pour la garde de sa personne, vous le pouvez faire en toute liberté.» (26 janvier 1666.)

«Les gens qui sont dans la condition où il se trouve tentent toutes sortes de voies pour parvenir à leur fin, et les gens qui sont chargés de leur garde doivent prendre toutes sortes de précautions contre eux pour s'empêcher d'être trompés.» (3 mars.)

«Sa Majesté sera bien aise que de temps en temps vous mandiez ici de quelle manière vit le prisonnier; s'il supporte sa déten-

tion avec tranquillité ou avec inquiétude; ce qu'il dit et ce qui se passe dans sa garde.» (11 avril.)

«Si la maladie de M. Fouquet continuait, il serait juste de le faire assister de médecins et de chirurgiens du pays, mais bien assurément le médecin Pecquet ne lui rendra jamais ses services, soit dans sa profession, soit dans le métier d'un simple valet.» (4 juin.)

«Comme on pourrait, pour procurer à M. Fouquet sa liberté ou quelque soulagement, vous exposer des dépêches du roi ou des lettres de M. Letellier ou de moi, contrefaites, je vous prie de n'en exécuter aucune signée de lui ou de moi, qui ne soit écrite de sa main ou de la mienne, que vous pourrez confronter contre ces sept lignes qui en sont.» (4 juin.)

«Si M. Fouquet continue à vous demander des livres italiens, vous pourrez lui en faire venir de Paris ou de Lyon.» (18 juin.)

«Vous avez raison de dire qu'il est mal aisé de vous précautionner contre le prêtre qui confesse M. Fouquet, puisqu'étant seuls par nécessité, ils peuvent s'entretenir ensemble des choses qui ne regardent point la confession; mais, puisque le confesseur est homme de bien ou que vous le croyez tel, vous devez avoir en quelque façon l'esprit en repos. A votre imitation, je me défie de tout.» (30 juin.)

«Il est inutile que je vous explique toutes les précautions que Sa Majesté prend pour la sûreté du prisonnier durant sa marche (Fouquet avait été transféré de Pignerol au fort de Pérouse pendant les réparations du dégât fait par la foudre dans sa prison), et pour sa garde durant sa détention.» (17 juillet.)

«Si après la guérison du valet de M. Fouquet, il ne veut plus continuer ses services au prisonnier, la prudence veut que vous le reteniez dans le donjon trois ou quatre mois, afin que, s'il avait agi contre son devoir, le temps fasse rompre les mesures prises avec M. Fouquet.» (23 septembre.)

«Comme vous me marquez que M. Fouquet profite de ses vieux habits pour se concilier le valet qui est auprès de lui, le roi désire qu'à mesure que vous lui en fournissez de nouveaux, vous donniez ceux qu'il quitte aux pauvres.» (23 octobre.)

«Le roi estime que l'on ne peut mieux faire que d'enfermer avec M. Fouquet deux valets _qui ne sortiront que par la mort_. Les avantages que vous tirerez de ces deux valets ainsi renfermés, sont qu'ils pourront se veiller l'un l'autre et que vous connaîtrez, en les questionnant ou par les rapports qu'ils vous feront, s'ils vous disent vrai.» (14 février 1667.)

«Votre lettre du 29 du mois passé m'apprend la continuation et l'état de la maladie de M. Fouquet. Je vous prie de continuer à m'en informer par tous les ordinaires. En faisant ce qui peut lui être utile, vous ne devez pas négliger la moindre des choses qui peuvent aller contre la sûreté de la garde de sa personne.» (9 octobre 1668.)

«Vous avez bien fait de ne pas donner aux Récollets la pistole que le valet de M. Fouquet vous a prié de leur délivrer par charité, puisque vous appréhendez qu'il n'y ait à cela quelque mystère.» (26 mars 1669.)

«Il faut vous consoler du chagrin que M. Fouquet peut avoir contre vous des nouvelles précautions que vous avez prises pour la sûreté de sa garde.» (22 avril 1669.)

«Vous avez découvert que vos soldats avaient commerce avec M. Fouquet: il faut qu'il y ait encore quelque chose de plus que ce que vous me mandez qu'ils vous ont avoué; car il n'aurait pas fait donner six pistoles à un soldat qu'il nommait par son nom, s'il ne lui eût auparavant rendu quelque service. Le roi ne fera aucune difficulté de vous permettre de faire justice de vos soldats en assemblant vos officiers et sergens; et s'il n'y a point de preuves assez sûres pour punir un crime de cette qualité à l'égard du valet, vous ne pouvez que le bien maltraiter et l'enfermer pour longtemps. Cependant vous ferez fort bien de mettre les fenêtres de M. Fouquet en état que pareille chose ne lui puisse plus arriver, et veiller toujours si exactement, qu'il ne puisse rien voir sans que vous le découvriez.» (7 décembre.)

«Il faut faire une grille, vis-à-vis de chacune des fenêtres de _votre_ prisonnier, qui soit en demi-cercle en saillie hors du mur extérieur de deux ou trois pieds, et entourer chacune desdites grilles d'une claie fort serrée, et assez haute pour empêcher qu'il ne puisse voir autre chose que le ciel; et quand il sera nuit, que vous fassiez descendre des nattes dessus ses fenêtres, que vous relèverez à la pointe du jour: ainsi l'on ne pourra plus lui faire signe, ni lui en faire faire à qui que ce soit, et il ne pourra plus rien jeter ni recevoir.» (17 décembre.)

«Il faut observer que si vous donnez à M. Fouquet des valets que l'on vous amènera d'ici, il pourra bien arriver qu'ils seront gagnés par avance, et qu'ainsi ils seraient pis que ceux que vous en ôteriez présentement.» (1er janvier 1670.)

«Les précautions que vous avez résolu de prendre pour empêcher que M. Fouquet ne donne de ses nouvelles à personne, ni n'en reçoive de qui que ce soit, sont bonnes.» (16 janvier 1670.)

«La punition que vous avez fait faire des cinq soldats qui vous avaient trahi ne saurait produire qu'un très-bon effet.» (26 janvier.)

«J'ai reçu le plan des jalousies que vous faites faire pour les fenêtres de M. Fouquet; ce n'est pas comme cela que j'ai entendu qu'elles doivent être, mais bien des claies ordinaires qu'il faut mettre autour des grilles, en saillie et en hauteur nécessaire pour empêcher qu'il ne voie les terres des environs de son logement.» (28 janvier.)

«Je vous prie de visiter soigneusement le dedans et le dehors du lieu où M. Fouquet est enfermé, et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir ni être vu de personne.» (26 mars.)

«Votre lettre du 5 de ce mois me fait connaître que M. Fouquet désirerait lire la Bible. Vous pouvez lui en acheter une et même les livres pour l'usage de son valet, ne doutant pas que, avant de les leur délivrer, vous ne vous précautionniez.» (14 juillet.)

«Vous jugerez facilement par la grandeur du mémoire du sieur Pecquet, pour la composition de l'emplâtre que M. Fouquet demande, qu'il n'a pu le faire dans mon cabinet, en ma présence, et qu'il l'a dressé chez lui; cette raison m'oblige de vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçu, vous en fassiez une copie bien exacte, et en montriez l'original à M. Fouquet, et que vous en collationniez avec lui la copie, laquelle vous lui laisserez, et brûlerez ensuite l'original; par ce moyen, ledit sieur Fouquet, l'ayant vu, n'aura aucun doute; et vous, l'ayant brûlé, n'en aurez aucune inquiétude.» (13 décembre.)

«Sa Majesté, que l'on pourrait voir, a empêché que M. de Lauzun (nouvellement arrivé à Pignerol) ne puisse parler à M. Fouquet par la même cheminée.» (20 décembre 1671.)

A la fin de l'année 1672, la prison de Fouquet commença de s'adoucir; on lui rendit une lettre de sa femme avec permission d'y répondre _en présence_ de Saint-Mars; dès lors, d'autres lettres de Mme Fouquet lui parvinrent de même par l'entremise de Louvois, qui faisait examiner et visiter ces lettres soumises à des analyses chimiques pour qu'on n'y pût cacher quelque écriture faite avec une encre invisible.

Fouquet obtint successivement d'écrire au roi et à Louvois; d'être instruit des principaux événemens politiques; de recevoir par écrit les consultations de son médecin Pecquet et de plusieurs praticiens de Paris; de _prendre l'air, de deux jours l'un_, pendant deux heures chaque jour, sous la menace de _retourner dans sa chambre pour toujours_, s'il essayait de lier des intelligences avec quelqu'un; de communiquer avec le comte de Lauzun, prisonnier d'état comme lui à Pignerol; de lire le _Mercure galant_; d'adresser des mémoires cachetés au roi; de _jouer et converser_ avec les officiers de Saint-Mars à _tous les jeux honnêtes_ qu'il pouvait désirer; de se promener _dans l'étendue de la citadelle_, accompagné de quelques soldats; de dîner avec Mme de Saint-Mars, _quand même il y aurait des étrangers_; de passer _des matinées et des après-dîners_, enfermé dans son appartement, en compagnie des officiers de la garnison du château; enfin, d'embrasser sa femme, ses frères et ses enfans[86].

[86] Tous ces faits résultent de la correspondance secrète de Louvois, publiée par M. Delort, et notamment d'une lettre du 1er novembre 1677 et d'un mémoire du 18 janvier 1679.

Mais nonobstant ces adoucissemens progressifs dans la captivité de Fouquet, la surveillance de Saint-Mars était aussi active et aussi minutieuse.

Fouquet ayant demandé la permission d'écrire _une pensée_ qu'il avait, laquelle, disait-il, serait _fort utile au service du roi_, Saint-Mars lui donna six feuilles de papier, après avoir _tiré de lui parole de les rendre écrites ou blanches_ au bout de quatre jours, pour les cacheter et les adresser au roi. (30 janvier 1673.)

Fouquet ayant désiré savoir _des nouvelles_, Saint-Mars fut autorisé à lui en dire du progrès des armes du roi, sans que _cela s'étendît à autre chose, sous quelque prétexte que ce fût_. (2 juillet 1673.)

Fouquet ayant voulu avoir du thé, on le lui envoya de Paris, mais Saint-Mars eut soin d'enlever la boîte, après l'avoir vidée devant lui, ainsi que le papier et le plomb qui enveloppaient le thé. (Novembre 1677.)

Louvois écrit à Saint-Mars: «Vous ne devez point donner d'autres lettres à M. Fouquet que celles que je vous adresse dans mes paquets avec une de moi.» (13 mars 1679.) «Il est à propos que M. d'Herleville (gouverneur de la ville de Pignerol) et sa femme ne rendent visite à M. Fouquet que trois ou quatre fois l'année; à l'égard du père jésuite qui vous est suspect, ne souffrez point qu'il entre dans le donjon.» (23 octobre.) «Vous répondez toujours à Sa Majesté de la sûreté de la personne de M. Fouquet.» (18 décembre.) «Je crois devoir vous répéter que les ordres de Sa Majesté restreignent les visites qui peuvent être rendues à votre prisonnier, aux officiers et habitans de la ville et de la citadelle.» (25 décembre.)

On voit évidemment dans la correspondance de Louvois qu'en 1679 on accordait un peu plus de liberté à Fouquet, mais qu'on n'épargnait rien pour l'empêcher de parler sur certains sujets que le roi avait fort à coeur: l'épée de Damoclès était sans cesse au-dessus de sa tête!

II.

L'anecdote de l'assiette d'argent, que Voltaire emprunta aux _Mémoires de Perse_, est rapportée d'une autre manière par le père Papon, dans le _Voyage en Provence_. Ici, ce n'est plus un pêcheur ni un esclave, mais un frater; ce n'est plus une assiette, mais une chemise très-fine, sur laquelle le prisonnier aurait écrit _d'un bout à l'autre_.

L'origine de cette anecdote n'existe-t-elle pas dans ces passages de deux lettres de Louvois à Saint-Mars? «Votre lettre m'a été rendue avec le nouveau mouchoir sur lequel il y a de l'écriture de M. Fouquet.» (18 décembre 1665.) «Vous pouvez lui déclarer que s'il emploie encore son linge de table à faire du papier, il ne doit pas être surpris si vous ne lui en donnez plus. Il me semble qu'il n'est pas fort difficile de s'apercevoir s'il en consomme à cet usage, puisqu'il n'y a qu'à le donner par compte à ses valets et les obliger à le rendre par compte aussi, et quand il en manquera, ce sera une marque infaillible qu'il s'en sera servi.» (21 novembre 1667.)

Fouquet, qui écrivait sur son linge, pouvait bien imaginer d'écrire sur sa vaisselle. Ce fut peut-être dans cette intention qu'il demanda et obtint de faire faire des assiettes et une salière, avec

deux flambeaux d'argent qui avaient été brisés dans l'explosion de la poudrière. (7 août 1665.)

Le père Papon apprit d'un vieil officier de l'île de Sainte-Marguerite, qu'une femme du village de Mongins vint se présenter à Saint-Mars pour être admise en qualité de servante auprès du prisonnier inconnu, mais qu'elle refusa de se condamner à une captivité lucrative, lorsqu'on lui eut annoncé que cette captivité serait perpétuelle.

N'est-ce pas là cette mesure prise à l'égard des valets de Fouquet, lesquels ne devaient sortir de sa prison que _par la mort_? Peut-être la femme que Saint-Mars voulait prendre à gages n'est-elle autre que la blanchisseuse qu'on logea dans le donjon pour laver le linge de Fouquet qui mettait de l'écriture _partout_, même sur ses rubans et la doublure de son pourpoint, tellement qu'on fut obligé de l'habiller d'une couleur sombre et de ne lui donner que des rubans noirs (lettre de Louvois du 14 février 1667). On se souvient que, selon M. de Palteau, le prisonnier était _toujours vêtu de brun_.

Le père Papon ouït dire encore que le valet du prisonnier étant mort dans la chambre de son maître, un officier de Saint-Mars alla lui-même, la nuit, prendre le corps pour le porter au cimetière: un valet de Fouquet, emprisonné comme lui à perpétuité, mourut aussi au mois de février 1680 (lettre de Louvois du 12 mars de cette année-là). Les faits qui s'étaient passés à Pignerol durent avoir un écho aux îles Sainte-Marguerite, lorsque Saint-Mars y transféra son _ancien prisonnier_.

Quant aux égards que Louvois montrait pour le _Masque de Fer_, en se découvrant devant lui, on peut penser que ce mi-

nistre, malgré son orgueil, accordait ces marques de déférence au malheur et à la vieillesse, s'il se rencontra jamais avec Fouquet dans un des voyages rapides et mystérieux qu'il faisait souvent.

«Il a quelquefois visité une partie de la France, quand le bruit de son départ commence à être semé, dit le _Mercure galant_ du mois de mai 1680 (un mois après la prétendue mort de Fouquet! On a des motifs de croire que Louvois était allé à Pignerol); et comme dans son retour il devance ordinairement les plus prompts courriers, ceux qui se plaisent à raisonner perdent leurs mesures.»

Le _Mercure galant_ du mois de juin laisse encore mieux pénétrer l'objet de ce voyage qui conduisit sans doute le ministre à Pignerol: «M. de Louvois est de retour à Fontainebleau _après avoir parcouru beaucoup de pays_. Vous savez jusqu'où le zèle qu'il a pour le service du roi l'emporte et avec quelle rapidité on le voit agir pour les intérêts de l'état. _Son voyage n'a pas tant été pour le besoin qu'il avait des eaux de Barège, que pour voir les travaux de quelques places où les grandes lumières qu'il a sur toute chose rendaient sa présence nécessaire._» Voilà, ce me semble, en quelle occasion Louvois se découvrit devant le _Masque de Fer_.

Louvois, dans ses lettres à Saint-Mars, ne s'exprime jamais qu'avec beaucoup de politesse en parlant de Fouquet: «Vous pouvez lui dire que j'ai fait, jusqu'à présent, tout ce qui a pu dépendre de moi pour lui rendre service dans les choses où je l'ai pu sans blesser mon devoir, et que je continuerai avec plaisir.» (30 janvier 1673.) «Je vous prie de faire à M. Fouquet un remerciement de ma part sur toutes ses honnêtetés.» (26 décembre 1677.) Voilà bien un salut par écrit.

Les beaux habits, le linge fin, les livres, tout ce qu'on prodiguait au prisonnier masqué pour lui rendre la vie moins pénible, n'étaient pas non plus refusés à Fouquet: l'ameublement de sa seconde chambre à Pignerol coûta plus de douze cents livres (lettre de Louvois, 20 février 1665); les habits et le linge que Saint-Mars lui fournit en treize mois coûtèrent, d'une part 1042 livres, et de l'autre, 1646 livres (lettres de Louvois, 12 décembre 1665 et 22 février 1666); Fouquet avait des flambeaux d'argent (lettre de Louvois, 7 août 1665); on renouvela plusieurs fois son ameublement et ses _tapis_ pendant seize ans de prison; il avait par an deux habits neufs, l'un d'hiver et l'autre d'été; on lui achetait la plupart des livres qu'il désirait: «Vous avez bien fait, écrit Louvois à Saint-Mars, de lui donner les choses nécessaires pour contribuer à son divertissement; mais vous devez toujours prendre vos précautions pour la sûreté de sa garde.» (21 février 1669.)

Fouquet, dans le désoeuvrement d'une si longue captivité, était bien capable d'imiter l'homme au masque, qui, selon le rapport de Lagrange-Chancel, s'_amusait_ à épiler sa barbe avec des pinces d'acier; non-seulement Fouquet apprenait le latin et la _pharmacie_ à ses domestiques[87], composait des vers pieux à l'aide du _Dictionnaire des rimes françaises_, imaginait des onguens et des remèdes pour différens maux[88], mais encore il se livrait on ne sait à quelles occupations frivoles qui faisaient dire à Louvois, le 16 juin 1666: «Cette occupation marque bien l'oisiveté dans laquelle il se trouve présentement. Il ne faut pas s'étonner qu'un homme qui a eu une longue habitude du travail s'applique à de petites choses pour s'occuper[89].»

[87] _Histoire de la détention de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun_, par M. Delort, en tête de l'_Histoire de la détention des

philosophes et des gens de lettres_, p. 33.

[88] Fouquet avait appris de sa mère, auteur du célèbre _Recueil de recettes choisies_ tant de fois réimprimé depuis l'édition originale de 1675, une foule de recettes singulières. Louvois, ayant mal aux yeux, lui fit demander de l'_eau de casselunette_ et un _Mémoire de la manière dont elle se fait_ (lettres du 13 juin et 5 juillet 1678).

[89] Ne doit-on pas rapporter à ce passage la célèbre histoire de l'araignée que tant de biographes ont introduite à tort dans la captivité de Pellisson, et dont Renneville, mieux instruit des traditions de la Bastille, a fait honneur au comte de Lauzun, trop léger et trop insouciant néanmoins pour se créer des _occupations_ de cette espèce? Ce serait donc Fouquet et non Lauzun, à qui nous attribuerions cette touchante anecdote: «Sans livres, sans occupation, n'étant visité que de son barbare surveillant, lorsqu'il lui portait du pain, le comte (Fouquet) ne sachant à quoi s'amuser, avait appris à une petite araignée à descendre dans sa main pour y prendre du pain qu'il lui tendait. Un jour Saint-Mars entra dans le moment que le comte était dans cette amusante _occupation_ avec son araignée; il lui fit le détail de ce beau divertissement, et ce brutal, voyant que le comte y prenait une espèce de plaisir, lui écrasa l'araignée dans la main en lui disant que les criminels comme lui étaient indignes du moindre divertissement.» _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 74.

On pourrait encore appliquer à Fouquet une partie de ce que la tradition nous fait connaître de la taille, de l'air majestueux, de la voix intéressante et même de l'esprit _vif et orné_ du prisonnier masqué.

Fouquet n'était pas beau de visage, il est vrai; mais l'abbé de Choisy, dans ses _Mémoires_[90] nous le montre «savant dans le droit, et même dans les belles-lettres; la conversation légère, les manières aisées et nobles; répondant toujours des choses agréables.» Bussy-Rabutin ne le juge pas autrement, et avoue à contre-coeur qu'_il avait l'esprit fin et délicat_[91]. Ses portraits lui donnent une figure spirituelle, un regard fier, une superbe chevelure: en un mot, sa bourse n'était pas le seul aimant qui lui gagnât les coeurs, puisque Mme de Sévigné, qu'il avait courtisée sans succès comme amant, l'estimait assez pour en faire un ami.

[90] Collection Petitot, t. 63 de la seconde série, p. 210.

[91] _Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy_, éd. de 1696, in-12, t. 2, p. 428.

III.

Il est certain qu'avant l'année 1680, Saint-Mars ne gardait à Pignerol que deux prisonniers importans, Fouquet et Lauzun; cependant, l'_ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol_, suivant les termes du journal de M. Dujonca, dut se trouver dans cette forteresse avant la fin d'août 1681, époque du passage de Saint-Mars au fort d'Exilles, où le roi l'envoyait en qualité de gouverneur, pour le récompenser de son zèle dans la garde de Fouquet.

Ce fut donc dans l'intervalle du 23 mars 1680, date supposée de la mort de Fouquet, au 1er septembre 1681, que le _Masque de Fer_ parut à Pignerol, d'où Saint-Mars n'emmena que _deux_ prisonniers à Exilles[92]; or, l'un de ces prisonniers était proba-

blement l'homme au masque; l'autre, qui était sans doute Matthioli, mourut avant l'année 1687, puisque Saint-Mars, ayant eu, au mois de janvier de cette année-là, le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, ne conduisit qu'_un seul_ prisonnier dans cette nouvelle prison[93].

[92] Louvois écrit à Saint-Mars, 12 mai 1681: «Je demande au sieur Duchanoy d'aller visiter avec vous les bâtimens d'Exilles, et d'y faire un mémoire des réparations absolument nécessaires pour le logement des deux prisonniers de la tour d'en bas, qui sont, je crois, les seuls que Sa Majesté fera transférer à Exilles.» Extrait des Archives des Aff. étr. par M. Delort.

[93] Saint-Mars écrit à Louvois, 20 janvier 1687: «Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de mon prisonnier, que je puis bien vous en répondre pour son entière sûreté.» Extrait des Archives des Aff. étr., par Roux-Fazillac.

IV.

La correspondance de Louvois avec Saint-Mars[94] fait mention, il faut l'avouer, de la mort de Fouquet, que lui aurait annoncé une lettre de Saint-Mars, écrite le 23 mars 1680. Les lettres de Louvois, datées des 8, 9 et 29 avril, répètent plusieurs fois: _feu M. Fouquet_, en ordonnant de remettre le corps du défunt aux _gens_ de Mme Fouquet, et de transférer Lauzun dans la chambre mortuaire, meublée et tapissée à neuf; mais il est remarquable que, dans les lettres suivantes, Louvois dise comme à l'ordinaire, _M. Fouquet_, sans faire précéder ce nom de la qualification de _feu_ qu'il employait auparavant.

[94] Dans l'_Histoire de la détention des philosophes_, t. 1, p. 317 et suiv.

Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 3 avril 1680: «Le pauvre M. Fouquet est mort, j'en suis touchée... Mlle de Scudéry est très-affligée de cette mort.» Elle écrit à la même, le 5 du même mois: «Si j'étais du conseil de la famille de M. Fouquet, je me garderais bien de faire voyager son pauvre corps, comme on dit qu'ils vont le faire: je le ferais enterrer là; il serait à Pignerol; et, après dix-neuf ans, ce ne serait point de cette sorte que je voudrais le faire sortir de prison.»

Elle écrit encore à peu près dans les mêmes termes à M. de Guitaud: «Si la famille de ce pauvre homme me croyait, elle ne le ferait point sortir de prison à demi; puisque son ame est allée de Pignerol dans le ciel, j'y laisserais son corps après dix-neuf ans: il irait de là tout aussi aisément dans la vallée de Josaphat, que d'une sépulture au milieu de ses pères, et comme la Providence l'a conduit d'une manière extraordinaire, son tombeau le serait aussi.» Ce passage de cette lettre a été seul conservé, d'où l'on peut présumer que Mme de Sévigné y donnait carrière hardiment à des soupçons sur les causes de la mort de son ami.

La _Gazette de France_, dans son numéro XXVIII, contient cette nouvelle, datée de Paris, 6 avril: «On nous mande de Pignerol que le sieur Fouquet y est mort d'_apoplexie_.» Enfin, d'après l'autorité de la _Gazette_, Haudicquer de Blancourt, dans ses _Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit_, imprimées en 1695, avance que Fouquet est mort le 23 mars 1680.

Mais les contradictions des contemporains au sujet de cette mort ne sont pas moins extraordinaires que celles des dates; et l'absence, presque complète, de pièces y relatives, laisse beaucoup à présumer.

Conçoit-on, par exemple, que Louvois n'accuse réception de la lettre d'avis de Saint-Mars que le 8 avril, tandis que la _Gazette_ du 6 publiait cette nouvelle et que Mme de Sévigné la savait cinq jours auparavant? Le courrier, portant les dépêches du ministre, serait donc resté plus de quatorze jours en chemin, tandis que la poste de Pignerol aurait fait la même route en moins de huit jours?

D'où vient que Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné, qui étaient tous deux à Paris alors, et qui se voyaient sans cesse, ont donné une cause entièrement opposée à la mort de Fouquet, leur ami commun? Est-il possible que Bussy, dans sa lettre à Mme de M..., ait écrit, le 25 mars (le mois, sinon le jour, est à l'abri d'une controverse à élever sur la fidélité de l'éditeur, le père Bouhours, ami de Bussy et de Fouquet): Vous _savez, je crois_, la mort d'apoplexie de M. Fouquet, dans le temps qu'on lui avait permis d'aller aux eaux de Bourbon? Cette permission est venue trop tard: la mauvaise fortune a avancé ses jours.» Une phrase d'une autre lettre du même, datée du 6 avril, et adressée au marquis de Trichâteau, semble faire entendre aussi que Fouquet avait obtenu sa grâce: «La fortune a ri trop tard à notre pauvre ami; cela n'a fait qu'augmenter son regret de quitter la vie.»

Mais si Fouquet mourut d'_apoplexie_, comment interpréter alors le sens de ces paroles de Mme de Sévigné: «Voilà cette vie qui a tant donné de peine à conserver! _Il y aurait beaucoup à

dire là-dessus!_ Sa maladie a été des convulsions et des maux de coeur sans pouvoir vomir.»

Comment, enfin, expliquer le silence du _Mercure galant_ sur la mort d'un personnage aussi célèbre, quand on trouve dans ce journal le fidèle relevé des décès principaux de chaque mois, quand le volume d'avril annonce les morts de Mrs Feydeau et Gailloire, chanoines de Notre-Dame, de M. Bourdon, docteur en Sorbonne, et d'autres individus aussi obscurs? Était-ce une omission volontaire du journaliste de Visé qui n'osait pas mécontenter Colbert ou les amis de Fouquet, en portant un jugement sur la personne du défunt, en rappelant ses malheurs ou ses fautes? Était-ce la censure occulte de Versailles qui condamnait à l'oubli la mémoire du surintendant?

Étrange mort que celle-ci, qui eut lieu à Pignerol le 23 mars, et qui était sue le 25 à Paris!

Pas un acte authentique pour constater la fin d'un homme qui avait fait autant de bruit par sa disgrâce que par sa fortune, pour imposer silence aux soupçons toujours prêts à chercher un crime dans une mort entourée du mystère de la prison d'état, pour forcer l'histoire à enregistrer le terme de cette grande et illustre captivité! Rien qu'une dépêche, presque énigmatique, du ministre de la guerre; rien que la restitution d'un cadavre dans un cercueil; rien que l'extrait, peut-être supposé, d'un obituaire de couvent constatant l'inhumation un an après la mort!

Le 9 avril, Louvois écrit de Saint-Germain à Saint-Mars: «Le roi me commande de vous faire savoir que Sa Majesté trouve bon que vous fassiez remettre aux gens de Mme Fouquet le corps de feu son mari, pour le faire transporter où bon lui semblera.» Or,

à cette époque, Mme Fouquet demeurait à Pignerol dans la maison du sieur Fenouil[95], et sa fille devait bientôt habiter le donjon au-dessus de la chambre du prisonnier, avec laquelle un escalier intérieur, construit exprès, aurait permis de communiquer[96].

[95] On apprend cette particularité de la procuration retrouvée par M. Modeste Paroletti, et citée plus bas.

[96] Lettre de Louvois, du 18 décembre 1679, dans le t. 1 de l'_Histoire de la détention des philosophes_.

Cependant ce n'est qu'un an plus tard que le corps, transporté à Paris, fut inhumé, dit-on, le 28 mars 1681, en l'église du couvent des Filles de la Visitation-Sainte-Marie, dans la chapelle de Saint-François-de-Sales où François Fouquet, père du surintendant, reposait sous les marches de l'autel depuis quarante et un ans. François Fouquet avait une fastueuse épitaphe[97], qui énumérait ses titres, et ses vertus, à demi effacée par les pieds du prêtre officiant; mais Nicolas Fouquet n'eut pas même son nom gravé sur une lame de cuivre, dans un temps où l'Académie des inscriptions et des médailles secondait la sculpture pour immortaliser les tombeaux! Nicolas Fouquet, _qui fut élevé à tous les degrés d'honneur de la magistrature, conseiller du parlement, maître des requêtes, procureur-général, surintendant des finances et ministre d'état_, dut se contenter de cette oraison funèbre écrite dans les registres mortuaires des Visitandines, si toutefois on peut s'en rapporter à l'extrait de ces registres mentionné dans les _notes_ du major Chevalier, bien que la supérieure du couvent de la Visitation ait déclaré en 1790 qu'il n'existait _aucun registre de sépulture antérieur à l'année 1737_[98].

[97] Voici cette épitaphe rapportée par Piganiol de la Force, _Descript. de Paris_, éd. de 1765, t. 5, p. 42:

«A L'HEUREUSE MÉMOIRE

De messire François Foucquet, chevalier, conseiller du roi ordinaire dans tous ses conseils, fils de messire FRANÇOIS FOUCQUET, conseiller au parlement de Paris, lequel, après avoir passé par les charges de conseiller audit parlement et de maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fut nommé pour ambassadeur de Sa Majesté vers les Suisses, et puis retenu pour être employé aux plus secrètes et plus importantes affaires de l'état, dans le maniement desquelles il a vécu avec tant d'intégrité et de modération, qu'il peut être proposé pour exemple à tous ceux qui sont admis aux conseils des princes. Sa naissance, sa vertu, sa capacité, son zèle au service du roi, lui ont acquis un nom honorable en cette vie, d'où il passa en une meilleure, trop tôt pour les siens et pour le public, laissant douze enfans de dame MARIE DE MAUPEOU, sa femme, fille de messire GILLES DE MAUPEOU, seigneur d'Ableiges, conseiller d'état, intendant et contrôleur général des finances. Il mourut le 22 avril 1640, âgé de 53 ans.»

Le cercueil qui se trouve encore dans le caveau porte cette autre épitaphe plus modeste que je transcris.

CY GIST LE CORPS DE Mr FRANÇOIS FOUQUET VIVANT CHer CONSr ORDINre DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT LEQUEL DÉCÉDA LE XXIIe JOUR D'AVRIL 1640 AAGÉ DE 53 ANS.

[98] Cette supérieure adressa la lettre suivante aux auteurs de la _Bastille dévoilée_, qui lui avaient demandé de collationner sur l'original l'extrait mortuaire de Fouquet.

«Monsieur,

La déclaration du roi du 9 avril 1736 qui oblige d'avoir deux registres de sépulture, et d'en déposer un au greffe, tous les ans, est l'époque précise des _Actes mortuaires_ dont nous sommes en possession; _d'après les plus exactes recherches_, nous n'en avons trouvé _aucun_ antérieur à l'année 1737. Il se pourrait bien que celui de M. Foucquet fût à la paroisse Saint-Paul, parce que c'est le curé de ladite paroisse qui fait tous nos enterremens; nous voyons _par différentes notes_ que ledit sieur est mort à Pignerol, au mois de mars 1680; qu'il a été inhumé dans notre église extérieure le 28 mars 1681, dans la cave où M. son père avait été enterré quarante ans auparavant; _son_ épitaphe est dans la chapelle de Saint-François de Sales, au-dessus de ladite cave. La messe dont il a été parlé a été fondée par M. son père, en 1640.

J'ai l'honneur d'être, etc. Soeur Anne-Madeleine Chalmette.»

Cette lettre, imprimée dans la 9e livraison de la _Bastille dévoilée_ pour prouver que Fouquet ne fut pas l'homme au masque, prouve surtout que les registres cités par Chevalier n'ont jamais existé, ou bien ont été enlevés à l'époque (vers 1770) où l'on fit à Pignerol et à la Bastille des perquisitions secrètes, afin d'anéantir les traces de la captivité du surintendant.

Quant à _son_ épitaphe qui, selon cette lettre, _était_ dans la chapelle de Saint-François de Sales, on est autorisé à croire que la supérieure a été trompée par une des épitaphes de la famille Fouquet, dans lesquelles le nom du surintendant se trouvait plusieurs fois répété avec l'énumération de tous ses titres et dignités.

Un historien moderne (Dufey, de l'Yonne) a bien fait la même confusion en disant dans le _Mémorial parisien_: «Sous les marches de la chapelle à gauche, a été inhumé Nicolas Fouquet,» M. Dufey avait mal lu Piganiol qui dit: «Dans une chapelle qui est à gauche en entrant et sous les marches, a été inhumé François Fouquet.» L'épitaphe de Nicolas Fouquet n'a jamais existé: elle n'est relatée nulle part dans les _Épitaphiers_ manuscrits de la ville de Paris, pas même dans le grand recueil en 9 vol. in-fol, avec les armoiries coloriées, lequel fait partie du Cabinet des Chartes et Titres formé par M. Champollion-Figeac, à la Bibliothèque du roi.

Au reste, cette lettre est fort amphibologique, et les _différentes notes_ sur lesquelles la supérieure appuie ses indications méritent peu de confiance à cause de leur analogie avec les _notes_ du major Chevalier.

Quoi! dans cette chapelle dotée par François Fouquet, ornée par Nicolas Fouquet, remplie des épitaphes de la famille Fouquet, le prisonnier de Pignerol fut enterré obscurément, sans une pierre tumulaire, sans une inscription, sans un obit! quoi! ses deux frères qui lui survécurent, Louis, évêque d'Agde, et Gilles, premier écuyer de la grande écurie; ses enfans, Louis-Nicolas comte de Vaux, Charles Armand, prêtre de l'oratoire, Louis, marquis de Belle-Isle, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; ses filles et ses gendres, Armand de Béthune, duc de Charost, et Emmanuel de Crussol, marquis de Montgalez; sa femme; sa mère qui vivait encore et qui passait pour une sainte toute chargée d'oeuvres pies et charitables; ses amis, encore nombreux et puissans, qui le pleuraient comme une victime innocente immolée à l'ambition de Colbert et à la jalousie de Louis XIV, ne vengèrent

pas du moins sa mémoire en publiant sur sa tombe l'histoire de ses infortunes et le triomphe de sa fin chrétienne!

Est-ce que dans ce temps-là les inscriptions funéraires avaient besoin, comme un livre, d'une _approbation du roi_? Les filles de la Visitation craignirent-elles de se mettre mal en cour, si elles souffraient dans leur église l'éloge public de leur bienfaiteur défunt, proscrit même après sa mort? Les Visitandines étaient pourtant quelquefois très-expansives dans leur gratitude, lorsqu'elles ajoutaient, par exemple, à l'épitaphe de frère Noël Brulart de Sillery, que ce fondateur de leur église avait voulu, _pour comble de tout_, y être enterré. L'épitaphe de Fouquet disparut-elle sous le marteau, par un ordre émané de Versailles? Défense fut-elle faite d'offrir aux yeux des personnes dévotes le moindre signe extérieur qui rappelât le terrible martyre de ce pauvre homme, et sollicitât pour lui des indulgences dans l'autre vie? ou plutôt, la famille de Fouquet, suspectant l'identité du corps qu'on lui remettait, et n'osant approfondir le mystère d'une substitution de cadavre, préféra-t-elle garder le silence et ne pas se faire complice de cette odieuse fraude inventée par la haine ou par la politique?

La plupart des historiens des monumens de Paris[99] ont répété que Fouquet avait été enterré dans le même caveau que son père, mais pas un n'y est descendu pour découvrir la place occupée autrefois par un cercueil, vide peut-être, ou du moins ne contenant que des ossemens qui n'avaient jamais appartenu au prisonnier de Pignerol.

[99] Voyez Dulaure, Germain Brice, Piganiol de la Force, Hurtaut, Thiéry, Auguste Poullain de Saint-Foix, etc.; mais les histoires de Paris, publiées à la fin du dix-septième siècle, telles que

la première édition de G. Brice, (1684), _Paris ancien et nouveau_, par Lemaire (1685) ne parlent pas de cette sépulture.

Quant à nous, qui avions soulevé tant de preuves morales contre la prétendue inhumation de Fouquet dans l'église des filles de Sainte-Marie, nous pensions que la vérité ne serait plus reconnaissable aujourd'hui sur un squelette, sur une tête de mort; nous ne songions pas à desceller ce cercueil de plomb pour y remuer une poussière muette. Eh bien! un fait est venu par hasard justifier, surpasser nos inductions: Fouquet n'a pas été inhumé à la Visitation, comme on l'a cru; son cercueil n'a même jamais été transféré de Pignerol à Paris; les registres du couvent ou les gens qui invoquaient leur témoignage ont menti!

La _cave_ de la chapelle de Saint-François-de-Sales n'avait pas été ouverte depuis l'année 1786 où l'on y enterra la dernière des Sillery, Adélaïde-Félicité Brulart; le couvent supprimé en 1790, les bâtimens vendus depuis et l'église concédée au culte protestant en 1802, on respecta cependant les tombes et on n'alla pas chercher du plomb pour fondre des balles, dans le caveau des bienfaiteurs du monastère. Il y a cinq mois environ que la cathédrale de Bourges réclama le corps d'un de ses archevêques, le _bienheureux_ André Fremiot, qui avait été inhumé chez les filles de Sainte-Marie, fondées par sa soeur, la célèbre Mme de Chantal, au commencement du 17e siècle: on fit de longues recherches avant de découvrir les restes du prélat catholique oubliés sous la sauve-garde de la _Confession de Genève_; ce fut dans la sépulture de Fouquet qu'on trouva le cercueil de l'_illustrissime et révérendissime père en Dieu, patriarche, archevêque de Bourges, primat des Aquitaines_; tous les cercueils que contenait le caveau furent examinés par une commission de la ville,

toutes les épitaphes furent relevées avec soin: celle de Nicolas Fouquet manque!

Son père François, ses frères Yves, seigneur de Mézières, conseiller du parlement, et Basile, commandeur des ordres du roi, abbé de Barbeaux et de Rigni, sa première femme Louise Fouché dame de Quehillac, deux de ses enfans décédés en bas âge, son fils aîné Louis-Nicolas comte de Vaux, sont les seuls habitans de ce caveau où retentit, comme un écho plaintif, le nom de _très-haut et très-puissant seigneur messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Vaux et de Melun, ministre d'état et surintendant-général du roi_; nom fameux par les malheurs plutôt que par la fortune qu'il rappelle, nom imposant surtout dans l'épitaphe de deux héritiers de cette haute prospérité frappés au berceau, avant que le _très-haut et très-puissant seigneur_ fût devenu un grand criminel d'état devant la chambre de justice de 1661!

Cette censure royale, qui refusait une épitaphe à la victime de Pignerol, mit un bâillon sur la bouche de l'histoire pour l'empêcher de faire entendre le jugement de la postérité. Voyez: Fouquet mort, ou passant pour tel, comme on a peur qu'une voix indiscrète ne s'élève de sa tombe ou de sa prison! comme on a soin d'imposer silence aux regrets de ses amis! comme on s'efforce d'effacer jusqu'au souvenir de l'illustre captif! Pellisson, qui achevait en ce temps-là son _Histoire de Louis XIV_, s'excusa de ne pas s'arrêter sur la disgrâce du surintendant, qu'il avait partagée, et ne donna aucun détail concernant une affaire qu'il devait connaître à fond; M. de Riencourt, dans son _Histoire de la monarchie française sous le règne de Louis-le-Grand_, imprimée en 1688, ne mentionna pas même la condamnation de Fouquet,

sans doute pour éviter de le plaindre, car il ne manifestait que des doutes au sujet de la culpabilité de ce ministre.

La généreuse Mme Fouquet (Marie-Madelaine de Castille-Villemareuil, morte en 1716, âgée de quatre-vingt-trois ans) qui, depuis dix-huit ans, assiégeait le roi de placets[100] et de sollicitations, invoqua en 1680 une promesse que Louis XIV lui avait faite pour se dérober sans doute à ses importunités, et voulut rendre cette promesse plus solennelle par la publicité; mais la _Harangue de Mme Fouquet au roi_ ne put être imprimée qu'à l'étranger, à Utrecht, chez Jean Ribius, et les exemplaires de ce petit livre in-16, intitulé _Formulaire des inscriptions et soubscriptions des lettres dont le roi de France est traité par tous les potentats de l'Europe, et dont il les traite réciproquement_, eurent beaucoup de peine à s'introduire en France, quoique le sujet adulateur de l'ouvrage eût été imaginé sans doute pour servir de recommandation à la harangue.

[100] On en trouve un, présenté au roi _le jour de sa fête_, dans le premier volume des _Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille_, p. 62.

«Votre Majesté, disait Mme Fouquet dans cette requête, a bien voulu me faire l'honneur de me dire _qu'elle était fâchée d'être obligée de faire ce qu'elle a fait_.» Mme Fouquet, tout en implorant la clémence royale, avait la hardiesse de rappeler les iniquités du procès de son mari, particulièrement les papiers de l'accusé _pris contre toutes les formes ordinaires, et beaucoup même soustraits_; elle ne demandait point une _absolution glorieuse_, mais une _abolition_, l'exil au lieu de l'emprisonnement perpétuel... Le roi répondit sans doute en ordonnant de lui annoncer la mort du prisonnier!

Les ouvrages de dévotion que Fouquet avait rédigés à Pignerol, et que son fils enleva contre l'intention de Louis XIV[101], n'eurent pas le droit de paraître avec le nom de l'auteur. Le père Boutauld, jésuite[102], qui publia le premier volume des _Conseils de la Sagesse, ou Recueil des maximes de Salomon_, après avoir obtenu un privilége daté du 13 février 1677, pour Sébastien Mabre-Cramoisi, imprimeur du roi, et directeur de l'imprimerie royale du Louvre, ne put obtenir qu'en juin 1683 une _permission d'imprimer la Suite des Conseils de la Sagesse_, trouvée dans la prison de Fouquet.

[101] Louvois écrit à Saint-Mars, 8 avril 1680: «Vous avez eu tort de souffrir que M. de Vaux ait emporté les papiers et les vers de M. son père, et vous deviez faire enfermer cela dans son appartement.» T. 1 de l'_Histoire de la détention des philosophes_.

[102] Le catalogue de la Bibliothèque du Roi le nomme _Bétaut_, mais c'est une erreur. Le père d'Avrigny, dans les _Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe_, 1725, t. 3, p. 113, nie que Fouquet eût composé cet ouvrage. «Je ne sache que les _Conseils de la sagesse_ qu'on lui ait attribués. Ce livre eut beaucoup de vogue, mais le P. Boutauld, jésuite, en était l'auteur. L'idée qu'on eut qu'il était d'un surintendant prisonnier et pénitent ne gâta rien à l'ouvrage et contribua au débit.» Mais il suffira de comparer entre eux les différens livres publiés par le père Boutauld, depuis 1680 (il avait alors quatre-vingts ans), pour s'assurer qu'ils partent tous de la même main et qu'ils ont été écrits sous la même inspiration: on y retrouve à chaque page Fouquet et le prisonnier de Pignerol. Voyez BOUTAULD dans la dernière édition de Moréri. Les _Conseils de la sagesse_, contrefaits en Hollande avec les caractères d'Elzevier, chez Abraham

Trojel et Abraham de Hondt à la Haye, ont eu depuis quatre ou cinq éditions. Il y a aussi des traductions en espagnol et en italien.

Le premier volume avait été publié à Paris en 1677: on ne tarda pas à reconnaître Fouquet sous le masque de Salomon, quoique le _Journal des Savans_, nº XVII, de l'année 1677, n'osât pas soulever un coin du voile de l'anonyme, en rendant compte de cet ouvrage qui était alors dans toutes les mains. «Il y a long-temps, lit-on dans la préface, Théotime, que vous me faites la grâce de me plaindre et de sentir pour moi les peines de ma solitude... Ces tristes spectacles et le silence affreux du désert où la fortune me retient encore n'empêchent pas que les heures n'y passent bien vite... Vous savez que je me consolais autrefois en livres, vous allez voir dans l'écrit que je vous envoie, que je m'occupe maintenant à les expliquer... Salomon aimait à se trouver seul, autant que les princes de sa cour à se trouver auprès de lui et à l'entendre parler. L'heure où aspiraient ses désirs était lorsqu'après les travaux du soir, las des affaires, des honneurs et des bruits du monde, il se retirait de la vue des compagnies, et allait s'entretenir avec Dieu dans une maison de campagne nommée _Hetta_, assez proche de la ville. (N'est-ce pas une allusion à la maison de Saint-Mandé?) Ce fut dans ce désert magnifique, et à la vue des beautés de Dieu, que ses contemplations lui découvraient, qu'il conçut de si grands mépris des beautés mortelles, et qu'après les autres plaintes qu'il fit contre la trahison de leurs promesses et de leurs flatteries, il chanta ce fameux cantique que les grottes et les eaux de son palais entendirent les premières, mais que les échos ont fait depuis entendre partout, et qu'ils feront retentir jusqu'à la fin des siècles: _Vanitas vanitatum, cuncta vanitas!_»

Dans le courant de cette paraphrase toujours noble et touchante, souvent éloquente et sublime, Fouquet se rappelle sans cesse ce qu'il a été en comparaison de ce qu'il est: le prisonnier de Pignerol s'adresse toujours au surintendant des finances. «Peut-être que ceux qui nous verront ce soir heureusement établis dans une puissante et haute fortune nous trouveront le matin ensevelis sous ses ruines... Accoutumez-vous à regarder sans étonnement et sans frayeur tout ce qui arrive; lorsque l'affliction survient, ne vous fâchez pas contre Dieu... Salomon croyait que la fidélité et l'amour des serviteurs ne peuvent être justement récompensés que par l'amour de leur maître... Il se regardait comme leur père; et un des plus beaux exploits de sa sagesse fut d'avoir fait en sorte que personne n'entrât et ne demeurât chez lui pour le servir, qui ne fût fidèle, et que personne n'en sortît, qui ne fût riche. Leur fortune entrait dans le nombre de ses propres affaires... Votre grandeur et votre gloire ne sont pas d'abaisser les autres devant vous, mais d'être grand en vous-même et d'avoir au-dessus d'eux une élévation indépendante de leur chute et de leur malheur... L'amitié nous plaît, mais l'intérêt est notre maître... Ils devraient savoir que de se déclarer l'ami de quelqu'un, c'est s'obliger de n'avoir ni argent dans le temps de ses nécessités, ni loisir dans le temps de ses affaires, ni sang et vie dans le temps de ses dangers... Dans les affaires de l'amitié, aussi bien que dans celles de l'état, les moindres indiscrétions et légèretés de langue sont des crimes irrémissibles... Si le malheur veut que nous ayons des ennemis, croyons qu'il nous est moins glorieux de renverser leur maison et leur fortune, que d'adoucir leur colère, et tous ces soins que nous employons à gagner sur eux un procès, employons-les à gagner leur coeur.»

Dans ces deux volumes, inspirés par la lecture méditée de la Bible[103], Fouquet se montre, suivant l'expression d'un contemporain, _revêtu de sa seule vertu, et épuré de la plus pure lumière de la foi_[104]. Ses ennemis durent grincer des dents en voyant ce calme évangélique et cette patience chrétienne, ce dédain pour le _néant des grandeurs humaines_ et ce pardon des injures: Colbert sentit peut-être un remords en quittant avec la vie ce pouvoir qu'il avait acheté au prix de la perte de Fouquet.

[103] On voit par la correspondance de Louvois (_Histoire de la détention des philosophes_) que l'on donna deux exemplaires de la Bible à Fouquet, avec les oeuvres de Clavius et de saint Bonaventure, mais on lui refusa les oeuvres de saint Jérôme et celles de saint Augustin.

[104] Manuscrits envoyés par le major Chevalier à Malesherbes. Cabinet de M. Villenave.

Le second ouvrage posthume de Fouquet, intitulé _Méthode pour converser avec Dieu_, 1684, in-16, qui n'était pourtant qu'un extrait des _Conseils de la Sagesse_, fut _supprimé_, malgré l'approbation de la société de Jésus, comme on le voit par une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque du roi.

Le père Boutauld, il est vrai, n'avait pas mis ce petit livre à couvert par une dédicace au roi, comme il fit pour un autre ouvrage recueilli aussi dans les papiers de Fouquet et publié sous le titre: _Le Théologien, dans les conversations avec les sages et les grands du monde_, Paris, 1683, in-4°. Ce _théologien_, qu'on a pris pour le père Cotton parce que l'éditeur le fait vivre sous _Henri-le-Grand_, n'est autre que Fouquet, _sage et maître de sa colère, sincère, magnanime, incorruptible, fidèle à sa pro-

messe et impénétrable en ses secrets_: «Il fut appelé à la cour et y eut un emploi des plus honorables; le roi fit état de sa personne et de ses conseils et se plut à ses entretiens: il lui fit même la grâce de l'honorer de sa confiance intime et de lui témoigner des bontés très-singulières et qui furent enfin trop glorieuses pour n'être pas insupportables à la jalousie.» L'éditeur annonce presque l'origine de l'ouvrage: «Quelques uns de ses amis, qui héritèrent de ses papiers et qui furent témoins de ses pensées les plus secrètes, conçurent le projet de mettre ses écrits en ordre; s'il se trouve ici quelques fautes, on ne doit les attribuer qu'à ma seule plume. Les lumières que j'ai reçues des personnes qui le connurent familièrement lorsqu'il fut éloigné de la cour m'ont beaucoup aidé. Je n'eus le bonheur de lui parler et de l'approcher, qu'environ deux ans avant qu'il mourût. (Ce ne peut être le père Cotton mort en 1626.)» Il faudrait savoir si le jésuite Boutauld n'a pas été confesseur de Fouquet, à Pignerol.

Mais la partie la plus curieuse du volume est une éloquente justification de ce prisonnier d'état, sous la forme d'une nouvelle historique _Adelaïs_, dans laquelle on découvre peut-être toute l'histoire secrète du procès de Fouquet.

Marie, fille du roi d'Aragon, femme de l'empereur Othon, devint amoureuse d'un gentilhomme, et crut qu'il suffisait d'_avertir par ses regards qu'elle permettait qu'on l'aimât_; ce gentilhomme feignit de ne pas l'entendre, mais un jour, celle-ci parla si clairement, qu'il s'échappa des bras de cette femme éhontée. Marie, pour se venger, accusa ce nouveau Joseph d'avoir attenté à l'honneur du lit impérial et obtint de son mari que le coupable périrait. Il fut arrêté et conduit en prison: «La nouvelle de cet emprisonnement se répandit aussitôt à la cour, mais on n'en sut

pas le sujet; la chose demeura secrète entre l'empereur et l'impératrice, les autres devinèrent et soupçonnèrent comme ils purent, et ils en furent d'autant plus empêchés qu'il ne paraissait nullement que ce sage gentilhomme se fût oublié de son devoir.» Adelaïs, mère d'Othon, conseillait à son fils de se borner à exiler l'accusé, faute de pouvoir prouver le crime dont la preuve serait d'ailleurs un déshonneur pour l'empire; mais Othon n'écouta que les prières de sa femme: «il publia l'affaire et voulut que les juges s'en mêlassent.» Le gentilhomme périt sur un échafaud; car «la voix de la calomnie eut plus de force que celle de l'innocence; mais son sang répandu parla mieux que lui et fit retentir jusqu'au ciel des cris que la justice de Dieu écouta.» La femme de ce malheureux gentilhomme était alors absente; elle ne put que demander le corps du condamné pour le faire inhumer, et ayant obtenu qu'on le lui rendît, elle cacha sous sa robe la tête sanglante et alla elle-même la jeter aux pieds de l'empereur, en criant justice et en accusant l'impératrice. Cette veuve éplorée jura que son mari n'était pas coupable du crime pour lequel on l'avait fait mourir, et le ciel confirma ce serment par un miracle, à la suite duquel l'impératrice fut brûlée, pour expier la mort inique dont elle était l'auteur.

On ne peut manquer de reconnaître tous les personnages de ce roman: _Othon_, c'est Louis XIV; l'_impératrice Marie, fille du roi d'Aragon_, c'est Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France, ou bien Mlle de La Vallière, maîtresse du roi; le _gentilhomme_, c'est Fouquet; _Adelaïs_, mère d'Othon, c'est la reine-mère Anne d'Autriche. La vraisemblance ne contredit pas ces suppositions qui d'ailleurs sont indiquées à peu près par l'histoire, et qui n'échappèrent pas sans doute aux contemporains. A coup sûr, cette nouvelle, dont les allusions sont fort

claires, ne se trouve pas, sans dessein, dans un livre de dévotion, dédié au roi. Reste à savoir si le père Boutauld, en ajoutant à sa publication ce plaidoyer indirect en faveur de Fouquet, prétendait justifier un mort ou un vivant. Pour moi, je pense que _le Théologien dans les conversations_ n'a été imprimé que pour servir de passeport à la leçon renfermée dans _Adelaïs_. Cette leçon fut-elle tout-à-fait perdue?

Un savant Piémontais, M. Paroletti, lut à l'Académie de Turin un mémoire (_Sur la mort du surintendant Fouquet, Notices recueillies à Pignerol_) imprimé en 1812, dans le recueil in-4° de cette Académie, pour éclaircir la date de la mort de Fouquet; mais l'enquête qu'il poussa dans cet objet à Pignerol n'eut d'autre résultat que de mieux attester l'obscurité de cette question: il fouilla dans les archives de la ville, du château, des églises et des notaires; il trouva seulement chez un de ces derniers une procuration passée au _donjon de la citadelle_, le 27 janvier 1680, devant Lantéri, notaire royal, par laquelle Mme Fouquet autorisait l'avocat Despineu à toucher pour elle une rente à Paris; M. Paroletti ne rencontra pas ailleurs le nom de Fouquet, pas même parmi les actes des décès qui avaient eu lieu dans la citadelle et qui relevaient de la paroisse de Saint-Maurice. Il eut beau pénétrer dans les caveaux du monastère de Sainte-Claire, où les morts de la citadelle étaient tous apportés en vertu d'une vieille coutume, il ne tira aucune lumière de ses recherches parmi les anciennes pierres tumulaires.

La mémoire des hommes avait gardé, mieux que la pierre et le papier, les traces du séjour de Fouquet à Pignerol, dont le château, rasé en vertu des capitulations qui rendirent cette place à la Savoie, était alors caché sous l'herbe: beaucoup d'habitans de la

ville se rappelaient avoir ouï dire dans leur jeunesse qu'_un prisonnier de grande importance_ avait terminé sa vie dans ce château, et plusieurs d'entre eux _confondaient ce personnage avec l'homme au masque de fer_; une vieille religieuse de Sainte-Claire se souvenait de l'arrivée de quelques officiers français venus exprès, cinquante ans auparavant (1760 à 1770), pour déchiffrer une inscription sépulcrale et recueillir des notes sur un prisonnier d'état mort à la citadelle; le secrétaire de la mairie se souvenait aussi de ces officiers qui avaient demandé au couvent des Feuillans certains mémoires sur la vie de Fouquet, parce que les moines de ce couvent prenaient soin, autrefois, des prisonniers et les assistaient dans leurs maladies. Qui avait envoyé ces officiers, et quel était le but de leur mission?

La mort de Fouquet n'était donc pas avérée de son temps, surtout pour ses amis:

Puisque La Fontaine, qui avait eu de si touchantes inspirations pour plaindre le malheur d'_Oronte_ et implorer la grâce du surintendant par la voix des _Nymphes de Vaux_, ne donna pas un vers de regret à son bienfaiteur;

Puisque Gourville, qui fut en correspondance avec son ami Fouquet jusqu'au dernier moment, a dit dans ses _Mémoires_, plus estimables par leur franchise que par leur ordre chronologique: «M. Fouquet, _quelque temps après_ (la mort de Langlade qui survécut au duc de La Rochefoucault, décédé au mois de mars 1680), _ayant été mis en liberté_, sut la manière dont j'en avais usé avec sa femme, et m'écrivit pour m'en remercier[105];»

[105] Page 461 de ces _Mémoires_ dans la collection Petitot, seconde série, t. 52. Le commentaire que fait sur ce passage l'auteur de la _Bastille dévoilée_, 2e liv., p. 71, est spécieux, mais erroné: «Serait-ce résoudre la difficulté de dire qu'il faut entendre par là que Fouquet fut moins étroitement resserré, puisqu'il eut la liberté d'écrire et que Gourville en reçut une lettre de remerciement des secours qu'il avait donnés à sa famille? Ne serait-il pas plus naturel de dire que Fouquet a été véritablement libre, mais si peu de temps, que Mme de Sévigné a pu ou l'ignorer, ou dire, par une façon de parler, qu'il est mort prisonnier. En effet, Gourville ne parle de la liberté du surintendant qu'après la mort de M. de la Rochefoucault, arrivée le 17 mars 1680, et il fait mourir Fouquet le 26 du même mois de la même année.» Cette date de la mort de Fouquet ne se trouve dans aucune édition des _Mémoires_ de Gourville: l'aurait-on tirée d'un manuscrit?

Puisque le comte de Vaux, fils de Fouquet, publia en 1682 une nouvelle édition de l'ouvrage de son père: _Les Conseils de sagesse, ou recueil des Maximes de Salomon, nouvelle édition_, REVUE ET AUGMENTÉE PAR

L'AUTEUR;

Puisque Mme Fouquet, cette fidèle épouse qui n'avait pas cessé un seul jour de travailler à la délivrance du prisonnier de Pignerol, adressait encore des placets au roi en 1680;

Puisque un ami de cette famille malheureuse, le père Boutauld, jésuite, dédiait à Louis XIV, en 1683, une espèce de justification allégorique en faveur de Fouquet;

Puisque enfin la famille Fouquet elle-même était incertaine du sort de cet infortuné!

«CE QUI EST TRÈS-REMARQUABLE, dit Voltaire dont les paroles doivent être bien pesées dans une question qu'il était plus que personne en état de résoudre, _C'EST QU'ON NE SAIT PAS OÙ MOURUT CE CÉLÈBRE SURINTENDANT_[106].» Le premier historien du _Masque de Fer_ dit ailleurs (au ch. 25 du _Siècle de Louis XIV_): «Tous les historiens disent qu'il mourut à Pignerol en 1680; mais Gourville assure qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans sa famille: ainsi _ON NE SAIT PAS OÙ EST MORT CET INFORTUNÉ_!»

[106] _Dictionnaire philosophique_, à l'article ANA, ANECDOTES.

Le sentiment de Voltaire, appuyé sur la tradition et confirmé par les descendans de Fouquet, fut généralement adopté, quoique la plupart des dictionnaires historiques, entre autres celui de Moréri, eussent assigné une date à la mort de Fouquet; quoique le président Hénault eût déjà adopté cette date dans son excellent et judicieux _Abrégé chronologique de l'histoire de France_, où il dit: «Ce fut dans la citadelle de Pignerol que Fouquet fut enfermé, et il y mourut en 1680.» On avança dès lors plusieurs systèmes plus ou moins plausibles à l'appui de l'opinion qui faisait mourir Fouquet hors de Pignerol: selon les uns, il aurait eu sa grâce, et serait mort des suites du saisissement que cette nouvelle lui avait causé; selon les autres, il aurait obtenu la permission d'aller aux eaux de Bourbon, après une attaque de paralysie, et aurait succombé pendant le voyage.

Le _Mercure de France_ du mois d'août 1754 publia une lettre très-singulière, signée C. Lap... M. «On serait porté à croire, dit-on dans cette lettre qui n'a pas l'air d'une supposition faite à plaisir, que cet illustre infortuné est mort dans la capitale des Cévennes (Alais). Si on n'a point de preuves évidentes de cela, du moins les doutes qu'on en a paraissent assez bien fondés. Il parut ici, en 1682, un homme singulier, d'une très-belle figure, qui, pour mieux cacher son état, prit l'habit d'ermite. Le bruit était commun alors que c'était un illustre personnage retiré de la cour. Il s'adonnait à la chimie, et distribuait des remèdes gratis aux pauvres; il avait toujours de l'argent. Il avoua qu'il avait eu l'honneur de manger avec le roi. Deux ou trois jours avant sa mort, qui arriva par une rétention d'urine, en 1718, il déclara à son confesseur qu'il était de la maison de Fouquet, et qu'il avait eu des raisons pour porter la robe d'ermite.» Sans doute, ce personnage mystérieux n'était pas M. Fouquet, ni le comte de Moret, qu'on voulut aussi reconnaître sous ce déguisement d'ermite; mais cette ardeur à chercher ce que Fouquet pouvait être devenu depuis sa sortie de prison indique assez que le doute émis par Voltaire avait plus de poids dans la balance que les dates officielles fournies par l'écho du ministère de Louvois.

Les archivistes de la Bastille n'étaient pas mieux instruits par l'organe du gouvernement, puisqu'ils avaient écrit sur des feuilles volantes cette note: «Fouquet est mort au château de Pignerol sur la fin de 1680, ou au commencement de 1681;» (_la Bastille dévoilée_, 1re livraison, p. 36); et cette autre note plus décisive: «Il paraît que M. Fouquet est mort à Pignerol vers la fin de février ou au commencement de mars 1681.» (_Mémoires historiques sur la Bastille_, t. 1, p. 53.)

Pourquoi aurait-on d'ailleurs tardé une année entière à transférer la dépouille mortelle de ce martyr politique dans la sépulture de son choix, sans funérailles, sans épitaphe, sans bruit, comme si ce corps inanimé ne fît que changer de prison?

V.

Quiconque approfondit le procès de Fouquet, et pénètre ce mystère d'iniquité, ne peut être étonné du dénouement sombre et tragique d'une captivité, qui était insuffisante pour satisfaire la haine de Colbert, la vengeance du roi et la malignité des envieux.

Voici comme Louis XIV, dans ses _Mémoires et instructions pour le dauphin son fils_, s'applaudit d'avoir renversé son surintendant des finances: «La vue des vastes établissemens que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient manquer qu'elles ne convainquissent mon esprit, du déréglement de son ambition; et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi, était que, bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper; et bien loin d'en devenir plus sage, tâchait seulement d'en devenir plus adroit. Mais quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas long-temps sans reconnaître sa mauvaise foi; car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre

bientôt l'arbitre souverain de l'État.» (_OEuvres de Louis XIV_, t. 1, p. 101 et suiv.) La suite de cette violente récrimination contre un ennemi humilié et vaincu prouve assez la haine implacable que lui portait le roi, et l'on frémit d'indignation en pensant que Pellisson a prêté au ressentiment de Louis XIV une plume immortalisée par la défense de Fouquet.

Louis XIV, _ne voulant plus de surintendant, afin de travailler lui-même aux finances_[107], et craignant l'ascendant de Fouquet qui aspirait à remplacer Mazarin, le fit arrêter à Nantes, le 5 septembre 1661, après trois ou quatre mois de sourdes manoeuvres et de perfides caresses. La reine-mère avait été la seule confidente, et peut-être, à la sollicitation de sa favorite Mme de Chevreuse, l'instigatrice de ce projet, mûri dans une noire et profonde dissimulation. On prétend qu'Anne d'Autriche avait reçu en cachette de Fouquet beaucoup d'argent dont celui-ci demandait quittance, et que Mazarin, au lit de mort, avait invité le jeune roi à commencer son règne par ce coup d'état; aussi, pendant le procès de Fouquet, fit-on circuler une pièce intitulée _la Passion de M. Fouquet_, dans laquelle Mazarin _mourant_ disait comme Judas: «Celui que je baiserai, c'est celui même: prenez-le![108]»

[107] Lettre du roi à sa mère pour lui annoncer l'arrestation de Fouquet, _OEuvres de Louis XIV_, t. 5, p. 50. Cette lettre montre à quel point Louis XIV craignait le surintendant. L'arrestation de Fouquet est fort bien racontée dans les _Mémoires de Choisy_, collection Petitot, seconde série, t. 63, p. 258 et suiv.

[108] _Le Tableau de la vie et du gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin et de M. Colbert, représenté en diverses satires et poésies ingénieuses, avec un recueil d'épigrammes sur la vie et la mort de M. Fouquet_, Cologne, Pierre Marteau, 1694, in-

12. Toutes les pièces relatives à Fouquet datent de son procès et aucune ne fait mention de sa _mort_. Un quatrain sans titre, imprimé parmi ces pièces, pourrait bien faire allusion à quelque mystère dont la nouvelle d'_Adelaïs_ contient le mot:

Il n'est rien qui dure si peu Qu'une ardeur légitime et sage: On ne dit point qu'en mariage Amour ait jamais fait grand feu.

Si cette épigramme se rapporte au mariage du roi, on peut croire que la galanterie de Fouquet s'était élevée jusqu'à la reine. Quant au conseil donné au roi par Mazarin _mourant_, il est attesté par les historiens; les _Mémoires du comte de Rochefort_, p. 211 et 212, rapportent ce fait avec beaucoup de particularités.

Les griefs et l'antipathie du roi contre l'ambitieux ministre étaient encore accrus et envenimés par l'audace que Fouquet avait eue de porter ses vues galantes sur Mlle de La Vallière, que Louis XIV aimait en secret. Ce fut sans doute ce qui détermina la perte de cet insolent rival de puissance et d'amour.

La magnifique fête de Vaux (17 août 1661, voyez la _Muse historique_ de Loret et les _Lettres_ de La Fontaine) n'avait été donnée que pour les doux yeux de Mlle de La Vallière, à qui Mme Duplessis-Bellière, l'amie et l'entremetteuse du surintendant, osa faire des propositions au nom de Fouquet, qui se vantait d'avoir dans son coffre-fort le tarif de toutes les vertus. En effet, «peu de personnes de la cour, dit Mme de Motteville (_Mémoires_, coll. Petitot, 2e série, t. 40, p. 144), furent exemptes d'avoir été sacrifier à ce veau d'or;» et dans sa maison de plaisance à Saint-Mandé, «des nymphes que je nommerais bien si je voulais, dit l'abbé de Choisy (_Mémoires_, p. 211), et des mieux chaussées, lui venaient tenir compagnie au poids de l'or.»

Les poursuites de Fouquet vis-à-vis Mlle de La Vallière eurent tant d'éclat, que cette chanson passa de bouche en bouche aux oreilles du roi offensé:

Nicolas va voir Jeanne: --«Oh! Jeanne, dormez-vous? --Je ne dors ni ne veille. Je ne pense point en vous: Vous perdez vos pas, Nicolas!»

Nicolas la cajole Et lui fait les yeux doux, Lui offre la pistole, Et lui veut tâter le poulx: --«Vous perdez vos pas, Nicolas![109]»

[109] Cette chanson, qui a deux autres couplets, se trouve, avec une autre sur le même sujet, dans le fameux recueil manuscrit de chansons historiques, recueillies par ordre du comte de Maurepas, en plus de quarante volumes in-4°. Ce recueil est à la Bibliothèque du roi.

Louis XIV entendit aussi les plaintes de sa maîtresse, qui lui demandait une sauvegarde contre les outrages du surintendant. Louis XIV, qui peu d'années après exila et embastilla Bussy-Rabutin pour la chanson de _Deodatus_, ne souffrit pas que Mlle de La Vallière fût exposée plus long-temps aux séductions de Fouquet, et s'érigea en vengeur des maris qui ne pardonnaient pas à l'amant de leurs femmes, quoiqu'ils fussent ses pensionnaires.

A la tête de ces nombreux ennemis qui s'acharnaient à la perte de Fouquet, Colbert n'était pas le moins acharné, sans que l'on sache le motif de cette haine furieuse qui semblait altérée du sang de ce malheureux: «Il a affaire à une rude partie, écrivait Guy-Patin le 21 mars 1662; et je sais de bonne part que M. Colbert fera ce qu'il pourra pour le perdre.» Guy-Patin écrivait encore le 30 mai 1664: «Les parens de M. Fouquet sont ici en grande

alarme et ont peur de l'issue du procès: la haine que lui porte M. Colbert poussera les choses bien loin.» Colbert avait tissu de ses mains les filets où le surintendant était venu tomber en aveugle; Colbert dirigeait les ressorts secrets de cette vaste procédure, soufflait sa haine dans l'esprit des juges, assistait aux inventaires des papiers trouvés sous les scellés: Fouquet l'accusa même d'avoir fait subir à ces papiers une foule d'altérations[110].

[110] Voyez l'_Inventaire des pièces baillées à la Chambre de justice par maître Nicolas Fouquet contre M. le procureur-général, concernant les défauts des inventaires_, dans le _Recueil des défenses de M. Fouquet_, imprimées en Hollande par les Elzeviers, 1665 et 1667, 15 vol. in-12. Les _Défenses de Fouquet_ ont été écrites par lui-même ou corrigées tout entières de sa main, comme on le voit aux annotations marginales de plusieurs exemplaires de l'édition in-4° conservés à la Bibliothèque du roi et chez M. Villenave. Pellisson et Levayer de Boutigny coopérèrent à ces admirables défenses.

Pendant ce procès mémorable, qui dura plus de trois ans avec un menaçant appareil de rigueurs judiciaires, les amis de Fouquet luttèrent de dévouement et de courage contre les manoeuvres de ses ennemis: toute la haute littérature, Molière, Corneille, La Fontaine, Saint-Evremond, Mmes de Sévigné et de Scudéry, étaient en deuil; des écrivains d'un ordre moins élevé, Loret, Hesnaut, avaient pris la plume pour la défense de leur Mécène; les épigrammes les plus injurieuses pleuvaient sur Colbert; des émissaires parcouraient les provinces, afin d'échauffer la pitié en faveur de l'accusé; les financiers répandaient de l'argent pour sauver leur patron: Gourville distribua plus de cent mille écus à cet objet; la magistrature tournait toutes ses sympathies

vers son ancien procureur-général, qui réclama toujours ses _juges naturels_ et refusa de reconnaître les pouvoirs extraordinaires de la Chambre de justice.

Colbert feignit de mépriser le sonnet satirique d'Hesnaut, mais il poursuivit avec fureur tout ce qui osait se déclarer pour Fouquet et tout ce qu'il pouvait frapper impunément. Les courtisans, quoique chargés des bienfaits du surintendant, n'eurent garde de prendre parti pour un ministre en disgrâce; mais une foule de subalternes, moins prudens et plus généreux, furent victimes de leur zèle pour le malheur: pendant que la famille de Fouquet était tenue à distance de la prison sans pouvoir communiquer même par lettres avec le prisonnier d'état; pendant que la mère, la femme, les gendres, les frères de cet infortuné attendaient l'issue de son long procès, la Bastille était encombrée de gazetiers, d'imprimeurs, de colporteurs, de marchands qui avaient voulu servir la cause de l'opprimé et qui passaient des cachots aux galères[111].

[111] _Bastille dévoilée_, première livraison, p. 34 et suiv. Les notes relatives aux années 1661, 1662, 1663 et 1664 ne se sont pas trouvées complètes. Voici la traduction d'une inscription latine qui était gravée sur les murs d'un cachot de la Bastille: «Siméon Martin, prédicant très-impie et se disant le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité, fut brûlé vif. Ses disciples, Remelly fut envoyé aux galères, et Jaubert Hubart au gibet de la Bastille, pour avoir falsifié... Ils eurent ce sort à cause de l'incarcération de Nicolas Fouquet, ministre d'état, tous les agens du trésor ayant été très-étroitement enfermés ici.» _Révolutions de Paris_, dédiées à la nation, in-8º, p. 119. Voyez les pièces satiriques contre

Colbert et les juges de Fouquet dans le _Nouveau siècle de Louis XIV_, in-8°, t. 2 p. 40 et suiv.

On vit alors se réaliser l'allégorie que la peinture avait multipliée dans l'ornement du château de Vaux: l'écureuil, qui figurait aux armoiries de Fouquet, avec cette devise: _Quo non ascendam?_ (où ne monterai-je pas?) avait à combattre le serpent héraldique de Colbert et les trois lézards de Letellier[112]. «Colbert est tellement enragé, écrivait Mme de Sévigné le 19 décembre 1664, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir.» Les lettres de Mme de Sévigné à Arnauld de Pomponne sont la plus touchante histoire de ce procès, où se montre partout la _rage_ de Colbert.

[112]

Le petit écureuil est pour long-temps en cage; Le lézard plus adroit fait mieux son personnage; Mais le plus fin des trois est un vilain serpent Qui s'abaissant s'élève, et s'avance en rampant.

Ce ne furent pas les seuls vers qui coururent sur les armes de Fouquet; ses amis firent graver un jeton avec sa devise allégorique. _Lettre de Guy-Patin_, du 6 mars 1663.

L'avocat-général Talon avait requis que l'accusé fût condamné à être _pendu et étranglé tant que mort s'ensuive, en une potence qui, pour cet effet, sera dressée en la place de la cour du Palais_; enfin le tribunal, éclairé par la noble conduite de MM. d'Ormesson et de Roquesante, repoussa les conclusions furibondes de Pussort et de Berryer, en prononçant le bannissement à la majorité de treize voix contre neuf, qui opinèrent pour la mort.

Le roi, Colbert, Letellier, et les grands ennemis de Fouquet, s'indignèrent de n'avoir pas été mieux servis dans leurs espérances. «On s'attendait à la cour que par le crédit de M. Colbert, sa partie, M. Fouquet serait condamné à mort, ce qui aurait été infailliblement exécuté sans espérance d'aucune grâce.» (Lettre de Guy-Patin, du 23 décembre 1664.)

Anne d'Autriche, qui devait une demi-guérison à un des remèdes secrets de Mme Fouquet, mère du surintendant, avait répondu à cette dame, quatre jours avant le jugement: «Priez Dieu et vos juges tant que vous pourrez en faveur de M. Fouquet, car, du côté du roi, il n'y a rien à espérer[113].» Après le jugement, Louis XIV dit chez Mlle de La Vallière: «S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laissé mourir[114]!» Le bruit courait même que le roi était _fâché contre ceux qui n'avaient point condamné à mort M. Fouquet_[115].

[113] _Lettre de Guy-Patin_, du 23 décembre 1664. Mme de Sévigné raconte aussi ce qui se passa entre Mme Fouquet et la reine-mère.

[114] Ce mot cruel, rapporté par Racine dans ses _Fragmens historiques_, est révoqué en doute par Voltaire; cependant Racine n'était pas capable de rien écrire qui pût déplaire au roi, et Louis XIV, dans ses _Mémoires_, ne parle pas de Fouquet en des termes qui ressemblent à de la clémence.

[115] _Lettre de Guy-Patin_, citée ci-dessus. Le recueil épistolaire de Guy-Patin est rempli de détails curieux relatifs à l'affaire de Fouquet.

La _commutation_ de l'exil en prison perpétuelle, le choix de cette prison dans un château éloigné sur les frontières du Pié-

mont, le brusque départ du condamné, donnaient matière à bien des craintes pour les jours du surintendant. Une prophétie de Nostradamus et l'apparition d'une comète alimentèrent la rumeur sinistre qui accompagna le prisonnier à Pignerol[116].

[116] _Lettres de Guy-Patin_, du 24 et du 25 décembre. Dans la première: «On dit que les mousquetaires sont commandés pour mener demain M. Fouquet à Pignerol: _Musa, locum agnoscis, et quamdiù vero sit hæsurus illic, apud nos arcanum est; soli Deo et regi cognitum est tantum negotium._»

«Quand on est entre quatre murailles, dit Guy-Patin dans une lettre du 25 décembre 1664, on ne mange pas ce qu'on veut et on mange quelquefois plus qu'on ne veut; et de plus, Pignerol produit des truffes et des champignons: on y mêle quelquefois de dangereuses sauces pour nos Français, quand elles sont apprêtées par des Italiens. Ce qui est bon est que le roi n'a jamais fait empoisonner personne; mais en pouvons-nous dire autant de ceux qui gouvernent sous son autorité?» Mme de Sévigné, qui n'avait pas le caractère frondeur du médecin antagoniste de l'antimoine, écrivit aussi, dans les premiers jours de janvier 1665: «Notre cher ami est par les chemins. Le bruit a couru qu'il était bien malade; tout le monde disait: Quoi! déjà!...»

Cependant la catastrophe qu'on redoutait n'eut pas lieu, et même la vie du prisonnier fut protégée _miraculeusement_, lorsque (juin 1665) la foudre tomba en plein midi sur le donjon de Pignerol, mit le feu aux poudrières, et fit sauter une partie de la prison avec bien des victimes écrasées sous les ruines: Fouquet, _presque lui seul sain et sauf, conservé dans la niche d'une fenêtre_, fournit à ses amis une occasion de répéter que «souvent

ceux qui paraissent criminels devant les hommes, ne le sont pas devant Dieu[117].»

[117] T. 13 du _Procès de Fouquet_, p. 326.

Il est clair que Fouquet, détenu à Pignerol, inspirait encore de la haine à Colbert, et des appréhensions continuelles à Louis XIV: on eût dit qu'il possédait quelque grand secret dont la divulgation pouvait être funeste à l'État, ou du moins blesser mortellement l'orgueil du roi; aussi, Saint-Mars était-il d'autant plus actif à l'empêcher d'écrire, que Fouquet s'ingérait sans cesse à le faire.

Fouquet fabriquait des plumes avec des _os de chapon_, et de l'encre avec de la suie délayée dans du vin; il inventait par des combinaisons chimiques diverses encres qui ne paraissaient sur le papier qu'_en les chauffant_; quand on lui eut retiré toute espèce de papier, il écrivit sur ses rubans, sur la doublure de ses habits, sur ses mouchoirs, sur ses serviettes, sur ses livres, et tous les jours Saint-Mars, qui le _fouillait_ lui-même par ordre du roi, découvrait des écritures dans le dossier de sa chaise et dans son lit[118]. Le roi _approuvait les diligences_ de ce geôlier pour ôter à Fouquet _toutes sortes de moyens d'écrire_.

[118] Voici une lettre de Louvois à Saint-Mars, dans laquelle on voit, et les tentatives de Fouquet pour tromper ses geôliers, et les précautions de ceux-ci: «J'ai reçu vos lettres avec des billets écrits par M. Fouquet et avec un livre (écrit sans doute sur les marges); le roi a vu le tout, et n'a pas été surpris de voir qu'il fasse son possible pour avoir des nouvelles, et vous, vos efforts pour empêcher qu'il n'en reçoive. Comme il se sert, pour écrire, de choses qu'on ne lui peut ôter, comme d'os de chapon pour faire une plume et de vin avec de la suie pour faire de l'encre, il

est bien difficile d'apporter un remède efficace pour l'en empêcher. Néanmoins vous avez sujet de vous plaindre du valet que vous avez mis auprès de lui, de ce qu'il a écrit, non seulement les papiers que vous m'avez envoyés, mais encore ceux qui étaient dans le dossier de sa chaise, sans qu'il vous en ait averti. Vous devez l'exhorter à être plus fidèle désormais, et comme quelque chose que fasse M. Fouquet pour faire des plumes et composer de l'encre, cela lui sera fort inutile s'il n'a point de papier, le roi trouve bon que vous le fouilliez, que vous lui ôtiez tout ce que vous lui en trouverez, et lui fassiez entendre que, s'il s'avise de faire de nouveaux efforts pour corrompre vos gens, vous serez obligé de le garder avec bien plus de sûreté et de le fouiller tous les jours. Il faut que vous essayiez de savoir du valet de M. Fouquet comment il a écrit les quatre lignes qui ont paru dans le livre en le chauffant, et de quoi il a composé cette écriture.» 26 juillet 1665. Voyez aussi, dans le premier volume de l'_Histoire de la détention des Philosophes_, les lettres du 21 août, 12 et 18 décembre 1665, et surtout celle du 21 novembre 1667.

Enfin, au bout de deux ans, le prisonnier, renonçant à lutter de ruse avec Saint-Mars, se contenta d'_exercer ses beaux talens à la contemplation des choses spirituelles_, et composa, de mémoire, plusieurs traités de morale, _dignes de l'approbation de tout le monde_, pour imiter le ver à soie dans sa coque, dont il avait fait son emblème avec cette devise: _Inclusum labor illustrat_. Le noble usage que Fouquet fit alors de son temps donna lieu de dire qu'on n'avait _bien connu sa capacité, que depuis sa prison_[119].

[119] T. 13 du _Procès de Fouquet_, p. 365.

Néanmoins, l'inquiétude du roi était toujours en éveil sur ce que pouvait dire et écrire le prisonnier: on espionnait les personnes qui se rendaient de Paris à Pignerol, et on enjoignait à tous les individus suspects, de quitter cette ville, avant que Fouquet pût entrer en relation avec eux; plusieurs de ses valets, qu'il avait mis dans sa confidence, furent retenus au secret pendant sept ou huit mois, et _bien maltraités_ ayant d'être expulsés de la citadelle; plusieurs soldats de la compagnie-franche passèrent devant un conseil de guerre, pour lui avoir _parlé_: deux ou trois furent pendus, d'autres envoyés aux galères. Ces malheureux avaient été arrêtés sur le territoire du duc de Savoie, et livrés à Saint-Mars par le major de Turin, qui reçut une récompense de la part du roi. Fouquet, même après les adoucissemens apportés à son sort, dans les dernières années de cette détention, ne pouvait s'entretenir avec personne, sinon en présence de Saint-Mars ou de ses officiers; on ne lui permettait pas de _communication particulière_ avec Lauzun: ces deux compagnons d'infortune communiquaient par un _trou_, à l'insu du gouverneur[120].

[120] _Histoire de la détention de Fouquet_, par M. Delort, et correspondances relatives, t. 1 de l'_Histoire de la détention des Philosophes_. Voyez dans les _Mémoires de Saint-Simon_, t. 20, p. 439, comment s'établirent les rapports secrets de Fouquet avec Lauzun, et la haine qui s'ensuivit entre eux.

Un trait inouï de Saint-Mars témoigne assez jusqu'où s'étendaient les pouvoirs que le roi lui avait conférés, et avec quelle dureté il en usait quelquefois pour obliger Fouquet à renoncer aux projets de fuite que celui-ci nourrissait sans cesse. Au mois de novembre 1669, Fouquet avait jeté des tablettes par sa fenêtre; un soldat, nommé Laforêt, les avait ramassées et se préparait à

les remettre à _quelqu'un_ qui lui était indiqué par Champagne, valet du prisonnier: six pistoles avaient été les arrhes du marché; mais Saint-Mars découvrit cette intrigue, saisit les tablettes, les envoya au roi, demanda et obtint l'extradition de Laforêt, réfugié en Savoie, et le fit _exécuter_ sur-le-champ: les complices de cet homme furent pareillement jugés et condamnés; le valet Champagne n'eut pas une meilleure fin que Laforêt[121]. Saint-Mars voulut ajouter aux disgrâces de son prisonnier _celle d'attacher le cadavre de ce valet aux créneaux du cachot, afin qu'il eût continuellement devant les yeux cet horrible spectacle_[122].

[121] Voyez la preuve de cette justice expéditive dans les lettres de Louvois de décembre 1669 et janvier 1670, _Histoire de la détention des Philosophes_, t. 1.

[122] _Histoire de la Bastille_, par Renneville, t. 1, p. 74. Renneville avait appris cette affreuse anecdote du neveu même de Saint-Mars, lequel la racontait _comme un acte fameux de l'héroïsme de son oncle_, mais désignait Lauzun au lieu de Fouquet pour la victime de cette atrocité. Nous accueillons la tradition de la Bastille avec confiance, parce qu'elle s'accorde avec l'autorité absolue que le roi avait donnée à Saint-Mars, en lui recommandant toutefois de ne pas sortir des termes d'une politesse froide et réservée vis-à-vis de Fouquet. Si Lauzun avait eu à se plaindre d'un pareil raffinement de cruauté à son égard, il n'aurait pas manqué de le publier après sa sortie de prison, et ce trait eût semblé assez neuf pour qu'on prît la peine de le conserver dans les anecdotes du temps, tandis que Fouquet ne put jamais faire part à personne des mystères de douleur qu'il offrait à Dieu. On demeure convaincu en lisant l'histoire de l'araignée, attribuée

aussi à Lauzun, que Fouquet est bien réellement le seul contre qui Saint-Mars employait ces ressources de barbarie.

Après la mort vraie ou fausse de Fouquet en 1680, on eut la certitude de ses intelligences avec Lauzun, qui devait savoir _la plupart des choses importantes dont M. Fouquet avait connaissance_: défense fut donc faite à Saint-Mars d'_entrer en aucun discours ni confidence avec M. de Lauzun, sur ce qu'il peut avoir appris de M. Fouquet_. Les papiers et les vers de ce dernier avaient été _emportés_ par son fils, ce qui déplut fort au roi; mais d'autres papiers, trouvés _dans les poches des habits_ de Fouquet, furent envoyés _en un paquet_ à Louvois, qui les remit à Louis XIV, intéressé sans doute à les connaître et à les anéantir. Enfin, les deux valets de Fouquet, nommés Larivière et Eustache d'Angers, qui n'ignoraient pas sans doute les secrets de leur maître, furent enfermés dans une chambre où ils n'avaient communication avec qui que ce fût, _de vive voix ni par écrit_, et Saint-Mars eut ordre de dire qu'ils avaient été _mis en liberté_, si quelqu'un venait à _demander de leurs nouvelles_[123]. Ces précautions extraordinaires ne ressemblent-elles pas à celles qui furent prises en 1703, à la Bastille, pour faire disparaître les vestiges de _Marchialy_?

[123] Lettres de Louvois, des mois d'avril, mai et juin 1680, t. 1 de l'_Histoire de la détention des Philosophes_.

L'accusation de Fouquet ne reposait pas sans doute sur des chimères. Ses négociations secrètes avec l'Angleterre; ses projets pour se rendre indépendant et se retirer, en cas de disgrâce, dans sa principauté de Belle-Ile, qu'il faisait fortifier; son empressement à gagner des créatures, qu'il achetait à tout prix, en mettant des charges importantes sous leur nom, et en leur donnant des

pensions secrètes; le nombre de ses amis et de ses _habitudes_; les prodigieuses ressources de son génie actif et audacieux[124] devaient nécessairement laisser, après sa condamnation, des germes de trouble dans l'État et d'inquiétude dans l'esprit de Louis XIV.

[124] Tous ces faits résultent de la lecture des pièces du procès, malgré l'adresse de la défense.

Fouquet, durant sa détention, n'était pas aussi oublié que l'a dit Voltaire: bien des personnes, qui avaient détourné l'issue funeste d'une accusation de lèze-majesté, s'occupaient encore de sa délivrance, au risque de partager sa prison. Guy-Patin dit, dans une lettre du 16 mars 1666: «Le surintendant de jadis a eu le soin de se faire plusieurs amis particuliers qui voudraient bien encore le servir, et, en attendant l'occasion, ils travaillent à faire un grand recueil de diverses pièces pour sa justification, en quatre volumes in-folio.»

C'étaient ces amis courageux qui, ne pouvant réussir à trouver des presses libres en France, allèrent chercher celles d'Elzevier, en Hollande, pour publier l'innocence du surintendant[125], et qui, malgré les négociations menaçantes de Colbert avec les États-Généraux, firent paraître successivement les quinze volumes in-12 contenant tout le procès de Fouquet, précédé de son éloge non équivoque: «On ne saurait assez admirer qu'un homme comme M. Fouquet, déchu d'une haute et puissante fortune, jeté dans une prison, dépouillé de ses biens, éloigné de ses amis, privé de ce qu'il avait de plus cher, et enfin accablé d'une infinité d'adversaires, (qui sont des disgrâces capables d'abattre et d'étourdir les esprits les plus forts), a pu vaincre tant de difficultés, surmonter tant d'obstacles, souffrir si constamment, se

défendre avec tant d'esprit, et résister si vigoureusement, que jamais homme n'a parlé plus pertinemment que lui, qu'il n'a jamais mieux défendu sa cause, ni tant embarrassé ses accusateurs, et que les raisons qu'il emploie pour faire éclater son innocence, invalider les argumens de son antagoniste, et pour rétorquer sur ses parties les crimes qui lui sont imposés, semblent très-concluantes, et comme autant de démonstrations, à la force desquelles il est impossible de ne pas se rendre.» (Tome 1, _Au lecteur_.)

[125] Le ministre plénipotentiaire de Hollande à la cour de France écrit au grand-pensionnaire Jean de Witt: «On a _ici_ avis de bonne part qu'on imprimait à Amsterdam quelques pièces du procès de M. Fouquet, où, comme on croit, M. le chancelier, M. Colbert et quelques autres seigneurs pourraient être attaqués. Il est certain que cela ne peut être agréable au roi.» (27 février 1665.) «Je suis fâché que les actes du procès de M. Fouquet aient été publiés avant qu'on en ait pu arrêter l'impression. On m'a rapporté que M. Colbert s'en est plaint avec aigreur.» (13 mars 1665). _Lettres et négociations de Jean de Witt_, t. 3.

Guy-Patin dit, au mois de septembre 1670: «Il est certain que le roi d'Angleterre a écrit au roi en faveur de M. Fouquet; mais il n'y a pas d'apparence que M. Colbert consente à cette liberté, contre laquelle il a fait tant de machines: _Intereà patitur justus_.» Guy-Patin dit ailleurs que les jésuites, à qui Fouquet, _leur grand patron_ du temps de ses richesses, avait donné tant de marques de munificence (_plus de six cent mille livres_), s'employaient aussi, par reconnaissance, à secourir leur bienfaiteur, dont les chiffres brillaient toujours en caractères d'or sur les reliures des livres du collége de Clermont, à Paris[126].

[126] Lettre de Guy-Patin, du 12 septembre 1661. Nicolas Fouquet donna au collége de Clermont mille livres de rente pour acheter les livres qui manquaient à la bibliothèque. Piganiol de la Force, _Description de Paris_, 1765, t. 5, p. 423. J. G. Nemeitz, dans son _Séjour de Paris_, Leyde, 1727, 2 vol. in-12, dit que cette pension annuelle s'élevait à mille écus. «Les livres qu'on achète pour cet argent sont marqués au dos de deux Phi grecs, qui doivent signifier _François_ Fouquet.» t. 1, p. 261. Ce n'est pas _François_, mais _Fouquet_ tout court, que signifie cette lettre grecque, puisque la fondation était l'oeuvre de Nicolas Fouquet et non de son père. Au reste la Société de Jésus essaya de servir Fouquet dans sa prison, car le père Des Escures, supérieur des jésuites à Pignerol, parut _suspect_ et n'eut plus la permission d'entrer au donjon; Fouquet ne put même obtenir que ce supérieur le vînt entendre en _confession générale_. V. le 1er volume de l'_Histoire de la détention des Philosophes_.

Certes, les jésuites, tout-puissans par le canal du père La Chaise, auraient obtenu la grâce de leur patron, si la prison perpétuelle n'avait puni que les fautes politiques de Fouquet. C'était son amour-propre d'homme et d'amant que Louis XIV vengeait par cette cruelle captivité; car, sans parler de la supposition entièrement dénuée de preuves, qui s'est présentée à nous dans l'examen de la nouvelle d'_Adelaïs_, il est certain que Fouquet passait pour avoir eu les prémices de trois amours du roi.

Mlle de Beauvais, Mlle de La Vallière et Mme de Maintenon, autrefois Mme Scarron, furent en butte aux galanteries du surintendant, ainsi que le prouvèrent non seulement des brouillons de lettres écrites en son nom par son secrétaire Pellisson, et trouvés dans ses poches au moment de son arrestation, mais encore des

lettres de presque toutes les femmes de la cour, découvertes dans une cassette à Saint-Mandé. Le roi, qui dépouilla lui-même les papiers de Fouquet[127], ne voulut pas que ces tendres correspondances, parmi lesquelles fut compris le nom de la prude Mme de Sévigné[128], figurassent dans l'_inventaire_ des papiers du surintendant.

[127] Mlle de Scudéry blâme indirectement la conduite de Louis XIV, dans les _Considérations nouvelles sur divers sujets_, 1684, 2 vol. in-12, qu'elle dédia pourtant au roi. «Après la bataille de Pharsale, dit-elle au chapitre _de la Magnificence_, on remit entre les mains de César des cassettes qui contenaient tous les papiers de Pompée. La politique et la prudence eussent peut-être voulu qu'il les eût examinées soigneusement. Comme il avait résolu, après cette grande victoire, de gagner les coeurs par la douceur et la clémence, il ne voulut point savoir les secrets d'un ennemi vaincu et mort, il ne voulut point savoir les noms des amis particuliers de son ennemi et fit brûler tous ses papiers sans les lire.»

[128] Bussy-Rabutin raconte dans ses _Mémoires_ que le chancelier lui dit que les lettres de Mlle de Sévigné «étaient des lettres d'une amie qui avait eu de l'esprit, et qu'elles avaient bien plus _réjoui_ le roi que les douceurs fades des autres lettres; mais que le surintendant avait mal à propos mêlé l'amour avec l'amitié.» Mme de Sévigné néanmoins fut très-contrariée de cette découverte: «Que dites-vous de _tout_ ce qu'on a trouvé dans ses cassettes? dit-elle dans sa lettre du 11 octobre 1661. Je vous assure que quelque gloire que je puisse tirer par ceux qui me feront justice de n'avoir jamais eu avec lui d'autre commerce que celui-là, je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de me voir

obligée de me justifier et peut-être fort inutilement à l'égard de mille personnes qui ne comprendront jamais cette vérité. Je pense que vous comprendrez bien aisément la douleur que cela fait à un coeur comme le mien.»

Celui-ci nia pourtant, avec une énergique et noble indignation, avoir rien reçu ni rien écrit de semblable à _certaines_ lettres qu'on lui attribuait:

«Ce que je ne puis dissimuler, dit-il (t. 12, p. 94 du _Procès de M. Fouquet_), c'est l'horreur des outrages que mes ennemis ont vomi contre mon honneur, au moment où j'ai été arrêté, ayant méchamment, et par un complot qui ne peut avoir été concerté qu'avec les démons les plus enragés, supposé des lettres scandaleuses que les plus perdues de toutes les femmes publiques ne voudraient pas avoir écrites ni pensées, et d'avoir eu l'effronterie de les publier sous des noms de personnes de qualité qu'on a voulu diffamer par-là, et me rendre odieux au roi et au public, encore que tout fût calomnieusement forgé dans la boutique de ces abominables forgerons qui n'éviteront jamais le châtiment de leurs méchancetés, puisqu'elles sont si détestables, qu'elles ne sauraient être vengées que par l'enfer même qui les a produites, ou par une pénitence publique qui répare la réputation de toutes les personnes qui peuvent y avoir intérêt.

»On a eu l'impudence de dire que ces lettres dissolues avaient été trouvées sous mes scellés, et ceux qui les avaient mises dans leur poche, en sortant de leur propre maison, ont feint de les avoir trouvées dans la mienne. _Ils y ont mêlé le nom des personnes qui pouvaient animer le roi contre moi_, et pendant que j'étais rigoureusement détenu et sans commerce, on distribuait

par tout le royaume les copies de ces infâmes compositions d'un infâme auteur!

»_Peut-on bien seulement entendre le récit de _CRIMES SI ÉNORMES_, sans que les cheveux en dressent sur la tête?_ peut-on s'étonner assez de l'excès d'une telle rage? et peut-il rester quelque action à laquelle des gens capables d'avoir commis cette exécration aient fait scrupule de se porter pour satisfaire leurs intérêts et leur ambition, puisqu'ils ont bien pu se résoudre à celle-là, qui est le comble de toute la malignité la plus diabolique?

»L'on n'a pas voulu me permettre d'informer des papiers que l'on a supposés malicieusement entre les miens; les coupables ont eu recours à l'autorité du roi pour les mettre à couvert d'une recherche qu'ils ont eu raison de craindre, et il ne me reste pas de voie humaine pour faire connaître la vérité. Mais je prie le Dieu vivant, sévère vengeur des parjures, en la présence duquel j'ai dicté et signé ceci, de me perdre sans miséricorde, si ces infâmes lettres qu'on a fait courir par le monde ne sont des pièces méchamment et calomnieusement fabriquées par mes ennemis, lesquelles n'ont jamais été du nombre de mes papiers, et je conjure en même temps la justice divine de rendre cette vérité si connue et si manifeste, que le roi puisse apprendre l'indigne trahison qu'on a faite, non seulement à moi, mais à sa majesté, et les honteux artifices dont on s'est servi pour surprendre sa bonté et pour l'animer à ma perte!»

A cette éloquente déclaration, Fouquet ajouta la note suivante, signée de sa main: _En écrivant ceci, j'en ai juré sur les saints Évangiles de Dieu, en présence de mon conseil et de M. d'Artagnan_ (qui le gardait à vue).

Quelles étaient donc ces lettres _infâmes_ qui pouvaient _animer_ le roi à la perte de Fouquet? Ce n'étaient point assurément ces billets remplis de _douceurs fades_, qui avaient _réjoui_ le roi, selon Bussy-Rabutin. Quels étaient ces _crimes si énormes_ dont on ne pouvait entendre le récit, _sans que les cheveux en dressent sur la tête_? Fouquet n'eût point qualifié de la sorte des propositions galantes adressées à Mlle de La Vallière. Que contenait cette cassette, si secrètement ouverte, que Letellier avait vu _seul avec le roi_ les lettres qui étaient dedans[129]? Pourquoi ce serment fait sur l'Évangile avec tant de solennité, pour nier toute participation à des lettres _scandaleuses_? Fouquet paraissait moins ému lorsqu'il avait à répondre aux accusations de lèze-majesté, de _voleries_ et de complots contre l'État.

[129] Cette particularité se trouve dans un fragment des _Mémoires_ manuscrits de Bussy-Rabutin, cité par M. de Monmerqué dans son édition des _Lettres de Sévigné_, t. 1: ce fragment a été supprimé dans toutes les éditions de ces _Mémoires_. Quant aux lettres de la cassette, Mme de Motteville dit que «le roi et la reine sa mère les ayant toutes lues, y virent des choses qui firent tort à beaucoup de personnes.»

Ici l'imagination se perd en conjectures, pour deviner les _crimes énormes_ qu'on imputait au surintendant et qui ne furent pas articulés contre lui dans son procès. On est entraîné malgré soi à réfléchir sur la nouvelle d'_Adelaïs_, cette justification posthume de Fouquet.

Le roi, qui était sans doute juge et partie dans cette cause, plus scandaleuse que criminelle, se garda bien d'ordonner les informations que réclamait Fouquet. Mais les copies de ces lettres[130] se multiplièrent toutefois, de même que les originaux

qu'on fabriquait exprès tous les jours pour affliger les personnes les plus respectables par leurs moeurs. «Par ces lettres, dit Mme de Motteville (_Mémoires_, Collect. Petitot, 2e série, t. 40, p. 143), on vit qu'il y avait des femmes et des filles qui passaient pour sages et honnêtes, qui ne l'étaient pas. Il y en eut même de celles-là qui souffrirent pour lui, qui firent voir que ce ne sont pas toujours les plus aimables, les plus jeunes ni les plus galans, qui ont les meilleures fortunes, et que c'est avec raison que les poètes ont feint la fable de Danaé et de la pluie d'or.»

[130] Quelques-unes de ces curieuses lettres nous ont été conservées: elles étaient dans les archives de la Bastille, avec cette note écrite sur la liasse: «Toutes ces copies ont été données à Limoges à M. de La Fresnaye, le 17 novembre 1661.» Les éditeurs des _Mémoires historiques sur la Bastille_ ont recueilli ces copies, dont l'authenticité est incontestable; t. 1, p. 55 et suivantes.

La pourvoyeuse ordinaire de Fouquet, Mme Duplessis-Bellière, qui s'était chargée de marchander les faveurs de Mlle de La Vallière, fut exilée à Montbrison, et les demoiselles de Menneville et de Montalais, qui avaient trempé dans la conspiration contre la fidélité de la belle maîtresse du roi, furent envoyées dans un couvent, malgré leur condition de filles d'honneur de la reine.

Cependant les soupçons restèrent dans les jeunes têtes de la cour, au sujet des relations de Fouquet avec Mlle de La Vallière; car, si d'une part on montrait une lettre de Mme Duplessis au surintendant: «Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais, lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère, lorsque je songe que cette demoiselle a fait la capable avec moi; pour captiver sa bienveillance, je l'ai encensée par sa beauté qui n'est

pourtant pas grande, et puis lui ayant fait connaître que vous empêcheriez qu'elle ne manquât de rien et que vous aviez vingt mille pistoles pour elle, elle se gendarma contre moi, disant que vingt-cinq mille n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas; et elle me répéta cela avec tant de fierté, que, quoique je n'aie rien oublié pour la radoucir avant que de me séparer d'elle, je crains fort qu'elle n'en parle au roi; de sorte qu'il faudra prendre le devant; pour cela, ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé[131]?» d'une autre part, on donnait une interprétation contraire à cette lettre de Fouquet, qu'on supposait adressée à mademoiselle de La Vallière: «Puisque je fais mon unique plaisir de vous aimer, vous ne devez pas douter que je ne fasse ma joie de vous satisfaire; j'aurais pourtant souhaité que l'affaire que vous avez désirée fût venue purement de moi: mais je vois bien qu'il faut qu'il y ait toujours quelque chose qui trouble ma _félicité_, et j'avoue, ma chère demoiselle, qu'elle serait trop grande, si la fortune ne l'accompagnait quelquefois de quelques traverses. Vous m'avez causé aujourd'hui mille distractions, en parlant au roi; mais je me soucie fort peu de ses affaires, pourvu que les nôtres aillent bien[132].» Le voile des carmélites fut depuis jeté sur ces souvenirs, qui n'avaient pas de quoi plaire à l'orgueilleux prince.

[131] Toute la lettre est imprimée à la p. 58, du t. 1 des _Mémoires historiques sur la Bastille_. M. de Monmerqué, qui ne hasarde jamais une citation sans remonter à la source originale, a pourtant reproduit cette lettre dans une note des _Mémoires de Conrard_, ce qui fait présumer qu'il l'avait trouvée dans les manuscrits de ce laborieux compilateur.

[132] C'est l'abbé de Choisy qui rapporte cette lettre (_Mémoires_, Coll. Petitot, 2e série, t. 63, p. 264); il la croit adressée à Mlle de Montalais, l'une des maîtresses du surintendant; mais cette fille d'honneur ne parlait pas au roi, de manière à causer _mille distractions_ à Fouquet. Les éditeurs ont lu dans le manuscrit les _vôtres_ au lieu des _nôtres_, ce qui ne répond pas au sens général de la lettre.

Mais lorsque, vers l'année 1680, la veuve Scarron, devenue marquise de Maintenon, parvint, à force de finesse, d'intrigue et de fausseté, à supplanter Mme de Montespan, et à se guinder jusqu'au lit royal, Louis XIV eut tout-à-coup les oreilles rebattues de ces anciennes lettres découvertes dans la cassette de Fouquet, pièces de conviction des mystères voluptueux de Saint-Mandé.

Alors on reproduisit ce billet de Mme Scarron: «Je ne vous connais point assez pour vous aimer, et quand je vous connaîtrais, peut-être vous aimerais-je moins. J'ai toujours fui le vice, et naturellement je hais le péché; mais je vous avoue que je hais encore davantage la pauvreté. J'ai reçu vos dix mille écus: si vous voulez en apporter encore dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire.»

On commenta cet autre billet, plus concluant que le premier: «Jusqu'ici j'étais si bien persuadée de mes forces, que j'aurais défié toute la terre; mais j'avoue que la dernière conversation que j'ai eue avec vous m'a charmée. J'ai trouvé dans votre entretien mille douceurs, à quoi je ne m'étais pas attendue: enfin, si je vous vois seul jamais, je ne sais ce qui arrivera[133].»

[133] Ces deux billets sont dans les _Mém. hist. sur la Bastille_, t. 1, p. 57. La Beaumelle, dans les _Mémoires de Mme de

Maintenon_, t. 1, ch. 15, raconte, avec ses réticences ordinaires, l'anecdote à laquelle ces lettres ont rapport. «Après la mort de Scarron, sa veuve alla demander au surintendant la survivance de la pension qu'il faisait au pauvre poète, et Fouquet voulut avoir les bénéfices de sa libéralité: il envoya un écrin magnifique à la belle veuve, qui, éclairée sur les intentions de ce protecteur intéressé, refusa les diamans et garda sa vertu.» La Beaumelle n'a pas réussi cependant à innocenter la démarche de Mme Scarron auprès du sultan de Saint-Mandé.

Ces billets-doux et d'autres prirent des voix offensantes propres à chagriner le roi, qui avait disgracié son favori Lauzun pour le punir de s'être caché sous le lit de Mme de Montespan, et qui sentait les vieilles piqûres d'amour-propre aussi cuisantes que de nouvelles.

Ce fut bien pis quand on tira des lettres de Scarron une preuve assez malhonnête des rendez-vous de Françoise d'Aubigné et de Fouquet: «Mme Scarron, écrivait le cul-de-jatte au maréchal d'Albret, a été à Saint-Mandé. Elle est fort satisfaite de la civilité de Mme la surintendante, et je la trouve si férue de tous ses attraits, que j'ai peur qu'il ne s'y mêle quelque chose d'impur?»

On se rappela une foule de passages des lettres de Scarron, qu'on avait recueillies autrefois comme des chefs-d'oeuvre de goût dans les ruelles de l'hôtel Rambouillet. Ici, Mme Scarron avait gagné des flacons d'argent aux loteries du surintendant; là, le mari réclamait l'exécution des promesses faites à sa femme par Fouquet; Scarron recommandait l'un après l'autre tous les parens de sa femme, et mettait toujours sa femme en avant pour obtenir des _dons_ et des grâces de son _héros, le plus généreux de tous

les hommes, aussi bien que le plus habile homme du siècle_[134].

[134] Voyez les lettres de Scarron dans ses _Dernières oeuvres_, Paris, 1752, in-12, t. 2. «La requête que je vous envoie, écrit-il à Fouquet, est pour un parent de ma femme, qui a toujours été bon serviteur du roi, et qui est persuadé que vous me faites l'honneur de m'aimer.» Il écrit une autre fois: «Cette affaire est la dernière espérance de ma femme et de moi.» Il ne se lasse point de demander: «Je vous prie de vous souvenir de la promesse que vous avez faite à ma femme touchant le marquisat de son cousin de Circe.» Il ne rougit pas même de son rôle d'importun: «Je crois qu'il ne se passe point de jour que quelque chevalier ou quelque dame affligée ne vous aille demander un don.»

Mais ce qui fournit surtout des armes à la malignité contre Mme de Maintenon, ce fut le souvenir de la querelle de Scarron contre Gilles Boileau, qui avait peu _ménagé_ la femme du cul-de-jatte dans cette épigramme:

Vois sur quoi ton erreur se fonde, Scarron, de croire que le monde Te va voir pour ton entretien: Quoi! ne vois-tu pas, grosse bête, Si tu grattais un peu ta tête Que tu le devinerais bien[135]?

[135] Malgré les apologies de La Beaumelle, qui représente la jeunesse de Françoise d'Aubigné comme très-édifiante, il paraît certain que cette amie de Ninon menait une vie peu régulière, et fréquentait une compagnie où les exemples de libertinage ne lui manquaient pas, témoin ce passage d'une lettre de son mari: «L'honneur de votre souvenir, écrivait-il au duc d'Elbeuf, me consolera de l'absence de Mme Scarron, que Mme de Montchevreuil m'a enlevée. J'ai grand'peur que cette dame débauchée ne la

fasse devenir sujette au vin et aux femmes, et ne la mette sur les dents devant que me la rendre.» Au reste, Scarron savait à quoi s'en tenir sur la conduite de sa femme, qu'il révéla lui-même dans une chanson, avec laquelle on tympanisait à la cour Mme de Maintenon: cette chanson finit ainsi:

Pour porter à l'aise Votre chien de cu, Tous les jours une chaise Coûte un bel écu A moi, pauvre cocu.

Scarron, piqué au vif d'avoir _deviné_, ne s'était pas contenté de répondre par un débordement d'épigrammes grossières; il avait appelé à son aide la protection de son bienfaiteur, qui fit cesser ce combat poétique où Mme Scarron était exposée à de rudes vérités; car Gilles Boileau menaçait de ne plus _garder de mesures pour le sexe_; mais on lui ferma la bouche en lui remontrant que _les coups d'épigramme pourraient dégénérer en coups de bâton_. Mme Scarron avait eu l'esprit de ne pas _daigner s'offenser_ de l'épigramme _fort insolente_ décochée contre elle; Fouquet s'en offensa et força Boileau de récuser ses vers, avant que des _personnes de qualité_ se chargeassent _d'office_ de venger l'honneur des dames. Scarron avoua qu'il n'y avait _rien de commun_ entre lui et sa femme, comme le lui reprochait son adversaire, et il adressa le récit du débat satirique au surintendant qui en était la cause indirecte[136].

[136] _Dernières oeuvres_ de Scarron, éd. de 1752, t. 2, p. 198 et suiv.

Les ennemis de Mme de Maintenon eurent beau jeu pour la décrier, en exhumant ses anciennes galanteries et en faisant sonner haut la somme dont Fouquet avait payé, vingt ans auparavant, ce que le roi payait alors plus chèrement de sa gloire et de

sa couronne. «Mme de Montespan n'a rien oublié pour me nuire, écrivait en 1679 Mme de Maintenon: elle a fait de moi le portrait le plus affreux.» Elle écrivait à son frère vers la même époque: «Il n'y a _rien de nouveau_ dans les déchaînemens que l'on a contre moi[137];» et dans une autre lettre: «Ne prenez point feu sur le mal que vous entendez dire de moi. On est enragé, et on ne cherche qu'à me nuire. Si on n'y réussit pas, nous en rirons; si l'on y réussit, nous souffrirons avec courage. Veillez à vos discours par rapport à moi. On vous en fait tenir de bien insensés, qu'on me répète avec complaisance; du reste on s'accoutume à tout[137].»

[137] _Lettres de Mme de Maintenon_, 1756, t. 1, p. 178 et suiv.

En 1676, la Brinvilliers avait accusé Fouquet de tentatives d'empoisonnement, sans doute sur la personne du roi: «Admirez le malheur, s'écrie Mme de Sévigné à cette occasion (lettre du 22 juillet), cette créature a refusé d'apprendre ce qu'on voulait et a dit ce qu'on ne demandait pas; par exemple, elle a dit que M. Fouquet avait envoyé Glazel, leur apothicaire empoisonneur, en Italie, pour avoir une herbe qui fait du poison: elle a entendu dire cette belle chose à Sainte-Croix. Voyez quel excès d'accablement, et quel prétexte pour _achever_ ce pauvre infortuné! Tout cela est bien suspect; on ajoute encore bien des choses.» Cette dénonciation, que les ennemis de Fouquet avaient soufflée sans doute à l'empoisonneuse sur la sellette, rappela qu'on avait trouvé des poisons sous les scellés mis en 1661 dans la maison de Saint-Mandé, et qu'on avait autrefois soupçonné le surintendant de s'être défait du cardinal Mazarin[138].

[138] «On a dit qu'on avait trouvé des poisons chez lui, et on eut quelque soupçon qu'il avait empoisonné le feu cardinal.» _Mémoires de Mme de Motteville_, Coll. Petitot, 2e série, t. 40, p. 145. On lit dans les _Lettres_ de Guy-Patin, 7 mars 1661: «Il court un bruit que je tiens faux, que l'on a découvert que le cardinal Mazarin est mort empoisonné; ôtés les petits grains d'opium et un peu de vin émétique que l'on peut lui avoir donnés, ses veilles perpétuelles, sa tumeur oedémateuse, ses faiblesses inopinées, ses suffocations nocturnes, son dégoût universel et la perte d'appétit, en voilà plus qu'il n'en faut pour mourir sans poison, mais c'est que l'on ne peut empêcher les sots de parler.»

Au commencement de 1680, la Voisin, dont le procès fut la continuation de celui de la Brinvilliers, ne manqua pas sans doute d'accuser aussi Fouquet, elle qui imputait des homicides à Racine et à La Fontaine!

Un vieux prêtre, Étienne Guibourg, complice et co-accusé de la Voisin, déclara devant la _Chambre ardente_ de l'Arsenal, qu'_on avait formé le complot d'empoisonner M. Colbert_, et qu'un nommé Damy avait été chargé d'exécuter ce crime qui ne réussit pas, la dose du poison n'étant point assez forte pour causer la mort; il déclara en outre «que M. Pinon-Dumartray, conseiller au parlement, avait des liaisons avec lui, et qu'il lui avait dit qu'il avait dessein d'empoisonner le roi, contre lequel il avait, disait-il, beaucoup de ressentiment de ce qu'il avait fait emprisonner M. Fouquet, dont M. Pinon était parent[139].»

[139] _Mémoires historiques sur la Bastille_, t. 1, p. 138. J'ai cherché à découvrir les interrogatoires et les procédures de la Chambre des poisons; j'espérais y puiser de plus amples détails sur l'accusation portée contre Fouquet; mais j'ai su de M. Ville-

nave que les pièces les plus importantes avaient été détruites avant la révolution. Cependant beaucoup de papiers relatifs à cette affaire restaient encore, tirés des archives de la Bastille; M. de Monmerqué les avait triés et analysés en partie à la Bibliothèque de l'Arsenal, lorsqu'il s'occupait de sa précieuse édition des _Lettres de Mme de Sévigné_; depuis quinze ans, ces papiers sont rentrés dans les greniers, et nous n'avons pas réussi à les découvrir de nouveau, malgré de nombreuses démarches pour en retrouver la trace.

Le nom de Fouquet figura donc dans ce lugubre et mystérieux procès dont les pièces furent anéanties avec soin, comme pour effacer les vestiges des iniquités de la justice. Quelle devait être la fureur du roi contre Fouquet, quand on voit Louis XIV, fanatisé par Mme de Maintenon, envoyer à la Bastille son brave maréchal de Luxembourg, exiler son ancienne maîtresse, la comtesse de Soissons, et laisser traîner sur la sellette les plus illustres personnages de sa cour, confrontés avec de vils scélérats qui, dans l'espoir de se soustraire au bûcher, se rattachaient à tout ce qui était puissant et honorable en France! Qu'on juge le fanatisme de Louis XIV par ces paroles: «J'ai bien voulu que Mme la comtesse de Soissons se soit sauvée; peut-être un jour en rendrai-je compte à Dieu et à mes peuples[140]!»

[140] _Lettres de Mme de Sévigné_, 24 janvier 1680. On peut apprécier quelles intrigues avaient lieu dans le sein de la Chambre ardente, par ce passage d'une autre lettre du 14 février 1680 (quinze jours avant la prétendue mort de Fouquet): «La Chambre de l'Arsenal a recommencé... Il y eut un homme qui n'est point nommé, qui dit à M. de la Reynie: «Mais, monsieur, à ce que je vois, nous ne travaillons ici que sur des sorcelleries et

des diableries dont le parlement de Paris ne reçoit point les accusations. Notre commission est pour les poisons; d'où vient que nous écoutons autre chose?» La Reynie fut surpris et lui dit: «Monsieur, nous avons des ordres secrets.--Monsieur, dit l'autre, faites-nous une loi et nous obéirons comme vous; mais, n'ayant pas vos lumières, je crois parler selon la raison de dire ce que je dis.» Je pense que vous ne blâmez pas la droiture de cet homme, qui pourtant ne veut pas être connu.»

Ce fut le dernier coup contre le pauvre prisonnier. Mais Louis XIV avait reçu de belles leçons de piété dans ses conférences mystiques avec Mme de Maintenon: il n'ordonna pas la mort réelle de Fouquet.

VI.

L'histoire du geôlier peut servir encore à éclaircir celle du prisonnier.

M. Saint-Mars, qui eut tour à tour la garde de Fouquet et du _Masque de Fer_, s'appelait Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars. C'était un petit gentilhomme champenois, des environs de Montfort-l'Amaury, qui n'avait aucune ressource de patrimoine lorsqu'il fut admis dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Son exactitude dans le service lui fit obtenir le grade de maréchal-de-logis à l'âge de trente-quatre ans, et, en cette qualité, il contribua avec son capitaine d'Artagnan à l'arrestation de Fouquet.

Durant tout le procès, il remplit rigoureusement l'emploi de surveillant auprès de l'accusé, et l'ardeur avec laquelle il s'acquittait de son devoir attira sur lui l'attention du roi, qui s'applaudit d'avoir trouvé l'homme qu'il cherchait pour l'attacher irrévocablement à la garde de Fouquet, condamné à une détention perpétuelle. On le nomma, en décembre 1664, capitaine d'une compagnie-franche, avec le titre de commandant de la prison de Pignerol et les appointemens de gouverneur de place forte (6000 livres), pour garder Fouquet. Son autorité, à peu près absolue dans le _donjon_, se trouvait indépendante de celle du lieutenant du roi, M. Lamothe de Rissan, comme de celle du gouverneur de la ville, M. d'Herleville.

A peine installé dans son commandement, Saint-Mars, qui ne voulait pas s'arrêter au début de sa fortune, se mit en mesure de poursuivre ce chemin, en épousant une demoiselle de Moresant, fille d'un simple bourgeois de Paris, mais soeur du commissaire des guerres de Pignerol, et de la belle Mme Dufresnoy, maîtresse du marquis de Louvois, qui avait fait créer pour elle une charge de _dame du lit de la reine_. Il gagna donc les bonnes grâces de Louvois par l'entremise de M. Dufresnoy, premier commis au département de la guerre; et l'appui de Mme Dufresnoy _ne lui a pas nui dans l'occasion_.

Tant que dura ostensiblement la prison de Fouquet, Saint-Mars jouit d'un crédit considérable à la cour: il procurait des places, des grades et des pensions aux gens qu'il recommandait à Louvois; il balançait sans cesse l'autorité du lieutenant du roi et du gouverneur de Pignerol réunis; il recevait tous les ans d'énormes _gratifications_ sur la cassette du roi. Enfin la manière dont il avait gardé Fouquet, malgré toutes les tentatives

faites pour sa délivrance, invita le roi à remettre dans les mains de ce geôlier infatigable un nouveau prisonnier plus difficile à conserver. Les ruses du comte de Lauzun échouèrent encore contre la vigilance de Saint-Mars, à qui la mort enleva, dit-on, le malheureux Fouquet en 1680; un an après, Lauzun lui fut enlevé aussi par des lettres de grâce[141].

[141] _Mémoires de M. d'Artagnan_ (par Sandras de Courtilz), Cologne, 1701, 3 vol. in-12, t. 3, p. 222 et 385. _Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698_ (par le même), Cologne, 1701, 2 vol. in-18, t. 2, p. 380. Ces deux ouvrages nomment _la Moresanne_, la famille à laquelle appartenait la femme de Saint-Mars. Ce nom est écrit _Damorezan_ dans les correspondances de Louvois; _Histoire de la détention des Philosophes_, t. 1. C'est d'après une lecture attentive de ces correspondances, qu'on peut se fixer sur la nature des pouvoirs confiés à Saint-Mars.

Cependant Saint-Mars, exclusivement occupé de la prison qu'il gouvernait depuis plus de seize ans avec autant d'ordre que d'adresse, refusa, en 1681, le commandement militaire de la citadelle de Pignerol, que le roi lui offrait en récompense de ses services, et n'accepta qu'à regret le gouvernement du fort d'Exilles, vacant par la mort de M. de Lesdiguières: il s'y rendit la même année avec _deux_ prisonniers seulement, amenés de Pignerol chacun dans une litière fermée. Ces prisonniers, qui _n'avaient aucun commerce_, furent certainement le secrétaire du duc de Mantoue et l'homme au masque. «Comme il y a toujours quelqu'un de mes deux prisonniers malades, écrivait-il le 4 décembre 1681, ils me donnent autant d'occupation que jamais j'en ai eue autour de ceux que j'ai gardés[142].» Ils restèrent _dans les re-

mèdes_ pendant plusieurs années, et Matthioli mourut à Exilles: certainement Saint-Mars ne transféra qu'un seul prisonnier aux îles Sainte-Marguerite, dont il fut institué gouverneur en 1687.

[142] Voyez les lettres de Louvois et de Saint-Mars recueillies aux archives des Affaires étrangères par MM. Roux-Fazillac et Delort.

Ces changemens de résidence n'étaient peut-être pas sans dangers et sans inconvéniens, puisque Saint-Mars les souhaitait peu; et il ne se fût pas pressé de se rendre à son nouveau poste, sans un ordre de Louvois, qui le força de partir immédiatement avec son prisonnier malade. La mort du ministre qui avait toujours favorisé en lui le beau-frère de Mme Dufresnoy n'influa pas sur son crédit à la cour; car il avait marié son fils unique, qu'il perdit bientôt après, à la fille de M. Desgranges, premier commis du comte de Pontchartrain, secrétaire-d'état de la marine, puis chancelier de France; mais Saint-Mars, qui était _déjà fort vieux et gras_[143], désirait du repos: il essaya de refuser, en 1698, le gouvernement de la Bastille, vacant par la mort de M. de Bessemaux, et répondit que «s'il plaisait à Sa Majesté de le laisser où il était, il y demeurerait volontiers.» Barbezieux le força d'accepter sa nomination, et le roi cassa, quelques jours après, une compagnie qui avait été créée tout exprès pour la garde de Fouquet, et que Saint-Mars avait menée avec lui aux îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, quoique la prétendue mort de Fouquet semblât devoir motiver le licenciement de cette compagnie. Saint-Mars alla donc à Paris avec _son prisonnier_ et toutes les personnes qui possédaient ce secret.

[143] Cette épithète doit s'entendre de la richesse de Saint-Mars, car il est impossible de l'appliquer au portrait physique de

cet officier, que Renneville a peint de couleurs tout-à-fait différentes: «C'était un petit vieillard, dit-il dans le récit de la réception que lui fit ce gouverneur de la Bastille en 1703, de _très-maigre_ apparence, branlant de la tête, des mains et de tout son corps.» _Hist. de la Bastille_, t. 1, p. 32.

Ces personnes étaient aussi les mêmes qui avaient eu part à la garde de Fouquet, et par conséquent leur fidélité se trouvait garantie par l'épreuve du temps, non moins que par des raisons d'intérêt ou de famille.

Saint-Mars, dès l'origine de son commandement à Pignerol, s'était entouré de plusieurs de ses parens[144] qui le secondèrent avec zèle, dans l'espoir de faire leur fortune: son cousin-germain, M. de Blainvilliers, mousquetaire du roi, et _lieutenant à la garde de M. Fouquet_, était souvent l'entremetteur des rapports confidentiels du gouverneur au ministre, et des ordres du ministre au gouverneur: il allait fréquemment de Pignerol à Versailles et à Saint-Germain[145], pour y porter des dépêches secrètes concernant les _affaires_ de la prison; il suivit Saint-Mars au fort d'Exilles; mais tout fait supposer qu'il mourut avant le passage de son parent au gouvernement de la Bastille.

[144] Voici l'indication de quelques titres trouvés parmi d'anciens papiers relatifs à la terre de Blainvilliers; M. Barbier d'Aucourt, qui les a découverts, a bien voulu nous les communiquer pour ajouter aux renseignemens que nous avions puisés dans l'ouvrage de Renneville sur la famille de Saint-Mars, laquelle ne figure pas dans les généalogies de Champagne, publiées en 1673 d'après les _Recherches faites sous la direction de M. de Caumartin_, 2 vol. gr. in-f°.

«Le 20 juillet 1670, le sieur Zachée de Byot, écuyer, seigneur de Blainvilliers, mousquetaire du roi et lieutenant à la garde de M. Fouquet dans la citadelle de Pignerol, prête foi et hommage pour le fief de Blainvilliers.»

«Le 22 juillet 1670. Quittance de 500 liv. au nom de M. de Blainvilliers, lieutenant à la garde de M. Fouquet dans la citadelle de Pignerol, pour droits de lots et ventes, à cause de l'acquisition qu'il a faite de Bénigne d'Auvergne, sieur de Saint-Mars, son cousin germain, des héritages qui lui appartenaient de la succession du sieur de Blainvilliers, leur oncle, duquel ledit seigneur de Saint-Mars était héritier pour une sixième portion, suivant le partage qui en a été fait avec le sieur de Formanoir.»

«Le 12 mars 1671. Eloy de Formanoir, seigneur de Corbest, tant en son nom à cause de damoiselle Marguerite d'Auvergne, son épouse, que comme ayant les droits cédés par écrit sous seing-privé, en date du 22 novembre 1664, de Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars, maréchal-des-logis des mousquetaires du roi et son lieutenant dans la citadelle de Pignerol, fait une déclaration d'aveu pour le même fief.»

«Le 23 décembre 1714. Transaction pour une pièce de terre entre le sieur Jean Presle, laboureur, et messire Guillaume de Formanoir, chevalier, seigneur de Palteau, demeurant ordinairement en ladite terre de Palteau, en Bourgogne, messire Louis Joseph de Formanoir, seigneur de Saint-Mars et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Montfort, et le sieur Salmon, prêtre, fondé de procuration de messire Louis de Formanoir, chevalier, seigneur d'Erimont, commandant une compagnie pour le service de Sa Majesté aux îles Sainte-Marguerite.»

[145] Voyez la correspondance de Louvois, notamment les lettres du 29 juillet 1678, 18 août 1679, 1er octobre 1679, etc., t. 1 de l'_Histoire de la détention des Philosophes_: «J'ai entretenu le sieur de Blainvilliers, écrit Louvois le 1er décembre 1678, et je continuerai à lui parler de temps en temps dans les heures de loisir que je pourrai avoir.»

Un neveu de Saint-Mars, nommé Guillaume de Formanoir, dit _Corbé_, parce qu'il avait d'abord porté le titre de la seigneurie de Corbest, fut, pendant plus de trente ans, le confident et l'auxiliaire de son oncle, qu'il accompagna de Pignerol à la Bastille, en qualité de sous-lieutenant, puis de lieutenant, dans la compagnie-franche chargée de la surveillance des prisonniers: il était encore _plus laid et plus méchant_ que Saint-Mars, dont il espérait être le successeur; mais, trompé dans son attente, il quitta le service du roi, et sortit alors de la Bastille, où il était abhorré, pour se retirer en Champagne, dans la terre de Palteau que son oncle en mourant lui avait laissée avec d'autres biens. Ses friponneries, ses crimes, sont marqués au fer rouge par Constantin de Renneville, qui en avait tant souffert; mais l'infâme _Corbé_ était devenu M. de Palteau, pour _jouir en paix du sang et des larmes de mille malheureux dont ses richesses étaient le prix_[146].

[146] _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 76; t. 5, p. 406.

D'autres neveux de Saint-Mars remplirent long-temps des grades presque héréditaires dans les compagnies-franches des prisons d'état, en récompense du dévouement éprouvé de ce vieux gardien de Fouquet et du _Masque de Fer_.

Le major Rosarges, dont le nom figure dans le Journal de Dujonca et dans l'extrait mortuaire de _Marchialy_, était encore une créature de Saint-Mars, qui l'amena des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, et le fit major du château. Ce provençal, _le plus brutal des hommes_, avait passé toute sa vie auprès du gouverneur, et il mourut le 19 mai 1705, _les intestins brûlés par la quantité excessive d'eau-de-vie qu'il avait bue_[147]. Rosarges remplaçait Saint-Mars dans les rares et courtes absences que celui-ci fut forcé de faire avec la permission du ministre, et c'est lui sans doute que Saint-Mars désigne sous ce titre: _mon officier_, en faisant mention de la personne de confiance qui avait soin du prisonnier masqué, et qui ne devait _jamais lui parler_[148].

[147] _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 43, p. 79; t. 3, p. 393.

[148] Lettres de Louvois, du 4 décembre 1681, et de Saint-Mars à Louvois, du 11 mars 1682 et du 20 janvier 1687; dans l'ouvrage de Roux-Fazillac.

Saint-Mars, arrivant à la Bastille, était encore accompagné du nommé Lécuyer, qui le servait depuis trente ans, et qu'il fit capitaine des portes. Ce vieillard, _bien moins méchant que le major, avait encore quelque espèce de crainte de Dieu_. Le porte-clef Ru, provençal, venait aussi des îles Sainte-Marguerite, à la suite du _Masque de Fer_[149]. L'abbé Giraut, qui confessa cet inconnu à l'article de la mort, _ce bouc exécrable_, comme l'appelle Renneville, avait été confesseur des prisonniers aux îles Sainte-Marguerite, et probablement à Pignerol, avant de passer comme aumônier à la Bastille, où ses débauches et ses dilapidations eurent grand besoin de la faveur spéciale de Saint-Mars pour

n'être pas démasquées et punies[150]. Il savait sans doute le nom et la condition du prisonnier qu'il confessait.

[149] _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 54 et 79.

[150] _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 82.

Quant à Reilh, qui signa l'acte de décès sur les registres de Saint-Paul, ce chirurgien était entré à la Bastille par la recommandation de l'abbé Giraut; et comme il avait été _frater_ dans une compagnie d'infanterie, on peut présumer que l'apprentissage de ce _frater_ eut lieu aux îles Sainte-Marguerite sous les yeux de Saint-Mars, qui donnait ses _vieilles perruques_ et _ses vieux justaucorps_ à ce sinistre opérateur, aussi mal famé que sa médecine parmi les pensionnaires de la prison[151]. Abraham Reilh, complaisant du gouverneur, qui ajouta pour lui le titre et les appointemens d'apothicaire à ceux de chirurgien du château, devait peut-être cette faveur à sa discrétion, en cas qu'il fût le même _frater_ qui trouva au bord de la mer une chemise couverte d'écriture, et l'apporta sur-le-champ à Saint-Mars, sans avoir rien lu de ce qu'elle contenait. Mais alors il ne faudrait pas admettre le reste de la tradition qui raconte que ce _frater_ fut trouvé mort dans son lit.

[151] _Idem_, t. 1, p. 79.

Saint-Mars, en se rendant à la Bastille, avait obéi à contre-coeur, comme s'il craignait de perdre bientôt _son_ prisonnier, qui ne survécut que quatre années et demie à sa translation, et Saint-Mars, qui avait plus de quatre-vingts ans à cette époque, resta gouverneur jusqu'à sa mort. Quand elle arriva, le 26 sep-

tembre 1708, il était entièrement oublié du monde, auquel il avait dit adieu depuis 1661, pour partager pendant près d'un demi-siècle la captivité d'une grande victime[152].

[152] _Annales de la cour et de Paris_, t. 2, p. 380 et 381. _Inquisition française_ ou _Histoire de la Bastille_, t. 1, p. 73 et suiv.

Le caractère de Saint-Mars a été jugé diversement, selon les temps et les personnes. «On dit que celui qui gardera M. Fouquet à Pignerol est un fort honnête homme,» écrivait Mme de Sévigné, le 25 janvier 1665. «C'était un homme sage et exact dans le service,» disent les _Mémoires de d'Artagnan_. «On jeta les yeux sur lui, dit Constantin de Renneville qui ne pouvait qu'être partial au sortir de la Bastille, parce qu'on crut ne pouvoir pas trouver d'homme, dans tout le royaume, plus dur et plus inexorable. La férocité brutale avec laquelle ce tyran traita cet illustre malheureux a quelque chose de si terrible, qu'elle serait capable de faire rougir les Denis et les Néron.» Il faut avouer que ce portrait est bien loin de ressembler à celui qu'on peut extraire des correspondances de Louvois. Saint-Mars était, ce me semble, d'une humeur sombre, froide, silencieuse, d'une défiance continuelle et d'une fermeté inflexible: un secret d'état ne courait aucun risque avec un pareil homme.

Il fit une _fortune prodigieuse_ dans ses différens commandemens, où il avait, _sans compter le tour du bâton_, des appointemens considérables. «Certains prisonniers, qui avaient été enfermés aux îles Sainte-Marguerite, l'accusaient d'avoir poussé la fureur jusqu'à laisser mourir de faim et même faire étouffer plusieurs de ses prisonniers, dont il ne laissait pas de toucher la pension, comme s'ils eussent été vivans, long-temps après leur

mort.» Quelles que fussent les sources de ses richesses _immenses_, elles lui permirent d'acheter en Champagne plusieurs terres seigneuriales, entre autres celles de Dimon et de Palteau. Il fut nommé chevalier des ordres du roi, bailli et gouverneur de Sens. Ces honneurs, ces dignités, ces richesses, récompensaient le geôlier de Fouquet et du _Masque de Fer_[153].

[153] _Annales de la cour et de Paris_, t. 2, p. 380 et 381. _Inquisition française_, t. 1, p. 75 et 76. Voyez dans le tome 1er de l'_Histoire de la détention des Philosophes_, plusieurs ordonnances du roi pour paiement de gratifications à Saint-Mars, _en considération de ses services et pour lui donner moyen de les continuer_. L'un de ces _bons_, du 30 janvier 1670, est de _quinze mille livres_.

Les lettres de Saint-Mars prouvent qu'il désignait Fouquet par cette qualification: _mon prisonnier_, quoique bien d'autres prisonniers fussent sous sa garde, et qu'il continua toujours à employer le même terme à l'égard du _Masque de Fer_, depuis la prétendue mort de Fouquet: «Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses, écrivait-il de Pignerol à Louvois (le 12 avril 1670), de me demander des nouvelles de _mon prisonnier_, ou le sujet pourquoi je fais faire tant de retranchemens pour ma sûreté, que je suis obligé de leur faire des _contes jaunes_ pour me moquer d'eux[154].» Il lui écrivait d'Exilles, le 20 janvier 1687: «Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de _mon prisonnier_, que je puis bien vous en répondre[155].» Il lui écrivait des îles Sainte-Marguerite, le 3 mai 1687: «Je n'ai resté que douze jours en chemin, à cause que _mon prisonnier_ était malade, à ce qu'il disait n'avoir pas autant d'air qu'il l'aurait souhaité. Je puis vous assurer, monseigneur, que personne au monde ne l'a

vu, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit pendant toute ma route fait que chacun cherche à deviner qui peut être _mon prisonnier_.» Or, quel était en effet le véritable _prisonnier_ de Saint-Mars, qui avait été nommé à la _garde_ de Fouquet en 1664, et qui ne fut chargé que par accessoire de garder d'autres prisonniers? N'est-ce pas toujours le même personnage à différentes époques?

[154] T. 1 de l'_Histoire de la détention des Philosophes_, p. 169.

[155] Voyez cette lettre et les suivantes dans les ouvrages de MM. Roux-Fazillac et Delort.

Les ministres, dans leur correspondance, se servaient aussi d'une dénomination semblable pour Fouquet et le _Masque de Fer_; Louvois, en parlant du surintendant à Saint-Mars, dit fréquemment: _votre prisonnier_, ou _le prisonnier_, comme faisait en 1691 Barbezieux, parlant de l'homme au masque.

Quant à cette lettre de Barbezieux, datée de 1691, par laquelle on fixe le temps de la captivité du _Masque de Fer_, ce temps ne se rapporte pas absolument à celui que Fouquet aurait passé en prison, dans le cas où il eût vécu jusqu'à cette année-là; mais Barbezieux, en disant à Saint-Mars: _Le prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans_, n'a pas prétendu donner une date précise; et, léger d'esprit comme il l'était, il a fort bien pu mettre _vingt ans_ au lieu de _vingt-sept ans_; d'ailleurs, ce jeune ministre, né en 1668, n'avait pas vu commencer la détention de Fouquet, s'en était peu informé comme d'un événement tout-à-fait indifférent, et savait seulement par ouï-dire que ce malheureux était à Pignerol depuis plus de vingt ans.

Le transport de Fouquet au fort de la Pérouse, en 1665, après le désastre de l'explosion des poudrières à Pignerol, et son retour dans cette prison en 1666, ressemblent de tout point aux passages du prisonnier masqué au fort d'Exilles, à l'île de Sainte-Marguerite et à la Bastille.

L'Instruction du roi, du 29 juin 1665, porte: «Capitaine Saint-Mars, vous transférerez ledit Fouquet au fort de la Pérouse, vous faisant escorter par les officiers et soldats de votre compagnie, et vous servant, pour cet effet, de la voiture que vous jugerez la plus convenable.»

Lorsqu'il s'agit de ramener Fouquet à Pignerol, Louvois écrit à Saint-Mars, le 17 juillet 1666: «Il est inutile que je vous explique toutes les précautions que Sa Majesté prend pour la sûreté du prisonnier durant sa marche, mais je dois seulement vous assurer que Sa Majesté se remet à votre prudence du temps et de la forme de votre départ; elle se promet que vous prendrez si bien vos précautions, que M. Fouquet ne pourra s'échapper de vos mains, et qu'à l'exception de ceux qui ont travaillé à l'exécution desdits _ordres_, et qui sont gens discrets et fidèles, personne n'a connaissance qu'ils soient faits et envoyés[156].»

[156] Voyez le premier volume de l'_Histoire de la détention des Philosophes_, p. 94 et 131.

Saint-Mars écrit au ministre, le 20 janvier 1687: «Si je mène mon prisonnier aux îles, je crois que la plus sûre voiture serait une chaise couverte de toile cirée, de manière qu'il aurait assez d'air, sans que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même mes soldats, que je choisirai pour être proche de la chaise, qui serait moins embarrassante qu'une litière qui pourrait

se rompre[157].» Durant ce voyage, le _Masque de Fer_ était dans cette chaise fermée, et Saint-Mars le suivait en litière, comme lors de la translation du prisonnier à la Bastille. N'est-ce pas en effet un pareil voyage que M. de Palteau a décrit dans sa lettre?

[157] Cette lettre a été extraite des archives des Affaires étrangères par Roux-Fazillac.

Enfin les précautions qu'on prenait pour rendre sûre la prison du _Masque de Fer_ avaient été aussi employées pour Fouquet.

Voici ce que Saint-Mars écrivait du fort d'Exilles, à Louvois, le 11 mars 1682: «Mes prisonniers (l'un des deux était l'homme au masque) peuvent entendre parler le monde qui passe au chemin qui est au bas de la tour où ils sont; mais eux, quand ils voudraient, ne sauraient se faire entendre; ils peuvent voir les personnes qui seraient sur la montagne qui est devant leurs fenêtres; mais on ne saurait les voir, à cause des grilles qui sont au-devant de leurs chambres. J'ai deux sentinelles de ma compagnie, nuit et jour, des deux côtés de la tour, à une distance raisonnable, qui voient obliquement la fenêtre des prisonniers: il leur est consigné d'entendre si personne ne leur parle et si ils ne crient pas par leur fenêtre, et de faire marcher les passans qui s'arrêteraient dans le chemin ou sur le penchant de la montagne. Ma chambre étant jointe à la tour, qui n'a d'autre vue que du côté de ce chemin, fait que j'entends et vois tout, et même mes deux sentinelles qui sont toujours alertes par ce moyen-là. Pour le dedans de la tour, je l'ai fait séparer d'une manière où le prêtre qui leur dit la messe ne les peut voir, à cause d'un tambour que j'ai fait faire, qui couvre leurs doubles portes. Les domestiques, qui leur portent à manger, mettent ce qui fait de besoin aux prisonniers sur une table qui est

là, et mon lieutenant (Rosarges, sans doute) leur porte (en présence de Saint-Mars)[158].»

[158] Extraite des mêmes archives par le même.

Louvois écrivait à Saint-Mars, le 30 juillet 1666: «Il ne se peut rien ajouter aux précautions que vous prenez pour la garde de M. Fouquet, et je ne saurais vous donner d'autre conseil que de vous convier à continuer comme vous avez commencé.» Le 14 février 1667: «Comme par les écritures du prisonnier, il paraît qu'il souhaite qu'il ait vue du côté des chapelles qui sont sur la montagne, il sera de votre soin d'empêcher qu'il ne puisse rien voir de ce côté-là.» Le 7 décembre 1669: «Vous ferez fort bien de mettre les fenêtres de M. Fouquet en état que pareille chose ne puisse plus arriver (Fouquet avait parlé aux sentinelles), et veiller exactement qu'il ne puisse rien voir sans que vous le découvriez.» Le 1er janvier 1670: «Les jalousies de fil d'archal que vous ferez mettre à ses fenêtres ne feront point l'effet que celles de bois, à moins que vous ne les fassiez faire de même forme, c'est-à-dire qu'il y ait autant de plein que de vide.» Le 26 mars 1670: «Je vous prie de visiter soigneusement le dedans et le dehors du lieu où il est enfermé, et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir ni être vu de personne, et ne puisse parler à qui que ce soit, ni entendre ceux qui voudraient lui dire quelque chose[159].» La _garde_ de Fouquet semblait donc aussi difficile et non moins importante que celle du _Masque de Fer_.

[159] Ces lettres se trouvent dans le t. 1 de l'_Histoire de la détention des Philosophes_.

M. Dujonca, que Mme de Sévigné traite d'_ami_, avait, ce semble, des qualités humaines et sociales qu'on n'appréciait

guère chez un lieutenant du roi à la Bastille: «Ses bonnes qualités l'emportaient beaucoup sur les autres. Il était officieux, affable, doux, honnête; mais ceux qui se plaignaient de lui l'accusaient d'être inquiet, vif, remuant, d'une sévérité outrée, et de ne dire jamais la vérité.» M. Dujonca avait consigné sur son journal l'entrée du _Masque de Fer_ à la Bastille: peut-être chercha-t-il à pénétrer ce secret d'état qui avait été mortel à plusieurs personnes indiscrètes.

Le 29 septembre 1706, il fut, nous apprend Renneville, attaqué brusquement _des douleurs de la mort, que l'on feignit être causée par une colique_. «Corbé (Blainvilliers ou Formanoir) ne permit jamais que personne parlât à ce malade, qui mourut sans administration de sacremens et sans aucune consolation.»

Renneville revient ailleurs sur cette mort, qu'il attribue à Corbé, lequel aurait voulu s'emparer d'une somme considérable reçue par M. Dujonca, peu de jours avant sa soudaine maladie. «Ru disait hautement à tous les prisonniers que c'était Corbé qui avait fait empoisonner M. Dujonca. M. d'Argenson, soit qu'il se doutât du sujet d'une mort si inopinée, ordonna qu'on fît l'ouverture du corps; mais pas un des parens n'y fut appelé, et l'opération fut faite par le même chirurgien (Reilh, sans doute) que Ru protestait avoir préparé la médecine fatale[160].»

[160] L'_Inquisition française_, t. 1, p. 77 et 78; t. 2, p. 351, et t. 4, p. 212.

On pourrait penser que M. Dujonca avait reconnu Fouquet sous le masque de velours noir, et confié ce terrible mystère à Mme de Sévigné, qui alla elle-même voir le lieutenant du roi à la Bastille, le 6 août 1703, trois mois avant la mort de _Marchialy_!

Ne saurait-on invoquer, à l'appui de cette présomption, l'amitié qui existait, entre Mme de Grignan, fille de Mme de Sévigné, et cette dame Lebret, femme de l'intendant de Provence, chargée des acquisitions de linge fin et de dentelles à Paris, pour l'usage du prisonnier des îles Ste-Marguerite[161]? N'était-ce pas un dernier service que Fouquet retranché de la vie par anticipation, recevait encore de ses anciens amis, qui n'osaient néanmoins mettre en doute sa mort, de peur de la rendre nécessaire et irrécusable?

[161] _OEuvres_ de Saint-Foix, t. 5, p. 271, note.

Il serait facile d'étendre ainsi les inductions qui ajouteraient sans doute quelque crédit, à une opinion fondée plus solidement sur des faits et des dates.

LE MASQUE DE FER ÉTAIT LE SURINTENDANT FOUQUET!

Nous avons foi en notre système: nous regardons Colbert comme l'inventeur de la nouvelle captivité de Fouquet, mort de son vivant, sous le masque d'un prisonnier inconnu, et nous pensons que ce raffinement de vengeance ou de politique contre le malheureux surintendant est un fait moins important, mais plus honteux à la mémoire de Louis XIV, que les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. Voilà pourquoi les descendans du _grand roi_ l'ont caché avec tant de soin pour l'honneur de la royauté.

Tel est le coeur humain: il étale avec orgueil un crime hardi et brillant; mais il couvre de ses plus sombres replis une mauvaise action entachée de lâcheté et de bassesse.

FIN.

Sources et licence

Texte : https://www.gutenberg.org/ebooks/63201. Domaine public (texte redistribue sans la marque Project Gutenberg). Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.